



Organisation
internationale
du Travail

GALLUP®

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail



▶ À propos de l'OIT

Institution spécialisée des Nations unies, l'Organisation internationale du travail a été fondée en 1919 pour promouvoir la justice sociale et, ainsi, contribuer à une paix universelle et durable. Sa structure tripartite composée de gouvernements, d'organisations d'employeurs et d'organisations de travailleurs est unique parmi les agences des Nations unies. Au fil des ans, l'OIT a publié un certain nombre de normes internationales du travail largement respectées, comprenant des conventions et des recommandations telles que la liberté d'association, l'emploi, la politique sociale, l'égalité des sexes et la non-discrimination, les conditions de travail, la sécurité sociale, le dialogue social et le VIH et le SIDA. L'OIT fournit aux États membres des conseils d'experts, une assistance technique et la diffusion de statistiques du travail par l'intermédiaire d'un réseau de bureaux et d'équipes multidisciplinaires dans plus de 40 pays.

▶ À propos de Gallup

Gallup fournit des analyses et des conseils pour aider les dirigeants et les organisations à résoudre leurs problèmes les plus urgents. Combinant plus de 80 ans d'expérience avec sa portée mondiale, Gallup en sait plus sur les attitudes et les comportements des employés, des clients, des étudiants et des citoyens que toute autre organisation dans le monde.

Copyright © Organisation internationale du travail 2022
Première publication 2021

Les publications du Bureau international du Travail bénéficient du droit d'auteur en vertu du Protocole 2 de la Convention universelle sur le droit d'auteur. Néanmoins, de courts extraits peuvent en être reproduits sans autorisation, à condition d'en indiquer la source. Pour les droits de reproduction ou de traduction, la demande doit être adressée aux Publications de l'OIT (droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courrier électronique à l'adresse: rights@ilo.org. Le Bureau international du Travail accueille favorablement ces demandes.

Les bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de droits de reproduction peuvent en faire des copies conformément aux licences qui leur ont été délivrées à cet effet. Pour connaître l'organisation des droits de reproduction dans votre pays, consulter le site www.ifrro.org

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Bureau international du Travail – Genève: OIT, 2022

ISBN 9789220355923 (imprimé)

ISBN 9789220355930 (PDF web)

Les désignations employées dans les publications de l'OIT, conformément à la pratique des Nations unies, et la présentation des documents qui y figurent n'impliquent l'expression d'aucune opinion de la part du Bureau international du Travail en ce qui concerne le statut juridique d'un pays, d'une région, d'un territoire ou de ses autorités, ou la délimitation de ses frontières.

La responsabilité des opinions exprimées dans les articles, études et autres contributions signés incombe uniquement à leurs auteurs et leur publication ne constitue pas une approbation par le Bureau international du Travail des opinions qui y sont exprimées.

L'organisation Gallup a été engagée pour mener l'enquête et l'analyse des conclusions du présent rapport. Les recommandations qui apparaissent dans le présent rapport n'ont pas été rédigées par Gallup.

La référence aux noms d'entreprises et de produits et procédés commerciaux n'implique pas leur approbation par le Bureau international du travail, et le fait de ne pas mentionner une entreprise, un produit ou un procédé commercial particulier n'est pas un signe de désapprobation.

Des informations sur les publications et les produits numériques de l'OIT sont disponibles à l'adresse suivante: www.ilo.org/publns.



► Remerciements

Le rapport est le résultat d'une collaboration entre le Service des questions de genre, de l'égalité, de la diversité et de l'Inclusion (GEDI) du Département des conditions de travail et de l'égalité (WORKQUALITY) du Bureau international du Travail et Gallup, sous la supervision initiale de Shauna Olney et ultérieure de Kofi Amekudzi et Umerto Cattaneo de l'OIT et d'Andrew Rzepa et Hania Farhan de Gallup.

Neli Esipova et Holly Wolf de Gallup ont initialement travaillé sur le projet. Andrew Dugan a ensuite entrepris une analyse approfondie des données. Le rapport a été co-écrit par Hania Farhan et Andrew Dugan de Gallup et Kofi Amekudzi, Brigitte Zug-Castillo, Afsar Mohammad, Diddie Schaaf, Olga Gómez Alcázar et Akarsh Venkatasubramanian de l'OIT.

Les deux organisations remercient les informateurs clés qui ont fourni des conseils utiles dans la conception du

questionnaire pour la collecte de données: Syed Asif Altaf (ITF), Luisa Cabal (ONUSIDA), Somnath Chatterji (OMS), Hyung Hak Nam (UN-GLOBE), Olusegun Oshinowo (NECA

- Nigéria), André du Plessis (ILGA), Susan Preller (SABCOHA
- Afrique du Sud), Gurchaten Sandhu (OIT), Valérie Schmitt (OIT), Getrude Sima (OIT - République-Unie de Tanzanie), Laurel Sprague (ONUSIDA) et Kieran Walsh (OIT).

Nous adressons des remerciements particuliers à Manuela Tomei et Chidi King de l'OIT pour avoir fourni une orientation et une direction générales au cours du processus de rédaction et de finalisation du présent rapport.

Nous voudrions également exprimer notre reconnaissance à ceux qui ont édité et conçu le rapport chez Gallup, dirigé par Jen Fletcher, Olivia Garrison et Ellie Stutzman.



Table des matières

- 1** ► **Préface**
- 2** ► **Résumé analytique**
 - 3 Résumé des principales conclusions
 - 5 Recommandations
 - 7 Régions et pays
- 8** ► **Chapitre 1: Introduction**
 - 8 Contexte
 - 10 Engagements pour mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH
 - 11 Justification et mise en œuvre d'enquête
 - 12 Aperçu du présent rapport
 - 13 Questions d'enquête analysées dans le présent rapport
- 14** ► **Chapitre 2: Personnes vivant avec le VIH étant autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH**
 - 14 Introduction
 - 15 Questions d'enquête analysées dans le présent chapitre
 - 16 Principales conclusions
 - 17 **Partie 1: Points de vue sur le fait que des personnes vivant avec le VIH travaillent directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH**
 - 18 Résultats dans toutes les régions: Dans la plupart des régions, une majorité déclare que les personnes vivant avec le VIH devrait être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH
 - 23 Principaux modèles démographiques
 - 32 **Partie 2: Raisons invoquées en déclarant que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH**
 - 33 À l'échelle mondiale, la raison la plus invoquée est le « risque que d'autres personnes contractent le VIH »
 - 34 Résultats au niveau régional: Certaines raisons invoquées beaucoup plus souvent que d'autres
 - 39 Principaux modèles démographiques
 - 41 Conclusion
- 42** ► **Chapitre 3: Connaissances et idées fausses**
 - 42 Introduction
 - 43 Questions d'enquête analysées dans le présent chapitre
 - 44 Principales conclusions
 - 45 **L'état actuel des connaissances à propos de la transmission du VIH**
 - 45 À l'échelle mondiale, il y a lieu d'améliorer la situation
 - 47 Résultats dans toutes les régions: Les connaissances exactes sur les modes de transmission du VIH varient considérablement
 - 57 Principaux modèles démographiques
 - 63 Taux de prévalence du VIH, connaître une personne ayant le VIH et connaissance des modes de transmission du VIH
 - 67 Conclusion
- 68** ► **Chapitre 4: Dépistage obligatoire du VIH avant l'embauche**
 - 68 Introduction



69 Questions d'enquête analysées dans le présent chapitre

70 Principales conclusions

71 Opinions sur le dépistage obligatoire du VIH avant l'embauche

71 Résultats d'une région à l'autre: Large soutien en faveur du dépistage obligatoire

73 Principaux modèles démographiques

79 Le soutien en faveur du dépistage obligatoire diminue à mesure que les connaissances sur les modes de transmission du VIH augmentent

81 Conclusion

82 ► Chapitre 5: Recommandations

82 Introduction

83 Recommandations

85 ► Annexe: Approche et méthodologie de l'enquête

85 Approche de l'enquête

86 Phase 1: Élaboration et tests systématiques du questionnaire d'enquête

89 Phase 2: Mise en œuvre de l'enquête

92 Méthodologie

92 Méthodologie d'échantillonnage et de collecte de données

96 Ensemble de données et détails sur les revenus par pays

105 ► Résultats de l'enquête, par pays

Préface

La stigmatisation et la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH persistent partout, y compris sur le lieu de travail, malgré les progrès significatifs réalisés, au cours de la dernière décennie, dans le recrutement des personnes ayant le VIH sous traitement antirétroviral et la baisse des nouvelles infections à VIH. De toute évidence, il s'agit d'un obstacle majeur à l'éradication du SIDA d'ici à 2030, promesse faite par les États membres lors de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Par conséquent, il est essentiel et urgent de comprendre les raisons pour lesquelles la stigmatisation et la discrimination liées au VIH persistent 40 ans après l'épidémie de SIDA, alors que la pandémie de COVID-19 menace de réduire à néant les progrès accomplis jusqu'à présent.

Pour cette raison, l'OIT s'est associée à Gallup pour mener une enquête mondiale révolutionnaire couvrant 50 pays qui éclaire davantage les causes de la persistance de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH dans le monde du travail. L'enquête fournit une base empirique permettant aux gouvernements et aux organisations d'employeurs et de travailleurs d'entreprendre des actions mieux éclairées pour promouvoir un environnement de travail non discriminatoire, sain et sûr.

Nous espérons et croyons que le présent rapport suscitera un élan indispensable et contribuera à accélérer les actions visant à éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH au travail.



Guy Ryder

Directeur général

Organisation internationale du travail

Genève, Suisse



► Résumé analytique

La recommandation de l'OIT sur le VIH et le SIDA, 2010 (n° 200) interdit la discrimination dans le monde du travail sur la base de la séropositivité réelle ou perçue.¹ Cependant, 40 ans après l'apparition de l'épidémie de VIH et de SIDA, la stigmatisation et la discrimination liées au VIH persistent, y compris sur le lieu de travail, et il reste certains obstacles à la réalisation de l'Objectif de développement durable des Nations unies 3² consistant à garantir une vie saine et à promouvoir le bien-être de tous à tous les âges. En règle générale, la stigmatisation et la discrimination empêchent les personnes vivant avec, affectées par et exposées au VIH d'avoir accès aux services de prévention, de traitement et de soins du VIH. Sur le lieu de travail, les pratiques discriminatoires des employeurs, des collègues et des clients exacerbent davantage leurs difficultés à trouver ou à conserver un emploi. En conséquence, les personnes vivant avec le VIH se retrouvent souvent à travailler dans l'économie informelle.

Pour mieux comprendre les raisons de la persistance de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH sur le lieu de travail, l'OIT s'est associée à Gallup pour mener l'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail. L'enquête a généré des

données transversales cohérentes et comparables sur la stigmatisation et la discrimination liées au VIH sur le lieu de travail dans 50 pays de différentes régions et avec différentes charges liées au VIH. Les intervieweurs se sont entretenus avec 55 902 personnes: 26 307 femmes et 29 595 hommes. Les pays ont été sélectionnés parmi les pays de la liste Fast-Track de l'ONUSIDA³, les pays ciblés par Gallup pour son sondage mondial de 2020 et les pays ciblés, essentiels et à fort impact du Fonds mondial. Plusieurs pays ont été sélectionnés dans chaque région (voir page 7 pour une liste des régions et pays couverts par l'enquête).

L'enquête a été réalisée selon une approche en deux phases:

- La première phase consistait à élaborer et à tester, minutieusement et systématiquement, le questionnaire de l'enquête transnationale sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail.
- La deuxième phase consistait à mettre en œuvre l'enquête dans 50 pays par le biais d'un échantillonnage probabiliste afin de recueillir des données représentatives au niveau national pour tous les pays étudiés.

L'annexe du présent rapport contient de plus amples détails sur l'approche et la méthodologie de l'enquête.

1 OIT, «R200 - Recommandation sur le VIH et le SIDA, 2010 (n° 200)».

2 ONUSIDA, «Le sida et les objectifs de développement durable ».

3 ONUSIDA, [Comprendre Fast-Track: Accélérer la riposte pour mettre fin à l'épidémie de SIDA d'ici à 2030.](#)



► Résumé des principales conclusions

- **Dans les 50 pays⁴, environ quatre répondants sur dix déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH (35,6 %) ou proposent une réponse conditionnelle («ça dépend») (2,8 %).** Un peu plus de la moitié des personnes interrogées (50,5 %) déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec des personnes n'ayant pas le VIH. Aucune différence significative n'a été observée entre les points de vue exprimés par les femmes et ceux exprimés par les hommes.
- **Cependant, les points de vue diffèrent considérablement d'une région à l'autre. Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ainsi que l'Asie et le Pacifique sont les deux régions détenant le pourcentage le plus faible de répondants à déclarer que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. 40,6 % des personnes interrogées en Asie et dans le Pacifique et 42,0 % de celles interrogées au Moyen-Orient et en Afrique du Nord déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec des personnes qui n'ont pas le VIH.** Dans les cinq autres régions, la plupart des répondants déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. Ces régions comprennent l'Europe orientale et l'Asie centrale (62,9 %), l'Afrique occidentale et centrale (71,1 %), l'Amérique latine et les Caraïbes (75,4 %), l'Europe occidentale et centrale et l'Amérique du Nord (81,8 %) et l'Afrique orientale et australe (89,9 %).
- **En général, les régions détenant le pourcentage le plus élevé de répondants qui acceptent que des personnes vivant avec le VIH travaillent directement avec des personnes qui n'ont pas le VIH sont celles dans lesquelles lesdits répondants sont plus susceptibles de connaître une personne vivant avec le VIH. Cela suggère un lien important entre la connaissance personnelle de personnes vivant avec le VIH et les attitudes positives quant au fait que celles-ci travaillent directement avec des personnes qui n'ont pas le VIH.** En Afrique orientale et australe – une région qui comprend plusieurs pays ayant une charge de VIH relativement élevée chez les 15 à 49 ans⁵, 89,9 % des répondants déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à occuper n'importe quel type d'emploi en contact avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH.
- **Le niveau d'instruction est l'un des plus puissants prédicteurs d'attitudes positives envers les personnes vivant avec le VIH travaillant en contact direct avec des personnes qui n'ont pas le VIH.** Dans l'ensemble, 68,0 % des personnes ayant suivi un cycle d'enseignement supérieur (seize années ou plus d'instruction) estiment que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, contre 55,4 % des répondants ayant suivi un cycle d'enseignement secondaire (de neuf à quinze années d'instruction) et 39,9 % ayant suivi un cycle d'enseignement primaire (de zéro à huit années d'instruction). Même au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Asie, la majorité des personnes ayant suivi un cycle d'enseignement supérieur déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH.

4 Dans le présent rapport, les références aux résultats «mondiaux», «à travers le monde» ou «globaux» renvoient aux résultats combinés de 50 pays, sauf indication contraire. Comme cela est expliqué plus en détail dans l'annexe, tous les résultats transnationaux sont ajustés en fonction de la population, ce qui signifie que les pays les plus peuplés sont mieux représentés dans le calcul des résultats statistiques.

5 La Banque mondiale, «Prévalence du VIH, total (% de la population âgée de 15 à 49 ans) : estimations de l'ONUSIDA».

- **Les personnes ayant une meilleure compréhension des modes de transmission du VIH sont généralement plus susceptibles d'accepter l'idée que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH.** L'enquête demandait aux personnes interrogées si, à leur connaissance, le VIH pouvait se transmettre de l'une des manières suivantes: en ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant des toilettes communes. Parmi ceux qui ont répondu correctement à toutes les questions, 77,5 % déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. Ce chiffre tombe à 63,6 % chez les personnes interrogées qui ont fourni une réponse incorrecte à l'une des questions et le pourcentage se situe en deçà d'un tiers (32,1 %) chez celles qui ont fourni une réponse incorrecte à deux questions ou plus. Une tendance similaire est observée lorsque l'on compare les points de vue des femmes et des hommes – plus le niveau de connaissance de la transmission du VIH est élevé, plus les pourcentages de femmes et d'hommes qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH augmentent.
- **Les connaissances sur la transmission du VIH sont plus imprécises en ce qui concerne le fait d'échanger un baiser et d'utiliser des toilettes communes et plus précises pour ce qui est de partager des seringues et d'avoir des relations sexuelles non protégées. Seuls 39,7 % des répondants déclarent, à juste titre, que le VIH ne peut pas se transmettre en échangeant un baiser; et 51,9% déclarent, à juste titre, que le VIH ne peut se transmettre en utilisant des toilettes communes.** Les personnes interrogées sont toutefois les plus susceptibles de savoir que le VIH se transmet en partageant des seringues (83,7 %) et en ayant des relations sexuelles non protégées (83,0 %). Plus de sept répondants sur dix (71,8 %) déclarent, à juste titre, que le fait de s'étreindre ou de se serrer la main n'est pas une voie de transmission du VIH. En ce qui concerne les questions sur la transmission du VIH, les femmes et les hommes ont donné des réponses similaires. Les connaissances sur la transmission

du VIH varient considérablement d'une région à l'autre. En Afrique orientale et australe, 51,0 % des personnes interrogées ont répondu correctement à toutes les questions; au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ce chiffre était de 24,2 %; tandis qu'en Asie et dans le Pacifique, 16,0 % d'entre elles ont répondu correctement à toutes les questions.

- **La majorité des répondants (59,6 %) ont exprimé leur soutien en faveur du dépistage obligatoire du VIH avant que les personnes ne soient autorisées à travailler. Une majorité de répondants dans six régions sur sept sont favorables au dépistage obligatoire du VIH avant que les personnes ne soient autorisées à travailler.** En Afrique orientale et australe, 50,6 % des répondants sont favorables au dépistage obligatoire du VIH, même s'ils sont généralement positifs à l'idée que les personnes vivant avec le VIH travaillent dans n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. La région ayant exprimé le moins de soutien en faveur du dépistage obligatoire du VIH pour l'emploi est l'Europe occidentale et centrale et l'Amérique du Nord, où à peine un peu moins d'un quart des personnes interrogées (23,4 %) y sont favorables. Les femmes et les hommes ont tendance à croire dans des proportions à peu près similaires que les personnes devraient subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler.
 - Le niveau d'instruction semble à nouveau influencer les attitudes à l'égard du dépistage obligatoire du VIH à des fins d'emploi: 47,5 % des répondants ayant suivi un cycle d'enseignement supérieur sont favorables au dépistage obligatoire du VIH, contre 65,6 % de ceux ayant suivi un cycle d'enseignement primaire.
 - Une meilleure connaissance des modes de transmission du VIH est associée à un plus faible soutien en faveur du dépistage obligatoire du VIH avant l'embauche. Moins de la moitié (47,6 %) des personnes interrogées qui ont répondu correctement à toutes les questions sur la transmission du VIH déclarent que les personnes devraient subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler, contre 63,4 % chez celles qui ont fourni une réponse incorrecte à toutes les questions.

▀▀ Les personnes ayant une meilleure compréhension des modes de transmission du VIH sont généralement plus susceptibles de déclarer que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. ▀▀



► Recommandations

Sur la base des conclusions tirées de l'enquête, les recommandations suivantes peuvent être de mise:

1. Les gouvernements, en collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs et d'autres partenaires concernés, devraient donner la priorité aux efforts visant à réduire la stigmatisation et la discrimination liées au VIH. Les gouvernements devraient s'engager à promouvoir à haut niveau des interventions fondées sur les droits dans le cadre des programmes nationaux de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH.
2. Les gouvernements, en collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs et d'autres partenaires concernés, devraient s'engager avec les réseaux de personnes vivant avec le VIH pour promouvoir les programmes de lutte contre le VIH sur le lieu de travail. L'implication de ces réseaux améliore la pertinence, l'acceptabilité et l'efficacité des programmes, tout en renforçant leur visibilité.
3. Les gouvernements devraient renforcer les programmes visant à améliorer l'égalité d'accès à l'éducation, celle-ci étant l'un des meilleurs prédictifs des attitudes discriminatoires à l'égard des personnes vivant avec le VIH.
4. Les gouvernements, en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs et d'autres partenaires concernés, devraient soutenir la mise en œuvre de programmes de lutte contre le VIH qui améliorent les connaissances des travailleurs sur la transmission du VIH et dissipent les mythes et les idées fausses sur la façon dont le VIH peut ou non se transmettre sur le lieu de travail.
5. Les gouvernements, en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs et d'autres partenaires concernés, devraient, dans le cadre des programmes de lutte contre le VIH, promouvoir les avantages du traitement du VIH, notamment la suppression de la charge virale, la réduction significative de la probabilité de transmission du VIH à d'autres personnes et la capacité à mener une vie saine et à travailler de manière productive.
6. Les gouvernements devraient œuvrer à l'abolition de toutes les lois et politiques sur le dépistage obligatoire du VIH à des fins d'emploi. Le dépistage du VIH pour l'emploi doit être volontaire et effectué conformément aux orientations fournies dans la recommandation n° 200.
7. Au niveau mondial, la mobilisation de la famille des Nations Unies et de ses partenaires devrait continuer de:
 - a. souligner le besoin urgent d'éradiquer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dans le monde du travail et au-delà et de créer les conditions nécessaires à l'adoption accrue de traitements antirétroviraux vitaux et à la pleine participation des personnes vivant avec le VIH sur le marché du travail;
 - b. s'efforcer de mettre fin au dépistage obligatoire du VIH;
 - c. promouvoir l'égalité des sexes et la non-discrimination; et
 - d. mettre fin à la violence et au harcèlement auxquels sont confrontées les personnes vivant avec le VIH et les populations clés.



Les recommandations supplémentaires qui pourraient contribuer à réduire la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dans le monde du travail comprennent :

8. Les gouvernements devraient abroger les lois qui criminalisent explicitement la transmission du VIH, exigent la divulgation de la séropositivité, criminalisent les relations homosexuelles et appliquer des lois qui permettent un comportement efficace et non discriminatoire sur le lieu de travail et au-delà.
9. Les gouvernements, en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, devraient ratifier et mettre en œuvre la Convention sur la violence et le harcèlement, 2019 (n° 190)⁶ et la Recommandation sur la violence et le harcèlement, 2019 (n° 206), qui l'accompagne⁷
10. Les gouvernements, en collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs et d'autres partenaires, devraient renforcer l'accès à la justice des personnes vivant avec le VIH, en soutenant les prestataires de services d'aide juridique communautaires et dirigés par la communauté. Ils devraient être en mesure de signaler les plaintes par des voies sûres et de faire examiner leurs plaintes de manière confidentielle.
11. Les gouvernements, en collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs et d'autres partenaires, devraient s'engager à élaborer des programmes de protection sociale inclusifs qui améliorent progressivement la prise en charge, l'adéquation et l'exhaustivité pour tous, y compris les personnes vivant avec, affectées par et exposées au VIH.
12. Les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs devraient intégrer les questions de non-discrimination liées au VIH dans les politiques et programmes de sécurité, de santé et de bien-être au travail ainsi que dans les conventions collectives.
13. Les gouvernements devraient renforcer les capacités des administrations du travail et des inspecteurs du travail pour surveiller et évaluer la mise en œuvre des politiques sur le lieu de travail visant à prévenir la discrimination liée au VIH dans le cadre de programmes plus larges de santé et de bien-être au travail.
14. Les gouvernements, en collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs et d'autres partenaires concernés, devraient soutenir la recherche orientée vers l'action afin de mieux comprendre les causes des pratiques de travail déloyales et discriminatoires fondées sur la séropositivité réelle ou perçue, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, l'origine ethnique ou d'autres caractéristiques.
15. L'OIT, la famille des Nations unies, les partenaires de développement et tous les autres intervenants associés devraient renforcer leur collaboration pour mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH, y compris dans le monde du travail, en soutenant le Partenariat mondial pour l'action de l'ONUSIDA visant à éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH. Une attention prioritaire doit être accordée aux régions où la stigmatisation et la discrimination liées au VIH sont les plus élevées.

 Une mobilisation accrue, à l'échelle planétaire, en faveur du besoin urgent d'éradiquer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dans le monde du travail ainsi que dans d'autres contextes permettra de contribuer à la création d'un environnement propice à l'adoption d'un traitement antirétroviral salvateur et à la pleine participation au marché du travail. 

6 OIT, «C190 - Convention sur la violence et le harcèlement, 2019 (n° 190)».

7 OIT, «R206 - Recommandation sur la violence et le harcèlement, 2019 (n° 206)».



► Régions et pays

Au total, 50 pays ont été sélectionnés pour l'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail. Étant donné que l'enquête traite des questions du VIH et du SIDA, les régions de l'ONUSIDA, qui prennent en compte les préoccupations relatives au VIH et au SIDA, ont été utilisées comme groupements régionaux aux fins de l'enquête.⁸

Afrique orientale et australe

Éthiopie

Kenya

Maurice

Namibie

Afrique du Sud

Tanzanie

Ouganda (République-Unie de)

Zambie

Zimbabwe

Afrique occidentale et centrale

Bénin

Burkina

Faso

Cameroun

Congo (Brazzaville)

Côte d'Ivoire

Gabon

Ghana

Guinée

Mali

Nigéria

Sénégal

Asie et Pacifique

Cambodge Chine

Inde

Indonésie

Myanmar

Pakistan

Philippines

Thaïlande

Viet Nam

Europe de l'Est et Asie centrale

Albanie

Kazakhstan

Kirghizistan

Fédération de Russie

Ukraine

Amérique latine et Caraïbes

Bolivie (État plurinational de)

Brésil

Costa Rica

République Dominicaine

Paraguay

Pérou

Moyen-Orient et Afrique du Nord

Algérie Égypte

Iran (République islamique d'

Liban

Maroc

Arabie saoudite

Émirats arabes unis

Europe occidentale et centrale et Amérique du Nord

Bulgarie Roumanie

États-Unis d'Amérique

⁸ ONUSIDA, «Régions».

▶ 1



Introduction

Contexte

À la fin de 2020, environ 38 millions de personnes dans le monde vivaient avec le VIH, dont 1,5 million ont été nouvellement contaminées cette année-là. Environ 680 000 personnes sont mortes de maladies liées au SIDA en 2020.¹ Bien que des progrès considérables aient été réalisés en matière d'adhésion de personnes vivant avec le VIH à un traitement antirétroviral et de réduction des nouvelles infections à VIH, au cours de la dernière décennie,² la stigmatisation et la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH persistent dans de nombreux contextes, y compris sur le lieu de travail.

La discrimination est un obstacle majeur à l'objectif mondial de mettre fin à l'épidémie de SIDA d'ici à 2030,³ dans la mesure où la discrimination et la stigmatisation liées au VIH « violent les droits et la dignité des personnes vivant avec, affectées par et exposées au VIH et les empêchent d'accéder de manière effective aux services de prévention, de dépistage et de traitement du VIH ».⁴ Le rôle joué par la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dans le fait

d'empêcher des personnes vivant avec, affectées par et à risque de contracter le VIH d'accéder aux services liés au VIH et autres services réduit la probabilité d'atteindre plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies, y compris assurer une vie saine et améliorer le bien-être de tous à tous les âges (ODD 3) et promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous (ODD 8).⁵

L'impact significatif du VIH sur la santé est souvent considérablement aggravé par la stigmatisation et la discrimination à l'encontre des personnes vivant avec le VIH, qui menacent les droits fondamentaux au travail et compromettent les chances d'obtenir un travail décent et un emploi durable des personnes vivant avec le VIH.⁶ La plupart des personnes vivant avec le VIH, qui sont en âge de travailler et ont le droit de travailler, devraient être employées pour gagner leur vie si elles le souhaitent. La discrimination liée au VIH, sous la forme de pratiques discriminatoires des employeurs, des collègues et des

1 ONUSIDA, «[Statistiques mondiales sur le VIH et le SIDA – Fiche d'information](#)».

2 Centre national de prévention du VIH / SIDA, des hépatites virales, des MST et de la TB, «[Communiqué de presse sur les nouvelles infections à VIH en baisse de 18 % en 6 ans](#)», 14 février 2017.

3 Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA, [Mise à jour sur les actions visant à réduire la stigmatisation et la discrimination sous toutes ses formes](#), 25 novembre 2019.

4 Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA, [Mise à jour sur les actions visant à réduire la stigmatisation et la discrimination sous toutes ses formes](#), 25 novembre 2019.

5 Nations unies, «[Le Programme de développement durable](#)».

6 OIT, «[JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE SIDA: Solidarité mondiale et responsabilité partagée](#)».

clients, exacerbe les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes vivant avec le VIH, obligeant certaines à restreindre leurs activités professionnelles et éducatives et affectant leur dignité et leur sécurité.⁷ Comme l'a déclaré un travailleur vivant avec le VIH et participant à un programme sur le lieu de travail soutenu par l'OIT en Inde: «Si vous nous retirez nos emplois, vous nous tuez plus vite que le virus. Le travail est plus qu'un médicament pour nous.»⁸

Toute personne a le droit de gagner sa vie et de participer à la vie sociale par le travail.⁹ En réalité, cependant, la stigmatisation et la discrimination liées au VIH privent de nombreuses personnes du droit au travail, compromettent leur capacité à obtenir et à conserver un emploi et perturbent leur activité professionnelle et leur progression de carrière.¹⁰ L'Indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH (indice de stigmatisation des PVVIH) a révélé que, dans de nombreux contextes nationaux, la stigmatisation et la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH sont tout aussi souvent, voire davantage, responsables des situations de chômage ou de refus d'embauche que leurs problèmes de santé.¹¹

La stigmatisation et la discrimination liées au VIH poussent les travailleurs vivant avec le VIH dans l'économie informelle où la couverture de protection sociale est limitée ou inexistante. L'indice de stigmatisation des PVVIH a montré que les personnes vivant avec le VIH connaissent des taux de chômage trois fois plus élevés qu'à l'échelle nationale.¹²

Un rapport d'enquête de l'OIT-Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH (GNP+) sur l'indice de stigmatisation des PVVIH indique qu'une grande proportion de personnes vivant avec le VIH sont en situation de chômage, ce taux varie de 7 % des personnes interrogées en Ouganda à 61 % au Honduras.¹³ Sur les 13 pays dans lesquels des enquêtes ont été menées, dix ont enregistré des taux de chômage de 30 % ou plus parmi les

personnes vivant avec le VIH.¹⁴ Ces taux étaient beaucoup plus élevés chez les jeunes – les personnes âgées de moins de 30 ans – vivant avec le VIH. Celles-ci variaient de 11 % en République de Corée à 61 % en Grèce – certains pays enregistrant plus de 50 % de chômage chez les jeunes vivant avec le VIH: Fidji (56 %), Honduras (60 %) et Timor-Leste (50 %).¹⁵

La stigmatisation et la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH constituent un problème en soi, mais elles aggravent également l'adversité que les individus marginalisés – tels que les personnes vivant avec le VIH qui souffrent de handicaps¹⁶ ou sont LGBT+¹⁷, les travailleurs du sexe¹⁸, les migrants¹⁹ ou les peuples autochtones²⁰ ou tribaux²¹ – subissent déjà. À l'échelle mondiale, les populations clés telles que les travailleurs du sexe, les hommes homosexuels et autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les personnes transgenres, les consommateurs de drogues injectables et les détenus et autres personnes en milieu fermé sont «particulièrement vulnérables et affectées de manière disproportionnée par le VIH, en raison de certains comportements à risque, de la marginalisation et de facteurs structurels tels que la stigmatisation, la discrimination, la violence, les violations des droits humains et la criminalisation – autant d'éléments contribuant à un manque d'accès aux services de santé.»²²

Il convient de noter que la pandémie de COVID-19 a renforcé et amplifié les inégalités existantes dans la société et rendu plus pressante l'importance d'une approche de la santé fondée sur les droits humains. L'augmentation des cas de stigmatisation, discrimination, harcèlement et violence, y compris la violence sexuelle et sexiste envers les femmes, les filles et les populations clés, observée dans le contexte de la pandémie de COVID-19, a aggravé le sort d'un grand nombre de personnes parmi les plus vulnérables.²³

- 7 GNP+ et OIT, *Résumé des données probantes: Stigmatisation et discrimination liées au VIH dans le monde du travail: Résultats de l'Indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH*, 2018.
- 8 OIT, *Riposte au VIH / SIDA sur le lieu de travail*.
- 9 GNP+ et OIT, *Résumé des données probantes: Stigmatisation et discrimination liées au VIH dans le monde du travail: Résultats de l'Indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH*, 2018.
- 10 GNP+ et OIT, *Résumé des données probantes: Stigmatisation et discrimination au travail: résultats de l'indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH, 2012*. 11 GNP+ et OIT, *Résumé des données probantes: Stigmatisation et discrimination au travail: résultats de l'indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH, 2012*. 12 *ONUSIDA, The Gap Report (rapport sur les écarts) 2014: personnes vivant avec le VIH*, 2014.
- 13 GNP+ et OIT, *Résumé des données probantes: Stigmatisation et discrimination au travail: résultats de l'indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH*, 2018.
- 14 GNP+ et OIT, *Résumé des données probantes: Stigmatisation et discrimination au travail: résultats de l'indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH*, 2018.
- 15 GNP+ et OIT, *Résumé des données probantes: Stigmatisation et discrimination au travail: résultats de l'indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH*, 2018.
- 16 Kelly K. O'Brien et al., "Characterizing the Disability Experience Among Adults Living with HIV: A Structural Equation Model Using the HIV Disability Questionnaire (HDQ) Within the HIV, Health and Rehabilitation Survey", *BMC Infectious Diseases* 19, No. 1 (2019), 1–12.
- 17 Carmen H. Logie et al., "HIV, Gender, Race, Sexual Orientation, and Sex Work: A Qualitative Study of Intersectional Stigma Experienced by HIV-Positive Women in Ontario, Canada", *PLOS Medicine* 8, No. 11 (2011).
- 18 Carmen H. Logie et al., "HIV, Gender, Race, Sexual Orientation, and Sex Work: A Qualitative Study of Intersectional Stigma Experienced by HIV-Positive Women in Ontario, Canada", *PLOS Medicine* 8, No. 11 (2011).
- 19 GNP+ et OIT, *Résumé des données probantes: Stigmatisation et discrimination au travail: Résultats de l'Indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH*, 2012.
- 20 OIT, *Une étude qualitative sur la stigmatisation et la discrimination subies par les peuples autochtones vivant avec le VIH ou atteints de tuberculose au travail*, 2019.
- 21 Roberta L. Woodgate et al., "A Qualitative Study on the Intersectional Social Determinants for Indigenous People Who Become Infected with HIV in Their Youth", *International Journal for Equity in Health* 16, No. 1 (2017), 132.; GNP+ and ILO, *Evidence Brief: Stigma and Discrimination at Work: Findings from the People Living with HIV Stigma Index*, 2012.
- 22 United States Agency for International Development (Agence des États-Unis pour le développement international), «Key Populations: Achieving Equitable Access to End AIDS».
- 23 OIT, «JOURNÉE MONDIALE DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA : Solidarité mondiale et responsabilité partagée».

Si vous nous enlevez nos emplois, vous nous tuez plus vite que le virus. Le travail est plus qu'un médicament pour nous.

TRAVAILLEUR VIVANT AVEC LE VIH²⁴



► Engagements pour mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH

Les pays se sont engagés aux niveaux régional et mondial à mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination, notamment par le biais de traités, de déclarations politiques et de conventions juridiquement contraignants, relatifs aux droits humains. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 place sans équivoque l'égalité et la non-discrimination et la nécessité de «ne laisser personne de côté» au cœur du développement mondial.²⁵

L'approche du VIH fondée sur les droits de l'OIT est incarnée dans la recommandation n° 200, qui fournit un cadre international unique permettant d'aborder les problèmes auxquels les travailleurs et les employeurs sont confrontés dans le contexte du VIH.²⁶ Elle met l'accent sur les principes clés de l'égalité des sexes et un environnement de travail exempt de toute discrimination, entre autres choses. Les mesures de l'OIT pour lutter contre le VIH et le SIDA continueront d'être guidées par la recommandation n° 200, ainsi que par la convention n° 190,²⁷ la recommandation n° 206 qui l'accompagne²⁸ et d'autres conventions de l'OIT.

La réponse de l'OIT au VIH et au SIDA en termes d'accélération des progrès vers 2030 soutient la promotion de mesures visant à éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH au travail et à répondre aux besoins des personnes les plus exposées au risque du VIH, telles que les personnes handicapées; les peuples autochtones et tribaux; les personnes homosexuelles

(gays et lesbiennes), bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI); les travailleurs migrants; et les femmes jeunes et adolescentes. Ces mesures comprennent l'amélioration de l'accès à l'emploi des personnes vivant avec le VIH.²⁹ La stratégie révisée de l'OIT sur le VIH et le SIDA appelle à entreprendre des recherches sur la stigmatisation et la discrimination liées au VIH relatives à l'emploi afin de quantifier et mieux comprendre les problèmes qui perpétuent la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et de soutenir l'élaboration de politiques et la création de mesures pour y remédier efficacement.³⁰

La nouvelle publication *Mettre fin aux inégalités. Mettre fin au SIDA. La Stratégie mondiale de lutte contre le SIDA (2021-2026)* présente à la communauté mondiale de nouvelles opportunités et des engagements inédits pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH.³¹ Pour la première fois, la nouvelle stratégie mondiale de lutte contre le SIDA comprend des objectifs quantifiables spécifiques sur les catalyseurs sociétaux tels que l'accès à la justice; la suppression des lois punitives; et l'éradication de la stigmatisation, de la discrimination et de la violence. La stratégie se fixe l'objectif de réduire à moins de 10 % le nombre de personnes vivant avec le VIH et des populations clés victimes de stigmatisation et de discrimination.

La *Déclaration politique de 2021 sur le VIH et le SIDA: Mettre fin aux inégalités et agir pour vaincre le SIDA d'ici à 2030*, adoptée par les États membres en 2021, s'engage à «prendre des

24 OIT, *Riposte au VIH / SIDA sur le lieu de travail*.

25 Groupe des Nations unies pour le développement durable, «Ne laisser personne de côté». 26 OIT, «R200 - Recommandation sur le VIH et le SIDA, 2010 (n° 200)».

27 OIT, «C190 - Convention sur la violence et le harcèlement, 2019 (n° 190)».

28 OIT, «R206 - Recommandation sur la violence et le harcèlement, 2019 (n° 206)».

29 GB.337/POL/1.

30 GB.337/POL/1.

31 ONUSIDA, *Mettre fin aux inégalités. Mettre fin au SIDA. Stratégie mondiale contre le SIDA 2021-2026*, 2021.

mesures urgentes et transformatrices pour mettre fin aux inégalités sociales, économiques, raciales et de genre, aux lois, politiques et pratiques restrictives et discriminatoires, à la stigmatisation et aux formes multiples et croisées de discrimination, notamment fondées sur la séropositivité, et aux violations des droits humains qui perpétuent l'épidémie mondiale de SIDA », entre autres engagements.³²

La stratégie 2017-2022 du Fonds mondial reconnaît la nécessité d'investir davantage pour inclure et étendre les programmes visant à éliminer les obstacles tels que la stigmatisation et la discrimination dans les ripostes nationales au VIH, à la tuberculose (TB) et au paludisme afin que chacun puisse accéder aux services de santé dont il a besoin.³³ Le Fonds mondial entreprend une initiative ambitieuse, «Lever les obstacles», pour intensifier considérablement les programmes visant à réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'utilisation des services de lutte contre le VIH, la TB et le paludisme.³⁴

Lancé en 2018, le Partenariat mondial pour l'action de l'ONUSIDA visant à éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH exploite les forces combinées de la société civile, des gouvernements, des agences des Nations unies et des donateurs pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH de manière coordonnée, ciblée et manière cohérente dans un certain nombre de pays.³⁵

En dépit de tous ces engagements, les pays ont tardé à modifier leurs lois, à accroître les connaissances juridiques et l'accès à la justice et à assurer une formation et des capacités adéquates aux agents chargés de l'application des lois pour prévenir la stigmatisation et la discrimination liées au VIH. Un nombre beaucoup trop important de pays rapportent encore des taux élevés de violence, de stigmatisation et de discrimination ainsi que des lois et politiques discriminatoires, notamment à l'encontre des populations clés et des personnes vivant avec le VIH. Alors que la riposte mondiale s'oriente vers l'accélération des progrès pour finalement mettre fin au SIDA en tant que menace pour la santé publique, nous devons passer des engagements aux actes. Il est essentiel que les pays s'emploient à lutter contre toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH auxquelles sont confrontées les personnes vivant avec, affectées par et exposées au VIH.

Dans ce contexte, l'OIT a cherché à entreprendre une enquête pour en savoir plus sur les raisons qui sous-tendent la persistance de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH dans le monde du travail, afin d'éclairer l'accélération de la riposte au VIH à l'avenir.

► Justification et mise en œuvre de enquête



L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail a été conçue pour générer des données transversales, cohérentes et comparables, sur la stigmatisation et la discrimination liées au VIH sur le lieu de travail dans 50 pays de différentes régions et avec différentes charges liées au VIH. L'enquête vise à mieux comprendre les raisons de la stigmatisation et de la discrimination persistantes liées au VIH sur le lieu de travail qui bloquent l'accès à l'emploi ainsi que l'utilisation de services de prévention, de traitement, de soins et de soutien liés au VIH dans de nombreux pays.

Les 50 pays étudiés comprennent des pays à revenu élevé, intermédiaire et faible et représentent près de 70 % de la population mondiale âgée de 15 ans et plus (voir le tableau

A.3 en annexe pour les groupes de revenus des pays inclus dans l'enquête).

L'enquête a révélé un manque de connaissances et certaines observations sur les attitudes qui perpétuent la stigmatisation et la discrimination. Les résultats ont façonné les recommandations sur la manière d'optimiser la riposte au VIH pour mieux lutter contre la stigmatisation et la discrimination dans le monde du travail (voir chapitre 5 pour plus de détails). En recueillant ces nouvelles données, l'OIT et ses partenaires peuvent mettre en œuvre des ajustements fondés sur des données probantes en réponse à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH dans le monde du travail.

32 Assemblée générale des Nations unies, résolution 75/284, [Déclaration politique sur le VIH et le SIDA: Mettre fin aux inégalités et agir pour vaincre le SIDA d'ici à 2030](#), A/RES/75/284 (2021).

33 Le Fonds Mondial, «[Droits de l'homme](#)».

34 Le Fonds Mondial, [Initiative «Lever les obstacles» du Fonds Mondial: résumé des principales conclusions des évaluations de référence dans vingt pays](#), 8 juin 2020.

35 ONUSIDA, [Partenariat mondial pour l'action visant à éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH](#), 2018.

L'enquête de 50 pays a été mise en œuvre dans le cadre du sondage mondial de Gallup, une structure d'enquête qui suit certaines des questions les plus importantes dans le monde, telles que l'emploi et le bien-être, entre autres. L'enquête interroge les participants sur leurs expériences, leurs comportements et leurs opinions sur un certain nombre de questions. Depuis la création du sondage mondial de Gallup en 2005, des enquêtes représentatives

au niveau national ont été menées en continu dans plus de 150 pays et territoires. Un ensemble commun de données est collecté dans chaque pays – les mêmes questions de base de Gallup sont posées aux résidents de tous les pays participants, à chaque fois et de la même manière.

Voir l'annexe du présent rapport pour plus de détails sur l'approche et la méthodologie de l'enquête.

Les travailleurs, leur famille et les personnes à leur charge devraient avoir accès à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien liés au VIH et au SIDA et en bénéficier, et le lieu de travail devrait jouer un rôle pour faciliter l'accès à ces services.

OIT³⁶

► Aperçu du présent rapport



Le rapport de l'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail comprend cinq chapitres et une annexe:

1. Le **chapitre 1** fournit des informations générales sur les expériences des personnes vivant avec le VIH ainsi que la justification de l'enquête.
2. Le **chapitre 2** examine si les répondants croient que les personnes vivant avec le VIH devraient ou non être autorisées à travailler dans n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. Il explore également les raisons pour lesquelles certains répondants déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH.
3. Le **chapitre 3** examine les lacunes en matière de connaissances et idées fausses liées au VIH, à l'origine de la stigmatisation et de la discrimination dans le monde du travail.
4. Le **chapitre 4** explore la question du dépistage obligatoire du VIH avant que les personnes ne soient autorisées à travailler.
5. Le **chapitre 5** comprend des recommandations pour réduire la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dans le monde du travail.
6. **L'annexe** explique l'approche et la méthodologie de l'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail.

36 OIT, «R200 - Recommandation sur le VIH et le SIDA, 2010 (n° 200)».

► Questions d'enquête analysées dans le présent rapport

Les questions d'enquête finalisées sont énumérées dans l'encadré 1.1.

► Encadré 1.1

Questions de l'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

À présent, je vais vous poser plusieurs questions sur les personnes qui ont le VIH. Le VIH est un virus qui attaque le système immunitaire, défense naturelle de l'organisme contre la maladie. S'il n'est pas traité, le VIH peut évoluer en SIDA. Une personne qui a le VIH peut ou non savoir qu'elle est porteuse de ce virus et peut ou non recevoir un traitement

Q1: Pensez-vous que les personnes qui ont le VIH devraient être autorisées ou pas à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

Autorisées, Pas autorisées, (Ça dépend), (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Q2: Veuillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ?

Q2A: Risque que d'autres personnes contractent le VIH Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Q2B: Les personnes ayant le VIH peuvent transmettre des maladies autres que le VIH Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Q2C: Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Q2D: Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH Oui, Non, (Refuse de répondre)

Q3: À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ?

Q3A: En ayant des relations sexuelles non protégées

Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Q3B: En s'étreignant ou en se serrant la main Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Q3C: En partageant des seringues

Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Q3D: En échangeant un baiser

Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Q3E: En utilisant des toilettes communes

Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

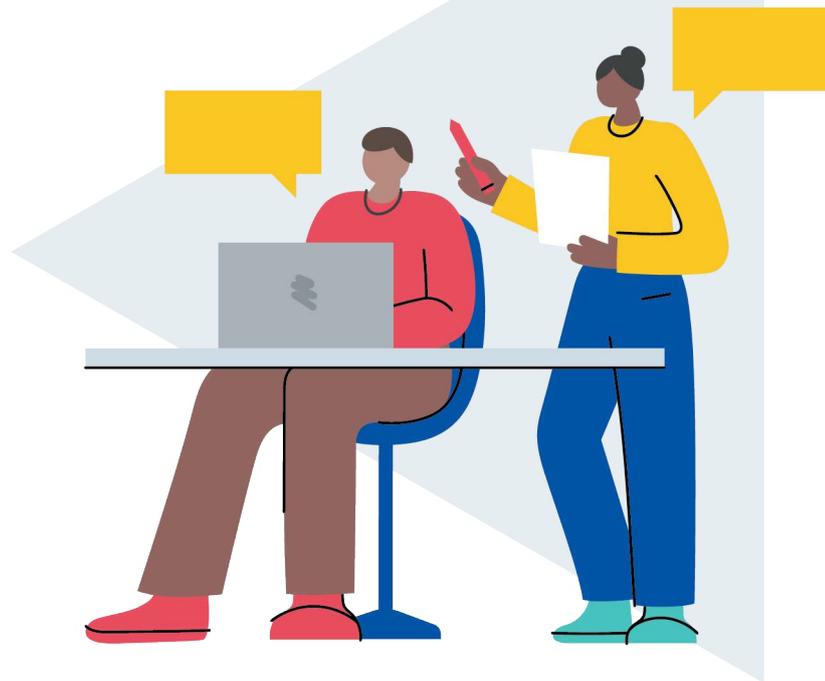
Q4: Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ? Oui, Non, (Ça dépend), (Il existe déjà un dépistage obligatoire dans ce pays) (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Q5: Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Remarque: Q1, Q2, Q2A-D, Q3, Q3A-E, Q4 et Q5 sont des codes utilisés pour indiquer les éléments de question de l'enquête. Par souci de commodité, ces codes sont utilisés tout au long du rapport. Les options de réponse à l'enquête sont indiquées sous chaque question. Tout au long du présent rapport, les réponses à l'enquête mises entre parenthèses indiquent qu'elles n'ont pas été lues au répondant, mais plutôt fournies volontairement par ce dernier et acceptées comme valides par l'intervieweur. Au Pakistan et en Arabie saoudite, les éléments Q3A et Q3D ont été omis. En Arabie saoudite, une version modifiée de Q3B a été posée: «À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? En se serrant la main.» Aux fins de l'analyse du présent rapport, la forme modifiée de Q3B est traitée de la même manière que la forme originale de l'élément lors de la déclaration des résultats. De plus, aucun des éléments de la question Q3 n'a été posé aux Émirats arabes unis ; par conséquent, les données du troisième trimestre de chaque chapitre sont les résultats des 49 pays restants.

Source: L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)

2



Personnes vivant avec le VIH autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH

Introduction

En 2018, un rapport de l'OIT notait que, bien que des progrès significatifs aient été réalisés dans le traitement antirétroviral qui permet aux personnes vivant avec le VIH de travailler, «la stigmatisation liée au VIH reste omniprésente et ses effets débilissants».¹ Le présent chapitre explore l'étendue de la discrimination liée au VIH dans le monde du travail dans les 50 pays étudiés. Il examine également les facteurs qui semblent être associés à une telle discrimination.

Le chapitre est divisé en deux parties. La première partie examine la première question de l'enquête mondiale

de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (voir encadré 2.1), qui vise à déterminer si les répondants croient que les personnes vivant avec le VIH devraient ou non être autorisées à travailler dans n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. La deuxième partie explore les raisons – ou les idées fausses – invoquées par les répondants en déclarant que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler dans un quelconque type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH.

¹ GNP+ et OIT, *Résumé des données probantes: Stigmatisation et discrimination liées au VIH dans le monde du travail: Résultats de l'Indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH*, 2018.



► Questions d'enquête analysées dans le présent chapitre

► Encadré 2.1

Les questions Q1 et Q2 de l'enquête et les éléments de question Q2A-D; le chapitre comprend également une analyse liant Q1 à Q5

Q1: Pensez-vous que les personnes qui ont le VIH devraient être autorisées ou pas à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?
Autorisées, Pas autorisées, (Ça dépend), (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Si les personnes interrogées ont répondu «Pas autorisées» ou «Ça dépend» à Q1, Q2 leur a été posée, y compris Q2A-D :

Q2: Veuillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH.

Q2A: Risque que d'autres personnes contractent le VIH
Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Q2B: Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH
Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Q2C: Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades
Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Q2D: Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH
Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Q5 a été posée ultérieurement à toutes les personnes interrogées, indépendamment de leurs réponses aux Q1 et Q2A-D.

Q5: Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?
Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Remarque: Q1, Q2, Q2A-D et Q5 sont des codes utilisés pour indiquer les éléments de question de l'enquête. Par souci de commodité, ces codes sont utilisés tout au long du rapport. Les options de réponse à l'enquête sont indiquées sous chaque question. Tout au long du présent rapport, les réponses à l'enquête mises entre parenthèses indiquent qu'elles n'ont pas été lues au répondant, mais plutôt fournies volontairement par ce dernier et acceptées comme valides par l'intervieweur.

Source: L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)



► Principales conclusions

1. À l'échelle mondiale, un peu plus de la moitié des personnes (50,5 %) conviennent que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. Cependant, plus d'un tiers (35,6 %) déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à le faire, tandis que 2,8 % répondent «ça dépend», ce qui suggère que près de quatre personnes sur dix (38,4 %) dans les 50 pays sont, dans une certaine mesure, contre le fait de permettre aux personnes vivant avec le VIH de travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH.
2. Les femmes et les hommes ont tendance à déclarer dans des proportions à peu près similaires que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH – 50,5 % des premiers et 50,6 % des seconds ayant exprimé cette opinion.
3. Les régions dans lesquelles les répondants sont les moins nombreux à déclarer que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH sont l'Asie et le Pacifique, où 40,6 % des personnes interrogées répondent «autorisées» à Q1 et le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, où 42,0 % fournissent la même réponse.
4. À l'échelle mondiale, un niveau d'instruction personnel plus élevé est associé à une probabilité accrue de déclarer que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. Dans l'ensemble, 68,0 % des répondants ayant suivi un cycle d'enseignement supérieur (seize années ou plus d'instruction) estiment que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, contre 55,4 % des répondants ayant suivi un cycle d'enseignement secondaire (de neuf à quinze années d'instruction) et 39,9 % ayant suivi un cycle d'enseignement primaire (de zéro à huit années d'instruction).
5. La plupart des répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler dans un type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH invoquent plusieurs raisons pour justifier leur opinion.
6. Chez les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler dans un type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent «ça dépend», la raison la plus fréquemment invoquée pour justifier leur opinion est le «risque que d'autres personnes contractent le VIH» (79,3 %).
7. Près de six répondants sur dix (57,0 %) qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent «ça dépend» invoquent le fait que «les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH» pour justifier leur opinion. À 75,6 %, cette raison est la plus courante au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. C'est également la raison la plus susceptible d'être invoquée par des personnes ayant un faible niveau d'instruction (de zéro à huit années d'instruction).

Il est essentiel de lutter contre les inégalités et d'éradiquer la discrimination pour mettre fin au SIDA. Le monde s'éloigne de ses engagements communs de mettre fin au SIDA d'ici 2030, non pas à cause d'un manque de connaissances, de capacités ou de moyens pour vaincre le SIDA, mais en raison des inégalités structurelles qui entravent les solutions éprouvées en matière de prévention et de traitement du VIH.

ONUSIDA²

² UNAIDS, *Zero Discrimination Day: End Inequalities*, 2021.



► Partie 1: Points de vue sur le fait que des personnes vivant avec le VIH travaillent directement avec d'autres personnes qui n'ont pas

À l'échelle mondiale, environ la moitié des personnes interrogées (50,5 %) vivant dans les 50 pays inclus dans l'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination à l'égard du VIH dans le monde du travail déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées «à travailler dans n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH». Plus d'un tiers des répondants (35,6 %) déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, tandis que 2,8 % répondent «ça dépend» – ce qui signifie que 38,4 % des personnes interrogées croient, dans une certaine mesure, qu'il faut interdire aux personnes

vivant avec le VIH de travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. Les 11,1 % restants n'ont pas exprimé d'opinion sur cette question.

Les femmes et les hommes ont tendance à déclarer dans des proportions à peu près similaires que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH (voir figure 2.1).

► Figure 2.1. Différentes opinions sur le fait de permettre aux personnes vivant avec le VIH de travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH

Pourcentages de personnes qui ont donné à chaque fois la réponse indiquée à Q1: Pensez-vous que des personnes qui ont le VIH devraient être autorisées ou pas à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH?

■ Autorisées ■ Non autorisées ■ (Ça dépend) ■ (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)

Tous les répondants



Femmes



Hommes



Remarque: Tout au long du présent rapport, les réponses à l'enquête mises entre parenthèses indiquent qu'elles n'ont pas été lues au répondant, mais plutôt fournies volontairement par ce dernier et acceptées comme valides par l'intervieweur.

Source: L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)

Résultats dans toutes les régions: Dans la plupart des régions, une majorité déclare que les personnes vivant avec le VIH devrait être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH

L'Asie et le Pacifique et le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord se démarquent avec les plus faibles taux de personnes interrogées à avoir répondu «autorisées»

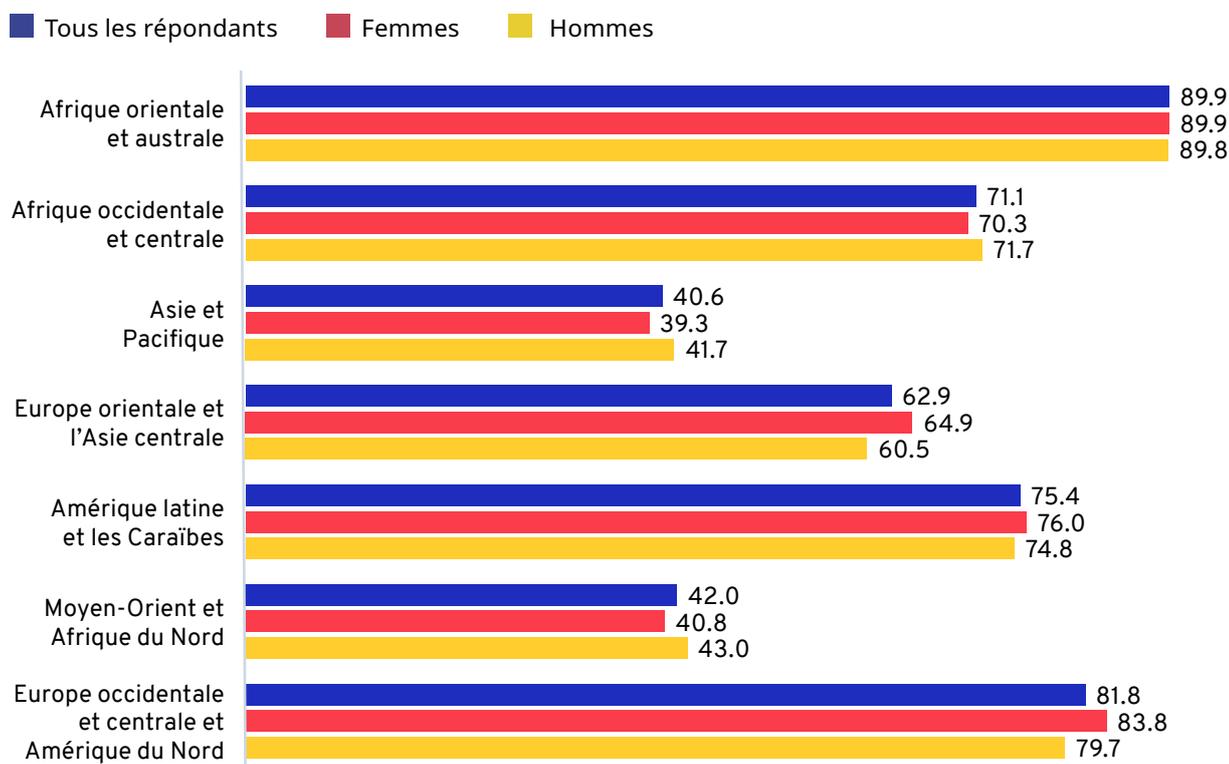
En dépit des opinions partagées au niveau mondial sur le fait de permettre aux personnes vivant avec le VIH de travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, les réponses des personnes interrogées dans la plupart des régions tendent résolument vers le fait que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH; dans cinq des sept régions, la plupart des répondants partagent cette opinion. Ces régions comprennent l'Europe orientale et l'Asie centrale (62,9 %), l'Afrique occidentale et centrale (71,1 %), l'Amérique latine et les Caraïbes (75,4 %), l'Europe occidentale et centrale et l'Amérique du Nord (81,8 %) et l'Afrique orientale et australe (89,9 %).

Dans la plupart de ces régions, les pourcentages de femmes et d'hommes qui expriment ce point de vue sont à peu près similaires.

Dans deux autres régions, en revanche, moins de la moitié des répondants déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, 42,0 % des personnes interrogées répondent cela et ce chiffre est de 40,6 % en Asie et dans le Pacifique. Dans les deux régions, les femmes sont à peu près aussi susceptibles que les hommes de déclarer que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH (voir figure 2.2).

► **Figure 2.2. Points de vue sur le fait de permettre aux personnes vivant avec le VIH de travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, par sexe**

Pourcentages de répondants qui déclarent « autorisées » à Q1: Pensez-vous que des personnes qui ont le VIH devraient être autorisées ou pas à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH?



Source: L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)

Qu'est-ce qui explique les différences régionales ?

Les totaux régionaux sont façonnés par les pays au sein de chaque groupe géographique – bien que les pourcentages soient ajustés pour tenir compte des différences de taille des populations entre les pays. À ce titre, il est important

de considérer les pays où l'acceptation est particulièrement élevée ou faible. La section suivante examine tour à tour ces deux niveaux d'acceptation.

D'un pays à l'autre, il existe un large éventail de pourcentages de répondants qui déclarent « autorisées »

Les sept pays détenant les pourcentages les plus élevés de répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH se trouvent en Afrique orientale et australe – région où le pourcentage régional de personnes interrogées qui répondent « autorisées » à Q1 est le plus élevé. Il convient également de noter que cette région a la charge la plus élevée d'adultes

vivant avec le VIH (la prévalence du VIH la plus élevée chez les adultes) au monde.³

Au Kenya, en Zambie, en Namibie, en Ouganda, en Tanzanie (République-Unie de) et au Zimbabwe, plus de neuf répondants sur dix déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH; la proportion de personnes interrogées à fournir la même réponse en Afrique du Sud est presque aussi élevée (voir tableau 2.1).

► **Table 2.1. Points de vue sur le fait de permettre aux personnes vivant avec le VIH de travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, par sexe pour chaque pays**

Pourcentages de répondants qui déclarent « autorisées » à Q1: Pensez-vous que des personnes qui ont le VIH devraient être autorisées ou pas à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

	Tous les répondants	Femmes	Hommes
Kenya	96,7	97,4	96,0
Zambie	95,3	94,6	96,1
Namibie	94,7	95,5	93,7
Ouganda	93,8	94,3	93,3
Tanzanie (République-Unie de)	93,6	95,9	91,3
Zimbabwe	91,5	91,7	91,4
Afrique du Sud	89,3	89,8	88,7
États-Unis	83,8	86,2	81,3
Éthiopie	83,0	80,9	85,0
Gabon	81,6	79,2	83,9
Pérou	80,8	82,0	79,5
Costa Rica	79,9	83,6	75,9
Cameroun	78,6	81,9	75,1
République dominicaine	77,2	77,4	77,0
Bolivie (État plurinational de)	76,4	76,8	76,1
Nigéria	75,2	73,7	76,6
Brésil	74,6	75,1	74,2
Cambodge	73,3	69,1	77,4
Côte d'Ivoire	71,8	75,2	68,0
Bénin	71,3	68,9	74,1

3 KFF, «L'épidémie mondiale de VIH / SIDA».

	Tous les répondants	Femmes	Hommes
Ghana	70,3	69,5	71,1
Fédération de Russie	68,3	69,3	67,0
Burkina Faso	67,5	70,0	64,9
Paraguay	67,2	67,3	67,1
Maurice	67,0	65,5	68,3
Bulgarie	62,8	65,3	60,3
Viet Nam	62,3	58,7	66,1
Roumanie	56,6	51,2	61,8
Thaïlande	56,3	56,2	56,4
Ukraine	55,3	60,8	48,9
Congo (Brazzaville)	54,9	51,2	58,6
Sénégal	54,7	56,7	52,4
Mali	52,1	50,1	54,4
Algérie	51,9	50,0	53,6
Iran (République islamique d')	51,2	48,6	53,7
Kazakhstan	48,7	47,7	49,7
Guinée	48,5	43,9	53,2
Émirats arabes unis	47,6	50,0	46,7
Myanmar	47,5	45,3	49,6
Inde	46,8	45,3	47,9
Philippines	45,4	47,8	42,8
Maroc	40,8	41,0	40,6
Albanie	39,5	38,0	41,1
Liban	39,0	38,7	39,3
Arabie saoudite	38,8	36,7	40,3
Kirghizistan	37,0	39,5	34,3
Chine	35,6	35,3	35,9
Pakistan	31,6	27,0	35,9
Égypte	30,2	30,2	30,2
Indonésie	27,3	24,1	30,5

Source: L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)

Aux États-Unis, 83,8 % des répondants déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. Notamment, la prévalence du VIH aux États-Unis est plus faible que dans de nombreux autres pays.⁴ Néanmoins, la maladie a laissé une marque distincte sur le pays.⁵ Les États-Unis ont été l'un des premiers pays où le VIH a été détecté au début des années 1980⁶ et, en 1988, 68 % des Américains ont déclaré à l'institut Gallup (dans les enquêtes de l'époque) que le SIDA était le problème de santé le plus urgent auquel le pays était confronté.⁷ En 1999, un Américain sur trois considérait encore le SIDA comme le problème de santé le plus urgent auquel le pays était confronté.⁸

Dans quinze pays, moins de la moitié des répondants déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. Six pays où ces types de points de vue sont les plus courants se trouvent en Asie et dans le Pacifique et cinq d'entre eux sont au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Parmi les pays d'Asie et du Pacifique, se trouve l'Indonésie, où un peu plus d'un quart (27,3 %) des personnes interrogées répondent «autorisées» à Q1. Au Liban, en Arabie saoudite et en Égypte – qui font tous partie du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord – moins de 40,0 % des répondants déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH.

Fait intéressant, les preuves suggèrent que dans de nombreux pays où moins d'une majorité de personnes interrogées répondent «autorisé» à Q1, le VIH peut être un sujet peu familier pour de nombreux répondants; dans la plupart de ces pays, les taux de prévalence officiels du VIH sont relativement faibles (lorsque des données sont disponibles).⁹ En outre, un nombre relativement faible de

répondants dans ces pays déclarent avoir déjà connu une personne qui a contracté le VIH.¹⁰

Certains pays disposent d'observations notables concernant les opinions des femmes et des hommes quant à savoir si les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. En Égypte, par exemple, les pourcentages de femmes et d'hommes qui pensent que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH sont les mêmes pour les deux sexes, à 30,2 %. Cependant, 55,1 % des femmes, contre 65,7 % des hommes, déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent «ça dépend». La différence entre les pourcentages de femmes et d'hommes est due fait qu'en Égypte, une plus grande proportion de femmes que d'hommes répondent «ne sait pas» à cette question (ou refusent de répondre), respectivement à 14,7 % contre 4,2 %.

Au Pakistan, les hommes sont plus susceptibles que les femmes de déclarer que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH (35,9 % pour les hommes, contre 27,0 % pour les femmes). Une raison potentielle de cette différence pourrait être le niveau d'instruction. Au Pakistan, les hommes ont tendance à être plus éduqués que les femmes: 39,0 % des hommes ayant atteint un niveau d'instruction secondaire ou au-delà, contre 19,7 % des femmes. La prochaine section «Principaux modèles démographiques» du présent chapitre présente une analyse plus détaillée de la corrélation entre le niveau d'instruction et les opinions des répondants quant à savoir si les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées ou non à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH.

Forte association positive entre le fait d'avoir connu une personne ayant le VIH et celui de croire que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH

La présente section explore la relation entre le fait d'avoir connu une personne ayant le VIH et celui de croire que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. Elle compare les pourcentages au niveau national de personnes qui déclarent avoir personnellement déjà connu une personne vivant avec le VIH avec les pourcentages de personnes interrogées qui croient que les personnes vivant

avec le VIH devraient être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. Cette analyse suggère fortement que la connaissance du VIH – sous la forme d'avoir connu une personne ayant le VIH – est étroitement liée au fait de croire que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH.

4 La Banque mondiale, «Prévalence du VIH, total (% de la population âgée de 15 à 49 ans) : estimations de l'ONUSIDA».

5 CDC (Centers for Disease Control and Prevention), «Basic Statistics».

6 S. Franceschi et al., «AIDS Incidence Rates in Europe and the United States», *AIDS* 8, No 8 (1994), 1173-1177.; Avert, «History of HIV and AIDS Overview».

7 Justin McCarthy, «Gallup Vault: Fear and Anxiety During the 1980s AIDS Crisis», Gallup News, 28 juin 2019.

8 Justin McCarthy, «Gallup Vault: Fear and Anxiety During the 1980s AIDS Crisis», Gallup News, 28 juin 2019.

9 La Banque mondiale, «Prévalence du VIH, total (% de la population âgée de 15 à 49 ans) : estimations de l'ONUSIDA».

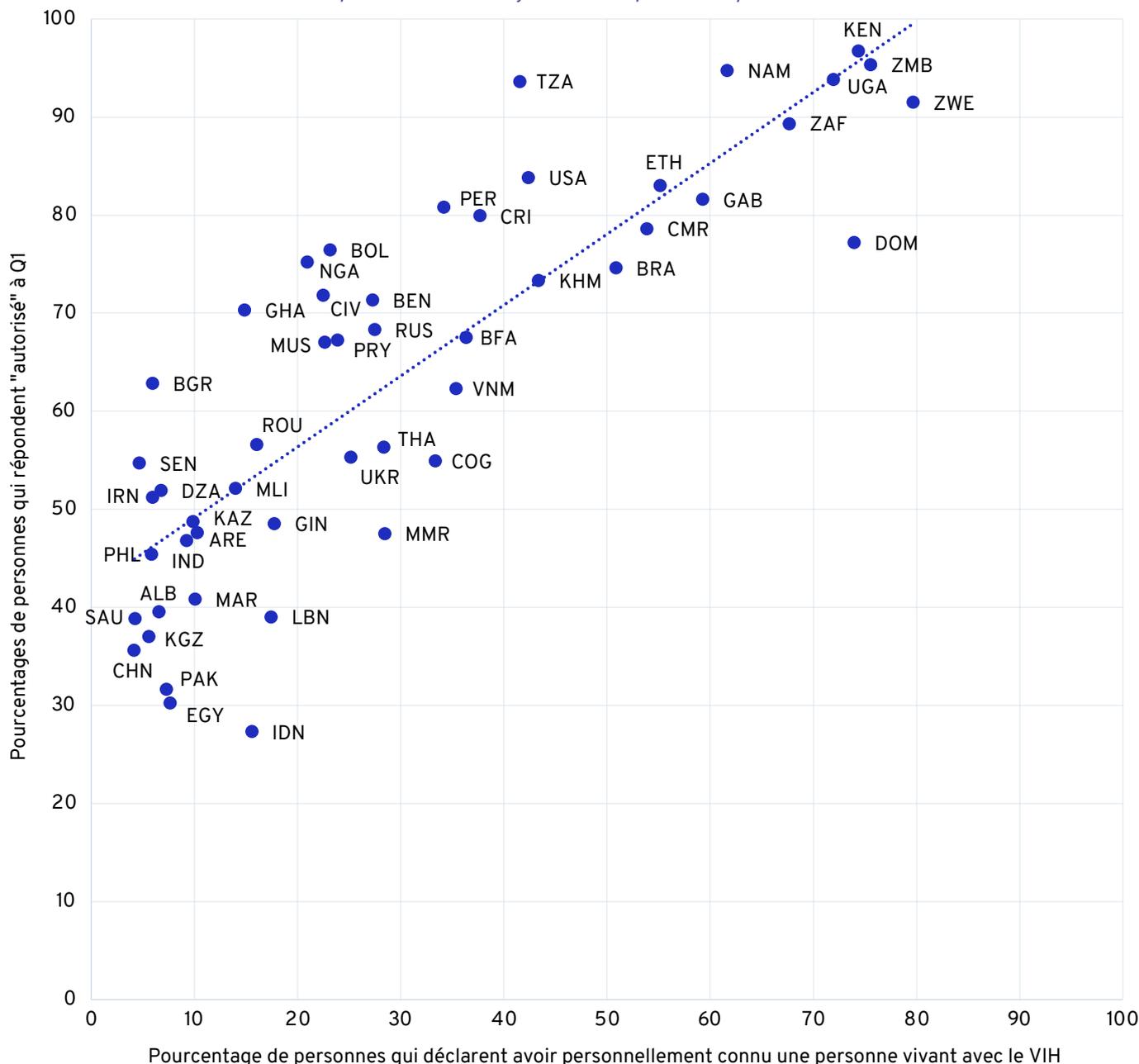
10 Les données sont basées sur la Q5 de l'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination par le VIH dans le monde du travail. La question se lit comme suit : avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ? Options de réponse: Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Comme le montre la figure 2.3, il existe une forte corrélation positive statistiquement significative¹¹ (0,840) – mesure de la force statistique entre deux séries de données¹² – au niveau national entre le pourcentage de personnes qui déclarent avoir personnellement connu une personne

vivant avec le VIH et le pourcentage de répondants qui croient que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH.

► **Figure 2.3.** Relation positive entre l'opinion selon laquelle les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH et le fait d'avoir déjà connu une personne vivant avec le VIH, par pays

Pourcentages de personnes qui déclarent «autorisées» à Q1 : Pensez-vous que des personnes qui ont le VIH devraient être autorisées ou pas à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ? par rapport aux pourcentages de personnes répondent «oui» à Q5 : Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?



Principaux modèles démographiques

Les points de vue sur la question de savoir si les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH varient, non seulement aux niveaux régional et

national, mais également au niveau individuel, comme le montrent les résultats par groupes démographiques clés - en particulier par niveau d'instruction, âge et revenu. Cette section explore ces différences (ou leur absence).

L'éducation est importante – près de sept personnes sur dix ayant suivi un cycle d'enseignement supérieur déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH

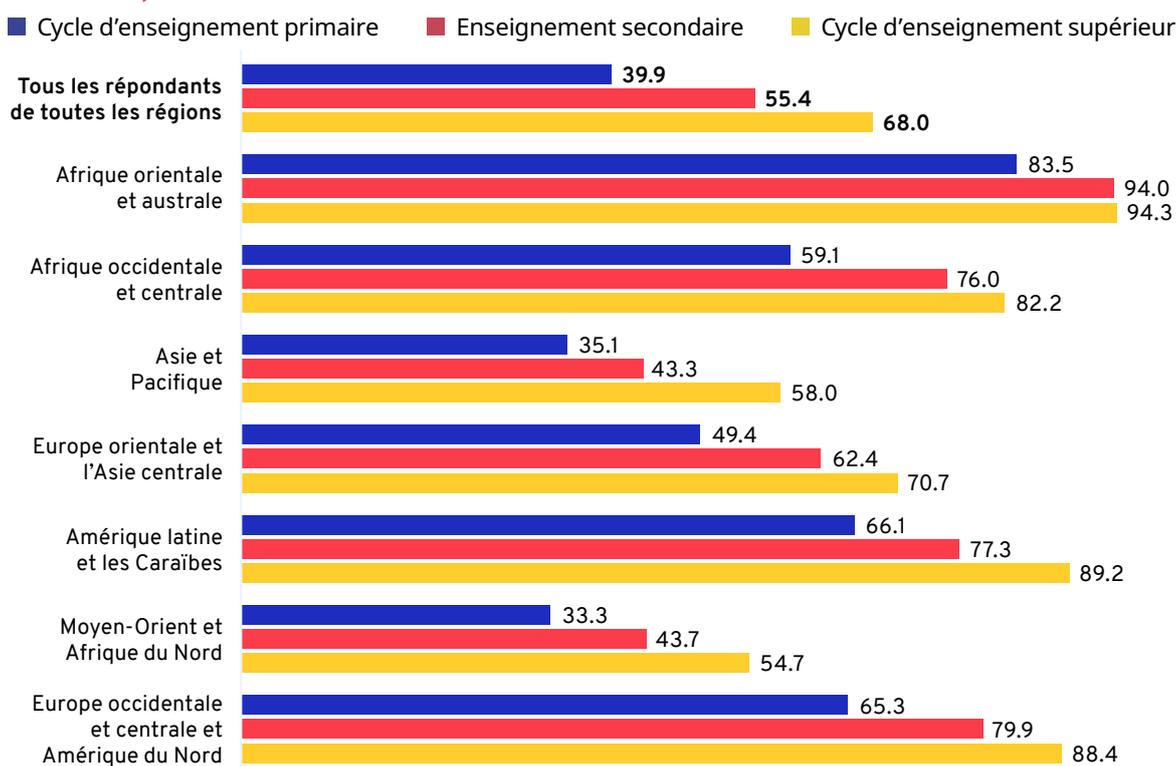
Le niveau d'instruction d'une personne est fortement lié au fait que celle-ci croit ou non qu'une personne vivant avec le VIH devrait être autorisée à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. À l'échelle mondiale, 68,0 % des répondants ayant suivi un cycle d'enseignement supérieur (seize années ou plus d'instruction) estiment que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, contre 55,4 % des répondants ayant suivi un cycle d'enseignement secondaire (de neuf à quinze années d'instruction) et 39,9 % ayant suivi un cycle d'enseignement primaire (de zéro à huit années d'instruction). La tendance est similaire dans toutes les régions, à l'exception de l'Afrique orientale et australe, où les personnes ayant suivi un cycle d'enseignement supérieur et celles ayant suivi un cycle d'enseignement secondaire répondent « autorisées » à Q1 à peu près dans les mêmes proportions, respectivement à 94,3 % et 94,0 %.

L'importance de l'éducation est évidente même dans les deux régions où les répondants sont les moins susceptibles de déclarer que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, à savoir l'Asie et le Pacifique et le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Dans les deux régions, la majorité des personnes ayant suivi un cycle d'enseignement supérieur déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, à 54,7 % au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et à 58,0 % en Asie et dans le Pacifique.

La relation entre un niveau d'instruction plus élevé et une probabilité accrue de déclarer « autorisé » à Q1 est aussi généralement valable lorsque l'on examine les réponses des femmes et des hommes séparément (voir la figure 2.4).

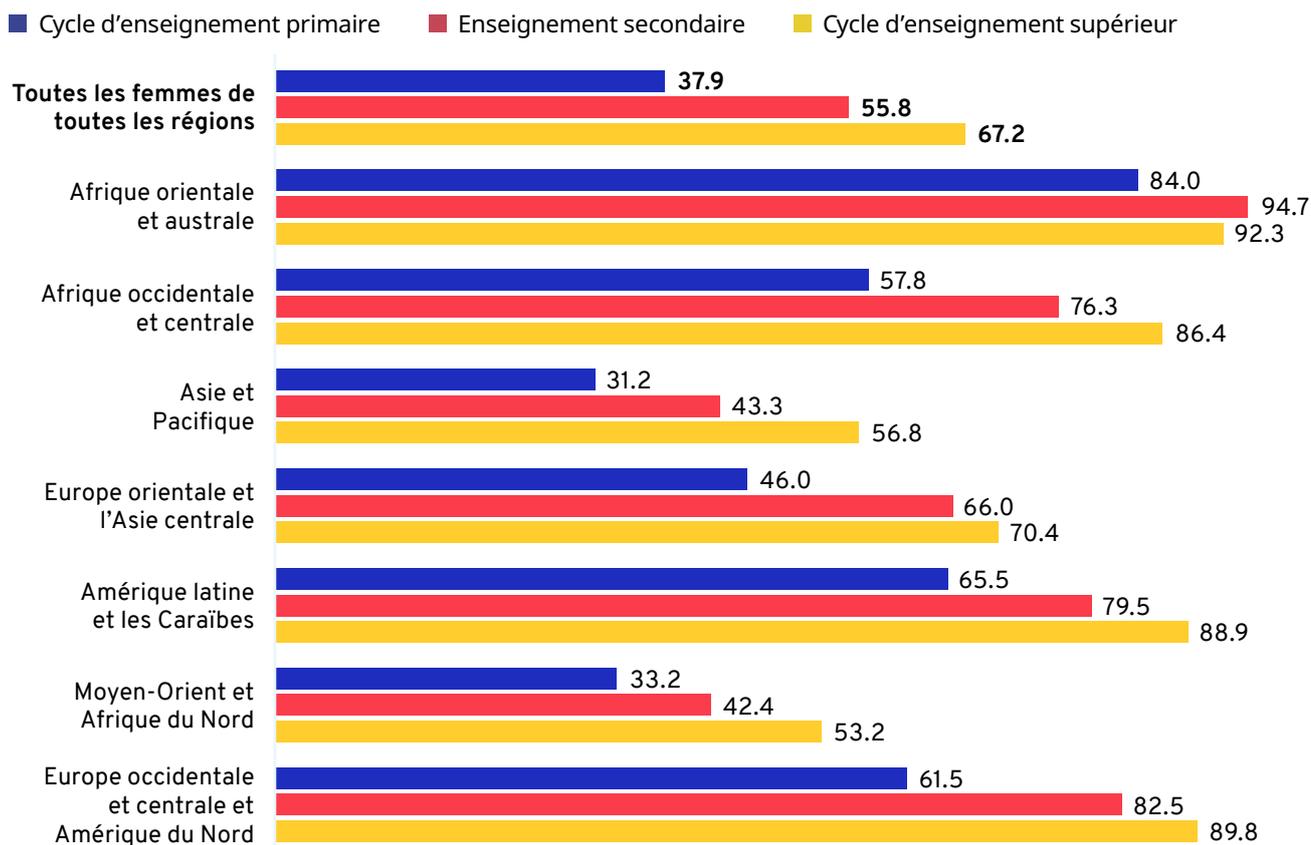
► **Figure 2.4. Points de vue sur le fait de permettre aux personnes vivant avec le VIH de travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, par cohorte d'âge**
Pourcentages de répondants qui déclarent « autorisées » à Q1: Pensez-vous que des personnes qui ont le VIH devraient être autorisées ou pas à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

Tous les répondants

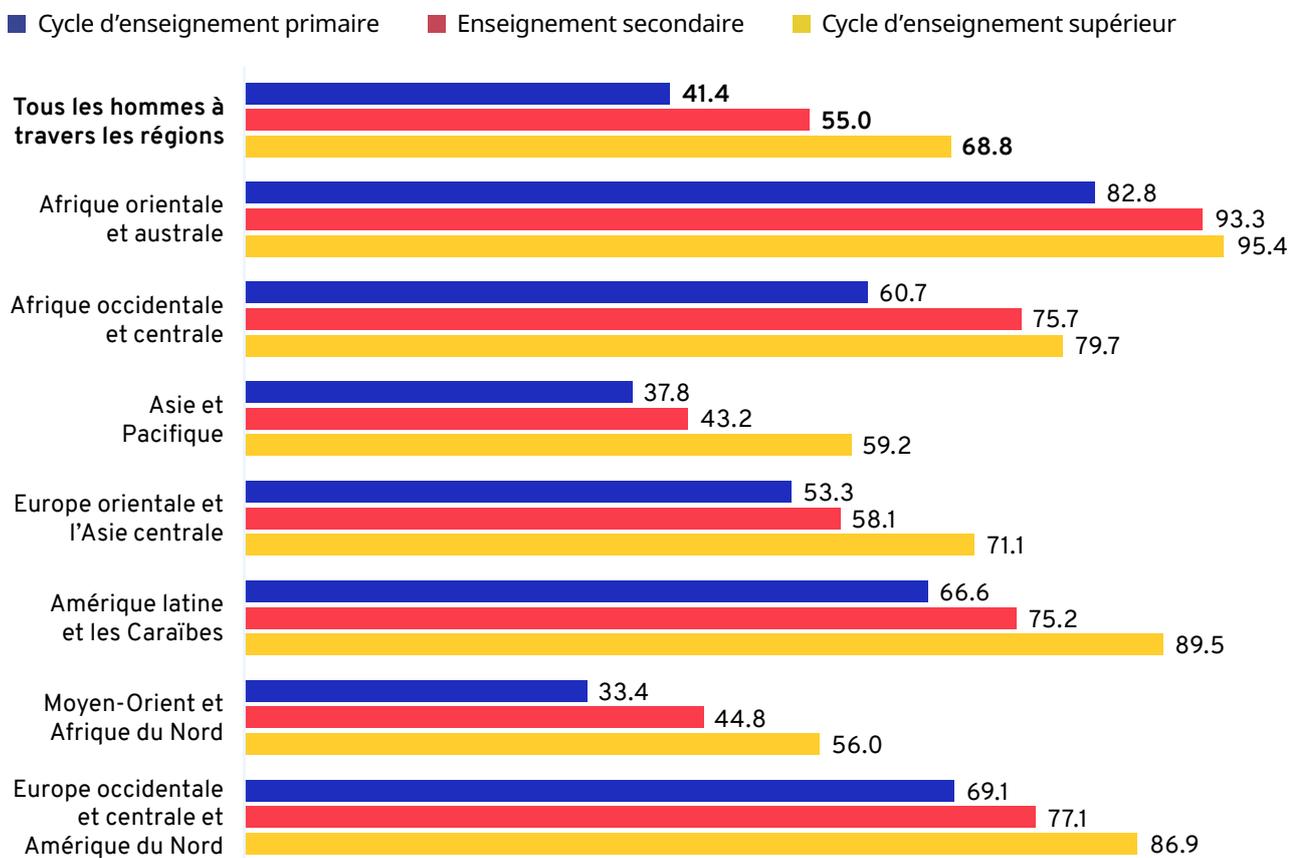


► Figure 2.4. (suite)

Femmes



Hommes



Source: L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)

Le groupe d'âge le plus jeune est généralement plus susceptible que le groupe d'âge le plus avancé de déclarer que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH

À l'échelle mondiale, une majorité de répondants âgés de 15 à 29 ans (53,1 %) déclarent que les personnes ayant le VIH devraient être autorisées à travailler dans n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. Des pourcentages légèrement plus faibles chez les personnes appartenant à d'autres groupes – 50,2 % des répondants âgés de 30 à 54 ans et 45,9 % des répondants âgés de 55 ans et plus – indiquent la même chose. Ces différences selon l'âge sont particulièrement prononcées chez les hommes au niveau mondial, 53,1 % des 15 à 29 ans estimant que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, contre 43,5 % chez les plus âgés (55 ans et plus), soit un écart de 9,6 points de pourcentage. Cet écart est beaucoup plus faible, à 4,4 points, entre les femmes des groupes d'âge les plus jeunes et les plus âgés.

Cependant, il est important de noter que la relation entre l'âge et le fait de déclarer « autorisées » à Q1 varie d'une région à l'autre. Dans plusieurs régions, il n'y a pratiquement aucune différence entre les groupes d'âge; par exemple, en Afrique orientale et australe, des pourcentages élevés

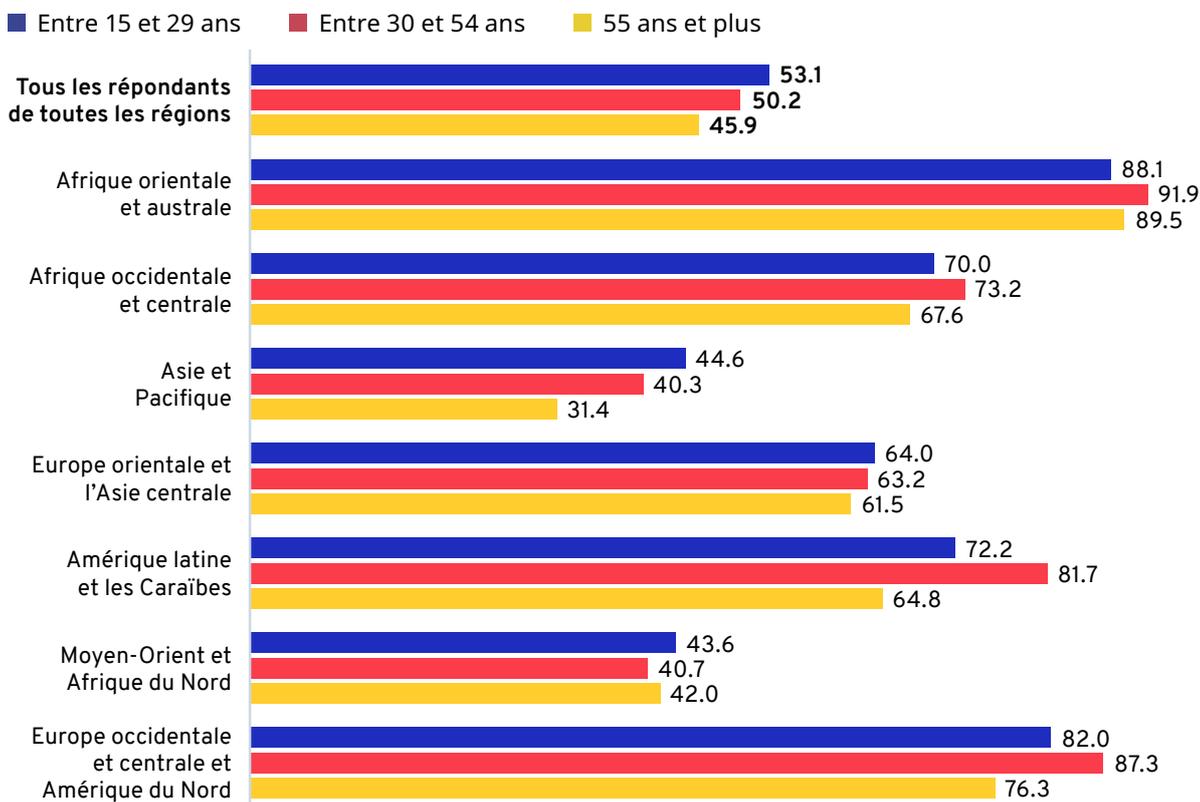
de répondants de tous les groupes d'âge déclarent « autorisées » et, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, de faibles pourcentages de personnes interrogées répondent la même chose. Dans d'autres régions, comme l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi que l'Europe occidentale et centrale et l'Amérique du Nord, la tendance est unique, le groupe d'âge moyen des deux régions ayant le pourcentage le plus élevé de répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, alors même que le groupe d'âge le plus âgé enregistre le pourcentage le plus faible.

L'Asie et le Pacifique suivent de plus près la tendance mondiale, 44,6 % des 15-29 ans déclarant que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH contre 40,3 % des 30-54 ans et 31,4 % des 55 ans et plus (voir figure 2.5). Ces différences générationnelles pourraient laisser espérer que les points de vue discriminatoires actuels sur les personnes vivant avec le VIH travaillant directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH s'atténueront au fil du temps, du moins, dans une certaine mesure.

► **Figure 2.5. Points de vue sur le fait de permettre aux personnes vivant avec le VIH de travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, par cohorte d'âge**

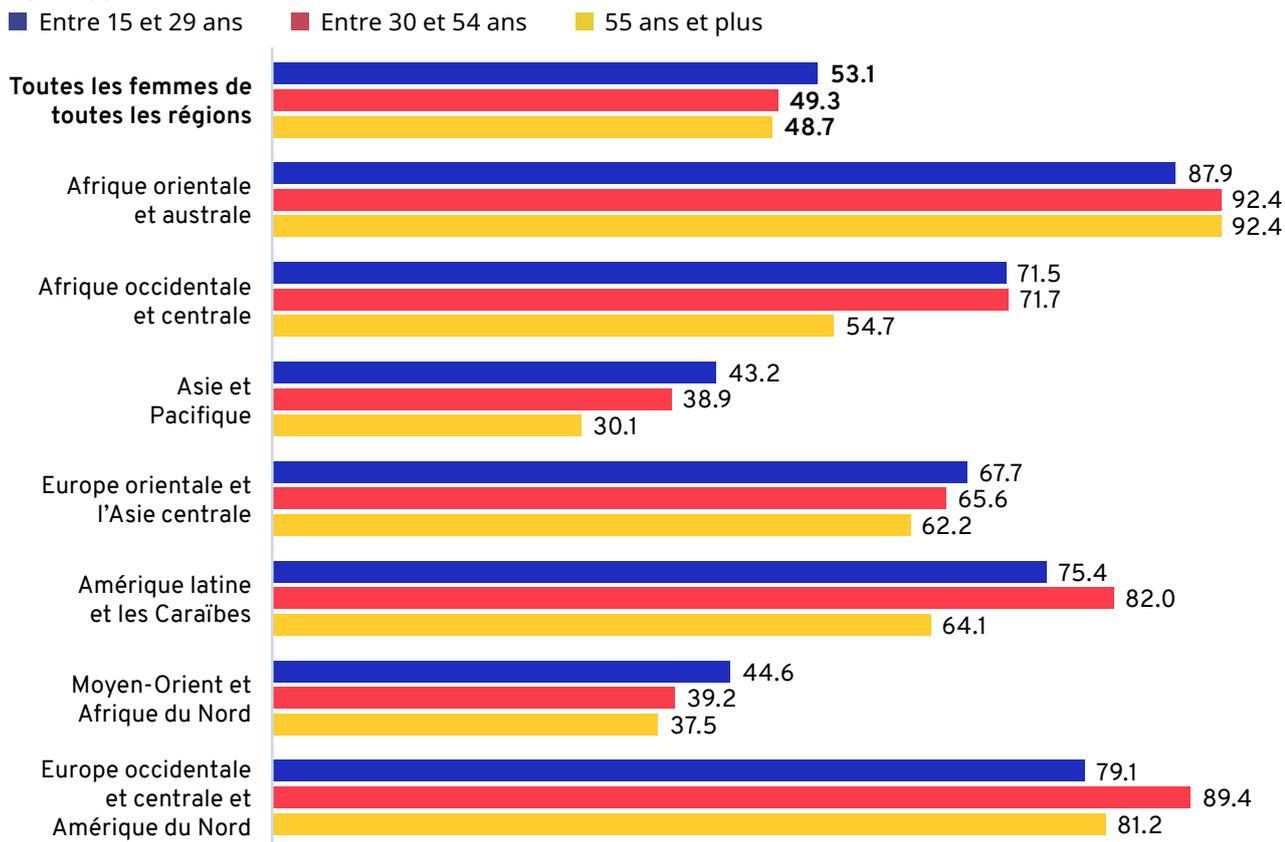
Pourcentages de répondants qui déclarent « autorisées » à Q1: Pensez-vous que des personnes qui ont le VIH devraient être autorisées ou pas à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

Tous les répondants

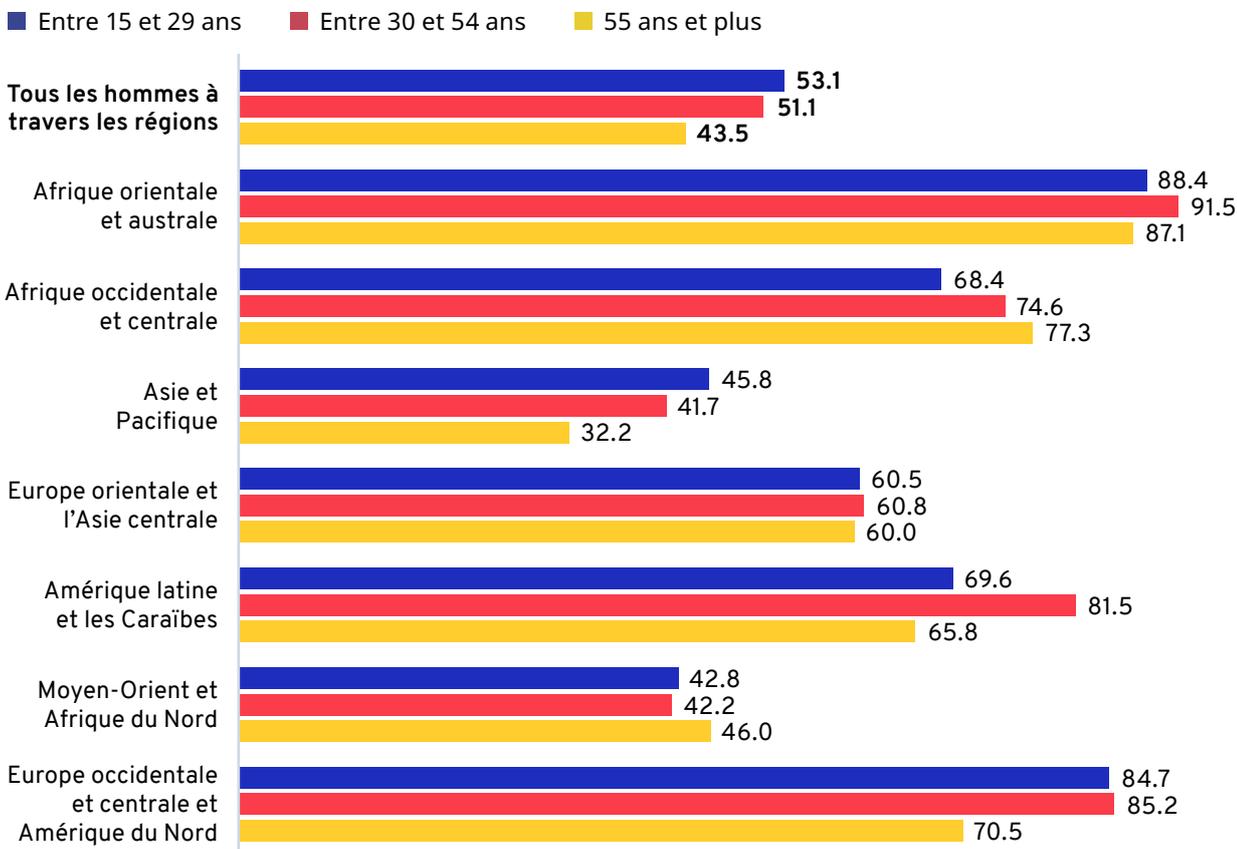


► Figure 2.5. (suite)

Femmes



Hommes



Source: L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)

Les répondants qui exercent une activité professionnelle sont légèrement plus susceptibles de déclarer que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH

À l'échelle mondiale, les personnes qui exercent une activité professionnelle (c'est-à-dire celles qui occupent actuellement un emploi à temps plein ou à temps partiel; voir encadré 2.2 pour les descriptions des catégories d'emploi) sont légèrement plus susceptibles que les autres de déclarer que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, respectivement à 52,8 % et 47,3 %. Cette différence d'opinion en fonction du statut professionnel est particulièrement marquée chez les femmes – 54,4 % des femmes qui exercent une activité professionnelle, contre 47,1 % de celles sans emploi, croient que les personnes vivant avec le VIH

devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH.

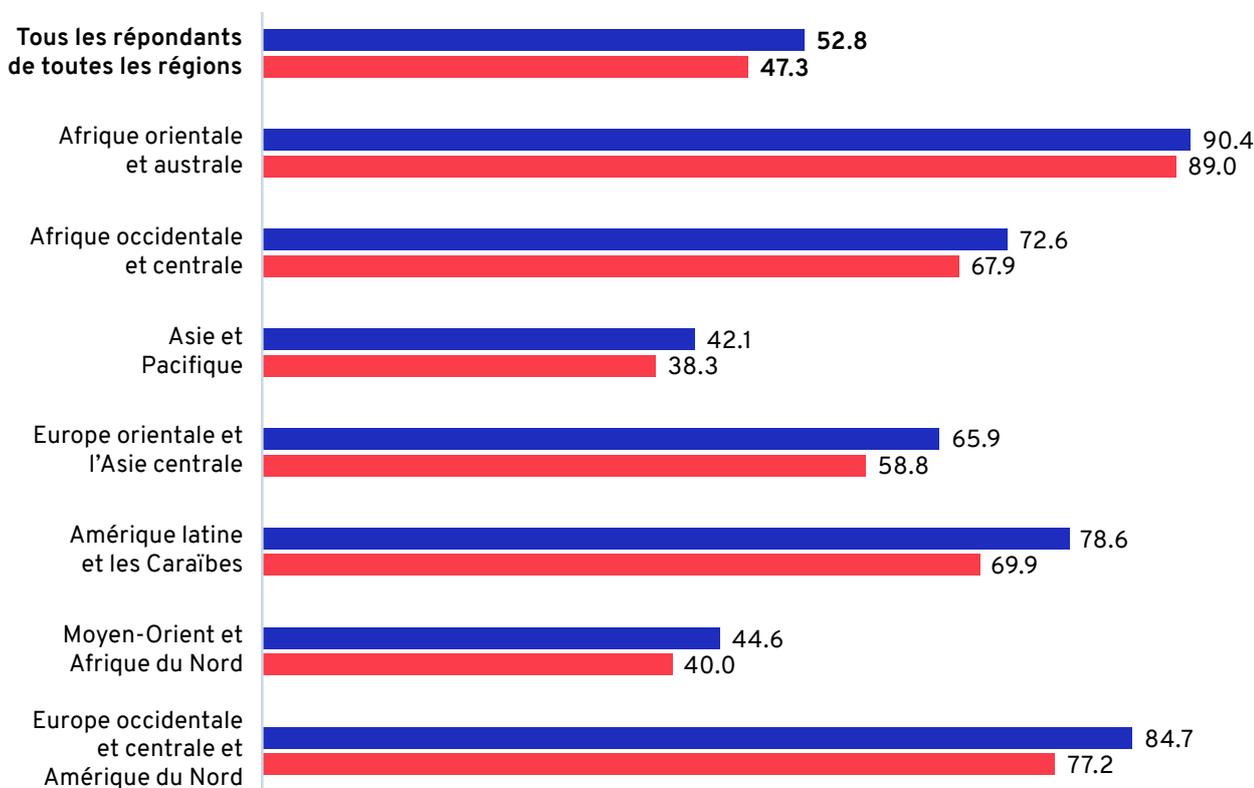
Dans la plupart des régions, les personnes qui exercent une activité professionnelle sont au moins légèrement plus susceptibles que celles sans emploi de déclarer que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, en particulier, en Amérique latine et dans les Caraïbes, où la différence entre les deux groupes est de près de 9 points de pourcentage (voir figure 2.6).

► **Figure 2.6. Points de vue sur le fait de permettre aux personnes vivant avec le VIH de travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, par exercice d'une activité professionnelle**

Pourcentages de répondants qui déclarent « autorisées » à Q1: Pensez-vous que des personnes qui ont le VIH devraient être autorisées ou pas à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

Tous les répondants

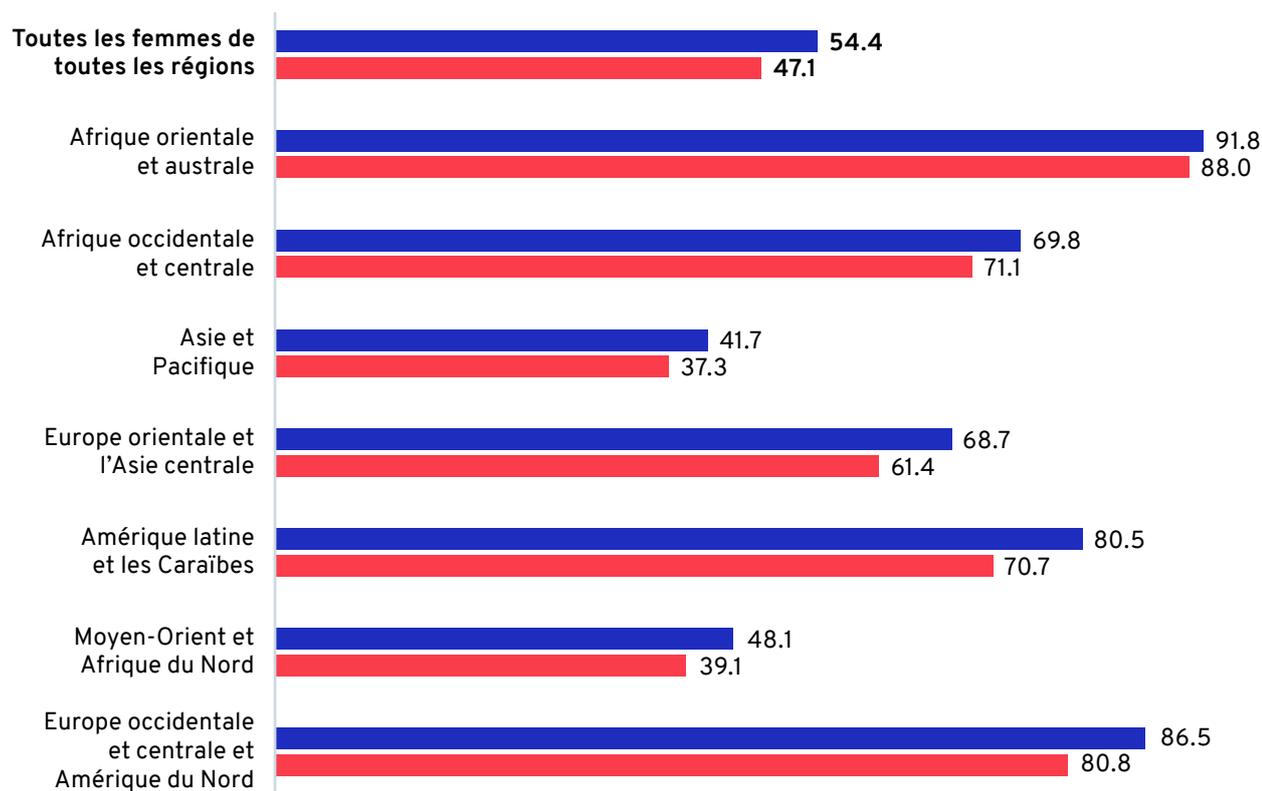
■ Exerçant une activité professionnelle ■ N'exerçant pas d'activité professionnelle



► Figure 2.6. (suite)

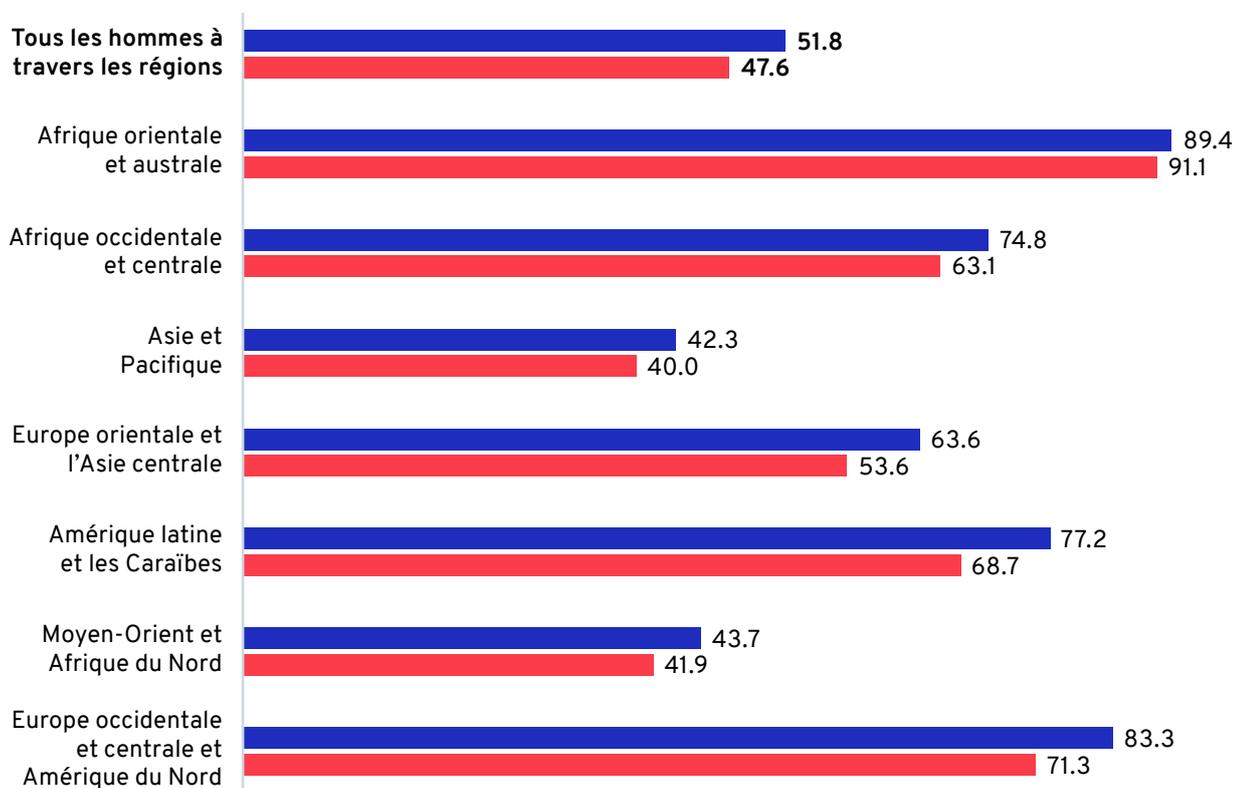
Femmes

■ Exerçant une activité professionnelle ■ N'exerçant pas d'activité professionnelle



Hommes

■ Exerçant une activité professionnelle ■ N'exerçant pas d'activité professionnelle



Source: L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)

► **Encadré 2.2**
La manière de Gallup d'évaluer l'emploi

Gallup classe les répondants dans l'une des six catégories d'emploi en fonction de leur combinaison de réponses à une série de questions sur l'emploi. Une série de questions identiques est posée aux personnes interrogées du monde entier et les calculs de classification pour chaque répondant et les agrégats au niveau national sont également normalisés.

1. **Employé à temps plein pour un employeur:** Les répondants sont considérés comme employés à temps plein pour un employeur s'ils travaillent pour celui-ci au moins 30 heures par semaine.
2. **Travailleur indépendant à temps plein:** Les répondants sont considérés comme travailleur indépendant à temps plein s'ils travaillent pour leur compte au moins 30 heures par semaine.
3. **Employé à temps partiel qui ne souhaite pas travailler à temps plein:** Les répondants qui travaillent pour un employeur ou pour leur compte moins de 30 heures par semaine à l'un ou l'autre de leurs emplois sont classés comme employés à temps partiel. De plus, lorsque la question leur a été posée, ces répondants ont indiqué ne pas vouloir travailler plus de 30 heures par semaine.
4. **Employé à temps partiel qui souhaite travailler à temps plein:** Les répondants qui travaillent pour un employeur ou pour leur compte moins de 30 heures par semaine à l'un ou l'autre de leurs emplois sont classés comme employés à temps partiel. De plus, lorsque la question leur a été posée, ces répondants ont indiqué vouloir travailler plus de 30 heures par semaine.
5. **Sans emploi:** Les répondants sont sans emploi s'ils déclarent ne pas avoir été employés au cours des sept derniers jours, que ce soit pour un employeur ou pour leur compte. Ces répondants doivent également déclarer avoir activement été à la recherche d'un emploi au cours des quatre dernières semaines et avoir été en mesure de commencer à travailler au cours des quatre dernières semaines.
6. **En dehors du marché du travail:** Les répondants en dehors du marché du travail n'ont pas été employés au cours des sept derniers jours, que ce soit pour un employeur ou pour leur compte, ne cherchent pas de travail et/ou ne sont pas disponibles pour commencer à travailler. Les répondants peuvent être étudiants à temps plein, retraités, handicapés ou au foyer; cependant, certains d'entre eux n'appartiennent à aucun de ces scénarios.

Dans certaines régions, les migrants sont légèrement plus susceptibles que les non-migrants de déclarer que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH

Au niveau mondial, les migrants et les non-migrants ont des opinions similaires sur le fait que les personnes vivant avec le VIH soient autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. L'enquête révèle que les répondants qui ne sont pas nés dans leur pays de résidence actuel¹³ sont à peu près aussi susceptibles que les natifs, de déclarer que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler en contact direct avec

d'autres personnes qui n'ont pas le VIH – respectivement à 73,2 % et 71,2 %.¹⁴ Des opinions similaires entre ces deux groupes sont observées dans plusieurs régions où un nombre suffisant de migrants ont été interrogés (c'est-à-dire l'intégralité des régions à l'exception de celle de l'Asie et du Pacifique, exclue de la présente analyse en raison de la taille de l'échantillon)

13 Ces résultats découlent d'une question du sondage mondial de Gallup: Êtes-vous né ou non dans ce pays? Options de réponse: Né dans ce pays, Né dans un autre pays, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

14 En incluant les pourcentages rapportés au niveau mondial, l'analyse de l'opinion des migrants sur l'acceptation de personnes vivant avec le VIH sur le lieu de travail exclut les répondants d'Asie et du Pacifique, où seulement 0,3 % d'entre eux déclarent être nés dans un autre pays.

De la même manière, de légères différences semblent exister entre les hommes nés à l'étranger et les natifs du pays de résidence actuel, 73,2 % des premiers déclarant que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, contre 70,3 % des derniers. Le statut de migrant est encore moins évident pour comprendre le point de vue des femmes sur cette

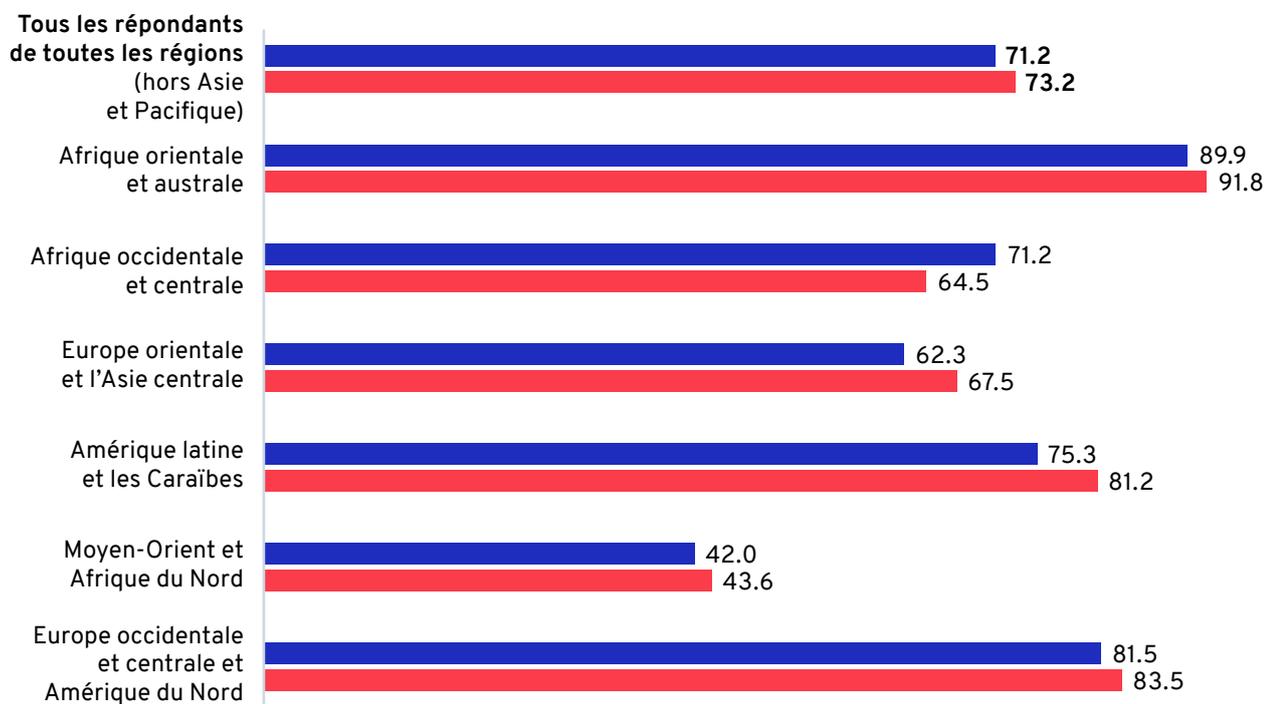
cette question – 73,1 % des femmes nées à l'étranger déclarant que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, contre 72,0 % chez les natives du pays de résidence. Les chiffres relatifs au statut de migrant ne sont pas ventilés par sexe pour chaque région en raison de la petite taille des échantillons (voir figure 2.7).

► **Figure 2.7. Points de vue sur le fait de permettre aux personnes vivant avec le VIH de travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, par statut de migrant (être né dans leur pays de résidence ou dans un autre pays)**

Pourcentages de répondants qui déclarent « autorisées » à Q1: Pensez-vous que des personnes qui ont le VIH devraient être autorisées ou pas à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

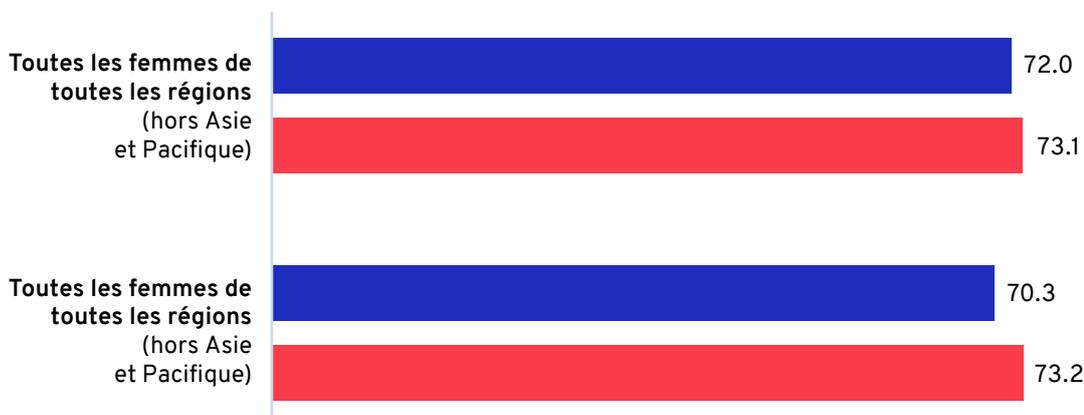
Tous les répondants

■ Non-migrant ■ Migrant



Femmes et hommes

■ Non-migrant ■ Migrant



Remarque: Les résultats pour l'Asie et le Pacifique ont été omis en raison de la taille restreinte de l'échantillon à la question la question «né dans le pays». En outre, les données pour ce chiffre n'ont pas été désagrégées par sexe pour chaque région en raison de la taille restreinte des échantillons.

Source: L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)

Les répondants à revenu élevé sont plus susceptibles que les ceux à faible revenu de déclarer que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH

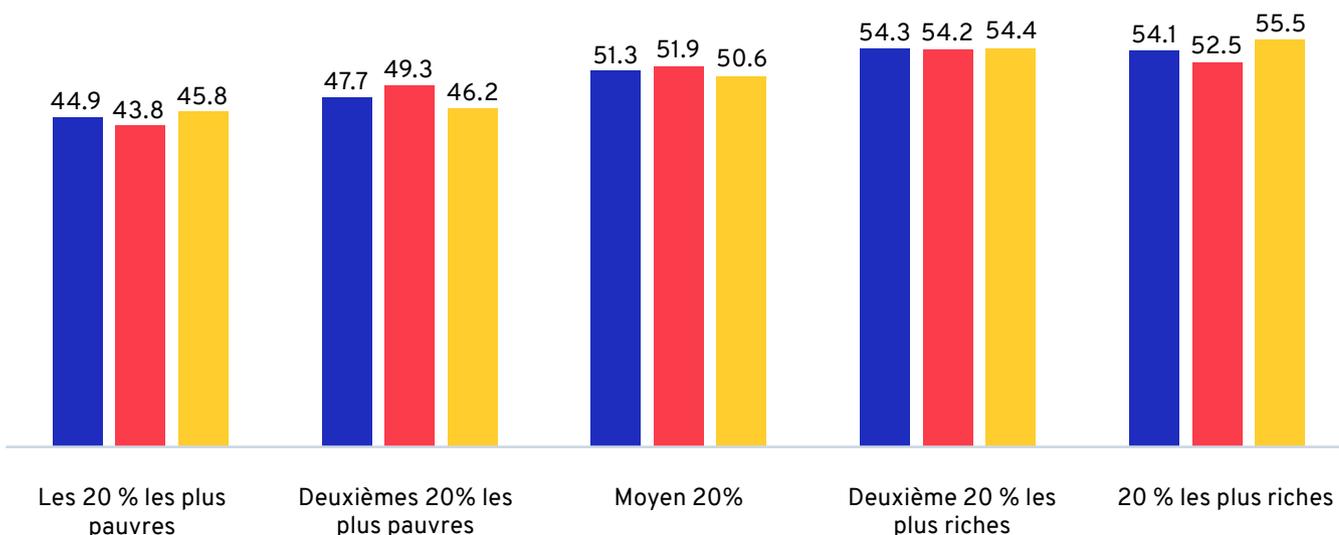
À l'échelle mondiale, les personnes qui proviennent de ménages aux revenus plus élevés sont plus susceptibles que celles des ménages aux revenus plus faibles de déclarer que les personnes ayant le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH; à peine plus de la moitié des répondants des trois quintiles de revenus les plus élevés déclarent que les personnes ayant le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont

pas le VIH. Pour le quintile de revenu supérieur, 54,1 % des répondants partagent ce point de vue. En comparaison, 44,9 % des répondants dont le revenu de ménage se situe dans les 20 % les plus pauvres déclarent « autorisées » à Q1. Ce pourcentage atteint 47,7 % chez les répondants du deuxième quintile de revenu le plus pauvre. Ces tendances se maintiennent généralement lorsqu'elles sont ventilées par sexe (voir figure 2.8).

► **Figure 2.8.** Points de vue sur le fait de permettre aux personnes vivant avec le VIH de travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, par sexe chez les répondants de différents niveaux de revenu de ménage

Pourcentages de répondants qui déclarent « autorisées » à Q1: Pensez-vous que des personnes qui ont le VIH devraient être autorisées ou pas à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

■ Tous les répondants ■ Femmes ■ Hommes



Remarque: Les données sur le quintile de revenu de ménage ne sont pas disponibles pour le Zimbabwe ou le Liban.

Source: L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)

Il existe également de légères différences selon le type de zone d'habitation des répondants – urbaine ou rurale.¹⁵ Dans l'ensemble, 47,7 % des personnes interrogées qui indiquent vivre dans une zone rurale ou une petite ville déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres

personnes qui n'ont pas le VIH. Parmi les personnes qui disent vivre dans une grande ville ou la banlieue d'une grande ville, 54,0 % déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH.

¹⁵ Ces résultats découlent d'une question du sondage mondial de Gallup : Vivez-vous à ? Options de réponse: Une zone rurale ou dans une ferme, une petite ville ou un village, une grande ville, la banlieue d'une grande ville, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

► Partie 2: Raisons invoquées en déclarant que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH



Comme discuté dans la partie 1, près de quatre répondants sur dix à travers le monde déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent «ça dépend». Pour aider à réduire ce type de points de vue discriminatoires, il est important de comprendre les causes à l'origine des opinions des répondants.

L'enquête demandait aux 38,4 % de personnes interrogées qui ont répondu «pas autorisées» ou «ça dépend» à la question Q1 de l'enquête¹⁶ si elles étaient d'accord avec l'une des affirmations suivantes pour justifier leur opinion :

Le reste du présent chapitre examinera les résultats de ces quatre éléments de question. Étant donné que *ces éléments de question n'ont été posés qu'à un sous-ensemble de répondants* (38,4 % au niveau mondial), tous les pourcentages sont calculés et présentés en utilisant uniquement les résultats de ces répondants.

- le risque que d'autres personnes contractent le VIH;
- les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH;
- les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades;
- les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH.

Les énoncés ont été lus un par un aux répondants, qui pouvaient être d'accord ou non avec autant qu'ils le souhaitaient, y compris les quatre éléments.¹⁷



16 Q1: Pensez-vous que des personnes qui ont le VIH devraient être autorisées ou pas à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ? Options de réponse: Autorisées, Pas autorisées, (Ça dépend), (Ne sait pas), (Refuse de répondre).

17 Q2: Veuillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH.

Q2A: Risque que d'autres personnes contractent le VIH Options de réponse: Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Q2B: Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH. Options de réponse: Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Q2C: Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades. Options de réponse: Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre) Q2D: Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH. Options de réponse: Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

À l'échelle mondiale, la raison la plus invoquée est le «risque que d'autres personnes contractent le VIH»

À l'échelle mondiale, la raison la plus courante invoquée par ceux qui déclarent qu'une personne vivant avec le VIH ne devrait pas être autorisée à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent «ça dépend», est le «risque que d'autres personnes contractent le VIH». Dans l'ensemble,

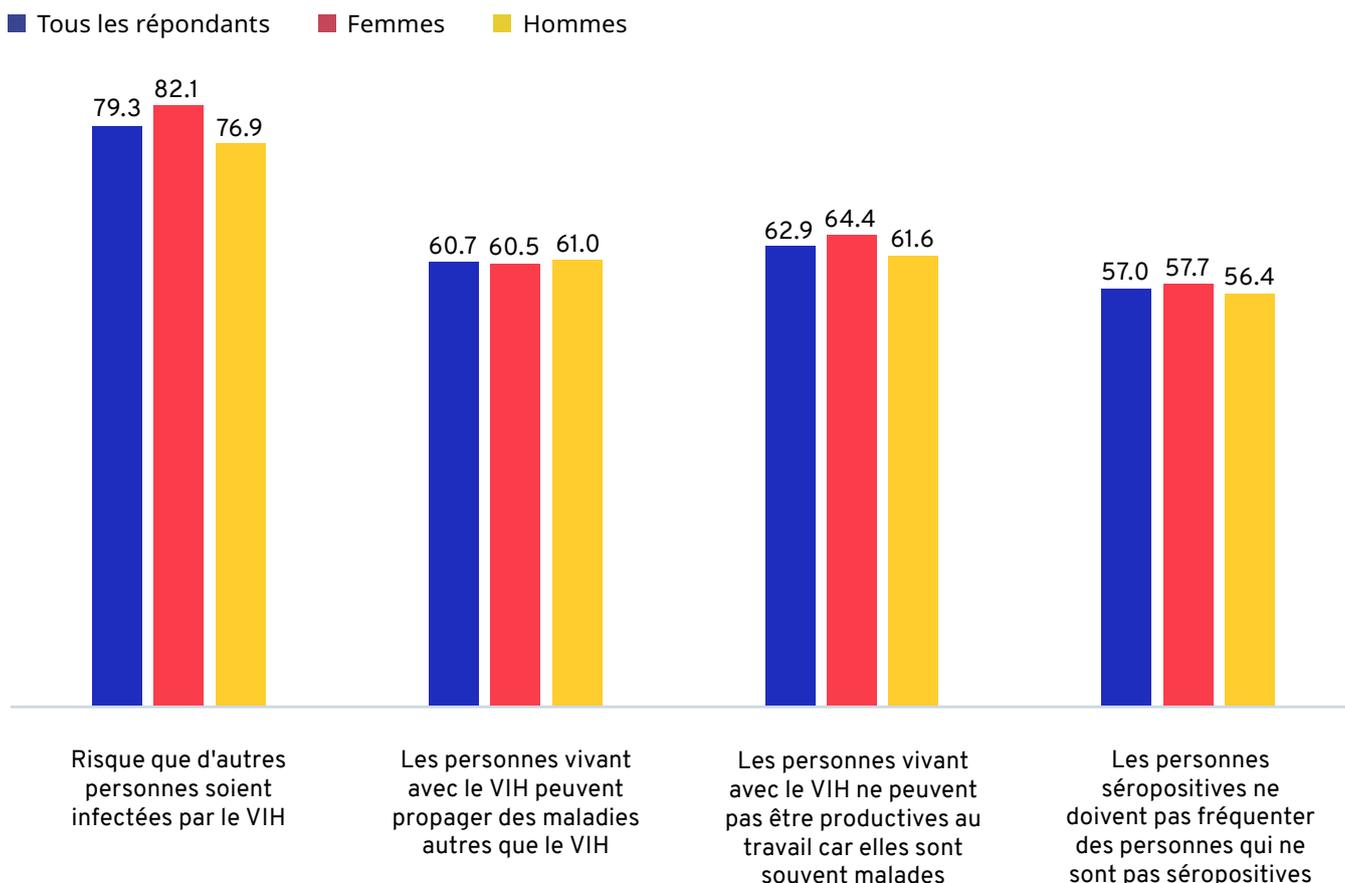
77,2 % des répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent «ça dépend» invoquent cette raison. Cependant, toutes les raisons posées dans le cadre de l'enquête ont suscité un fort soutien – du moins,

un accord majoritaire – 60,7 % des répondants affirmant que les personnes vivant avec le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH, 62,9 % des répondants déclarant que les personnes vivant avec le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades et 57,0 % que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH (voir figure 2.9).

Dans l'ensemble, les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'invoquer le «risque que d'autres personnes contractent le VIH» (82,1 % pour les femmes contre 76,9 % pour les hommes).

► **Figure 2.9.** Raisons invoquées par les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent «ça dépend», par sexe

Pourcentages de personnes qui ont répondu «oui» à chaque fois à l'énoncé indiqué à Q2: Veuillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH.



Remarque: Les pourcentages se basent uniquement sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent «ça dépend».

Source: L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)

Résultats au niveau régional: Certaines raisons invoquées beaucoup plus souvent que d'autres

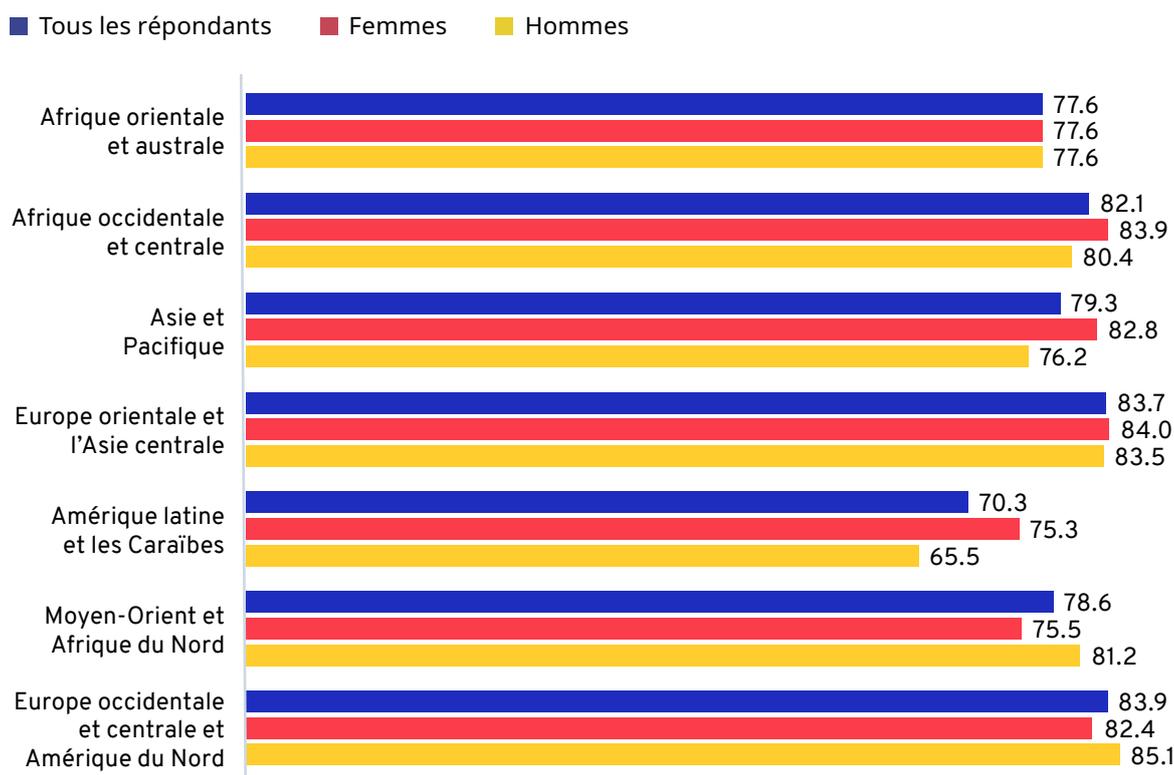
«Risque que d'autres personnes contractent le VIH»

Le «risque que d'autres personnes contractent le VIH», est une justification largement répandue et la raison invoquée par les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent «ça dépend». Le risque de contaminer d'autres personnes par le VIH est la raison la plus fréquemment invoquée dans chaque région – variant de 83,9 % en Europe occidentale et centrale et en Amérique du Nord à 70,3 % en Amérique latine et dans les Caraïbes (voir figure 2.10).

Dans la plupart des régions, il n'y a pas de différence substantielle entre les femmes et les hommes en termes de probabilité d'invoquer cette raison; l'Amérique latine et les Caraïbes présentent l'exception la plus évidente. En effet, 65,5 % des hommes qui y vivent invoquent cette raison, contre 75,3 % des femmes. La raison de cet écart n'est pas claire et mérite des recherches plus approfondies. Il convient également de noter que des écarts similaires existent entre les femmes et les hommes en Amérique latine et dans les Caraïbes pour deux des autres raisons testées dans l'enquête.

► **Figure 2.10.** Raison invoquée par les répondants pour justifier le fait de croire que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH: le «risque que d'autres personnes contractent le VIH», par sexe

Pourcentages de personnes qui ont répondu «oui» à l'énoncé indiqué à Q2: Veuillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH.



Remarque: Les pourcentages se basent uniquement sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent «ça dépend».

Source: L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)

«Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH»

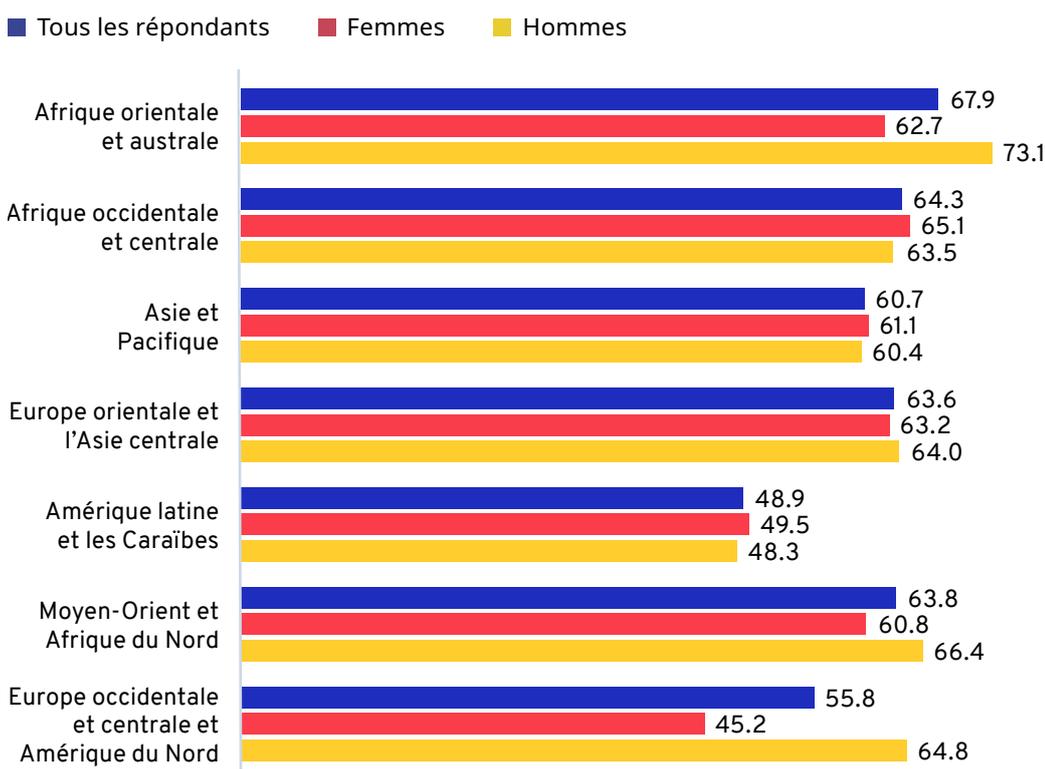
À l'échelle mondiale, plus des deux tiers des répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent «ça dépend» invoquent le fait que «les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH» pour justifier leur opinion. Cependant, cette raison suscite considérablement moins d'intérêt dans quelques régions - en particulier, l'Amérique latine et les Caraïbes, où moins de la moitié (48,9 %) des personnes interrogées invoquent cette raison.

Parmi les régions, cette raison est la plus fréquente en Afrique orientale et australe, à 67,9 %, suivie de près par l'Afrique occidentale et centrale, où elle est invoquée par 64,3 % des répondants.

En Europe occidentale et centrale et en Amérique du Nord, il existe une nette différence entre les femmes et les hommes sur cet élément de question – mentionné par 45,2 % des femmes et 64,8 % des hommes (voir figure 2.11).

► **Figure 2.11.** Raison invoquée par les répondants pour justifier le fait de croire que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH: «Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH», par sexe

Pourcentages de personnes qui ont répondu «oui» à l'énoncé indiqué à Q2: Veuillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH.



Remarque: Les pourcentages se basent uniquement sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent «ça dépend».

Source: L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)

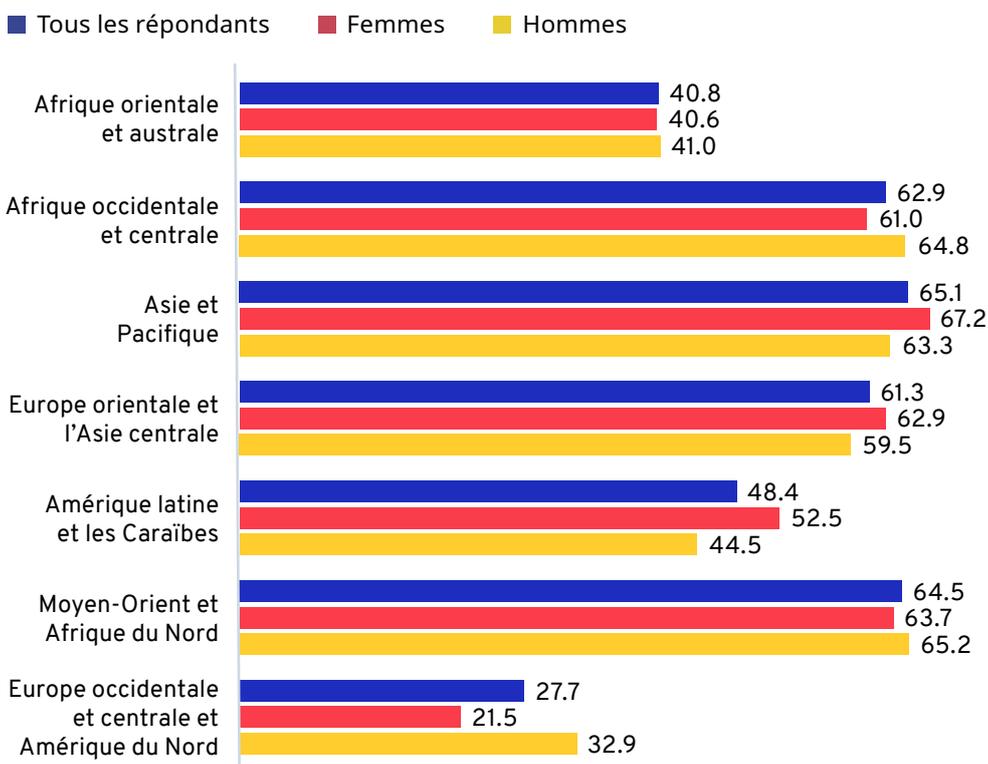
«Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu’elles sont souvent malades»

En ce qui concerne la perception des répondants quant à savoir si «les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu’elles sont souvent malades», les résultats régionaux divergeaient de manière encore plus flagrante. En Asie et dans le Pacifique, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en Afrique occidentale et centrale et en Europe orientale et en Asie centrale, plus de six répondants sur dix qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d’autres personnes qui n’ont

pas le VIH ou répondent «ça dépend», invoquent cette raison. En Afrique orientale et australe, cependant, le pourcentage de répondants qui donnent cette justification est de 40,8 % – une rupture notable par rapport aux deux justifications précédentes, invoquées par la plupart des habitants de cette région. Le pourcentage est encore plus faible en Europe occidentale et centrale et en Amérique du Nord, à 27,7 %. Dans cette région, les hommes sont plus susceptibles que les femmes d’invoquer cette raison, à respectivement 32,9 % et 21,5 % (voir figure 2.12).

► **Figure 2.12.** Raison invoquée par les répondants pour justifier le fait de croire que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d’autres personnes qui n’ont pas le VIH: «Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu’elles sont souvent malades», par sexe

Pourcentages de personnes qui ont répondu «oui» à l’énoncé indiqué à Q2: Veuillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d’autres personnes qui n’ont pas le VIH.



Remarque: Les pourcentages se basent uniquement sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d’autres personnes qui n’ont pas le VIH ou répondent «ça dépend».

Source: L’enquête mondiale de l’OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)

«Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH»

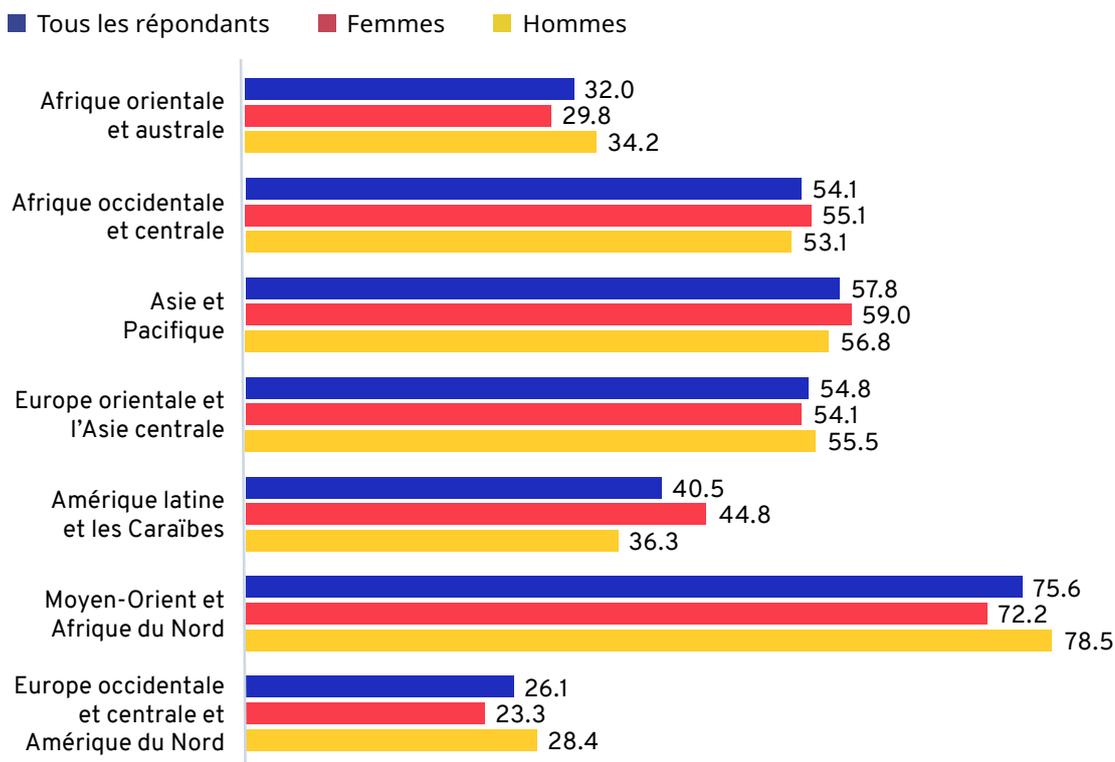
La dernière raison invoquée pour ne pas vouloir autoriser les personnes vivant avec le VIH à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH – «les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH» – représente sans doute une forme plus générale de préjugé contre les personnes vivant avec le VIH, dans la mesure où cette raison ne se limite pas au monde du travail. Étant donné la nature extrême de l'énoncé, il n'est peut-être pas surprenant que l'accord global avec cette notion varie dans une plus grande mesure que pour toutes les autres raisons.

Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, plus des trois quarts des personnes interrogées – 75,6 % des répondants – déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec

d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent «ça dépend» – déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH. Ce pourcentage est plus élevé que tous les autres résultats régionaux pour cet élément et il s'agit du deuxième pourcentage le plus élevé parmi les quatre raisons invoquées par les répondants au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. En revanche, 40,5 % des répondants en Amérique latine et dans les Caraïbes, 32,0 % en Afrique orientale et australe et 26,1 % en Europe occidentale et centrale et en Amérique du Nord qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent «ça dépend» invoquent cette raison (voir figure 2.13).

► **Figure 2.13.** Raison invoquée par les répondants pour justifier le fait de croire que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH: «Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH», par sexe

Pourcentages de personnes qui ont répondu «oui» à l'énoncé indiqué à Q2: Veuillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH.



Remarque: Les pourcentages se basent uniquement sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent «ça dépend».

Source: L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)

La plupart des répondants invoquent plus d'une raison

Comme on peut le constater lors de l'examen des résultats mondiaux et régionaux de cette série de questions, la plupart des répondants invoquent plus d'une raison. Dans l'ensemble, 77,2 % des répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent «ça dépend» sont d'accord avec plus d'une raison; 32,8 % des répondants invoquent les quatre raisons (voir figure 2.14). Ces

constatations, similaires aux résultats pour les femmes et les hommes, soulignent le défi auquel sont confrontées les organisations et les parties prenantes qui s'efforcent de réduire la stigmatisation et la discrimination à l'encontre des personnes vivant avec le VIH dans le monde du travail. Il sera particulièrement difficile d'aborder le point de vue selon lequel les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH.

► **Figure 2.14. Nombre de raisons invoquées par les répondants qui croient que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, par sexe**

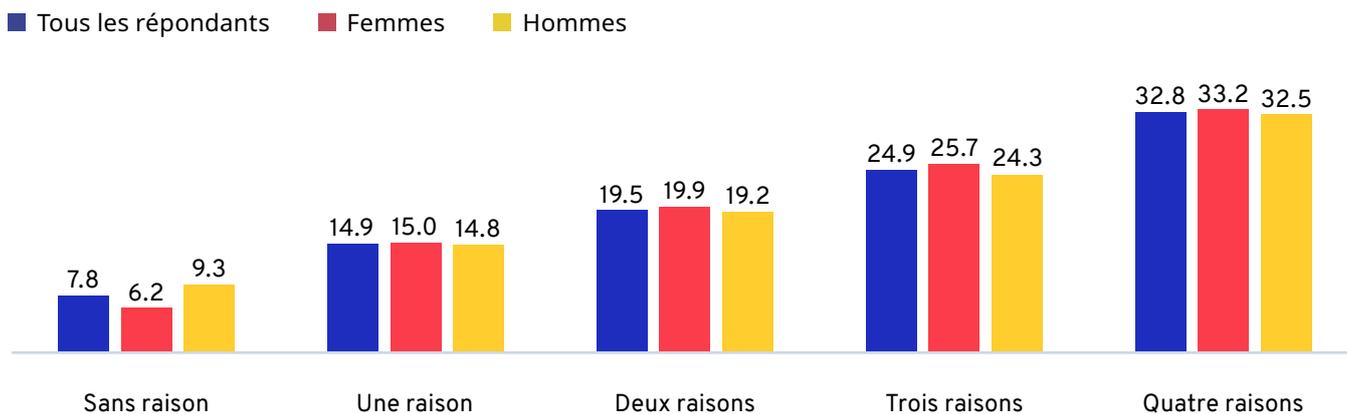
Pourcentages de personnes qui répondent «oui» à chaque nombre de raisons définies par Q2A–Q2D :

Q2: Veuillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH.

Q2A: Risque que d'autres personnes contractent le VIH

Q2B: Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH

Q2C: Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades Q2D: Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



Remarque: Les pourcentages se basent uniquement sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent «ça dépend».

Source: L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)

Dans la plupart des cas, les résultats régionaux diffèrent considérablement des chiffres mondiaux. Dans la plupart des régions – Afrique orientale et australe, Afrique occidentale et centrale, Amérique latine et Caraïbes, Europe occidentale et centrale et Amérique du Nord – les pourcentages les plus élevés de personnes interrogées qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent «ça dépend» ne sont pas d'accord avec les quatre raisons. Dans trois de ces quatre régions (toutes à l'exception de l'Afrique occidentale et centrale), plus de 60,0 % des répondants n'invoquent pas plus de deux des raisons. À l'échelle

mondiale, 42,2 % des répondants invoquent deux raisons ou moins.

Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, 40,6 % des répondants sont d'accord avec les quatre raisons. Dans certains pays, y compris l'Égypte et le Maroc, une majorité invoque les quatre raisons. En Asie et dans le Pacifique, plus d'un tiers des répondants (34,0 %) sont d'accord avec les quatre raisons. Dans deux pays de cette région – les Philippines et l'Indonésie – environ la moitié des répondants (respectivement à 55,9 % et 52,4 %) invoquent les quatre raisons.

Principaux modèles démographiques

Au niveau mondial, il existe de faibles différences quant aux justifications les plus courantes parmi les groupes démographiques. Il convient de répéter que cette analyse ne reflète que les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent «ça dépend». Cette focalisation étroite est l'une des raisons pour lesquelles les différences fondées sur les caractéristiques démographiques semblent moins frappantes pour cette série de questions.

Néanmoins, certaines différences démographiques sont apparentes (voir tableau 2.2). Les répondants ayant un niveau d'instruction inférieur sont plus susceptibles que ceux ayant plus d'années d'études d'être d'accord avec toutes les raisons testées dans le cadre de l'enquête.

L'exception est le «risque que d'autres personnes contractent le VIH», qui est une raison populaire invoquée à tous les niveaux d'instruction. Une différence notable entre les niveaux d'instruction peut être observée pour la raison «les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH». 61,6 % des répondants ayant suivi un cycle d'enseignement primaire invoquent cette raison. Ce pourcentage est à comparer aux 53,7 % ayant suivi un cycle d'enseignement secondaire et aux 50,0 % ayant suivi un cycle d'enseignement supérieur qui invoquent cette raison.

Pour les résultats globaux par cohorte d'âge, il n'y a pas de modèle clair en termes de raisons plus ou moins populaires. Chez les répondants des trois groupes, la raison la plus invoquée est le «risque que d'autres personnes contractent le VIH».

► **Tableau 2.2. Raisons invoquées par les répondants pour justifier le fait de croire que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, par sexe, niveau d'instruction, cohorte d'âge et exercice d'une activité professionnelle**

Pourcentages de personnes qui ont répondu «oui» à chaque fois à l'énoncé indiqué à Q2: Veuillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH.

Catégorie de répondants	Q2A: Risque que d'autres personnes contractent le VIH	Q2B: Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH	Q2C: Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades	Q2D: Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH
Tous les répondants	79,3	60,7	62,9	57,0
Sexe				
Femmes	82,1	60,5	64,4	57,7
Hommes	76,9	61,0	61,6	56,4
Niveau d'instruction				
Femmes				
Cycle d'enseignement primaire	75,9	64,0	65,8	61,6
Enseignement secondaire	82,3	58,7	61,5	53,7
Cycle d'enseignement supérieur	82,1	53,7	55,2	50,0
Niveau d'instruction, par sexe				
<i>Femmes</i>				
Cycle d'enseignement primaire	79,4	66,0	68,8	66,5
Enseignement secondaire	83,9	57,5	63,0	51,1
Cycle d'enseignement supérieur	85,2	49,7	51,9	50,5
<i>Hommes</i>				
Cycle d'enseignement primaire	73,2	62,4	63,4	57,7
Enseignement secondaire	80,8	59,9	60,2	56,2
Cycle d'enseignement supérieur	78,8	57,9	58,7	49,5

Catégorie de répondants	Q2A: Risque que d'autres personnes contractent le VIH	Q2B: Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH	Q2C: Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades	Q2D: Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH
Cohorte d'âge				
Entre 15 et 29 ans	81,1	60,8	62,2	55,4
Entre 30 et 54 ans	79,0	62,1	65,3	57,3
55 ans et plus	77,5	57,6	58,0	60,5
Cohorte d'âge, par sexe				
<i>Femmes</i>				
Entre 15 et 29 ans	85,7	60,9	64,0	55,5
Entre 30 et 54 ans	80,6	62,6	67,8	59,2
55 ans et plus	78,2	51,6	54,2	59,2
<i>Hommes</i>				
Entre 15 et 29 ans	76,8	60,7	60,5	55,4
Entre 30 et 54 ans	77,5	61,7	63,0	55,5
55 ans et plus	76,9	61,7	60,6	61,3
Exercice d'une activité professionnelle				
Employés à temps plein ou à temps partiel	80,8	60,8	63,8	57,2
N'exerçant pas d'activité professionnelle	77,1	60,7	61,6	56,7
Exercice d'une activité professionnelle, par sexe				
<i>Femmes</i>				
Employés à temps plein ou à temps partiel	85,5	60,6	66,4	57,2
N'exerçant pas d'activité professionnelle	78,9	60,3	62,6	58,1
<i>Hommes</i>				
Employés à temps plein ou à temps partiel	78,0	60,9	62,3	57,1
N'exerçant pas d'activité professionnelle	74,5	61,2	60,1	54,6

Remarque: Les pourcentages se basent uniquement sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent «ça dépend».

Source: L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)

► Conclusion

Le présente est chapitre examine principalement les résultats des deux premières questions de l'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination par le VIH dans le monde du travail. Il examine l'éventualité que des répondants pensent que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées ou non à exercer tout type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ainsi que les raisons pour lesquelles certains d'entre eux pensent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisés à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH.

À l'échelle mondiale, dans les 50 pays, 50,5 % des personnes interrogées déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. Dans certaines régions, comme l'Afrique orientale et australe, l'Europe occidentale et centrale et l'Amérique du Nord, ce chiffre est beaucoup plus élevé que la moyenne.

Les résultats montrent également que certains traits démographiques – notamment un niveau d'instruction plus élevé – sont associés à une plus grande probabilité de déclarer que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. En général, dans les pays où la charge du VIH est plus élevée, les répondants sont plus susceptibles de déclarer que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, car leurs habitants sont plus susceptibles d'avoir connu une personne vivant avec le VIH, et/ou des efforts de sensibilisation peuvent

avoir été déployés dans ces pays en termes de riposte au VIH et au SIDA.

Dans le même temps, l'enquête révèle que près de quatre répondants sur dix croient que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent «ça dépend». Cette constatation suggère que la stigmatisation et la discrimination liées au VIH restent monnaie courante, ce qui crée un obstacle sérieux à l'objectif de mettre fin à l'épidémie de sida d'ici 2030.¹⁸

Dans une large mesure, l'enquête interroge également les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent «ça dépend» sur les raisons qui peuvent étayer leurs opinions discriminatoires. Les résultats de cette série de questions laissent sans doute espérer que les interventions en matière de politiques et de plaidoyer pourraient réduire la stigmatisation et la discrimination. Les observations de l'enquête sur les raisons invoquées par les répondants pour justifier leurs opinions discriminatoires peuvent aider à éclairer l'élaboration de politiques et d'interventions visant à contrer ces points de vue pour contribuer à réduire la discrimination liée au VIH sur le lieu de travail. Les constatations du présent chapitre seront étayées davantage par les observations tirées des données et des résultats du chapitre 3, qui examine l'état des connaissances et des idées fausses concernant les modes de transmission du VIH.

► L'enquête révèle que près de quatre répondants sur dix croient que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent «ça dépend». Cette constatation suggère que la stigmatisation et la discrimination liées au VIH demeurent monnaie courante. Les observations de l'enquête sur les raisons invoquées par les répondants pour justifier leurs opinions discriminatoires peuvent aider à éclairer l'élaboration de politiques et d'interventions visant à contrer ces points de vue pour contribuer à réduire la discrimination liée au VIH sur le lieu de travail. ►

18 ONUSIDA, *Preuves pour éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH*, 2020.

▶ 3



Connaissances et idées fausses

Introduction

Bien connaître – ou ignorer – les modes de transmission du VIH affecte le niveau de confort des personnes qui n’ont pas le VIH concernant le fait de travailler à proximité immédiate de personnes vivant avec le VIH. Dans le chapitre 2 du présent rapport, nous constatons que 79,3 % des répondants qui déclarent qu’une personne vivant avec le VIH ne devrait pas être autorisée à travailler en contact direct avec d’autres personnes qui n’ont pas le VIH invoquent le «risque que d’autres personnes contractent le VIH» pour justifier leur réponse. Le manque d’informations correctes sur la transmission du VIH contribue à alimenter la stigmatisation, la peur et la discrimination liées au VIH.¹

Le présent chapitre examine les connaissances des répondants sur la transmission du VIH. Des recherches antérieures, y compris la recherche qualitative examinée lors de la revue de la littérature aux fins de la présente étude,²

ont révélé que le manque de compréhension des modes de transmission du VIH était fortement associé au fait d’avoir une opinion favorable ou défavorable sur les personnes vivant avec le VIH.³ Pour vérifier cette constatation dans l’ensemble des pays de la présente étude, l’enquête mondiale de l’OIT sur la discrimination associée au VIH dans le monde du travail comprenait une question à plusieurs éléments qui demandait aux répondants comment, selon eux, le VIH était susceptible de se transmettre (voir question Q3 de l’enquête et éléments Q3A-E dans l’encadré 3.1).⁴ Ensemble, ces éléments de question révèlent une vue globale de la compréhension des modes de transmission du VIH par un individu.

1 OIT, *Effective Responses to HIV and AIDS at Work: A Multi-country Study in Africa*, 2015.; CDC (Centers for Disease Control and Prevention), «[HIV Stigma and Discrimination](#)».

2 Pour de plus amples informations, voir l’annexe du présent rapport.

3 Becky L. Genberg et al., “A Comparison of HIV/AIDS-Related Stigma in Four Countries: Negative Attitudes and Perceived Acts of Discrimination Towards People Living with HIV/AIDS”, *Social Science & Medicine* 68, No. 12 (2009), 2279–2287.

4 L’enquête mondiale de l’OIT sur la discrimination par le VIH dans le monde du travail a été menée sur le terrain dans 50 pays. Cependant, la série de questions Q3 n’a pas été présentée aux Émirats arabes unis; par conséquent, les données de Q3 du présent chapitre sont les résultats des 49 pays restants.

► Questions d'enquête analysées dans le présent chapitre



► Encadré 3.1

Les questions Q3 de l'enquête et les éléments de question Q3A-E; le chapitre comprend également une analyse liant Q3A-E à Q1 et Q5

Q3: À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ?

Q3A: En ayant des relations sexuelles non protégées

Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Q3B: En s'étreignant ou en se serrant la main

Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Q3C: En partageant des seringues

Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Q3D: En échangeant un baiser

Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Q3E: En utilisant des toilettes communes

Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Le présent chapitre intègre également une analyse de Q1 et Q5:

Q1: Pensez-vous que les personnes qui ont le VIH devraient être autorisées ou pas à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

Autorisées, Pas autorisées, (Ça dépend), (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Q5: Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Remarque: Q3, Q3A-E, Q1 et Q5 sont des codes utilisés pour indiquer les éléments de question de l'enquête. Par souci de commodité, ces codes sont utilisés tout au long du rapport. Les options de réponse à l'enquête sont indiquées sous chaque question. Tout au long du présent rapport, les réponses à l'enquête mises entre parenthèses indiquent qu'elles n'ont pas été lues au répondant, mais plutôt fournies volontairement par ce dernier et acceptées comme valides par l'intervieweur. Au Pakistan et en Arabie saoudite, les éléments Q3A et Q3D ont été omis. En Arabie saoudite, une version modifiée de Q3B a été posée: «À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? En se serrant la main.» Aux fins de l'analyse du présent chapitre, la forme modifiée de Q3B est traitée de la même manière que la forme originale de l'élément lors de la déclaration des résultats. De plus, aucun des éléments de la question Q3 n'a été posé aux Émirats arabes unis ; par conséquent, les données du troisième trimestre du présent chapitre sont les résultats des 49 pays restants.

Source: L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)



► Principales conclusions

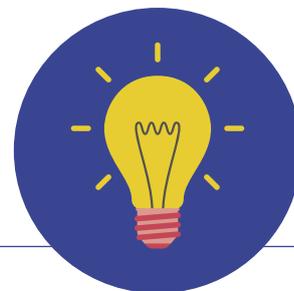
1. À l'échelle mondiale, l'état actuel des connaissances du public sur les modes de transmission du VIH peut être amélioré. Moins d'un quart des personnes interrogées (23,9 %) ont répondu correctement à toutes les questions, soulignant ainsi l'importance continue des campagnes d'éducation et de sensibilisation liées au VIH. Les personnes interrogées étaient particulièrement peu susceptibles de répondre correctement à toutes les questions en Asie et dans le Pacifique (16,0 %) et au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (24,2 %).
2. Les répondants comprennent mieux certains aspects de la transmission du VIH que d'autres. Par exemple, alors que plus de 80,0 % des personnes interrogées ont répondu que le VIH peut se transmettre en ayant des relations sexuelles non protégées ou en partageant des seringues, seuls 51,9 % ont correctement identifié que le VIH ne peut pas se transmettre en utilisant des toilettes communes.
3. Dans l'ensemble, les personnes détenant le niveau d'instruction le plus élevé (cycle d'enseignement supérieur, l'équivalent de 16 années ou plus d'instruction) sont trois fois plus susceptibles que celles dont l'éducation s'est terminée au niveau primaire (de zéro à huit années d'études) de répondre correctement à tous les éléments sur les modes de transmission du VIH – 41,7 % des premiers ayant correctement répondu à toutes les questions contre 14,1 % des seconds.
4. Les répondants qui ont une meilleure compréhension des modes de transmission du VIH sont généralement plus susceptibles de déclarer que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. À l'échelle mondiale, 77,5 % des personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question sur les modes de transmission du VIH déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, contre 63,6 % chez celles qui ont répondu de manière incorrecte à un élément de question et 32,1 % chez celles qui ont répondu de manière incorrecte à deux éléments de question ou plus.

►► La transmission du VIH est alimentée par une variété de facteurs, y compris, surtout, le contexte local créé par les normes, mythes, pratiques et croyances locales ainsi que les réalités sociales, économiques et de sécurité humaine. Pour répondre aux normes, pratiques et croyances qui entravent la prévention du VIH, des efforts doivent être personnalisés en la matière. ►►

ONUSIDA⁵

5 ONUSIDA, *Intensification de la prévention du VIH: document d'orientation politique de l'ONUSIDA*, 2005.

► L'état actuel des connaissances à propos de la transmission du VIH



À l'échelle mondiale, il y a lieu d'améliorer la situation

À l'échelle mondiale, l'état actuel des connaissances du public sur les modes de transmission du VIH est loin d'être parfait – moins d'un quart des personnes interrogées (23,9 %) ont répondu correctement à tous les éléments de la question Q3 et plus des trois quarts ont fourni une réponse incorrecte à au moins un élément de question.⁶ Les femmes et les hommes ont tendance à répondre correctement à tous les éléments de question dans des proportions à peu près similaires.

Certains des moyens de transmission du VIH sont largement compris (voir figure 3.1), ce qui suggère que les connaissances du public sont incomplètes plutôt qu'absentes. Par exemple:

- Les personnes interrogées sont les plus susceptibles de savoir que le VIH se transmet en partageant des seringues (83,7 % ont répondu correctement) et en ayant des relations sexuelles non protégées (83,0 % ont répondu correctement). Il n'y a pas de différence significative entre les réponses des femmes et des hommes sur ces éléments.

- Plus de sept répondants sur dix (71,8 %) ont indiqué, à juste titre, que le fait de s'étreindre ou de se serrer la main n'est pas une voie de transmission du VIH.
- Un nombre significativement moins élevé de personnes (51,9 %) ont répondu correctement que le VIH ne peut pas se transmettre en utilisant des toilettes communes.
- Moins de la moitié des répondants (39,7 %) ont correctement identifié que le VIH ne peut pas se transmettre en échangeant un baiser. Cependant, il convient de noter que, même si le fait d'échanger un baiser n'est pas mentionné comme l'un des modes de transmission courants par l'OMS ou l'ONUSIDA, dans certaines conditions exceptionnelles, par exemple, en cas de saignement gingival d'une personne vivant avec le VIH ou d'ulcères buccaux chez deux personnes échangeant un baiser, il existe une faible probabilité de transmission du VIH. Encore une fois, ces situations ne sont pas courantes et la transmission par l'échange d'un baiser n'est pas représentative dans des conditions normales.⁷ Il est important de tenir compte de cette nuance lors de l'interprétation des résultats de l'élément de la question Q3D («en échangeant un baiser»).



6 Au Pakistan et en Arabie saoudite, seuls trois des cinq éléments de Q3 ont été posés – Q3B, Q3C et Q3E. Aux Émirats arabes unis, aucun des points des éléments de la question Q3 n'a été posé; par conséquent, les Émirats arabes unis ne sont pas inclus dans les données de Q3 du présent chapitre.

7 CDC (Centers for Disease Control and Prevention), «[Ways HIV Can Be Transmitted](#)»; NHS, «[Can You Catch HIV from Kissing?](#)»; OMS (Organisation mondiale de la Santé), «[VIH / SIDA](#)»; ONUSIDA, «[VIH et SIDA, Généralités](#)».

► Figure 3.1.

Connaissance des modes de transmission du VIH, par sexe

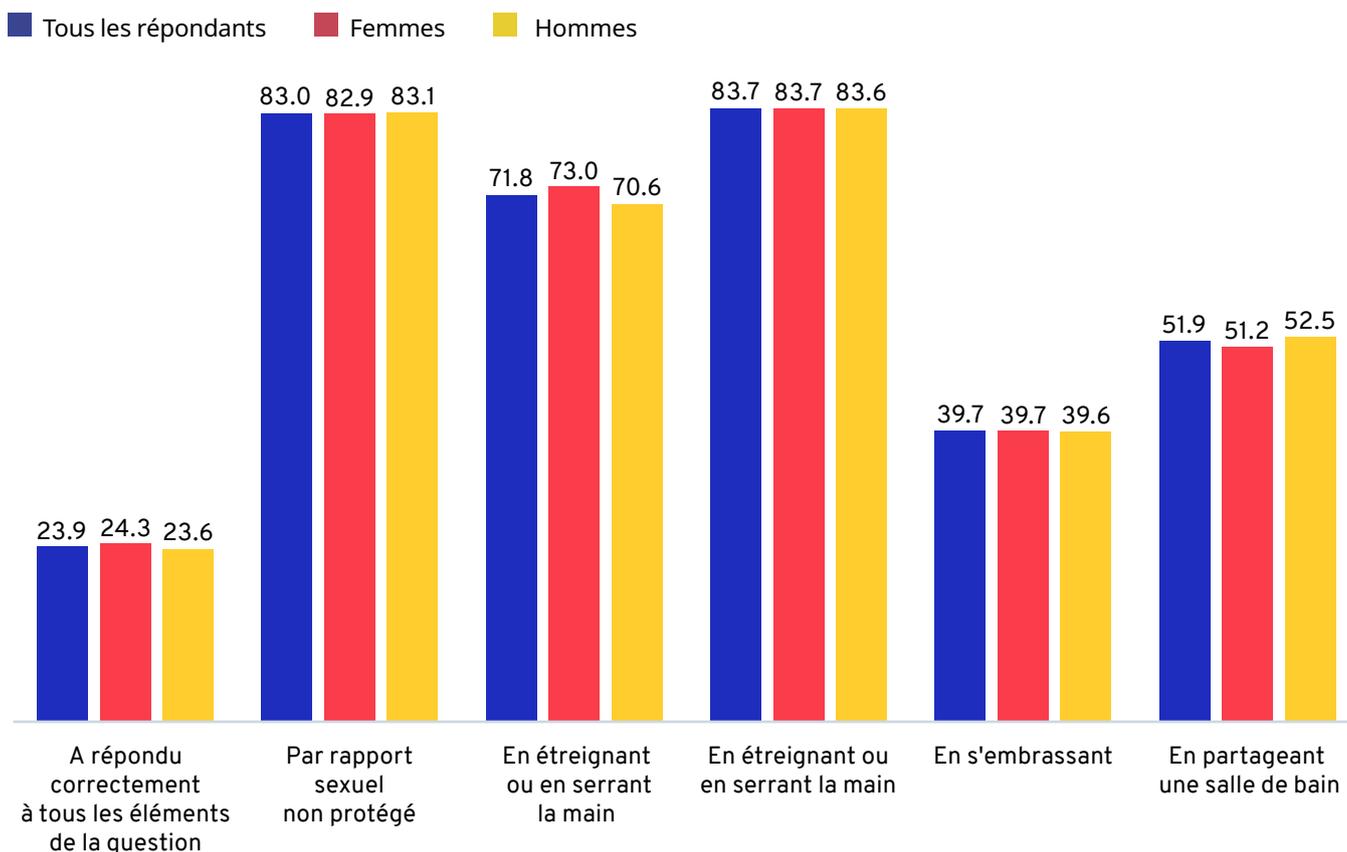
Pourcentages de personnes qui ont répondu correctement à chaque fois à l'élément de question indiqué à Q3: Q3: À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? Q3A : En ayant des relations sexuelles non protégées (bonne réponse : Oui)

Q3B: En s'étreignant ou en se serrant la main (bonne réponse: Non)

Q3C: En partageant des seringues (bonne réponse: Oui)

Q3D: En échangeant un baiser (bonne réponse: Non)

Q3E: En utilisant des toilettes communes (bonne réponse: Non)



Source: L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)

Résultats dans toutes les régions: Les connaissances exactes sur les modes de transmission du VIH varient considérablement

Les connaissances sur la transmission du VIH sont relativement élevées en Afrique orientale et australe, ainsi qu'en Europe occidentale et centrale et en Amérique du Nord

Les connaissances générales sur les modes de transmission du VIH varient considérablement d'une région à l'autre. En Afrique orientale et australe, un peu plus de la moitié des personnes interrogées (51,0 %) ont répondu correctement à tous les éléments de question sur la transmission du VIH; un pourcentage de répondants presque aussi important en Europe occidentale et centrale et en Amérique du Nord en ont fait autant, à 49,9 %. Dans les deux régions, les femmes et les hommes ont tendance à répondre correctement à tous les éléments de question dans des proportions à peu près similaires.

Le pourcentage de personnes interrogées qui ont été capables de répondre correctement à tous les éléments de question sur la transmission du VIH est plus proche de 40,0 % dans trois autres régions: l'Amérique latine et les

Caraïbes (40,6 %), l'Afrique occidentale et centrale (36,5 %) et l'Europe orientale et l'Asie centrale (36,3 %). Là encore, aucune différence de fond n'est observée entre les femmes et les hommes dans ces régions.

Dans les deux régions restantes – l'Asie et le Pacifique et le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord – les connaissances sur les modes de transmission du VIH sont plus faibles. Ces deux régions sont également celles ayant les pourcentages les plus faibles de répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, comme le montre le chapitre 2. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, 24,2 % ont répondu correctement à tous les éléments de question sur la transmission. Ce chiffre est de 16,0 % en Asie et dans le Pacifique voir figure 3.2).

► Figure 3.2.

Connaissance des modes de transmission du VIH, par sexe

Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de la question Q3:

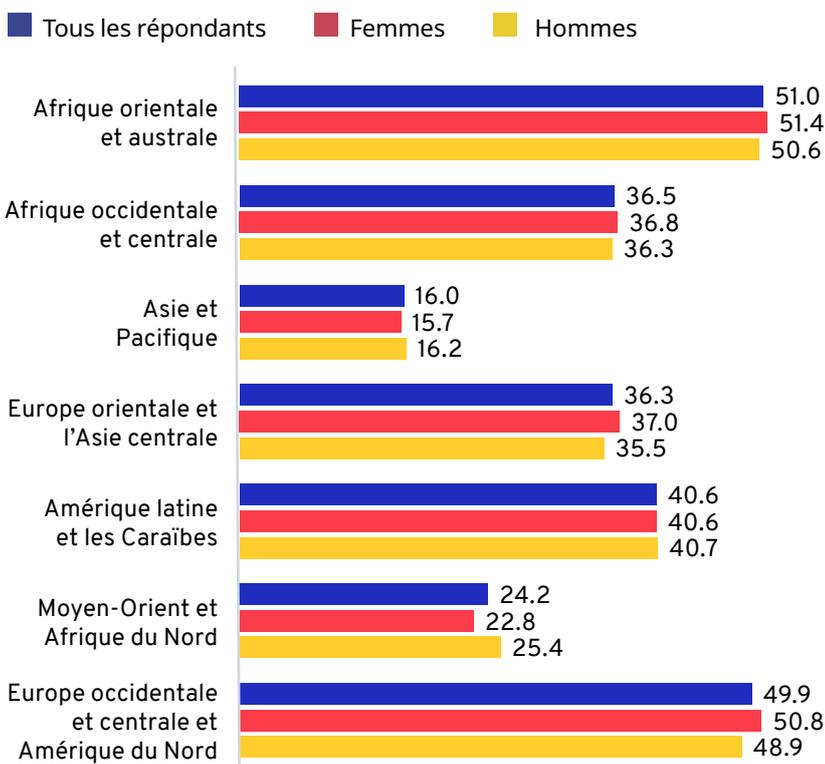
Q3: À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ?

Q3A : En ayant des relations sexuelles non protégées (bonne réponse : Oui)

Q3B: En s'étreignant ou en se serrant la main (bonne réponse: Non) Q3C: En partageant des seringues (bonne réponse: Oui)

Q3D: En échangeant un baiser (bonne réponse: Non)

Q3E: En utilisant des toilettes communes (bonne réponse: Non)



Source: L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)

Malgré de telles disparités régionales en matière de compréhension globale des personnes interrogées, les connaissances sur certains modes de transmission du VIH – en particulier «en ayant des relations sexuelles non protégées» et «en partageant des seringues» – sont répandues dans toutes les régions. Les personnes interrogées en Asie et dans le Pacifique étaient les moins susceptibles de répondre correctement à l'une ou l'autre de ces questions – ce fut pourtant le cas pour plus des trois quarts d'entre eux – 77,4 % ayant déclaré que le VIH peut se transmettre par le biais de relations sexuelles non protégées et 79,2 % en ayant déclaré autant au sujet du partage de seringues.

Les pourcentages de répondants qui ont correctement identifié que le VIH ne peut pas se transmettre en s'étreignant ou en se serrant

la main, en échangeant un baiser ou en utilisant des toilettes communes varient considérablement d'une région à l'autre. En Afrique orientale et australe, le pourcentage de personnes ayant correctement identifié que le VIH ne peut pas se transmettre en utilisant des toilettes communes s'élève à 88,9 % – le taux le plus élevé de toutes les régions pour cet élément de question. Ce pourcentage est à comparer aux 39,8 % qui ont répondu correctement à cet élément de question au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et aux 42,7 % en Asie et dans le Pacifique.

Pour tous les éléments de question, les résultats régionaux entre les femmes et les hommes sont globalement similaires (voir figure 3.3).

► **Figure 3.3. Connaissance des modes de transmission du VIH, par sexe**

Pourcentages de personnes qui ont répondu correctement à chaque fois à l'élément de question indiqué à Q3: Q3: À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? Q3A : En ayant des relations sexuelles non protégées (bonne réponse : Oui)

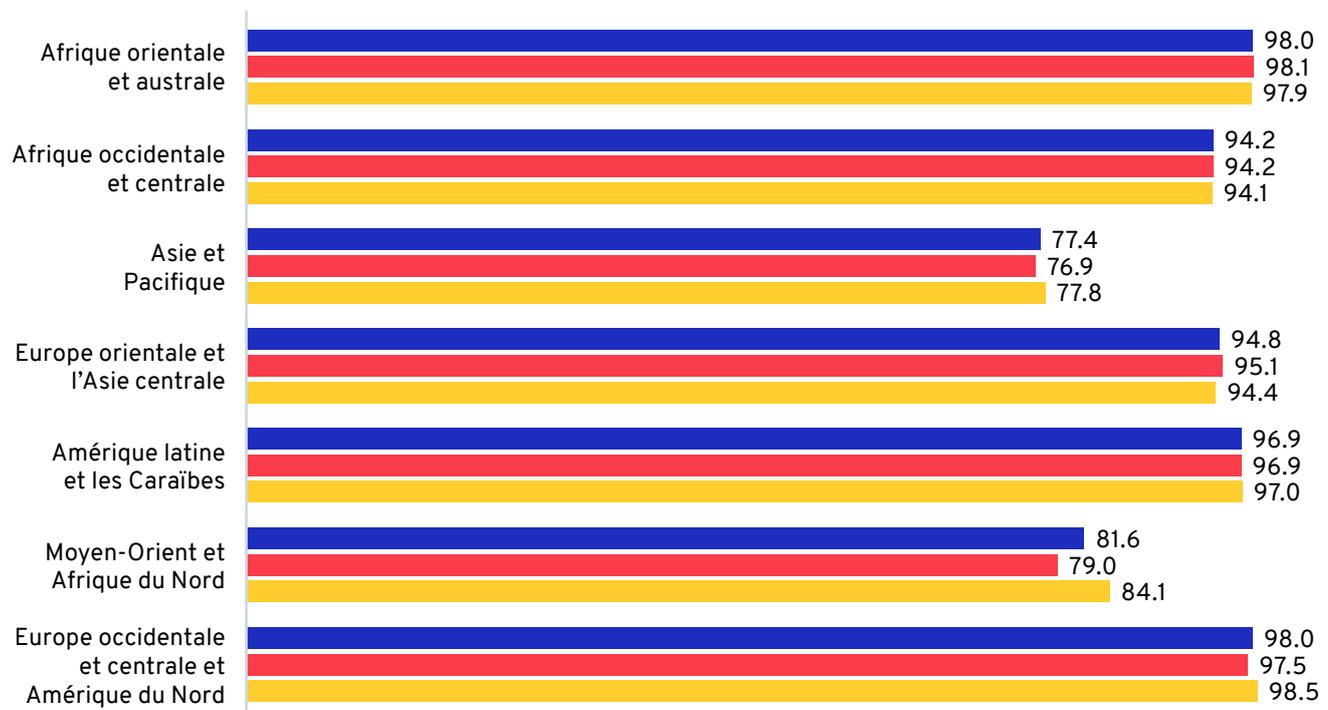
Q3B: En s'étreignant ou en se serrant la main (bonne réponse: Non) Q3C: En partageant des seringues (bonne réponse: Oui)

Q3D: En échangeant un baiser (bonne réponse: Non)

Q3E: En utilisant des toilettes communes (bonne réponse: Non)

En ayant des relations sexuelles non protégées

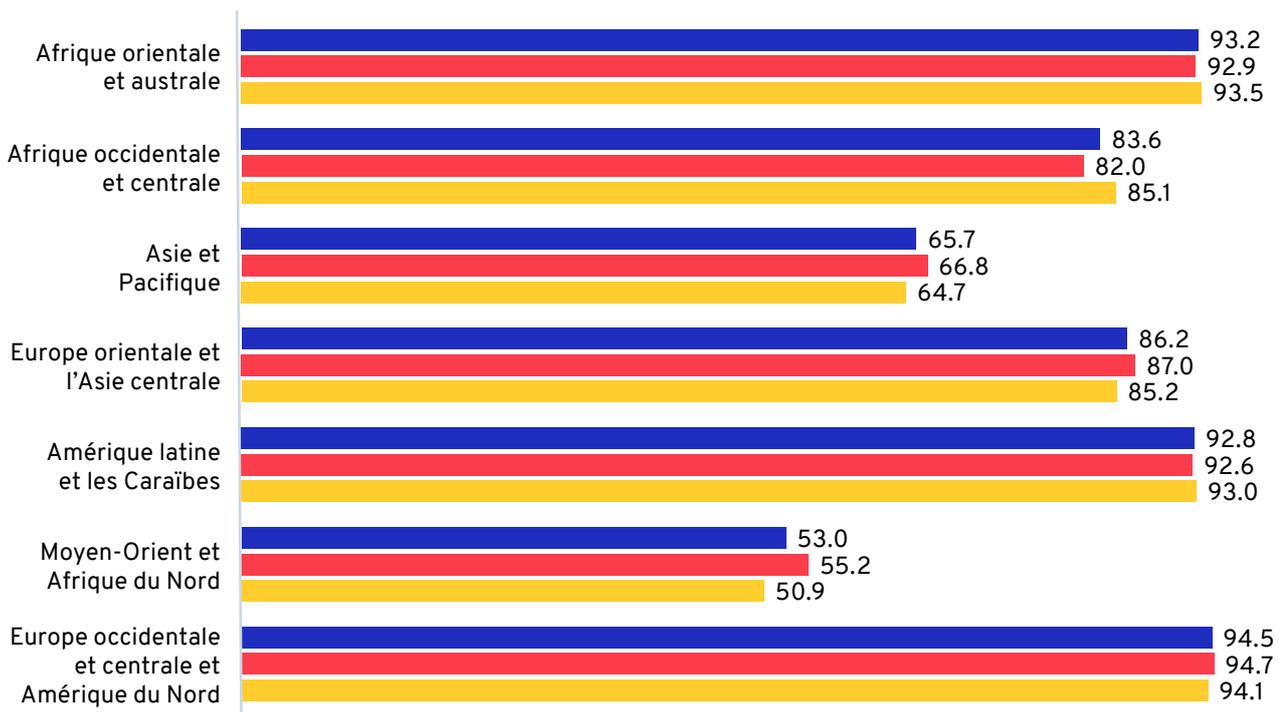
■ Tous les répondants ■ Femmes ■ Hommes



► **Figure 3.3. (suite)**

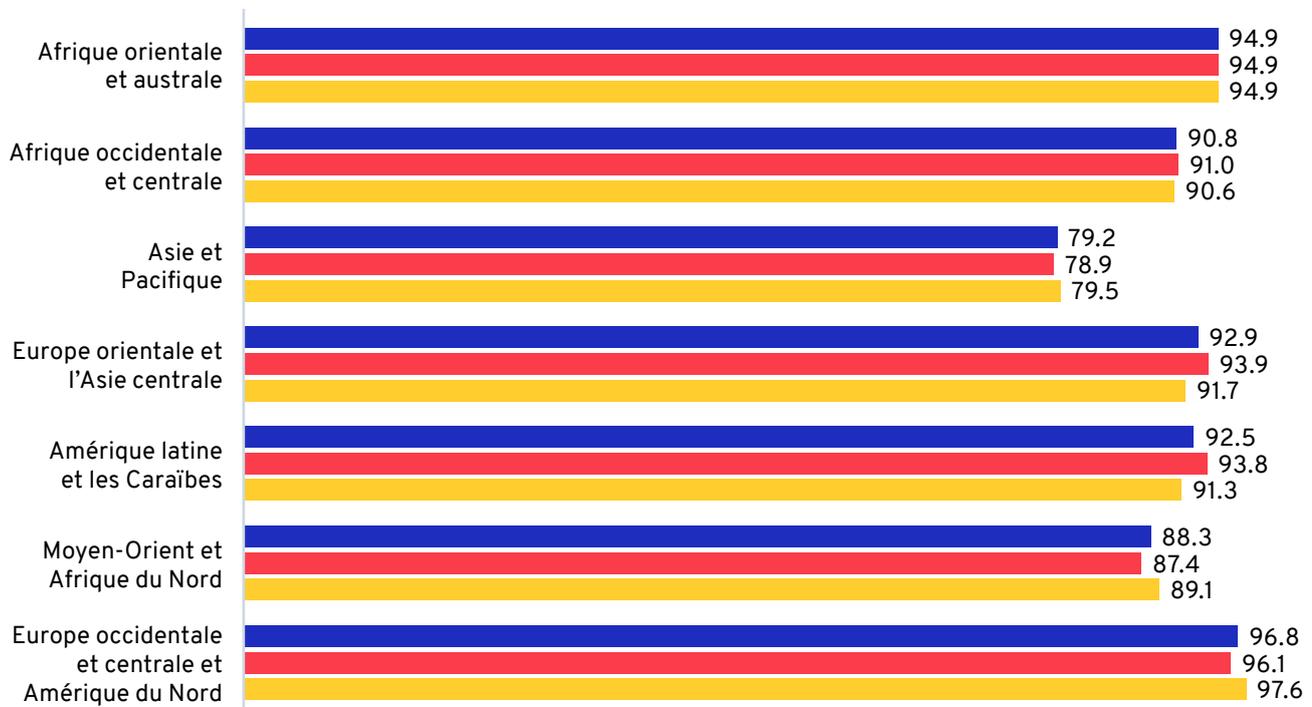
En s'étreignant ou en se serrant la main

■ Tous les répondants ■ Femmes ■ Hommes



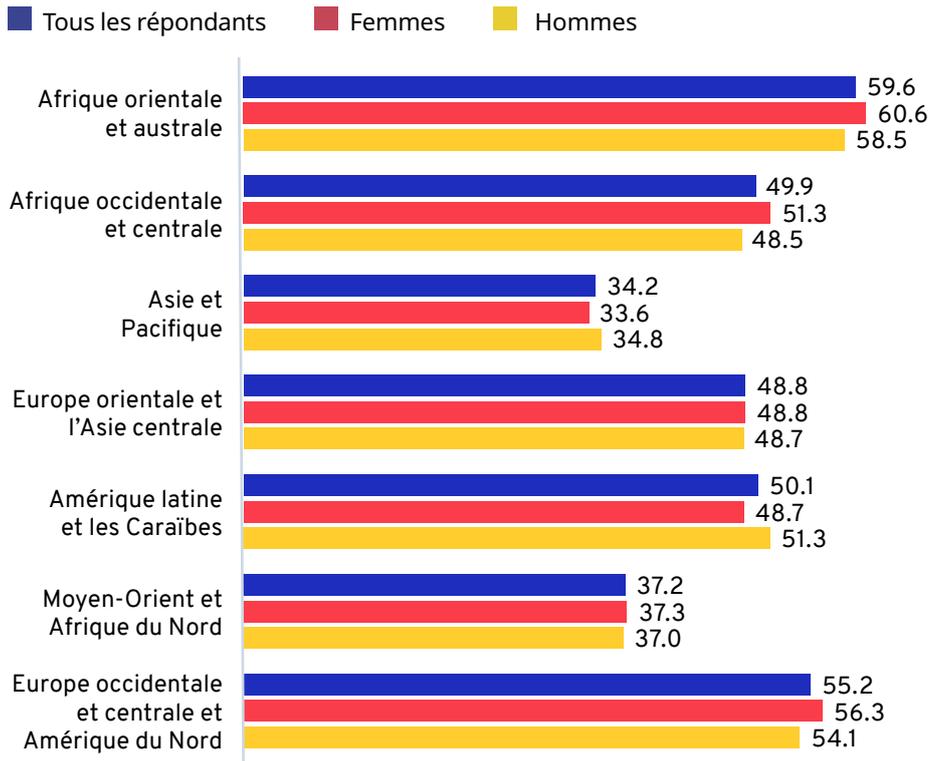
En partageant des seringues

■ Tous les répondants ■ Femmes ■ Hommes

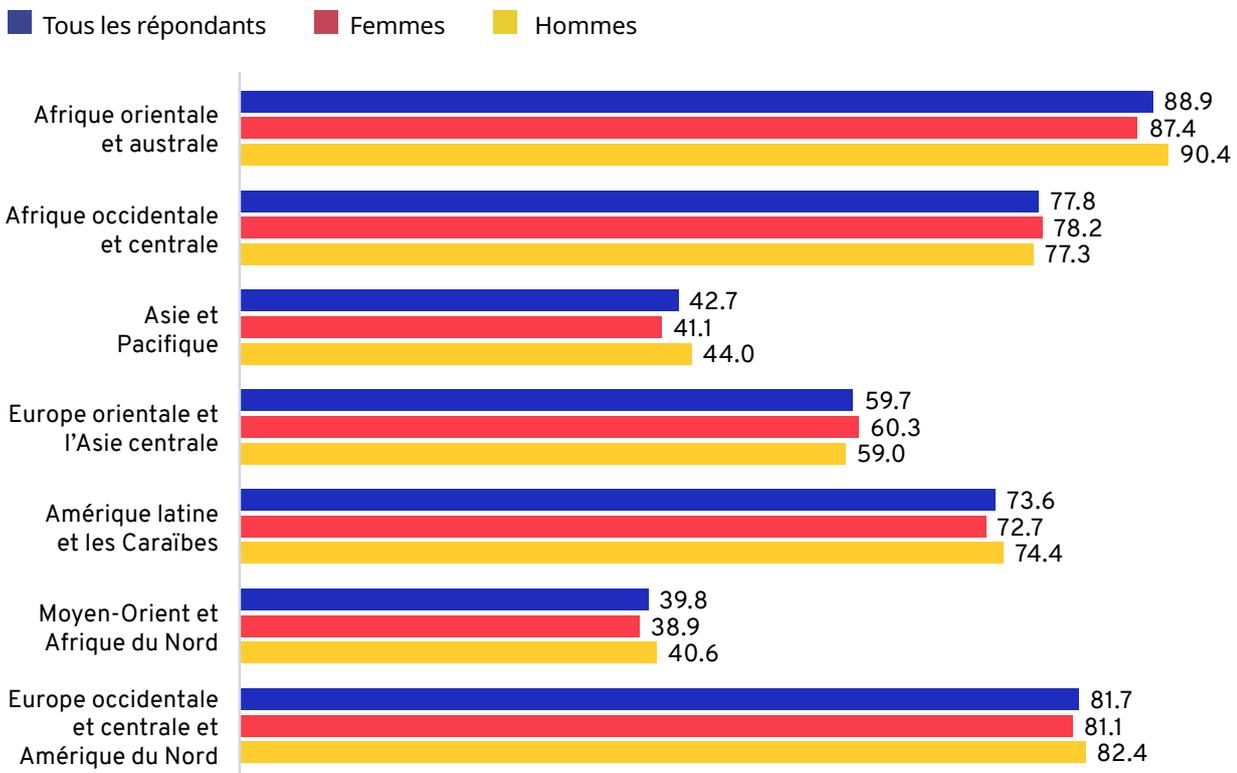


► **Figure 3.3. (suite)**

En échangeant un baiser



En utilisant des toilettes communes



Source: L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)

Connaissances sur la transmission du VIH dans tous les pays

Dans sept des 49 pays,⁸ plus de la moitié des personnes interrogées ont répondu correctement à tous les éléments de question sur les modes de transmission du VIH. La majorité des personnes en Afrique du Sud (64,7 %), en Éthiopie (58,9 %), au Cambodge (55,7 %), au Gabon (54,7 %), en Tanzanie (République-Unie de; 53,9 %), en Namibie (52,6 %) et aux États-Unis (51,8 %) ont répondu correctement à tous les éléments de question. En particulier, dans plusieurs de ces pays, dont l'Afrique du Sud, la Tanzanie (République-Unie de) et la Namibie, les femmes sont beaucoup plus susceptibles que les hommes d'avoir répondu correctement à tous les éléments concernant les modes de transmission du VIH, avec une différence d'au moins 10 points de pourcentage.

Comme le montre le tableau 3.1, presque tous les adultes dans plusieurs pays ont correctement identifié que le VIH peut se transmettre en ayant des relations sexuelles non protégées (Q3A). La plupart des répondants de tous les pays ont répondu correctement que le VIH peut se transmettre en partageant des seringues (Q3C).

Les idées fausses sur les modes de transmission du VIH contribuent à réduire le pourcentage de personnes interrogées qui répondent correctement à tous les éléments de question. Les idées fausses incluent la opinion selon laquelle le VIH peut se transmettre en s'étreignant ou en se serrant la main, en utilisant des toilettes communes ou en échangeant un baiser.

► Tableau 3.1. Connaissance des modes de transmission du VIH, par sexe pour chaque pays

Pourcentages de personnes qui ont répondu correctement à chaque fois à l'élément de question indiqué à Q3: Q3: À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? Q3A : En ayant des relations sexuelles non protégées (bonne réponse : Oui)

Q3B: En s'étreignant ou en se serrant la main (bonne réponse: Non) Q3C: En partageant des seringues (bonne réponse: Oui)

Q3D: En échangeant un baiser (bonne réponse: Non)

Q3E: En utilisant des toilettes communes (bonne réponse: Non)

Les pourcentages sont indiqués à côté des abréviations pour trois catégories de répondants:

T: Tous les répondants F: Femmes M: Hommes

Pays	Q3 : Ont répondu correctement à toutes les questions	Q3A (en ayant des relations sexuelles non protégées) : Ont répondu «oui»	Q3B (en s'étreignant ou en se serrant la main): Ont répondu «non»	Q3C (en partageant des seringues): Ont répondu «oui»	Q3D (en échangeant un baiser): Ont répondu «non»	Q3E (en utilisant des toilettes communes): Ont répondu «non»
Afrique du Sud	T: 64,7 F: 70,5 H: 58,1	T: 97,8 F: 98,4 H: 97,2	T: 94,1 F: 94,1 H: 94,1	T: 94,2 F: 95,6 H: 92,8	T: 72,6 F: 76,8 H: 67,8	T: 90,4 F: 92,7 H: 87,7
Éthiopie	T: 58,9 F: 55,4 H: 62,2	T: 99,2 F: 99,9 H: 98,6	T: 95,2 F: 94,6 H: 95,8	T: 98,3 F: 97,4 H: 99,0	T: 67,7 F: 67,6 H: 67,8	T: 86,5 F: 79,6 H: 93,0
Cambodge	T: 55,7 F: 52,9 H: 58,4	T: 94,3 F: 93,3 H: 95,2	T: 86,5 F: 81,1 H: 91,9	T: 90,4 F: 88,8 H: 91,9	T: 69,8 F: 64,9 H: 74,7	T: 73,2 F: 70,3 H: 76,0
Gabon	T: 54,7 F: 54,7 H: 54,7	T: 92,6 F: 92,8 H: 92,5	T: 93,6 F: 93,4 H: 93,8	T: 86,2 F: 87,0 H: 85,4	T: 73,5 F: 76,0 H: 71,2	T: 80,4 F: 78,6 H: 82,0

8 L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination par le VIH dans le monde du travail a été menée sur le terrain dans 50 pays. Cependant, la série de questions Q3 n'a pas été présentée aux Émirats arabes Unis; par conséquent, les Émirats arabes Unis ne sont pas inclus dans les données de Q3 du présent chapitre. Au Pakistan et en Arabie saoudite, les éléments Q3A et Q3D ont été omis. En Arabie saoudite, une version modifiée de Q3B a été posée: «À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? En se serrant la main.» Aux fins de l'analyse du présent chapitre, la forme modifiée de Q3B est traitée de la même manière que la forme originale de l'élément lors de la déclaration des résultats.

Pays	Q3 : Ont répondu correctement à toutes les questions	Q3A (en ayant des relations sexuelles non protégées) : Ont répondu «oui»	Q3B (en s'étreignant ou en se serrant la main): Ont répondu «non»	Q3C (en partageant des seringues): Ont répondu «oui»	Q3D (en échangeant un baiser): Ont répondu «non»	Q3E (en utilisant des toilettes communes): Ont répondu «non»
Tanzanie (République-Unie de)	T: 53,9 F: 59,0 H: 48,4	T: 95,9 F: 94,2 H: 97,7	T: 87,8 F: 87,3 H: 88,2	T: 94,1 F: 94,3 H: 93,9	T: 64,2 F: 70,3 H: 57,8	T: 82,7 F: 82,3 H: 83,0
Namibie	T: 52,6 F: 58,3 H: 45,9	T: 96,8 F: 96,9 H: 96,6	T: 95,9 F: 96,3 H: 95,5	T: 86,5 F: 88,7 H: 84,0	T: 66,8 F: 69,3 H: 64,1	T: 94,8 F: 96,1 H: 93,3
États-Unis	T: 51,8 F: 53,0 H: 50,4	T: 98,8 F: 98,5 H: 99,2	T: 95,7 F: 96,1 H: 95,2	T: 97,7 F: 97,0 H: 98,4	T: 56,6 F: 57,9 H: 55,2	T: 84,2 F: 83,9 H: 84,5
Viet Nam	T: 49,6 F: 48,7 H: 50,6	T: 96,3 F: 95,5 H: 97,0	T: 93,9 F: 93,6 H: 94,3	T: 96,7 F: 96,9 H: 96,5	T: 62,3 F: 60,3 H: 64,5	T: 69,1 F: 68,8 H: 69,3
Iran (République islamique d')	T: 49,0 F: 48,6 H: 49,4	T: 93,9 F: 94,6 H: 93,3	T: 79,1 F: 82,2 H: 76,1	T: 94,6 F: 94,9 H: 94,4	T: 69,2 F: 70,2 H: 68,2	T: 62,7 F: 63,8 H: 61,6
Cameroun	T: 47,9 F: 51,5 H: 44,0	T: 95,7 F: 93,5 H: 98,0	T: 90,7 F: 94,9 H: 86,0	T: 91,4 F: 92,2 H: 90,5	T: 65,6 F: 68,1 H: 62,8	T: 74,0 F: 77,3 H: 70,3
Sénégal	T: 47,6 F: 50,9 H: 44,1	T: 89,3 F: 92,5 H: 85,6	T: 77,6 F: 78,0 H: 77,2	T: 85,0 F: 88,4 H: 81,2	T: 63,8 F: 64,0 H: 63,5	T: 75,2 F: 77,0 H: 73,2
Côte d'Ivoire	T: 46,4 F: 46,5 H: 46,3	T: 93,2 F: 93,7 H: 92,6	T: 90,7 F: 92,3 H: 89,0	T: 90,6 F: 92,7 H: 88,2	T: 61,3 F: 61,5 H: 61,1	T: 74,5 F: 75,5 H: 73,4
Zimbabwe	T: 45,8 F: 50,0 H: 41,3	T: 99,1 F: 98,6 H: 99,6	T: 96,8 F: 97,9 H: 95,6	T: 83,2 F: 83,1 H: 83,2	T: 62,3 F: 67,6 H: 56,7	T: 86,8 F: 88,1 H: 85,3
Brésil	T: 42,1 F: 42,3 H: 41,9	T: 97,2 F: 96,7 H: 97,5	T: 93,4 F: 92,8 H: 93,9	T: 93,9 F: 95,3 H: 92,6	T: 49,9 F: 48,5 H: 51,1	T: 75,3 F: 74,7 H: 75,9
Myanmar	T: 40,8 F: 40,3 H: 41,3	T: 91,8 F: 91,0 H: 92,5	T: 77,1 F: 79,4 H: 74,9	T: 96,2 F: 95,7 H: 96,7	T: 58,2 F: 55,6 H: 60,7	T: 67,3 F: 68,1 H: 66,5

Pays	Q3 : Ont répondu correctement à toutes les questions	Q3A (en ayant des relations sexuelles non protégées) : Ont répondu «oui»	Q3B (en s'étreignant ou en se serrant la main) : Ont répondu «non»	Q3C (en partageant des seringues) : Ont répondu «oui»	Q3D (en échangeant un baiser) : Ont répondu «non»	Q3E (en utilisant des toilettes communes) : Ont répondu «non»
Fédération de Russie	T: 39,9 F: 40,8 H: 38,9	T: 95,9 F: 96,3 H: 95,3	T: 89,6 F: 89,2 H: 90,0	T: 93,9 F: 94,6 H: 93,1	T: 50,8 F: 50,7 H: 50,9	T: 63,9 F: 64,2 H: 63,5
Pérou	T: 39,7 F: 39,3 H: 40,1	T: 97,7 F: 98,7 H: 96,7	T: 93,3 F: 94,3 H: 92,2	T: 88,1 F: 88,7 H: 87,4	T: 55,0 F: 53,2 H: 56,9	T: 70,4 F: 68,6 H: 72,3
Maurice	T: 39,4 F: 32,9 H: 44,9	T: 94,6 F: 93,5 H: 95,6	T: 82,1 F: 78,8 H: 84,8	T: 95,9 F: 95,5 H: 96,2	T: 47,0 F: 41,9 H: 51,4	T: 73,0 F: 69,9 H: 75,7
Bénin	T: 38,4 F: 34,9 H: 42,7	T: 97,3 F: 98,4 H: 95,8	T: 82,8 F: 82,1 H: 83,6	T: 92,4 F: 94,4 H: 89,9	T: 52,5 F: 48,2 H: 57,7	T: 68,0 F: 65,0 H: 71,6
Nigéria	T: 37,9 F: 37,6 H: 38,2	T: 97,0 F: 97,4 H: 96,7	T: 86,8 F: 83,5 H: 89,8	T: 95,1 F: 95,0 H: 95,2	T: 47,9 F: 49,5 H: 46,4	T: 84,9 F: 85,5 H: 84,4
Mali	T: 36,9 F: 37,8 H: 35,9	T: 85,1 F: 84,9 H: 85,3	T: 63,0 F: 61,9 H: 64,1	T: 81,4 F: 80,9 H: 81,8	T: 58,3 F: 58,1 H: 58,5	T: 56,1 F: 55,5 H: 56,7
Zambie	T: 36,2 F: 33,7 H: 38,6	T: 97,8 F: 98,3 H: 97,4	T: 95,8 F: 95,7 H: 95,8	T: 94,0 F: 96,0 H: 92,1	T: 42,6 F: 39,1 H: 46,1	T: 92,5 F: 93,0 H: 91,9
Arabie saoudite	T: 35,9 F: 29,6 H: 40,5	Non applicable	T: 65,8 F: 65,2 H: 66,3	T: 83,1 F: 81,0 H: 84,6	Non applicable	T: 50,4 F: 45,0 H: 54,2
Kenya	T: 34,3 F: 33,8 H: 34,8	T: 98,5 F: 99,0 H: 98,0	T: 94,0 F: 94,7 H: 93,4	T: 96,4 F: 97,4 H: 95,4	T: 39,8 F: 36,7 H: 42,9	T: 95,5 F: 95,0 H: 96,0
Bulgarie	T: 33,1 F: 29,4 H: 36,8	T: 90,6 F: 89,6 H: 91,7	T: 83,0 F: 85,9 H: 80,1	T: 92,9 F: 93,4 H: 92,3	T: 43,0 F: 39,8 H: 46,2	T: 58,1 F: 54,0 H: 62,4
Paraguay	T: 33,0 F: 31,6 H: 34,5	T: 94,5 F: 97,1 H: 91,9	T: 88,0 F: 87,4 H: 88,5	T: 86,3 F: 87,7 H: 84,8	T: 48,3 F: 49,0 H: 47,6	T: 59,4 F: 57,9 H: 60,8

Pays	Q3 : Ont répondu correctement à toutes les questions	Q3A (en ayant des relations sexuelles non protégées) : Ont répondu «oui»	Q3B (en s'étreignant ou en se serrant la main) : Ont répondu «non»	Q3C (en partageant des seringues) : Ont répondu «oui»	Q3D (en échangeant un baiser) : Ont répondu «non»	Q3E (en utilisant des toilettes communes) : Ont répondu «non»
Guinée	T: 32,2 F: 30,4 H: 34,1	T: 79,0 F: 75,5 H: 82,5	T: 65,5 F: 65,5 H: 65,5	T: 74,6 F: 73,9 H: 75,2	T: 56,7 F: 56,0 H: 57,3	T: 52,9 F: 53,6 H: 52,2
Bolivie (État plurinational de)	T: 32,2 F: 32,0 H: 32,5	T: 93,8 F: 94,9 H: 92,8	T: 86,2 F: 87,6 H: 84,8	T: 82,2 F: 83,6 H: 80,9	T: 52,8 F: 52,0 H: 53,6	T: 57,2 F: 53,6 H: 60,5
Burkina Faso	T: 31,3 F: 34,4 H: 28,0	T: 87,5 F: 88,5 H: 86,4	T: 73,9 F: 74,7 H: 73,0	T: 81,5 F: 84,1 H: 78,7	T: 57,5 F: 62,4 H: 52,4	T: 65,8 F: 71,4 H: 59,7
Ouganda	T: 31,0 F: 26,4 H: 36,2	T: 97,4 F: 97,5 H: 97,3	T: 90,1 F: 89,0 H: 91,2	T: 90,7 F: 89,0 H: 92,6	T: 39,4 F: 36,2 H: 42,9	T: 92,1 F: 93,2 H: 90,9
Ukraine	T: 30,9 F: 31,1 H: 30,7	T: 94,0 F: 93,4 H: 94,7	T: 81,1 F: 84,5 H: 77,1	T: 91,1 F: 92,8 H: 89,2	T: 44,9 F: 45,1 H: 44,8	T: 53,5 F: 54,3 H: 52,5
Congo (Brazzaville)	T: 30,6 F: 30,1 H: 31,2	T: 80,7 F: 79,4 H: 82,1	T: 80,6 F: 79,0 H: 82,3	T: 76,6 F: 75,0 H: 78,4	T: 57,3 F: 56,4 H: 58,3	T: 68,2 F: 69,5 H: 66,9
République dominicaine	T: 30,3 F: 29,8 H: 30,9	T: 94,4 F: 96,2 H: 92,6	T: 91,4 F: 92,5 H: 90,3	T: 89,2 F: 91,2 H: 87,0	T: 42,9 F: 41,5 H: 44,4	T: 70,5 F: 71,0 H: 69,9
Costa Rica	T: 30,0 F: 28,2 H: 32,0	T: 97,3 F: 97,2 H: 97,4	T: 87,5 F: 89,3 H: 85,5	T: 93,0 F: 95,0 H: 91,0	T: 39,0 F: 36,7 H: 41,5	T: 75,9 F: 77,0 H: 74,8
Kazakhstan	T: 27,6 F: 28,0 H: 27,2	T: 90,2 F: 90,6 H: 89,7	T: 79,8 F: 82,3 H: 77,1	T: 90,2 F: 91,8 H: 88,4	T: 45,4 F: 47,1 H: 43,6	T: 50,1 F: 51,6 H: 48,5
Thaïlande	T: 27,5 F: 22,4 H: 33,5	T: 95,4 F: 94,5 H: 96,5	T: 88,9 F: 88,4 H: 89,5	T: 92,8 F: 92,8 H: 92,9	T: 37,5 F: 34,2 H: 41,3	T: 75,5 F: 72,7 H: 78,8
Roumanie	T: 26,4 F: 22,5 H: 30,2	T: 87,1 F: 83,6 H: 90,6	T: 78,8 F: 74,7 H: 82,8	T: 84,8 F: 81,8 H: 87,8	T: 37,8 F: 34,9 H: 40,6	T: 50,3 F: 42,9 H: 57,4

Pays	Q3 : Ont répondu correctement à toutes les questions	Q3A (en ayant des relations sexuelles non protégées) : Ont répondu «oui»	Q3B (en s'étreignant ou en se serrant la main) : Ont répondu «non»	Q3C (en partageant des seringues) : Ont répondu «oui»	Q3D (en échangeant un baiser) : Ont répondu «non»	Q3E (en utilisant des toilettes communes) : Ont répondu «non»
Pakistan	T: 25,3 F: 20,5 H: 29,9	Non applicable	T: 46,9 F: 47,8 H: 46,0	T: 90,3 F: 88,6 H: 91,9	Non applicable	T: 38,7 F: 34,8 H: 42,4
Algérie	T: 23,8 F: 22,5 H: 25,1	T: 77,8 F: 77,0 H: 78,6	T: 64,7 F: 66,8 H: 62,9	T: 88,9 F: 87,0 H: 90,6	T: 39,1 F: 37,0 H: 41,0	T: 43,9 F: 43,8 H: 44,0
Kirghizistan	T: 23,3 F: 23,4 H: 23,2	T: 92,5 F: 92,8 H: 92,1	T: 73,2 F: 75,1 H: 71,3	T: 93,4 F: 94,6 H: 92,1	T: 46,9 F: 45,4 H: 48,5	T: 41,2 F: 40,9 H: 41,5
Chine	T: 16,0 F: 16,1 H: 15,9	T: 80,7 F: 81,1 H: 80,4	T: 76,7 F: 78,1 H: 75,6	T: 81,4 F: 81,2 H: 81,6	T: 29,9 F: 29,9 H: 29,8	T: 40,3 F: 38,3 H: 42,1
Philippines	T: 15,3 F: 16,1 H: 14,5	T: 96,0 F: 96,7 H: 95,3	T: 68,0 F: 71,2 H: 64,7	T: 79,9 F: 79,9 H: 80,0	T: 29,5 F: 31,5 H: 27,3	T: 47,5 F: 48,9 H: 46,1
Albanie	T: 13,2 F: 10,7 H: 15,8	T: 83,1 F: 83,6 H: 82,6	T: 54,7 F: 53,2 H: 56,2	T: 82,6 F: 84,5 H: 80,8	T: 27,3 F: 25,3 H: 29,4	T: 34,5 F: 31,6 H: 37,6
Liban	T: 13,0 F: 12,2 H: 13,8	T: 81,9 F: 79,8 H: 84,1	T: 49,2 F: 51,2 H: 47,2	T: 82,0 F: 80,4 H: 83,5	T: 28,8 F: 30,9 H: 26,8	T: 34,3 F: 32,9 H: 35,6
Inde	T: 11,1 F: 11,3 H: 11,0	T: 66,3 F: 63,3 H: 68,7	T: 53,0 F: 53,5 H: 52,6	T: 70,9 F: 69,8 H: 71,8	T: 38,1 F: 36,6 H: 39,3	T: 39,9 F: 38,7 H: 40,8
Indonésie	T: 11,0 F: 8,1 H: 13,9	T: 90,1 F: 91,2 H: 89,0	T: 56,8 F: 56,7 H: 57,0	T: 85,8 F: 85,4 H: 86,1	T: 23,5 F: 23,9 H: 23,1	T: 44,9 F: 41,1 H: 48,7
Ghana	T: 9,6 F: 8,2 H: 11,0	T: 94,9 F: 94,8 H: 95,0	T: 79,6 F: 77,6 H: 81,6	T: 86,5 F: 84,8 H: 88,2	T: 18,3 F: 18,5 H: 18,2	T: 75,0 F: 73,8 H: 76,1
Maroc	T: 8,0 F: 6,7 H: 9,2	T: 81,1 F: 79,5 H: 82,7	T: 42,5 F: 42,5 H: 42,6	T: 81,5 F: 82,0 H: 81,0	T: 16,8 F: 14,6 H: 19,1	T: 25,8 F: 23,9 H: 27,6

Pays	Q3 : Ont répondu correctement à toutes les questions	Q3A (en ayant des relations sexuelles non protégées) : Ont répondu «oui»	Q3B (en s'étreignant ou en se serrant la main) : Ont répondu «non»	Q3C (en partageant des seringues) : Ont répondu «oui»	Q3D (en échangeant un baiser) : Ont répondu «non»	Q3E (en utilisant des toilettes communes) : Ont répondu «non»
Égypte	T: 3,5 F: 3,2 H: 3,8	T: 71,9 F: 64,6 H: 78,7	T: 22,3 F: 26,3 H: 18,6	T: 87,2 F: 85,2 H: 89,1	T: 14,8 F: 15,6 H: 13,9	T: 18,3 F: 17,5 H: 19,0

Remarque: Au Pakistan et en Arabie saoudite, les éléments Q3A et Q3D ont été omis. En Arabie saoudite, une version modifiée de Q3B a été posée: «À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? En se serrant la main.» Aux fins de l'analyse du présent chapitre, la forme modifiée de Q3B est traitée de la même manière que la forme originale de l'élément lors de la déclaration des résultats.

Source: L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)



Principaux modèles démographiques

Lorsque l'on examine les connaissances sur la transmission du VIH, des variations apparaissent en fonction de

variables démographiques clés – en particulier, le niveau d'instruction.

Nettes différences selon le niveau d'instruction

Les personnes détenant le niveau d'instruction le plus élevé (cycle d'enseignement supérieur, l'équivalent de 16 années ou plus d'instruction), à 41,7 %, sont trois fois plus susceptibles que celles dont l'éducation s'est terminée au niveau primaire (de zéro à huit années d'études), à 14,1 %, de répondre correctement à tous les éléments sur les modes de transmission du VIH. Les personnes ayant suivi un cycle d'enseignement secondaire (de neuf à quinze années d'instruction) se situent entre les deux pôles, 28,0 % d'entre elles ayant répondu correctement à tous les éléments. Cette tendance se maintient généralement dans la plupart des régions – quoique à des degrés divers – tant en ce qui concerne les femmes que les hommes.

Certaines différences existent également entre les cohortes d'âge, mais elles ne sont pas aussi polarisées que les résultats par niveau d'instruction.

En Afrique orientale et australe, les connaissances sur la transmission du VIH sont relativement élevées dans toutes les catégories d'éducation, avec un léger avantage pour le groupe détenant le niveau d'instruction le plus élevé. Cependant, dans certaines régions, telles que le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes, les différences entre les niveaux d'instruction – en particulier, lorsque l'on compare les cohortes de l'enseignement primaire et de l'enseignement supérieur – sont considérables (voir figure 3.4).

► Figure 3.4. Connaissance des modes de transmission du VIH, par niveau d'instruction

Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de la question Q3:

Q3: À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ?

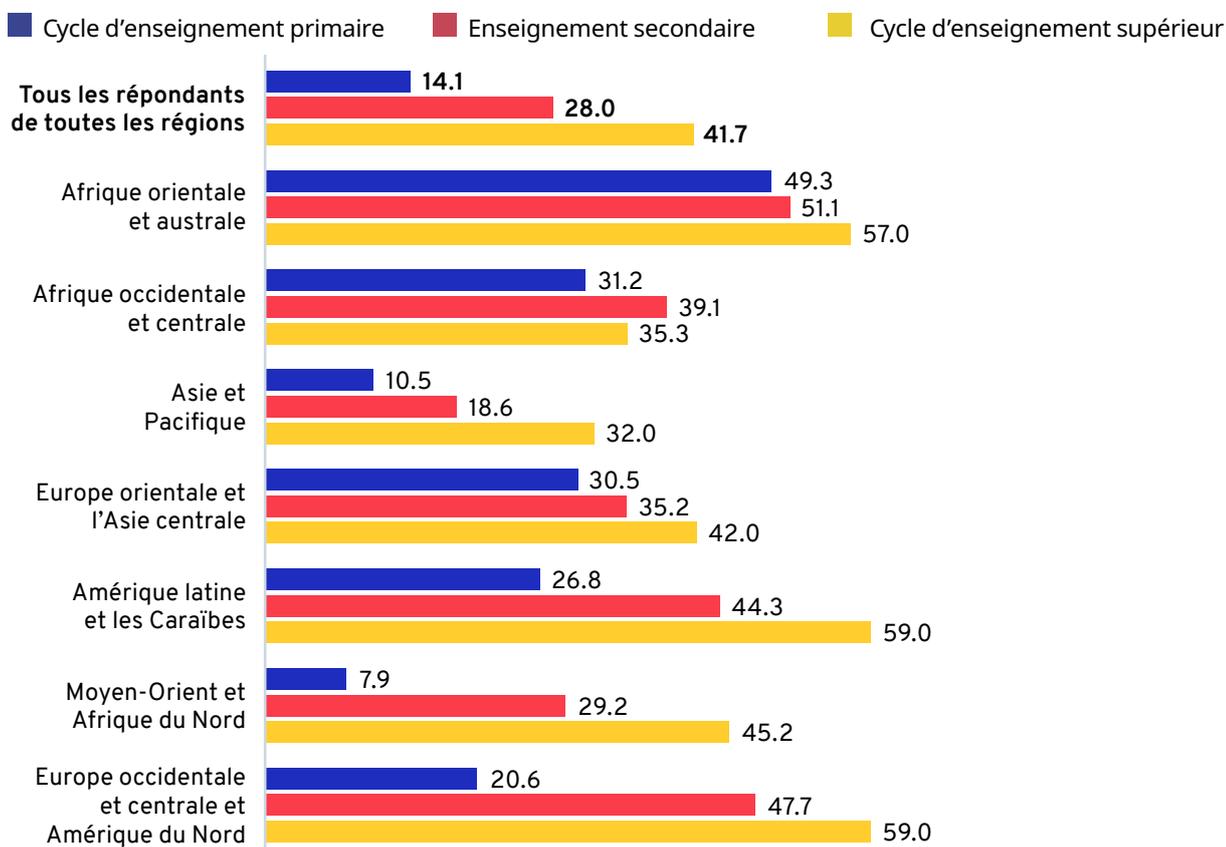
Q3A : En ayant des relations sexuelles non protégées (bonne réponse : Oui)

Q3B: En s'étreignant ou en se serrant la main (bonne réponse: Non) Q3C: En partageant des seringues (bonne réponse: Oui)

Q3D: En échangeant un baiser (bonne réponse: Non)

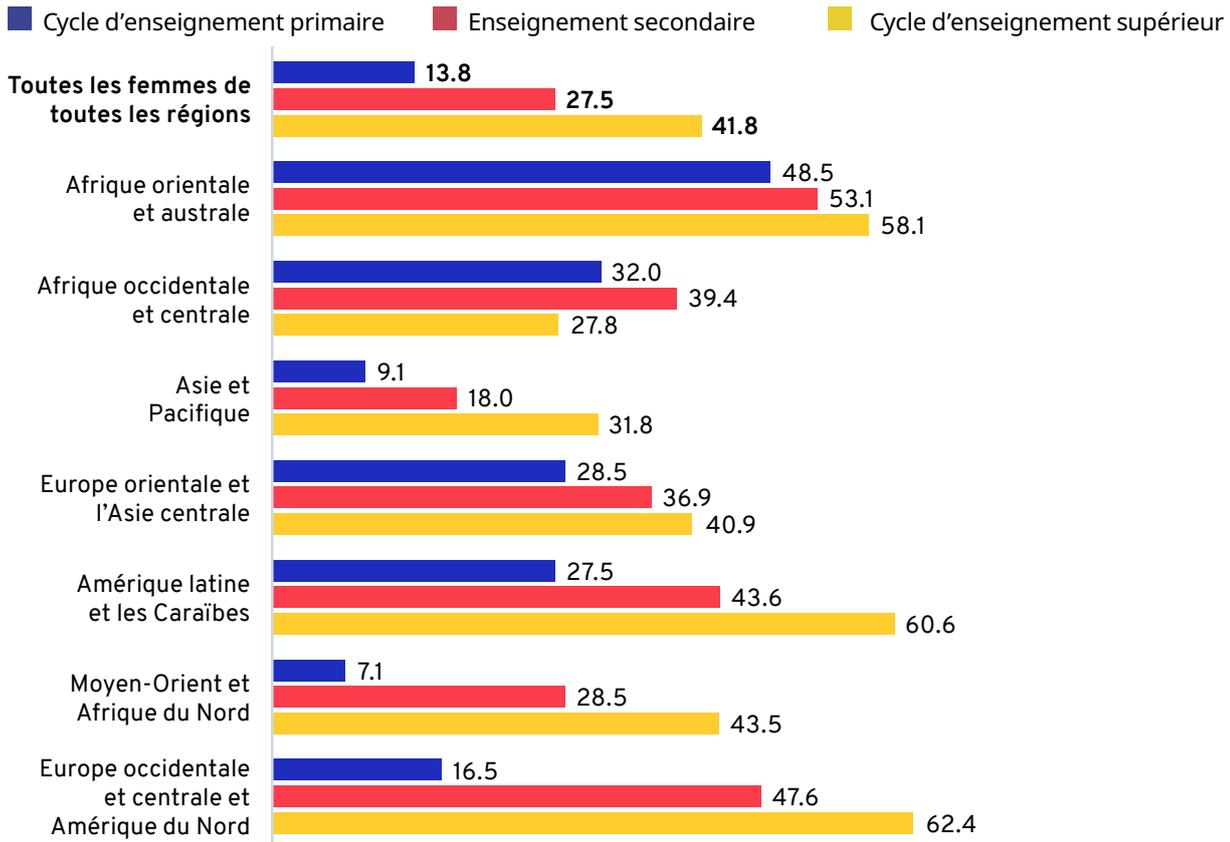
Q3E: En utilisant des toilettes communes (bonne réponse: Non)

Tous les répondants

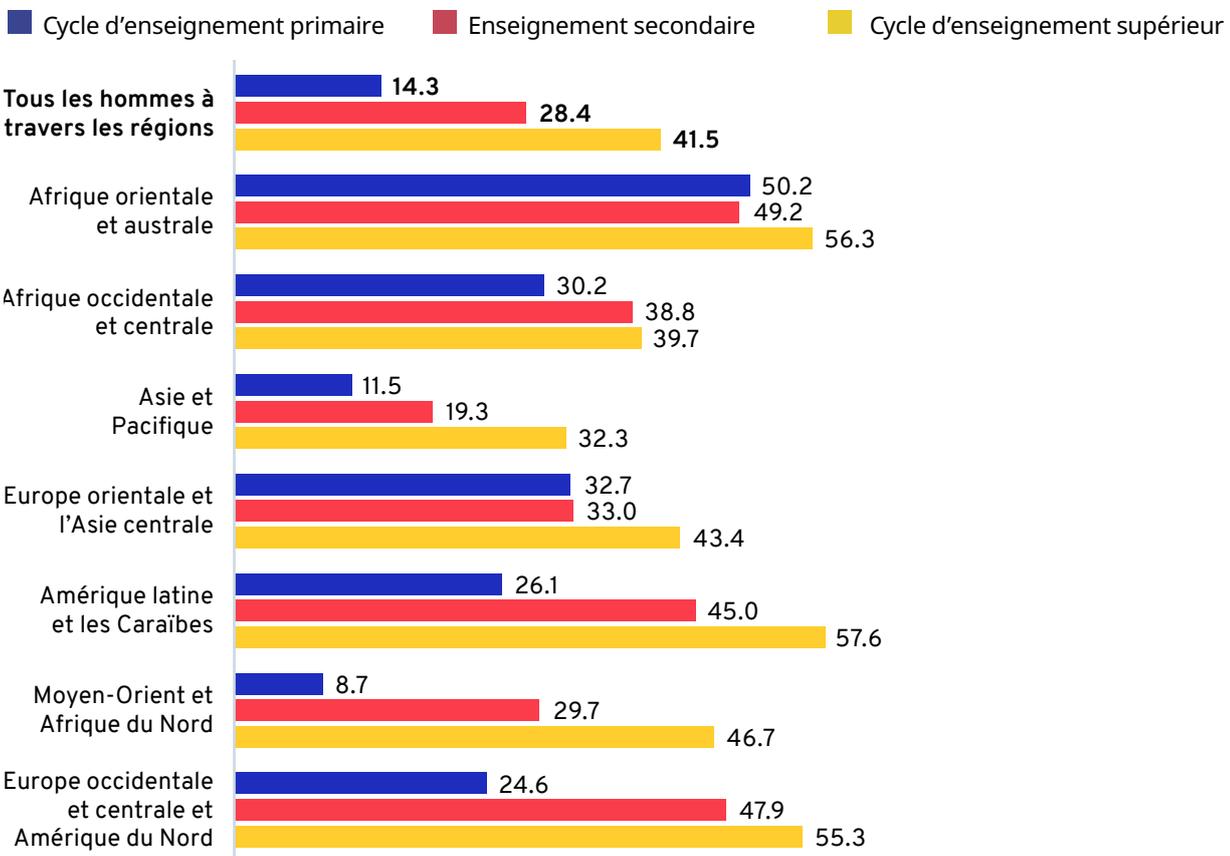


► **Figure 3.4. (suite)**

Femmes



Hommes



Source: L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)

À l'échelle mondiale, le groupe d'âge le plus jeune est mieux informé que le plus âgé

Les résultats concernant la relation entre la cohorte d'âge et les connaissances sur les modes de transmission du VIH montrent que dans toutes les régions, 23,9 % des personnes âgées de 15 à 29 ans ont répondu correctement à tous les éléments sur les modes de transmission du VIH, contre 19,2 % pour la cohorte la plus âgée (55 ans et plus).

Ces niveaux suggèrent que les personnes interrogées de la cohorte d'âge le plus jeune sont généralement plus

susceptibles que celles du groupe de répondants le plus âgé de répondre correctement à tous les éléments sur les modes de transmission du VIH – constatation qui se vérifie dans la plupart des régions, y compris lors de l'examen des résultats pour les femmes et les hommes (voir figure 3.5).

► Figure 3.5. Connaissance des modes de transmission du VIH, par cohorte d'âge

Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de la question Q3:

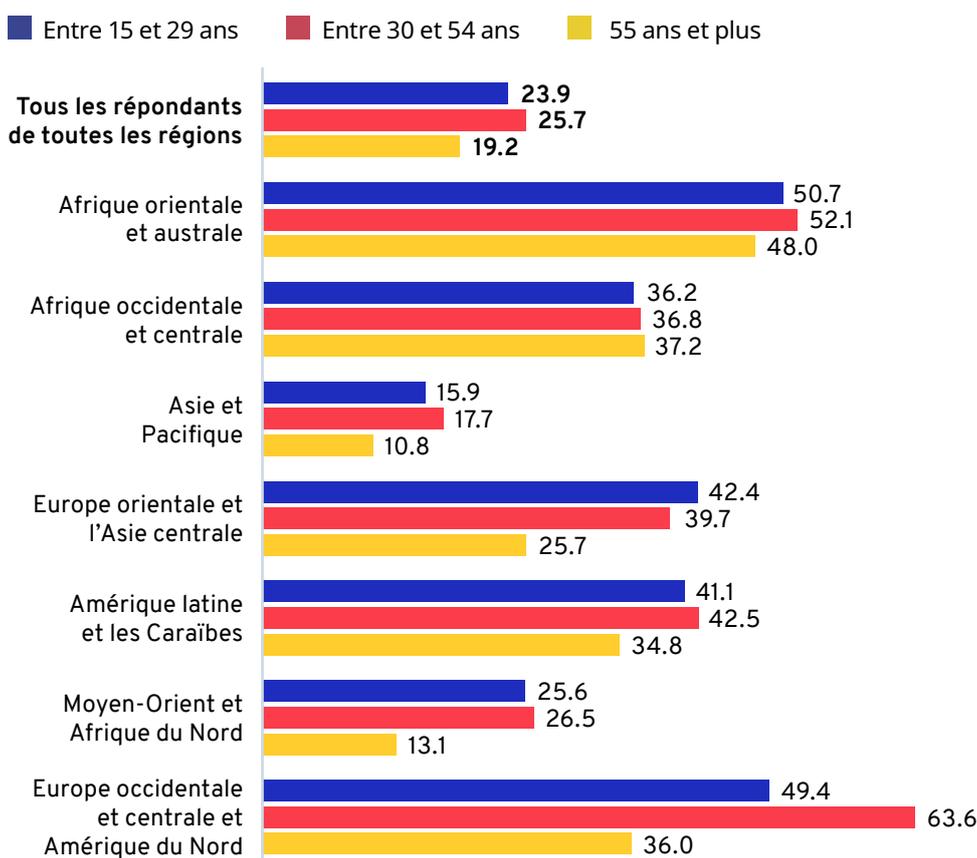
Q3: À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ?

Q3A : En ayant des relations sexuelles non protégées (bonne réponse : Oui)

Q3B: En s'étreignant ou en se serrant la main (bonne réponse: Non) Q3C: En partageant des seringues (bonne réponse: Oui)

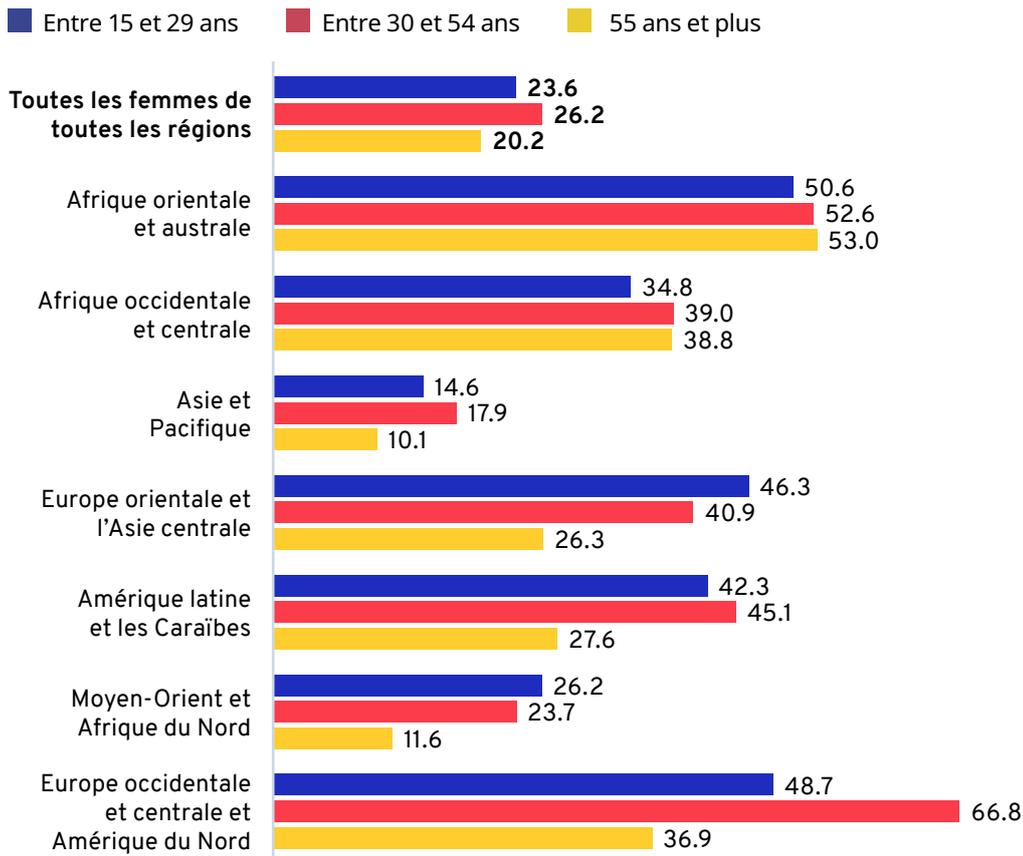
Q3D: En échangeant un baiser (bonne réponse: Non)

Q3E: En utilisant des toilettes communes (bonne réponse: Non)

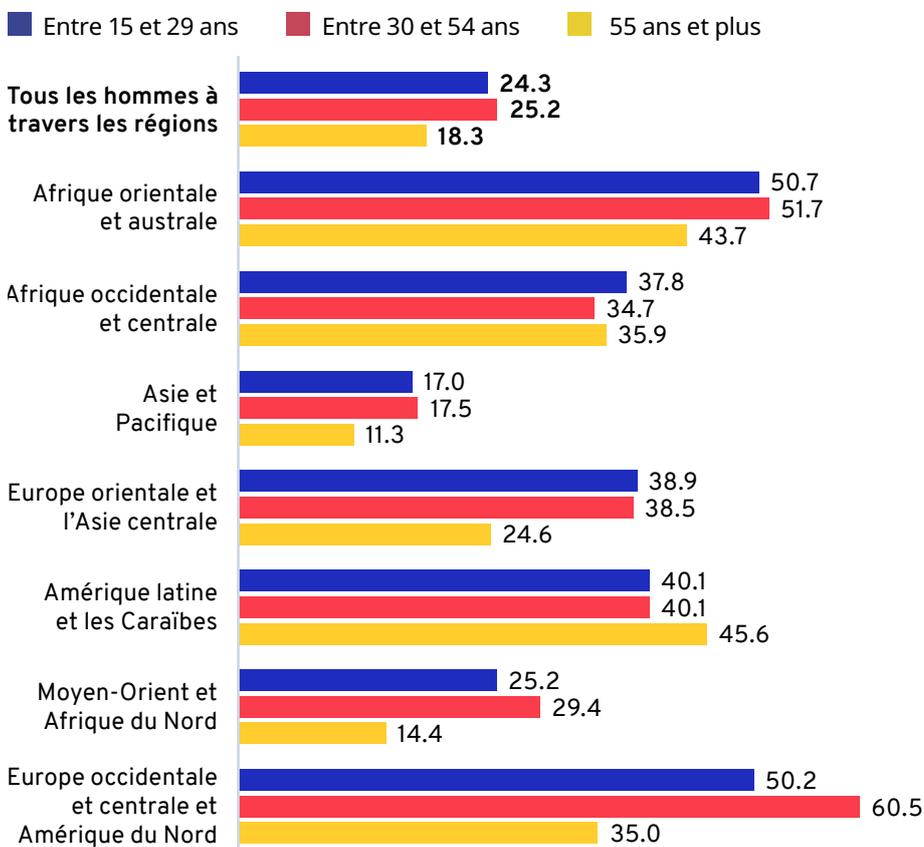


► Figure 3.5. (suite)

Femmes



Hommes



Source: L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)

La relation entre l'exercice d'une activité professionnelle et les connaissances sur la transmission du VIH est moins évidente

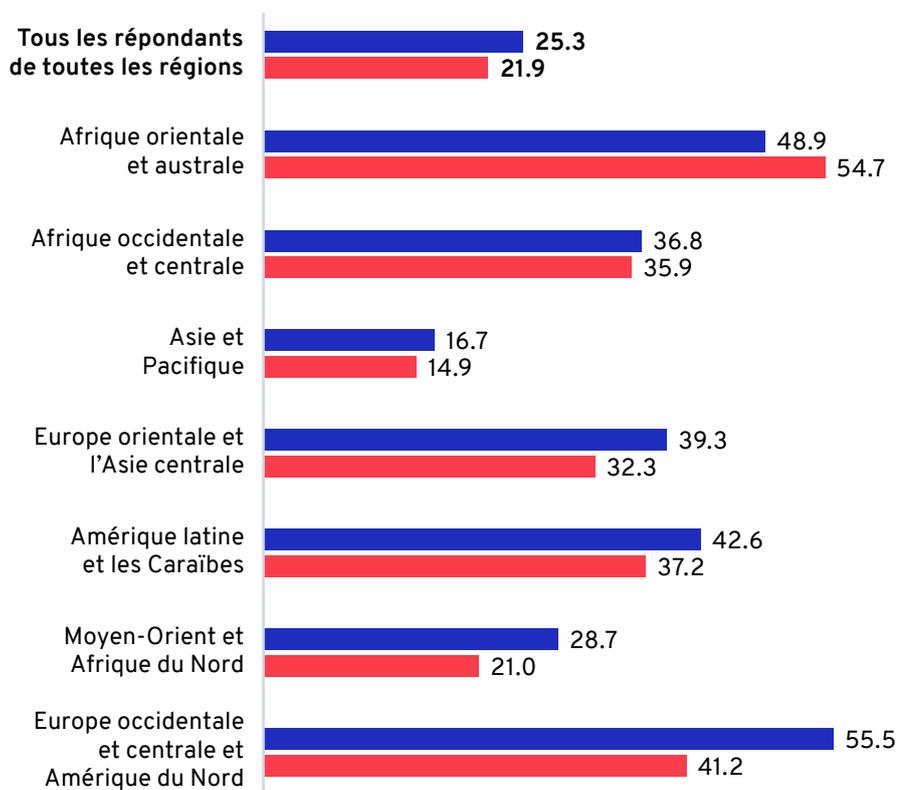
Au niveau mondial, parmi les répondants qui sont employés à un titre quelconque⁹ et ceux qui n'ont pas d'emploi, la connaissance des modes de transmission du VIH – sur la base des pourcentages de personnes interrogées qui ont répondu correctement à tous les éléments de la question Q3 – est légèrement plus élevée chez les personnes qui exercent une activité professionnelle, à 25,3 %, contre 21,9 % chez celles qui n'ont pas d'emploi. Cet écart est plus marqué chez les femmes que chez l'ensemble des répondants – 27,6 % de celles qui exercent une activité professionnelle ont répondu correctement à tous les éléments de question sur les modes de transmission du VIH, contre 21,4 % des femmes sans emploi. Chez les hommes, la différence entre les deux groupes d'emploi est négligeable au niveau global.

Dans la plupart des régions, les personnes ayant un emploi sont légèrement plus susceptibles de répondre correctement à toutes les questions sur la transmission du VIH que celles qui n'exercent pas d'activité professionnelle. En Afrique orientale et australe, cependant, c'est plutôt le contraire tant pour les femmes que pour les hommes. Cette constatation justifie des recherches plus approfondies, car les raisons des relations entre les variables ne sont pas évidentes. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les différences sont plus marquées chez les femmes que chez les hommes (voir figure 3.6).

► **Figure 3.6. Connaissance des modes de transmission du VIH, par exercice d'une activité professionnelle**
Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de la question Q3:
Q3: À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ?
Q3A : En ayant des relations sexuelles non protégées (bonne réponse : Oui)
Q3B: En s'étreignant ou en se serrant la main (bonne réponse: Non) Q3C: En partageant des seringues (bonne réponse: Oui)
Q3D: En échangeant un baiser (bonne réponse: Non)
Q3E: En utilisant des toilettes communes (bonne réponse: Non)

Tous les répondants

■ Exerçant une activité professionnelle ■ N'exerçant pas d'activité professionnelle

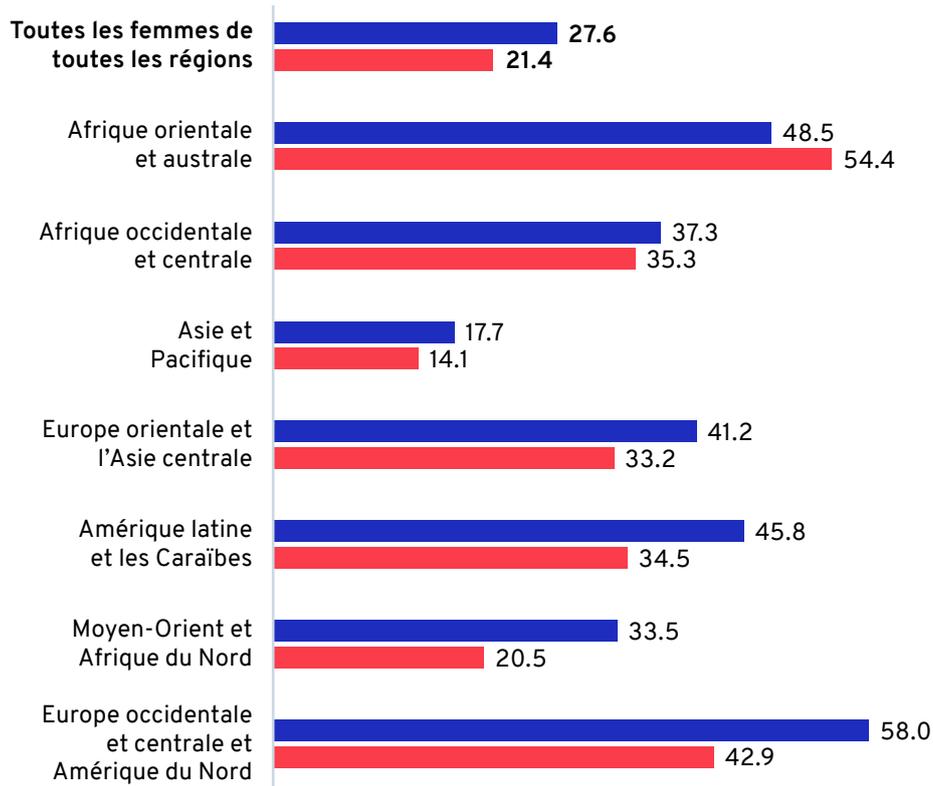


9 Comprend les répondants employés à temps plein ou à temps partiel, quel que soit leur statut professionnel, pour un employeur ou pour leur compte

► **Figure 3.6. (suite)**

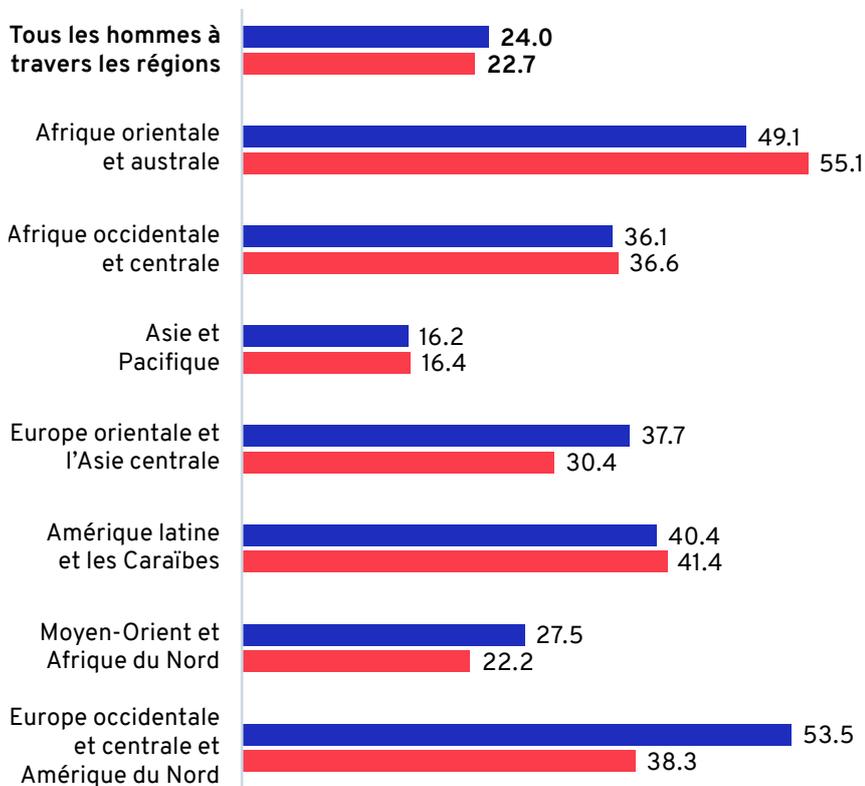
Femmes

■ Exerçant une activité professionnelle ■ N'exerçant pas d'activité professionnelle



Hommes

■ Exerçant une activité professionnelle ■ N'exerçant pas d'activité professionnelle



Source: L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)

Taux de prévalence du VIH, connaître une personne ayant le VIH et connaissance des modes de transmission du VIH

Plusieurs des pays qui peuvent se prévaloir d'un niveau de connaissances élevé sur les modes de transmission du VIH, par exemple l'Afrique du Sud, détiennent également des taux de prévalence du VIH relativement élevés, soit au moins trois fois le taux de prévalence mondial de 2019 déterminé par la Banque mondiale sur la base des estimations de l'ONUSIDA.¹⁰ En effet, le taux de prévalence du VIH chez les personnes âgées de 15 à 49 ans en Afrique du Sud, à 19,0 % en 2019, est 27,1 fois plus élevé que le taux mondial.

La corrélation – mesure statistique de la force de la relation entre deux variables¹¹ – entre la prévalence du VIH chez les personnes âgées de 15 à 49 ans dans un pays et le pourcentage de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de la question Q3 est positive et se situe à 0,449. Ce nombre, qui indique une association positive modérément forte, est statistiquement significatif.¹²

Une relation plus simple – et potentiellement plus puissante – peut être définie en examinant le pourcentage de répondants dans un pays qui déclarent avoir connu une personne vivant avec le VIH par rapport au pourcentage de ceux qui ont correctement répondu à toutes les questions sur les modes de transmission du VIH. La corrélation entre ces deux séries de données est positive et se situe à un niveau supérieur de 0,547, ce qui indique également une force modérée et un comportement plus prévisible (linéaire) (voir figure 3.7). Elle est également statistiquement significative.

Cette relation indique qu'en général, dans les pays où le pourcentage de répondants qui ont personnellement connu une personne vivant avec le VIH est relativement élevé, la proportion de répondants qui comprennent les modes de transmission – et de non-transmission – du VIH est également relativement élevée.



10 La Banque mondiale, «Prévalence du VIH, total (% de la population âgée de 15 à 49 ans) : estimations de l'ONUSIDA». Remarque: En 2019, en Afrique orientale et australe, des taux de prévalence plus élevés que ceux de l'Afrique du Sud ont été enregistrés en Eswatini, au Lesotho et au Botswana; cependant, ces pays n'ont pas été inclus dans l'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination par le VIH dans le monde du travail.

11 Le coefficient de corrélation de Pearson suppose une relation linéaire entre deux variables. Le coefficient peut prendre n'importe quelle valeur comprise entre - 1 et 1. Une valeur de (ou proche de) - 1 indique une relation négative parfaite ; les valeurs plus proches de 1 indiquent une relation positive parfaite. Une valeur de 0 indique une absence de relation.

12 La corrélation est significative au niveau de 0,01 (bilatéral).

► Figure 3.7.

Part des personnes qui connaissent les modes de transmission du VIH, par rapport aux pourcentages de personnes qui déclarent avoir déjà connu une personne ayant le VIH, par pays

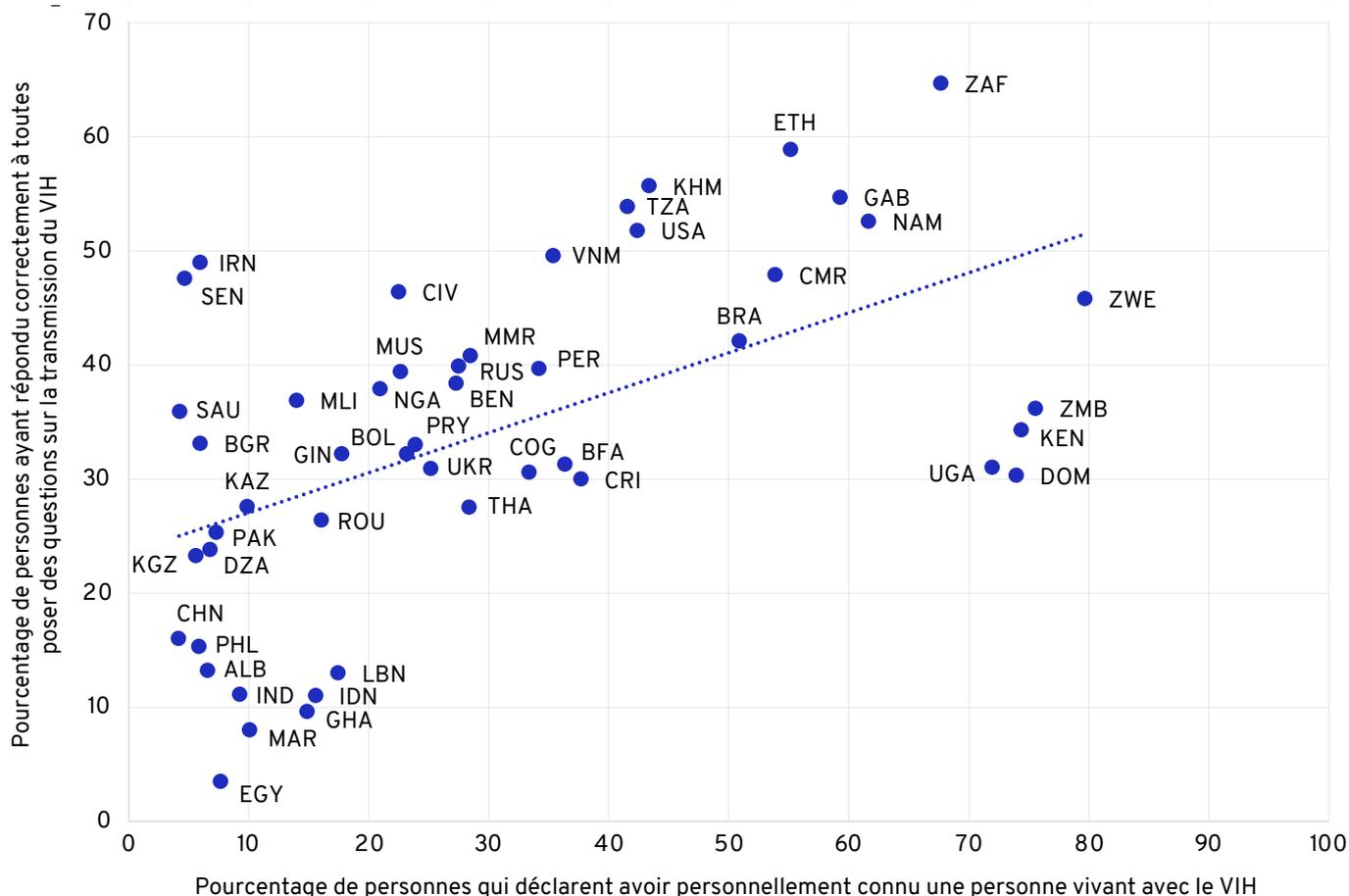
Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de la question Q3 (voir les éléments de question ci-dessous), comparés aux pourcentages de répondants qui déclarent «oui» à Q5 : Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ? Q3: À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ?

Q3A : En ayant des relations sexuelles non protégées (bonne réponse : Oui)

Q3B: En s'étreignant ou en se serrant la main (bonne réponse: Non) Q3C: En partageant des seringues (bonne réponse: Oui)

Q3D: En échangeant un baiser (bonne réponse: Non)

Q3E: En utilisant des toilettes communes (bonne réponse: Non)



Remarque: Voir le tableau A.1 en annexe pour une liste des groupements régionaux, des codes de pays et des noms de pays correspondants.

Source: L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)

Meilleure compréhension de la transmission du VIH généralement associée à une probabilité plus élevée de déclarer que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH

D'autres recherches portant sur les perceptions du public à l'égard du VIH et du SIDA révèlent qu'une meilleure compréhension du public des modes de transmission du VIH peut entraîner une diminution de la stigmatisation envers les personnes vivant avec le VIH.¹³ L'enquête

mondiale de l'OIT sur la discrimination par le VIH dans le monde du travail s'appuie sur ces recherches en examinant les facteurs susceptibles de contribuer à renforcer ou à affaiblir les points de vue discriminatoires à l'égard des personnes vivant avec le VIH dans le monde du travail.

13 Qais Alemi and Carl Stempel, "Association Between HIV Knowledge and Stigmatizing Attitudes Towards People Living with HIV in Afghanistan: Findings from the 2015 Afghanistan Demographic and Health Survey", *International Health* 11, No. 6 (2019), 440-446.

Les résultats de l'enquête révèlent que les répondants qui ont une meilleure compréhension des modes de transmission du VIH sont généralement plus susceptibles de déclarer que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. Dans l'ensemble, 77,5 % des personnes qui ont répondu correctement à tous les éléments de la question Q3 sur les modes de transmission du VIH déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. Ce chiffre tombe à 63,6 % chez celles qui ont répondu de manière incorrecte à l'un des éléments de question.¹⁴ Moins d'un tiers (32,1 %) des personnes interrogées qui ont répondu de manière incorrecte à deux éléments de question ou plus sur les modes de transmission du VIH déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler qui n'ont pas le VIH.

Cette tendance se retrouve dans toutes les régions – les répondants qui ont une meilleure compréhension des modes de transmission du VIH sont généralement plus susceptibles de déclarer que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. Même dans les régions qui, dans l'ensemble, détiennent les pourcentages les plus faibles de répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, – Asie et Pacifique, Moyen-Orient et Afrique du Nord – environ les deux tiers de ceux qui ont répondu correctement à tous les éléments, répondent « autorisées » à la question Q1 de l'enquête. Des tendances similaires sont flagrantes chez les femmes et les hommes; pour les deux groupes, un niveau de connaissance plus élevé correspond à des pourcentages plus élevés de personnes interrogées qui répondent « autorisées » (voir figure 3.8).

► **Figure 3.8. Part des répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, par niveau de connaissance sur la transmission du VIH**

Pourcentages de répondants qui déclarent « autorisées » à Q1: Pensez-vous que les personnes qui ont le VIH devraient être autorisées ou pas à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?, par nombre d'éléments de question ayant reçu une réponse correcte ou incorrecte à Q3:

Q3: À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ?

Q3A : En ayant des relations sexuelles non protégées (bonne réponse : Oui)

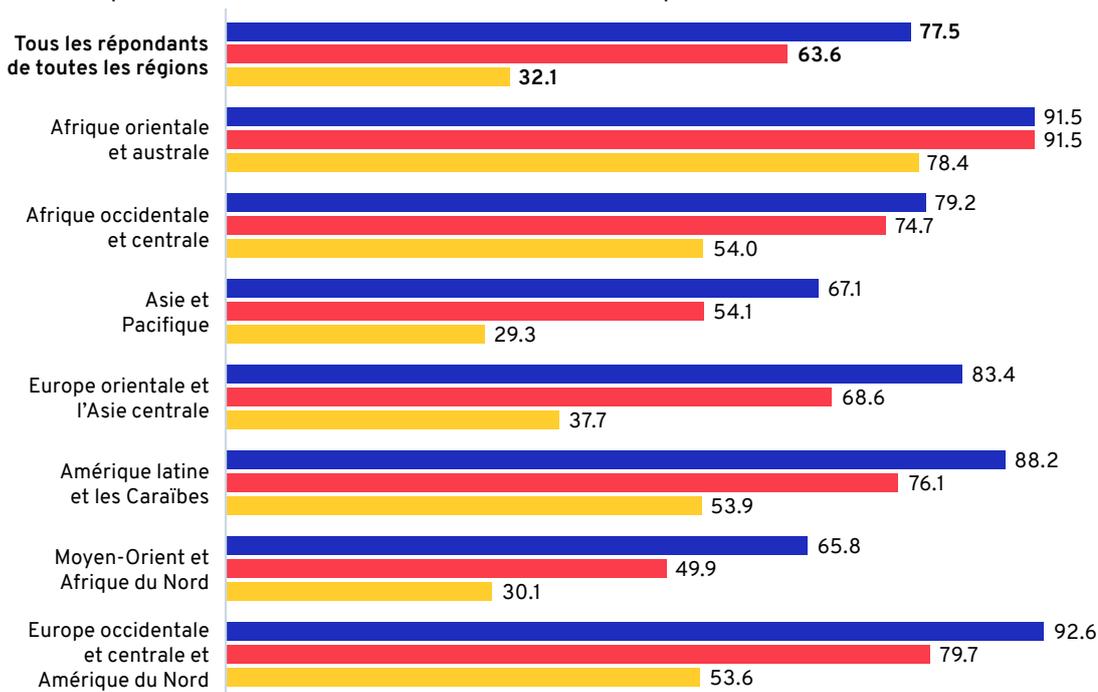
Q3B: En s'étreignant ou en se serrant la main (bonne réponse: Non) Q3C: En partageant des seringues (bonne réponse: Oui)

Q3D: En échangeant un baiser (bonne réponse: Non)

Q3E: En utilisant des toilettes communes (bonne réponse: Non)

Tous les répondants

- Ont correctement répondu à tous les éléments de Q3 et répondent « autorisées » à Q1.
- Ont répondu de manière incorrecte à un élément de Q3 et déclarent « autorisées » à Q1
- Ont répondu de manière incorrecte à deux éléments ou plus de Q3 et déclarent « autorisées » à Q1

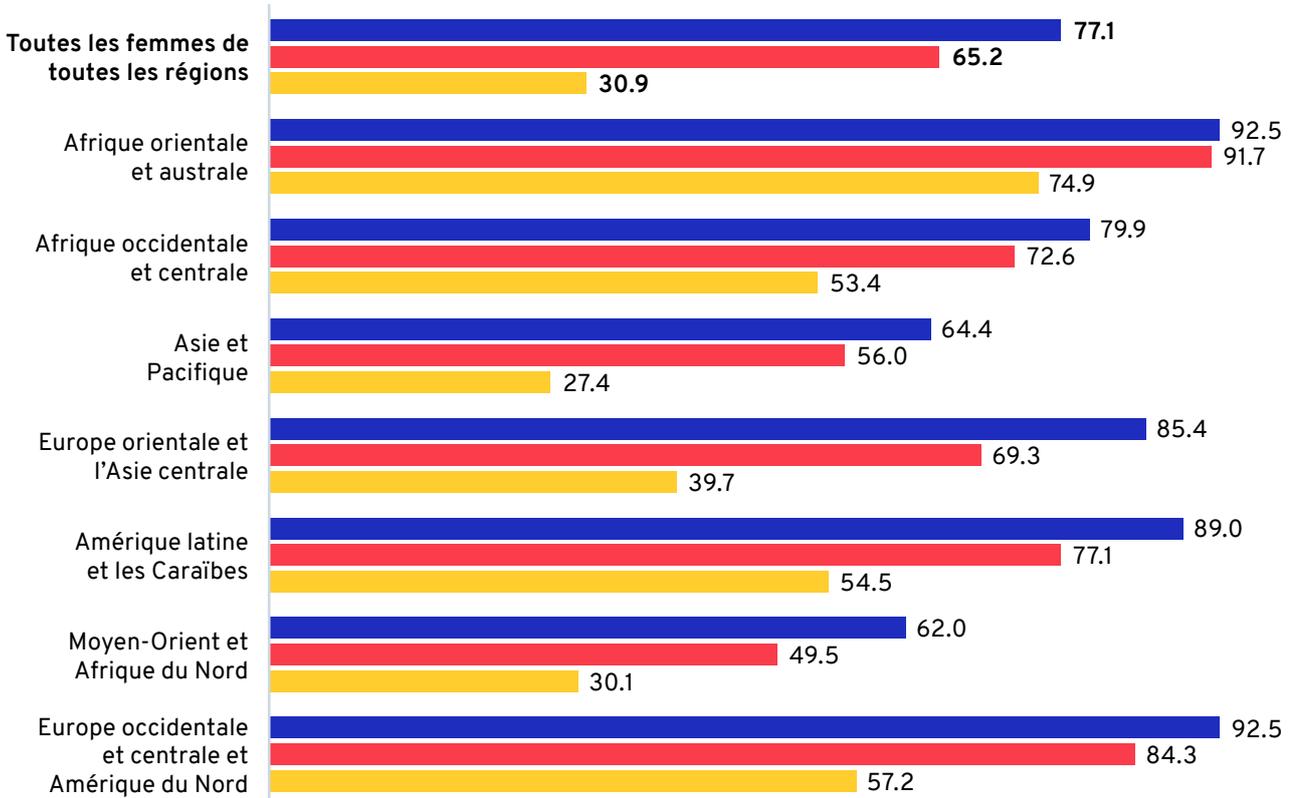


14 Qu'ils aient été interrogés sur cinq éléments au total (comme la plupart des répondants) ou trois éléments, comme cela s'est produit au Pakistan et en Arabie saoudite

► **Figure 3.8. (suite)**

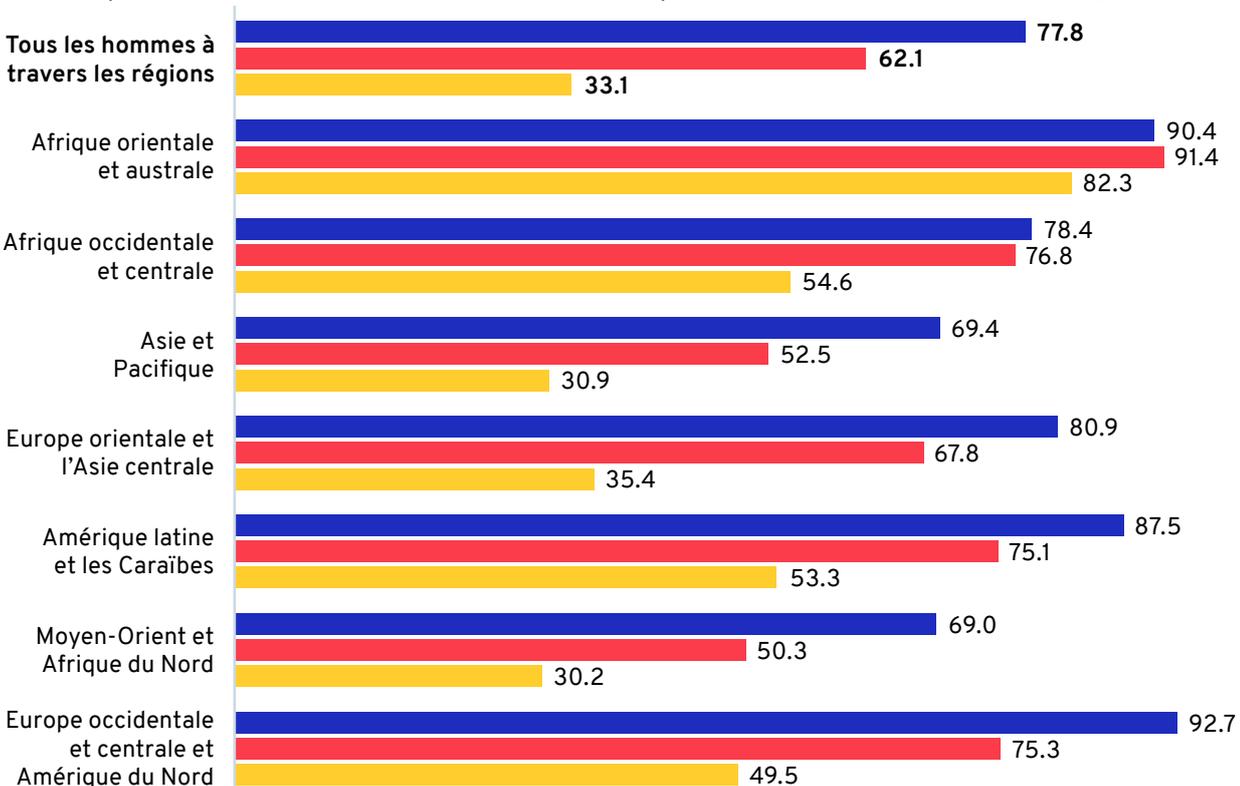
Femmes

- Ont correctement répondu à tous les éléments de Q3 et répondent «autorisées» à Q1.
- Ont répondu de manière incorrecte à un élément de Q3 et déclarent «autorisées» à Q1
- Ont répondu de manière incorrecte à deux éléments ou plus de Q3 et déclarent «autorisées» à Q1



Hommes

- Ont correctement répondu à tous les éléments de Q3 et répondent «autorisées» à Q1.
- Ont répondu de manière incorrecte à un élément de Q3 et déclarent «autorisées» à Q1
- Ont répondu de manière incorrecte à deux éléments ou plus de Q3 et déclarent «autorisées» à Q1



Source: L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)

► Conclusion

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination à l'égard du VIH dans le monde du travail révèle que les connaissances générales du public sur les modes de transmission du VIH sont quelque peu mitigées. Dans l'ensemble, environ un quart des personnes (23,9 %) ont répondu correctement à tous les éléments de question de l'enquête sur les modes de transmission du VIH. À l'échelle mondiale – et dans les sept régions – la plupart des personnes comprennent correctement que le VIH peut se transmettre en ayant des relations sexuelles non protégées (83,0 % au total) et en partageant des seringues (83,7 % au total). Cependant, des pourcentages substantiels de personnes interrogées ont exprimé des idées fausses sur les modes de transmission du VIH, notamment, en ce qui concerne le fait d'utiliser des toilettes communes (48,1 % n'ont pas donné la bonne réponse) ou d'échanger un baiser (60,3 % n'ont pas donné la bonne réponse).

Des pourcentages relativement élevés de personnes interrogées ayant répondu de manière incorrecte à certains éléments de question sur la transmission du VIH suggèrent que les campagnes de mobilisation et de sensibilisation axées sur les idées fausses, telles que celles liées à la

transmission du VIH en utilisant des toilettes communes, en s'étreignant ou en se serrant la main, en échangeant un baiser, peuvent être plus productives pour réduire la discrimination liée au VIH dans le monde du travail que la sensibilisation axées uniquement sur les méthodes de transmission les plus connues (en partageant des seringues et en ayant des relations sexuelles non protégées).

En outre, les résultats de l'enquête démontrent que les personnes qui ont une meilleure compréhension des moyens de transmission du VIH sont généralement plus susceptibles de déclarer que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. Compte tenu de cette relation, les lieux de travail pourraient améliorer l'inclusion des personnes vivant avec le VIH en augmentant la diffusion d'informations précises sur la transmission du VIH.

Le chapitre suivant passera en revue les résultats de la dernière question de l'enquête, qui examine l'étendue du soutien en faveur du dépistage obligatoire du VIH avant que les personnes ne soient autorisées à travailler.

►► Des pourcentages relativement élevés de personnes interrogées ayant répondu de manière incorrecte à certains éléments de question sur la transmission du VIH suggèrent que les campagnes de mobilisation et de sensibilisation axées sur les idées fausses, telles que celles liées à la transmission du VIH en utilisant des toilettes communes, en s'étreignant ou en se serrant la main et en échangeant un baiser, peuvent être plus productives pour réduire la discrimination liée au VIH dans le monde du travail que la sensibilisation axées uniquement sur les méthodes de transmission les plus connues (en partageant des seringues et en ayant des relations sexuelles non protégées).



▶ 4



Dépistage obligatoire du VIH avant l'embauche

Introduction

La recommandation n° 200 de l'OIT appelle au respect des droits humains fondamentaux de tous les travailleurs, y compris le droit de ne pas subir les tests requis et de ne pas divulguer sa séropositivité, tout en encourageant chacun à se rendre à des services volontaires et confidentiels de conseil et de dépistage du VIH. La recommandation n° 200 stipule que le dépistage du VIH doit être «véritablement volontaire et exempt de toute coercition, et les programmes de dépistage doivent respecter les directives internationales sur la confidentialité, le conseil et le consentement». En outre, «Les travailleurs, y compris les travailleurs migrants, les personnes à la recherche d'un emploi et les candidats à un emploi, ne devraient pas être tenus de se soumettre à un test ou à toute autre forme de dépistage du VIH».¹

L'OMS et l'ONUSIDA ne sont pas favorables au dépistage obligatoire des personnes pour des raisons de santé publique.

Selon la déclaration des organisations sur les services de dépistage du VIH, «Le dépistage du VIH, quelle que soit la manière dont il est effectué, doit toujours respecter les choix personnels et adhérer aux principes éthiques et des droits humains. Le dépistage obligatoire ou imposé n'est jamais appropriés, quelle que soit l'origine de la coercition : prestataires de soins de santé, partenaires, membres de la famille, employeurs, responsables de l'application des lois ou autres.»²

En dépit des directives des normes internationales, les résultats de l'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail révèlent un soutien public majeur en faveur du dépistage obligatoire du VIH avant que les personnes ne soient autorisées à travailler. Le présent chapitre examine les résultats dans les 50 pays de la question d'enquête sur ce sujet (voir encadré 4.1).

¹ OIT, «R200 - Recommandation sur le VIH et le SIDA, 2010 (n° 200)».

² OMS (Organisation mondiale de la Santé) et ONUSIDA, *Déclaration de l'OMS et de l'ONUSIDA sur les services de dépistage du VIH: mise en lumière des nouvelles opportunités et problèmes rencontrés*, 2017.

► Questions d'enquête analysées dans le présent chapitre

► Encadré 4.1

Question Q4 de l'enquête; le chapitre comprend également une analyse liant Q4 à Q1 et à Q3A-E

Q4: Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ? Oui, Non, (Ça dépend), (Il existe déjà un dépistage obligatoire dans ce pays) (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Le présent chapitre comprend également une analyse de Q1 et Q3, y compris les éléments Q3A-E:

Q1: Pensez-vous que les personnes qui ont le VIH devraient être autorisées ou pas à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

Autorisées, Pas autorisées, (Ça dépend), (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Q3: À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ?

Q3A: En ayant des relations sexuelles non protégées

Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Q3B: En s'étreignant ou en se serrant la main

Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Q3C: En partageant des seringues

Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Q3D: En échangeant un baiser

Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Q3E: En utilisant des toilettes communes

Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Remarque: Q4, Q1, Q3 et Q3A-E sont des codes qui désignent les questions d'enquête. Par souci de commodité, ces codes sont utilisés tout au long du rapport. Les options de réponse à l'enquête sont indiquées sous chaque question. Tout au long du présent rapport, les réponses à l'enquête mises entre parenthèses indiquent qu'elles n'ont pas été lues au répondant, mais plutôt fournies volontairement par ce dernier et acceptées comme valides par l'intervieweur. Au Pakistan et en Arabie saoudite, les éléments Q3A et Q3D ont été omis. En Arabie saoudite, une version modifiée de Q3B a été posée: «À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? En se serrant la main.» Aux fins de l'analyse du présent chapitre, la forme modifiée de Q3B est traitée de la même manière que la forme originale de l'élément lors de la déclaration des résultats. De plus, aucun des éléments de la question Q3 n'a été posé aux Émirats arabes unis ; par conséquent, les données du troisième trimestre du présent chapitre sont les résultats des 49 pays restants.

Source: L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)



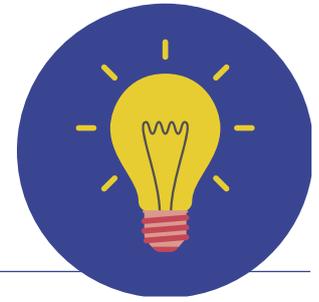
► Principales conclusions

1. En dépit de la valeur discutable du dépistage obligatoire du VIH avant l'embauche, le soutien en faveur du dépistage obligatoire du VIH avant que les personnes ne soient autorisées à travailler est très répandu – 59,6 % de l'ensemble des répondants ayant exprimé leur soutien en faveur de ce point de vue.
2. Une majorité de répondants dans six régions sont favorables au dépistage obligatoire du VIH avant que les personnes ne soient autorisées à travailler. Ce groupe de régions comprend l'Afrique orientale et australe, où 50,6 % des répondants soutiennent la politique, même s'ils sont très susceptibles de déclarer que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler dans n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH (voir le chapitre 2 pour plus de détails). La région ayant exprimé le moins de soutien en faveur du dépistage obligatoire du VIH pour l'emploi est l'Europe occidentale et centrale et l'Amérique du Nord, où à peine un peu moins d'un quart des personnes interrogées (23,4 %) sont favorables au dépistage obligatoire du VIH à des fins d'emploi.
3. Les répondants ayant un niveau d'instruction plus élevé sont moins susceptibles d'être favorables au dépistage obligatoire du VIH avant l'emploi, 47,5 % des personnes ayant suivi un cycle d'enseignement supérieur (seize années ou plus d'instruction) y étant favorables, contre 65,6 % chez ceux qui ont suivi un cycle d'enseignement primaire (de zéro à huit années d'instruction). Cette tendance est uniforme dans toutes les régions, bien que les répondants de certaines régions aient des opinions plus polarisées que d'autres.
4. Les points de vue sur le dépistage du VIH obligatoire ou non avant l'embauche sont assez similaires chez les répondants qui occupent un emploi que chez ceux qui n'exercent pas d'activité professionnelle, 60,5 % des personnes employées se déclarant en faveur du dépistage obligatoire, contre 58,3 % chez celles actuellement sans emploi.
5. Une meilleure connaissance de la transmission du VIH est associée à un moindre soutien en faveur du dépistage obligatoire du VIH avant l'embauche – 47,6 % des personnes qui ont répondu correctement à tous les éléments de question sur la transmission du VIH ayant déclaré qu'il devrait y avoir un dépistage obligatoire, contre 63,4 % chez celles qui n'y ont pas répondu correctement.³

►► L'expansion des services de dépistage volontaire du VIH devrait inclure une meilleure protection contre la stigmatisation et la discrimination liées à la séropositivité et aux comportements exposant au risque d'infection au VIH. Les services de dépistage du VIH devraient également faciliter les liens avec les services de prévention, de traitement, de soins et de soutien liés au VIH. ◀◀

OMS et ONUSIDA⁴

- 3 Les connaissances des répondants sur les modes de transmission du VIH ont été testées à l'aide de la question Q3 de l'enquête et des éléments de question Q3A-E, tel que décrit en détail au chapitre 3 du présent rapport. Le libellé des questions et les réponses correctes sont les suivants:
Q3: À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? Q3A : En ayant des relations sexuelles non protégées (bonne réponse : Oui)
Q3B: En s'étreignant ou en se serrant la main (bonne réponse: Non) Q3C: En partageant des seringues (bonne réponse: Oui)
Q3D: En échangeant un baiser (bonne réponse: Non)
Q3E: En utilisant des toilettes communes (bonne réponse: Non)
- 4 OMS (Organisation mondiale de la Santé) et ONUSIDA, *Déclaration de l'OMS et de l'ONUSIDA sur les services de dépistage du VIH: mise en lumière des nouvelles opportunités et problèmes rencontrés*, 2017.



► Opinions sur le dépistage obligatoire du VIH avant l'embauche

Résultats d'une région à l'autre: Large soutien en faveur du dépistage obligatoire

À l'échelle mondiale, près de six répondants sur dix (59,6 %) déclarent que les personnes devraient subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler – les femmes et les hommes ayant tendance à soutenir ce type de politique dans des proportions à peu près similaires.

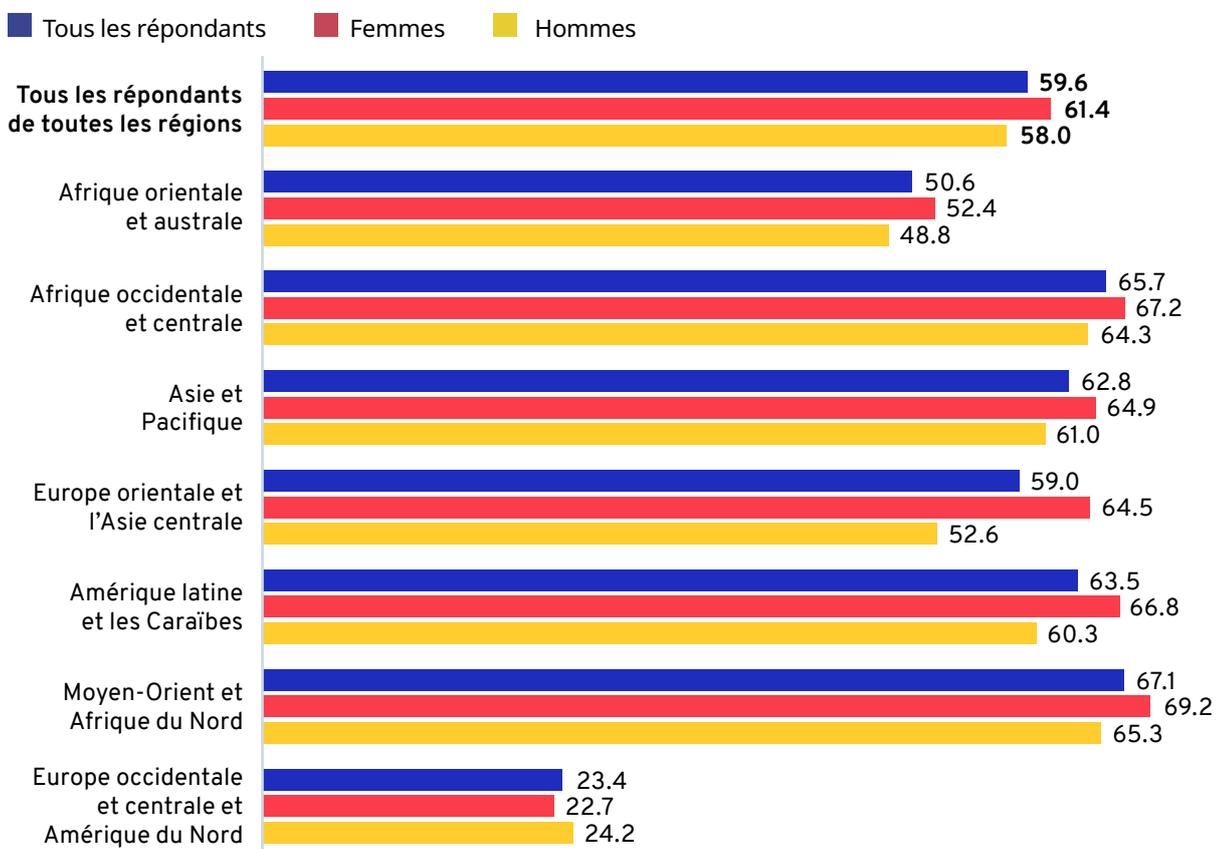
Le dépistage obligatoire du VIH avant l'embauche bénéficie également d'un soutien majoritaire dans toutes les régions – à l'exception flagrante de l'Europe occidentale et centrale et de l'Amérique du Nord, où moins d'un quart des répondants (23,4 %) affirment que ce dépistage devrait être obligatoire. Le soutien en faveur du dépistage obligatoire est le plus élevé au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ainsi qu'en

Afrique occidentale et centrale, où environ les deux tiers des personnes dans chaque région y sont favorables.

Certaines différences entre les sexes sur cette question sont plus marquées, en particulier, dans les régions d'Europe orientale et d'Asie centrale et d'Amérique latine et des Caraïbes, où les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être favorables au dépistage obligatoire du VIH avant l'embauche. La différence entre les femmes et les hommes est de 11,9 points de pourcentage en Europe orientale et en Asie centrale et de 6,5 points en Amérique latine et dans les Caraïbes (voir figure 4.1).

► **Figure 4.1. Soutien en faveur du dépistage obligatoire du VIH avant que les personnes ne soient autorisées à travailler, par sexe**

Pourcentages de répondants qui ont déclaré «oui» à Q4: Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?



Source: L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)



Principaux modèles démographiques

Les résultats de l'enquête sur le dépistage obligatoire du VIH avant que les personnes ne soient autorisées à travailler suggèrent que les répondants ayant un niveau d'instruction plus élevé sont moins favorables au dépistage obligatoire du VIH avant l'embauche. Des

différences d'opinion existent également selon la cohorte d'âge et l'exercice d'une activité professionnelle, mais elles ne varient pas aussi largement entre ces groupes.

Les personnes dont l'éducation s'arrête au niveau primaire sont plus susceptibles d'être favorables au dépistage obligatoire

Dans les 50 pays couverts par cette enquête, les répondants n'ayant suivi qu'un cycle d'enseignement primaire (de zéro à huit années d'instruction) sont nettement plus susceptibles de déclarer que les personnes devraient subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler que ceux ayant un niveau d'instruction plus élevé. Dans l'ensemble, 65,6 % des répondants n'ayant suivi qu'un cycle d'enseignement primaire le déclarent, contre 57,7 % de ceux ayant suivi un cycle d'enseignement secondaire (de neuf à quinze ans d'instruction) et 47,5 % de ceux ayant un cycle d'enseignement supérieur (seize années ou plus d'instruction). Ce modèle (les personnes ayant le niveau d'instruction le plus faible sont

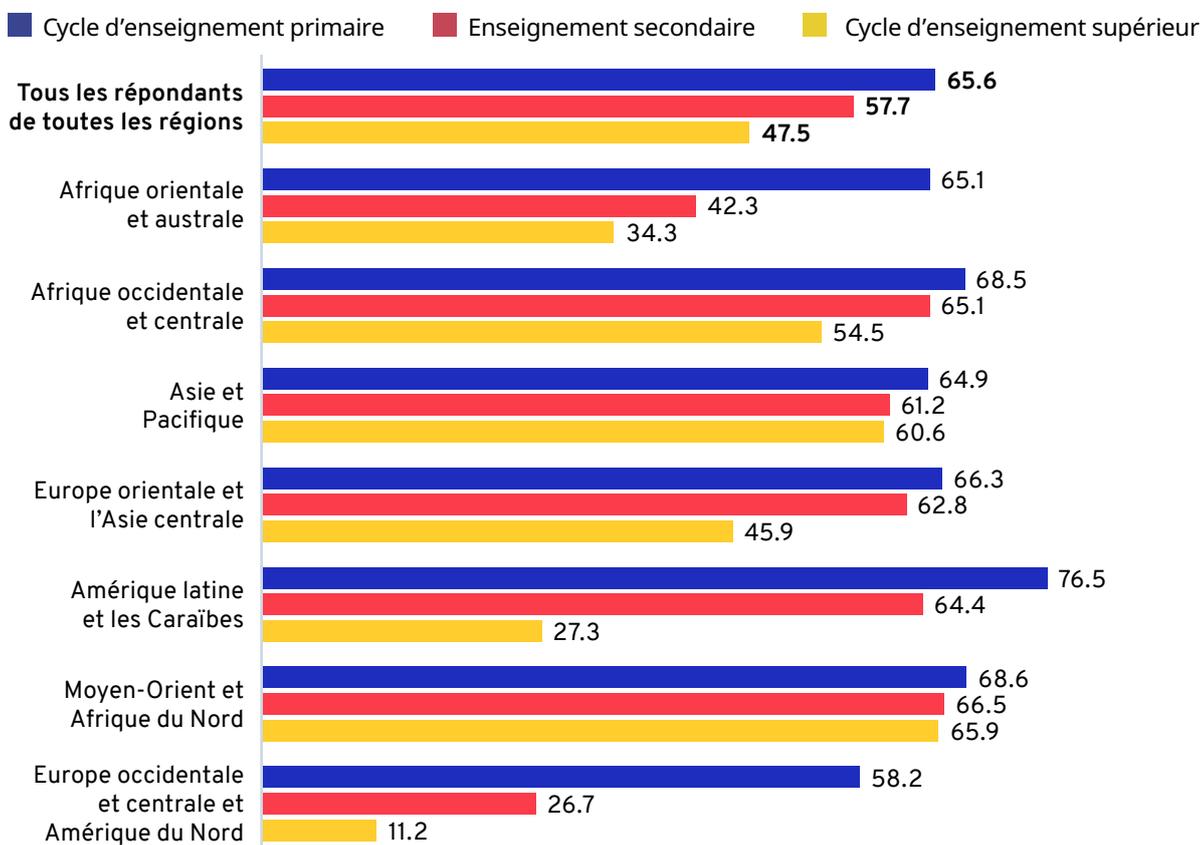
plus susceptibles d'être favorables au dépistage obligatoire du VIH avant l'embauche) est valable pour les femmes comme pour les hommes.

D'une manière générale, une tendance similaire existe au niveau régional, et elle est particulièrement prononcée en Amérique latine et dans les Caraïbes. Dans cette région, le soutien en faveur du dépistage obligatoire du VIH avant l'embauche se situe à 76,5 % chez les répondants au niveau d'instruction le plus faible et il chute à 27,3 % chez ceux qui détiennent le niveau d'instruction le plus élevé (voir figure 4.2).

► Figure 4.2. Soutien en faveur du dépistage obligatoire du VIH avant que les personnes ne soient autorisées à travailler, par niveau d'instruction

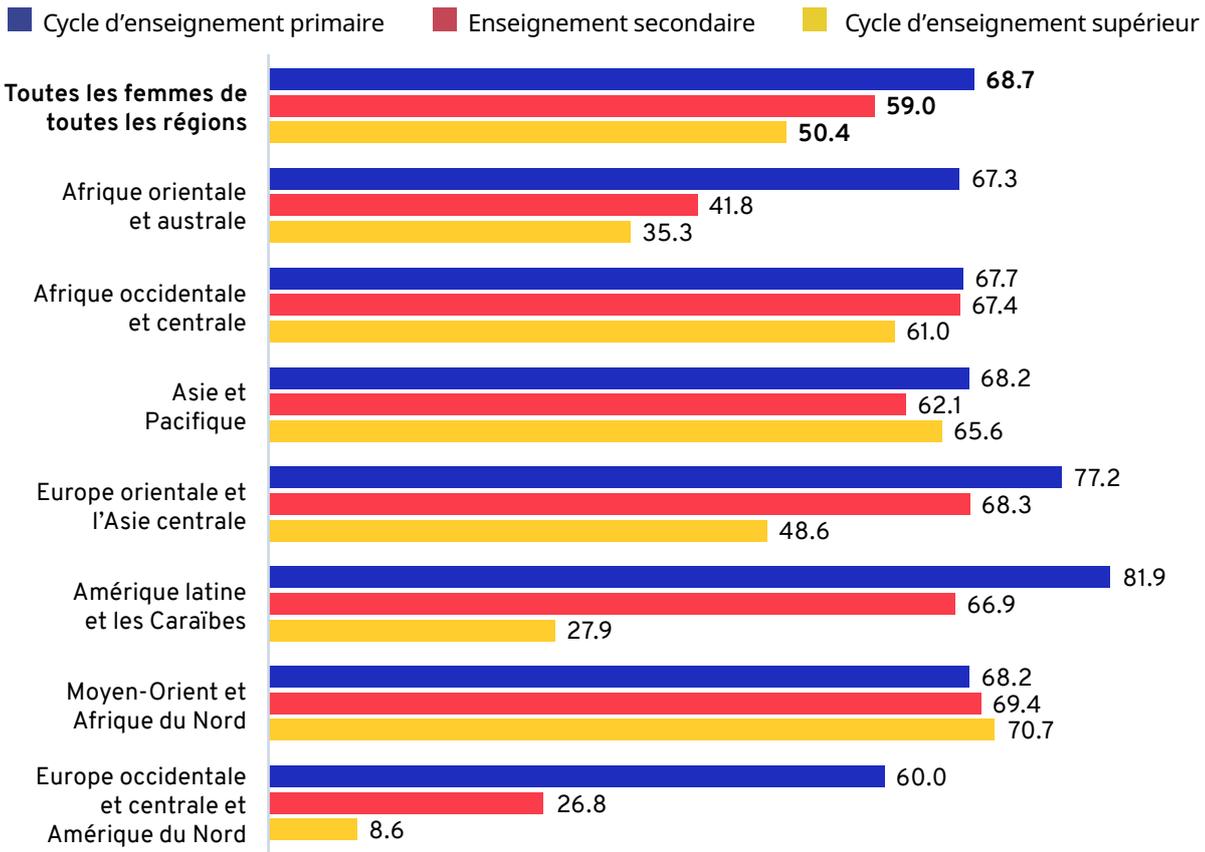
Pourcentages de répondants qui ont déclaré «oui» à Q4: Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Tous les répondants

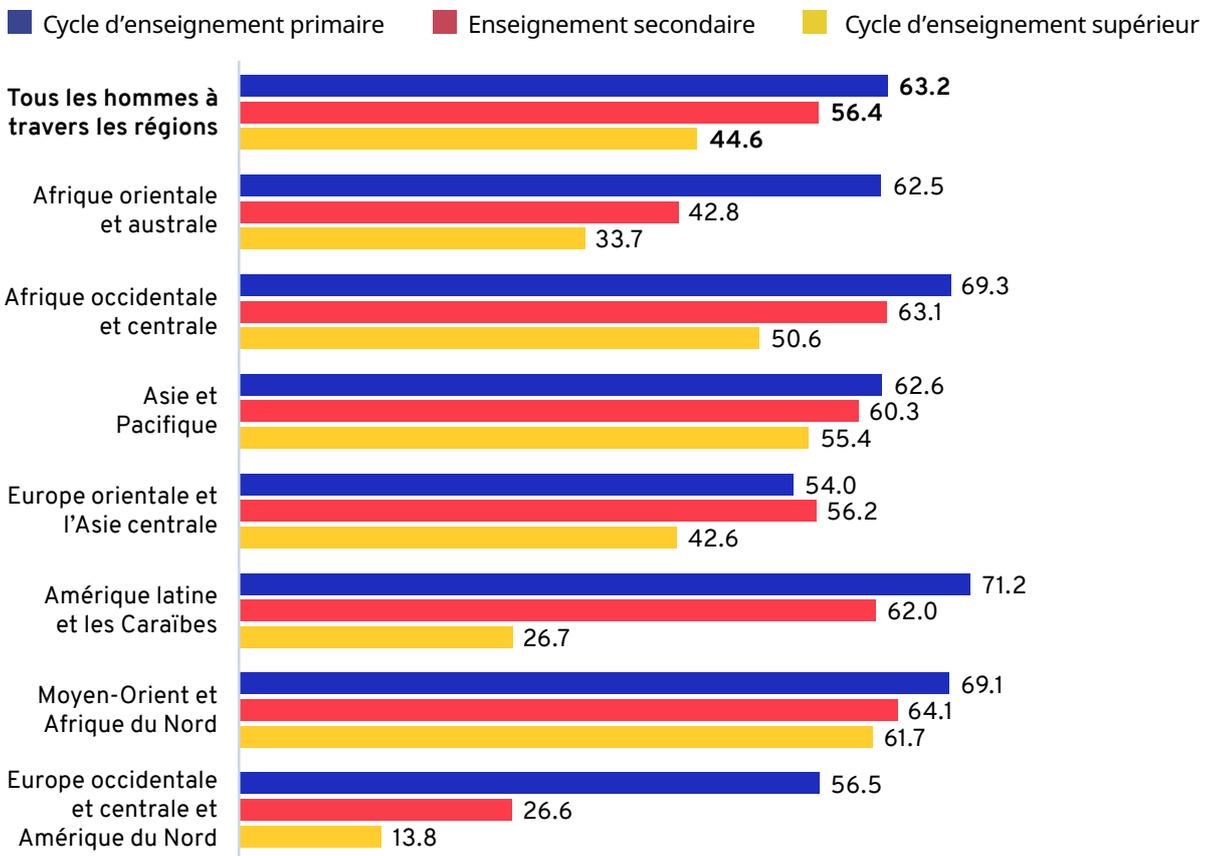


► Figure 4.2. (suite)

Femmes



Hommes



Source: L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)

La cohorte la plus jeune est généralement plus susceptible d'être favorables au dépistage obligatoire

À l'échelle mondiale, la cohorte des 15 à 29 ans est la plus favorable au dépistage obligatoire du VIH avant l'embauche, à 62,9 %. Ce pourcentage est à comparer aux 59,1 % des 30 à 54 ans et aux 54,7 % des 55 ans et plus. Ce résultat est frappant, compte tenu du fait que les 15-29 ans sont légèrement plus susceptibles que les autres cohortes d'âge de déclarer que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, tandis que le groupe d'âge le plus âgé est le moins favorable à cette idée.

Cependant, les différences entre les groupes d'âge varient d'une région à l'autre. Par exemple, en Amérique latine et dans les Caraïbes, le groupe d'âge le plus avancé est le plus favorable au dépistage obligatoire du VIH à des fins

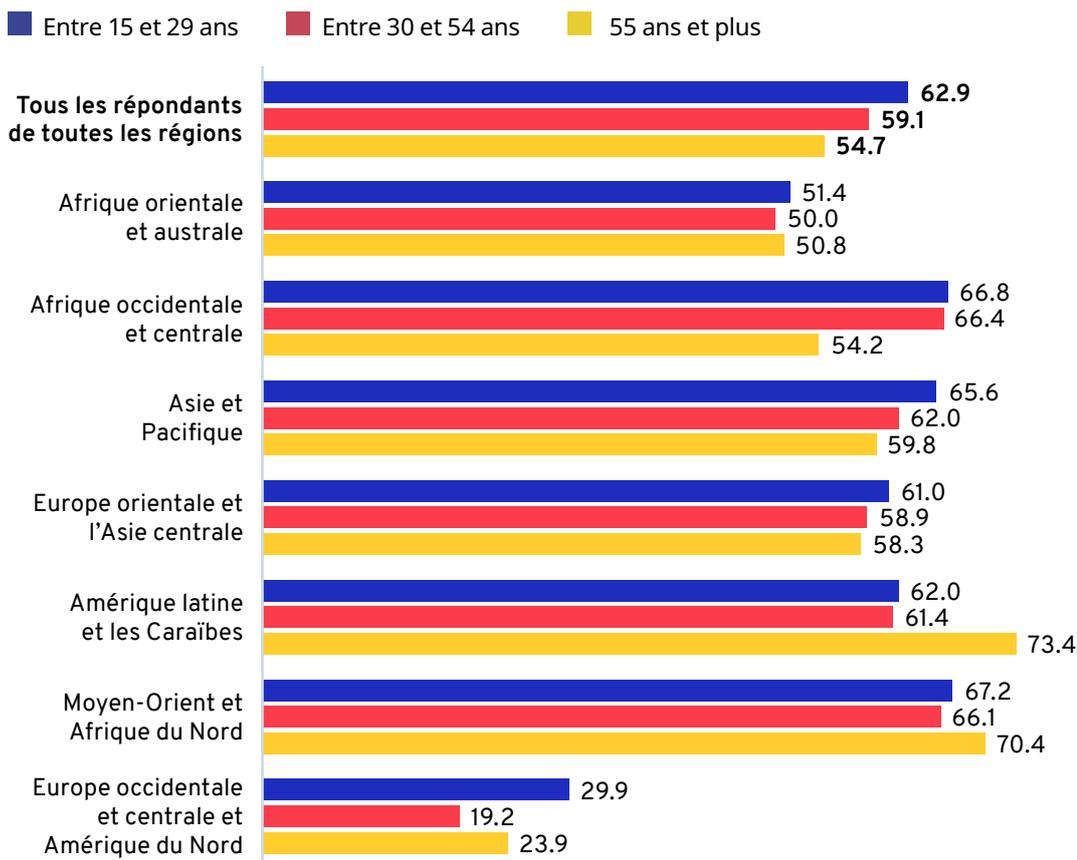
d'emploi, à 73,4 %, tandis que les répondants plus jeunes de cette région y sont comparativement moins favorables, à 62,0 % ou moins. En Afrique occidentale et centrale, le groupe d'âge le plus âgé est le moins favorable au dépistage obligatoire du VIH à des fins d'emploi.

Les femmes les plus jeunes, de 15 à 29 ans, sont beaucoup plus susceptibles de soutenir le dépistage obligatoire que celles âgées de 55 ans et plus, respectivement à 66,3 % et 53,3 %. En comparaison, l'écart entre ces mêmes groupes d'âge sur cette question est beaucoup plus faible chez les hommes, 59,7 % des 15 à 29 ans soutenant le dépistage obligatoire, contre 55,9 % des 55 ans et plus (voir figure 4.3).

► **Figure 4.3.** Soutien en faveur du dépistage obligatoire du VIH avant que les personnes ne soient autorisées à travailler, par cohorte d'âge

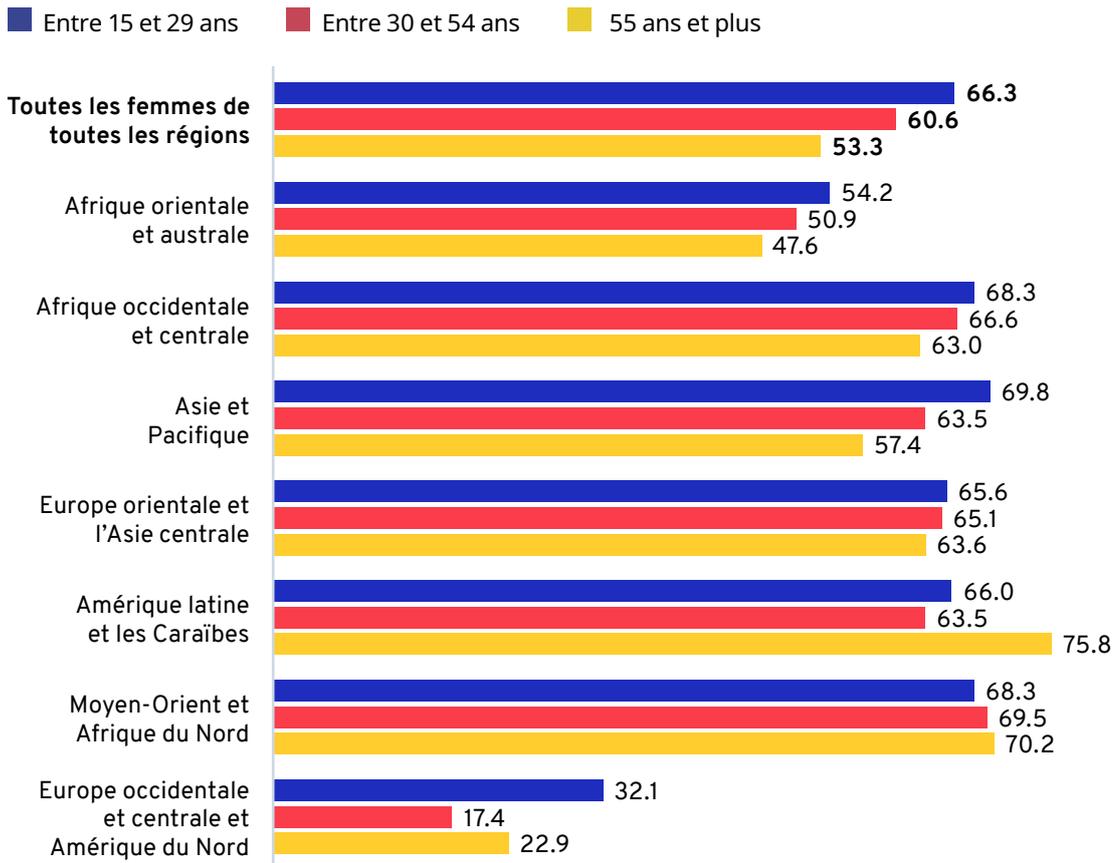
Pourcentages de répondants qui ont déclaré «oui» à Q4: Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Tous les répondants

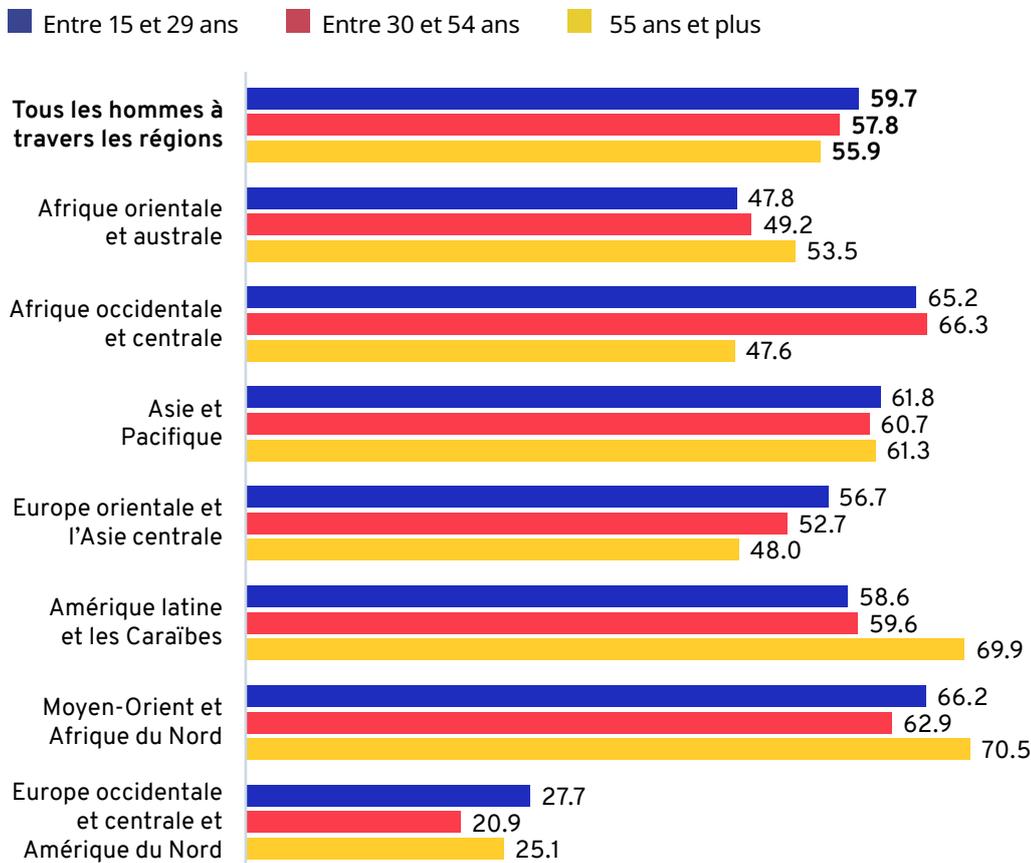


► **Figure 4.3. (suite)**

Femmes



Hommes



Source: L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)

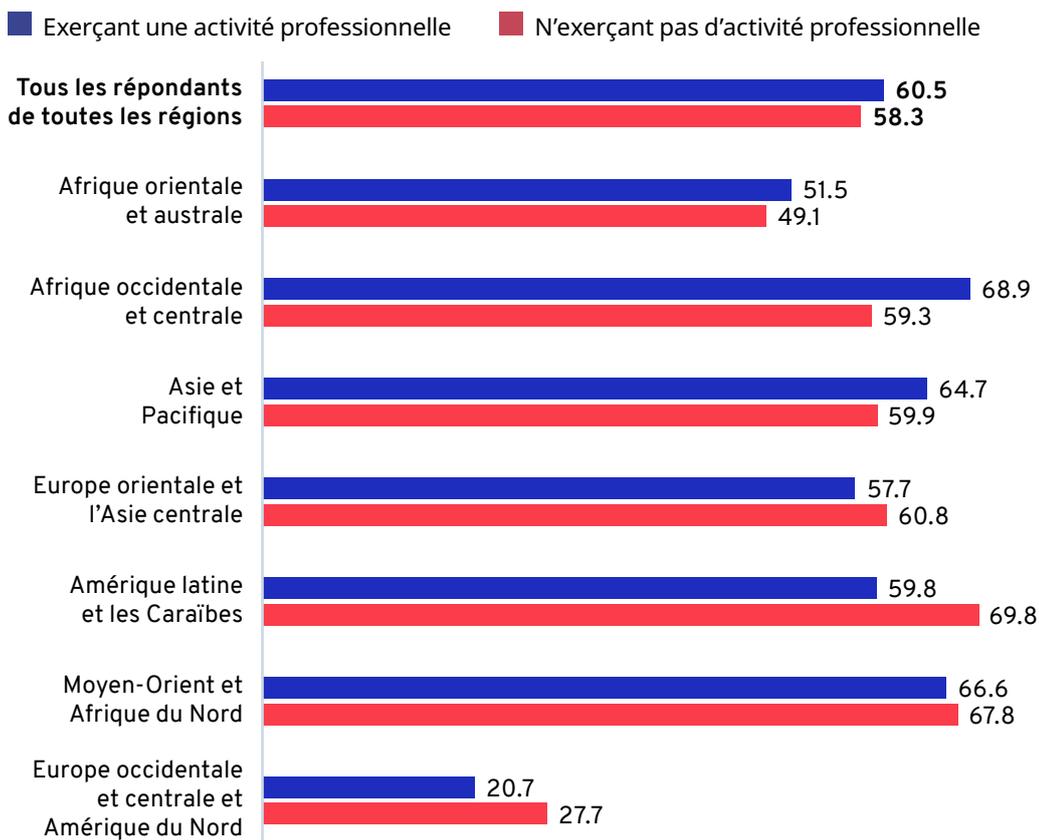
Dans l'ensemble, peu de différence à l'échelle mondiale par exercice d'une activité professionnelle

Dans l'ensemble des 50 pays, les répondants qui occupent un emploi sont à peu près aussi susceptibles que ceux qui n'exercent pas d'activité professionnelle – respectivement à 60,5 % et 58,3 % – de déclarer que les personnes devraient subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler. Il n'y a pas de différence significative entre les pourcentages des hommes qui occupent un emploi et ceux qui n'exercent pas d'une activité professionnelle. Cependant, à 64,2 %, les femmes qui occupent un emploi sont légèrement plus susceptibles d'être favorables au dépistage obligatoire pour le VIH avant l'embauche que celles n'exerçant pas d'activité professionnelle, à 59,0 %.

Au niveau régional, aucune relation claire n'a été établie entre l'exercice d'une activité professionnelle et le soutien en faveur du dépistage obligatoire du VIH avant que les personnes ne soient autorisées à travailler. En Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'en Europe occidentale et centrale et en Amérique du Nord, le soutien en faveur du dépistage obligatoire est plus faible chez les personnes qui occupent un emploi ; en occidentale et centrale, c'est plutôt le contraire (voir figure 4.4).

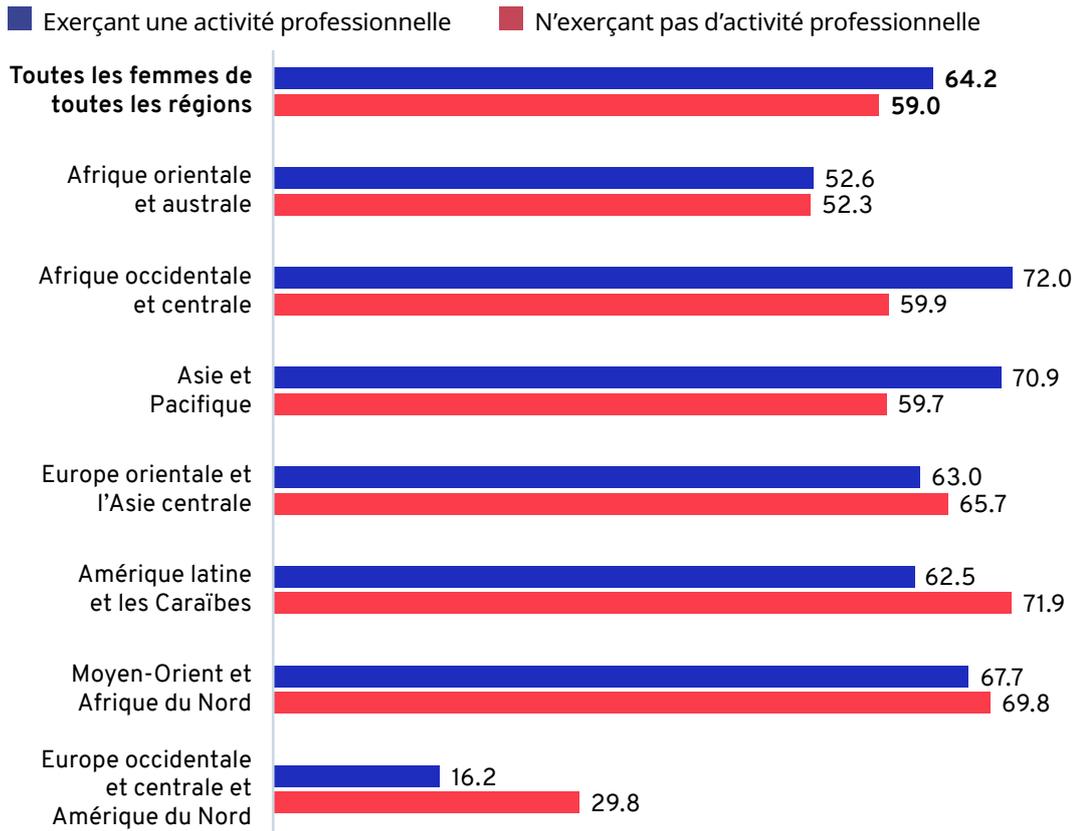
► **Figure 4.4. Soutien en faveur du dépistage obligatoire du VIH avant que les personnes ne soient autorisées à travailler, par exercice d'une activité professionnelle**
Pourcentages de répondants qui ont déclaré «oui» à Q4: Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Tous les répondants



► Figure 4.4. (suite)

Femmes



Hommes



Source: L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)

Le soutien en faveur du dépistage obligatoire diminue à mesure que les connaissances sur les modes de transmission du VIH augmentent

Dans le chapitre 3, l'analyse explore l'étendue des connaissances et des idées fausses sur les modes de transmission du VIH. Dans la présente section, l'analyse examine la façon dont le soutien en faveur du dépistage obligatoire du VIH avant l'embauche varie en fonction du niveau de connaissance des répondants sur les modes de transmission du VIH.

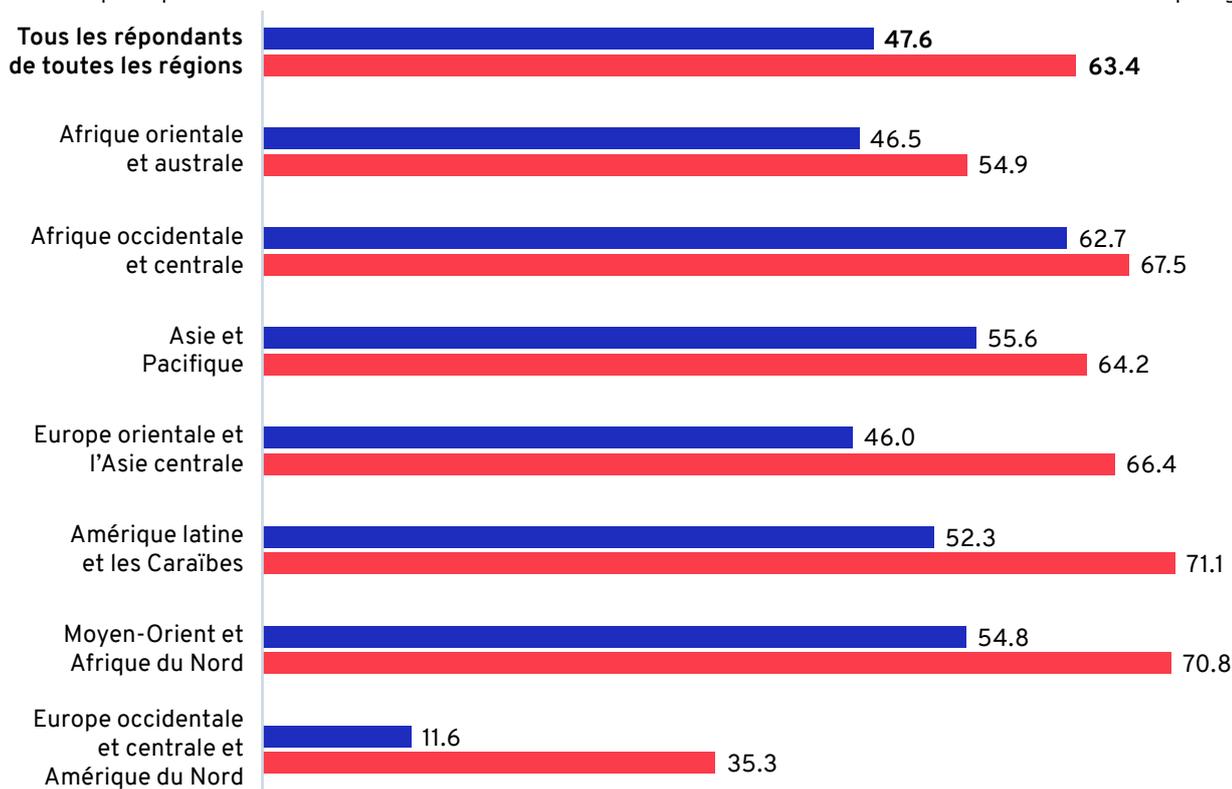
Les résultats suggèrent une corrélation entre un niveau accru de connaissance sur les modes de transmission du VIH et une réduction du soutien en faveur du dépistage obligatoire du VIH avant l'embauche. Dans l'ensemble, 47,6 % des personnes qui ont répondu correctement à

tous les éléments sur les modes de transmission du VIH déclarent que les personnes devraient subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler. En revanche, ce chiffre est de 63,4 % chez celles qui n'ont pas répondu correctement à tous les éléments. Cette tendance – les personnes qui ont une meilleure connaissance des modes de transmission du VIH sont moins susceptibles de déclarer que le dépistage du VIH devrait être obligatoire avant l'embauche – se vérifie au niveau régional, bien qu'à des degrés différents (voir figure 4.5), et entre les femmes et les hommes.

► **Figure 4.5. Soutien en faveur du dépistage obligatoire du VIH avant que les personnes ne soient autorisées à travailler, grâce à la connaissance des modes de transmission du VIH**
 Pourcentages de personnes qui ont répondu «oui» à Q4 (voir libellé de la question ci-dessous), selon qu'elles ont ou non correctement répondu à tous les éléments de la question Q3 :
 Q3: À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ?
 Q3A : En ayant des relations sexuelles non protégées (bonne réponse : Oui)
 Q3B: En s'étreignant ou en se serrant la main (bonne réponse: Non) Q3C: En partageant des seringues (bonne réponse: Oui)
 Q3D: En échangeant un baiser (bonne réponse: Non)
 Q3E: En utilisant des toilettes communes (bonne réponse: Non)
 Q4: Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Tous les répondants

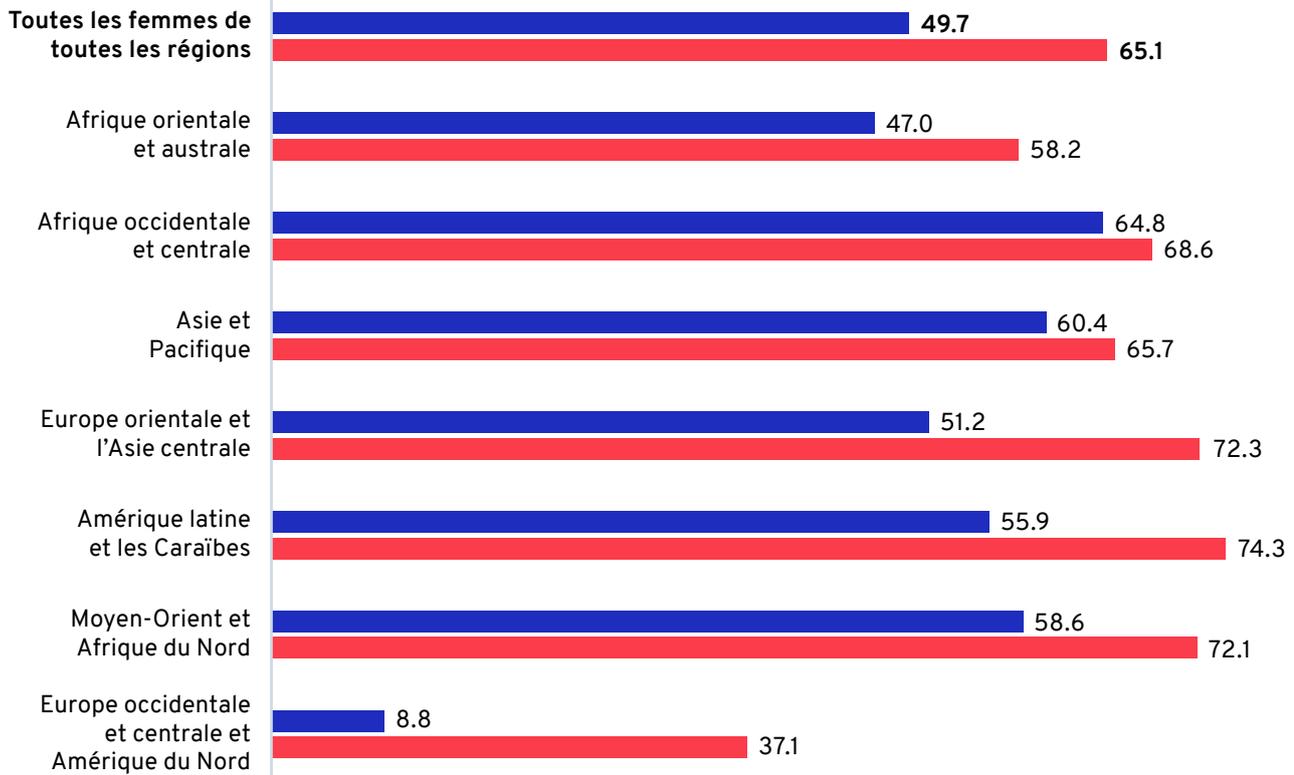
- Ont correctement répondu à tous les éléments sur les modes de transmission du VIH et sont favorables au dépistage obligatoire
- N'ont pas répondu correctement à tous les éléments sur les modes de transmission du VIH et sont favorables au dépistage obligatoire



► **Figure 4.5. (suite)**

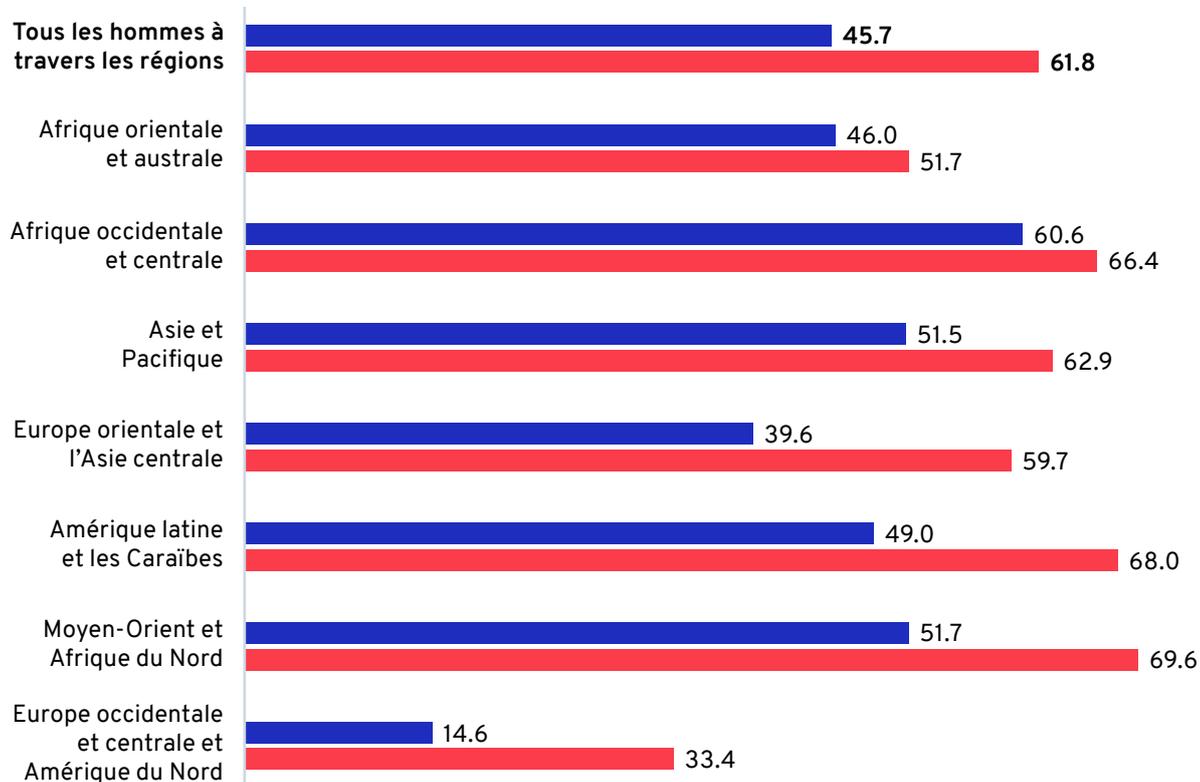
Femmes

- Ont correctement répondu à tous les éléments sur les modes de transmission du VIH et sont favorables au dépistage obligatoire
- N'ont pas répondu correctement à tous les éléments sur les modes de transmission du VIH et sont favorables au dépistage obligatoire



Hommes

- Ont correctement répondu à tous les éléments sur les modes de transmission du VIH et sont favorables au dépistage obligatoire
- N'ont pas répondu correctement à tous les éléments sur les modes de transmission du VIH et sont favorables au dépistage obligatoire



Source: L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)

Les résultats de l'enquête suggèrent qu'une éducation accrue sur les modes de transmission du VIH peut, dans une certaine mesure, réduire le niveau de soutien en faveur du dépistage obligatoire du VIH avant que les personnes ne soient autorisées à travailler. En examinant cette conclusion sous un angle différent, il convient toutefois de noter que près de la moitié (47,6 %) des personnes qui démontrent le plus haut niveau de connaissances sur les modes de transmission du VIH se déclarent néanmoins en faveur du dépistage obligatoire du VIH avant que les personnes ne soient autorisées à

travailler. Le dépistage obligatoire du VIH avant l'embauche attire l'attention même parmi les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler dans n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH - 53,2 % des répondants de ce groupe sont favorables au dépistage obligatoire du VIH avant que les personnes ne soient autorisées à travailler.

► Conclusion

En 2010, l'Organisation internationale du travail a adopté la recommandation n° 200, selon laquelle «Les travailleurs, y compris les travailleurs migrants, les personnes à la recherche d'un emploi et les candidats à un emploi, ne devraient pas être tenus de se soumettre à un test ou à toute autre forme de dépistage du VIH»⁵ Cependant, l'opinion publique n'est pas alignée sur cette norme internationale du travail, puisque 59,6 % de l'ensemble des répondants dans les 50 pays participant à cette enquête soutiennent l'idée d'un dépistage obligatoire du VIH avant que les personnes ne soient autorisées à travailler.

Notamment, dans certaines régions, telles que l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Afrique occidentale et centrale, le soutien en faveur du dépistage obligatoire du VIH à des fins d'emploi existe pour près des deux tiers des répondants, même si des pourcentages relativement élevés de personnes dans ces régions déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. Même une majorité de répondants, à l'échelle mondiale, qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être autorisées à travailler directement avec

d'autres personnes qui n'ont pas le VIH sont favorables au dépistage obligatoire du VIH avant l'embauche.

Néanmoins, il est prouvé que le dépistage obligatoire du VIH avant que les personnes ne soient autorisées à travailler n'est pas répandu dans toutes les régions ni au sein de tous les groupes démographiques. En Europe occidentale et centrale et en Amérique du Nord, le soutien en faveur du dépistage obligatoire est faible. Dans la plupart des régions, la prise en charge à mesure que les niveaux d'instruction augmentent.

Le fait que le soutien en faveur du dépistage obligatoire soit plus faible chez les personnes qui démontrent une meilleure compréhension des modes de transmission du VIH est peut-être plus pertinent pour les décideurs politiques et les parties prenantes qui cherchent à garantir le respect des droits des personnes vivant avec le VIH dans le monde du travail. Bien que l'amélioration des connaissances sur la transmission du VIH ne soit pas une panacée en termes de réduction du soutien public en faveur du dépistage obligatoire, cela peut faire une différence importante en la matière et en ce qui concerne les politiques, pratiques et points de vue associés.

► Le fait que le soutien en faveur du dépistage obligatoire soit plus faible chez les personnes qui démontrent une meilleure compréhension des modes de transmission du VIH est peut-être plus pertinent pour les décideurs politiques et les parties prenantes qui cherchent à garantir le respect des droits des personnes vivant avec le VIH dans le monde du travail. ►

5 OIT, «R200 - Recommandation sur le VIH et le SIDA, 2010 (n° 200)».

▶ 5



Recommandations

Introduction

Les conclusions tirées des chapitres 2, 3 et 4 de l'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail rappellent qu'après 40 ans de ripostes à l'épidémie de SIDA de la communauté mondiale et des dirigeants internationaux, la stigmatisation liée au VIH et les attitudes discriminatoires persistent dans le contexte du lieu de travail. Ce point de vue est renforcé par le Partenariat mondial de l'ONUSIDA pour l'action visant à éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH, qui vise également à éradiquer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH sur le lieu de travail, entre autres.¹

L'enquête a permis d'identifier l'étendue des attitudes discriminatoires liées au VIH sur le lieu de travail dans 50 pays répartis dans sept régions. Des lacunes dans les connaissances sur le VIH et le SIDA et certaines idées fausses sur la transmission du VIH qui alimentent la stigmatisation et la discrimination ont également été identifiées.

La recommandation n° 200 stipule que «il ne devrait y avoir aucune discrimination ou stigmatisation des travailleurs, en

particulier, des demandeurs d'emploi et des candidats à un emploi, en raison de leur séropositivité réelle ou perçue ou du fait qu'ils appartiennent à certaines régions du monde ou à certains segments de la population perçus comme étant plus à risque ou plus vulnérables à l'infection par le VIH».² L'OIT promeut les droits et la dignité de tous les travailleurs, y compris de ceux vivant avec le VIH, et soutient des programmes qui visent à créer des environnements de travail propices au sein desquels les travailleurs peuvent contribuer de manière productive et gagner leur vie.

Le présent chapitre contient des recommandations à l'intention des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs, de la société civile et d'autres parties prenantes. Les recommandations visent à fournir des orientations et à susciter un nouvel élan politique permettant de lutter de manière proactive contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dans le monde du travail.

¹ UNUSIDA, *Partenariat mondial pour l'action visant à éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH*, 2018.

² OIT, «R200 - Recommandation sur le VIH et le SIDA, 2010 (n° 200)».



► Recommandations

Sur la base des conclusions de l'enquête, les recommandations suivantes peuvent être de mise:

1. Les gouvernements, en collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs et d'autres partenaires concernés, devraient donner la priorité aux efforts visant à réduire la stigmatisation et la discrimination liées au VIH. Les gouvernements devraient s'engager à promouvoir à haut niveau des interventions fondées sur les droits dans le cadre des programmes nationaux de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH.
2. Les gouvernements, en collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs et d'autres partenaires concernés, devraient s'engager avec les réseaux de personnes vivant avec le VIH pour promouvoir les programmes de lutte contre le VIH sur le lieu de travail. L'implication de ces réseaux améliore la pertinence, l'acceptabilité et l'efficacité des programmes, tout en renforçant leur visibilité.
3. Les gouvernements devraient renforcer les programmes visant à améliorer l'égalité d'accès à l'éducation, celle-ci étant l'un des meilleurs prédictifs des attitudes discriminatoires à l'égard des personnes vivant avec le VIH.
4. Les gouvernements, en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs et d'autres partenaires concernés, devraient soutenir la mise en oeuvre de programmes de lutte contre le VIH qui améliorent les connaissances des travailleurs sur la transmission du VIH et dissipent les mythes et les idées fausses sur la façon dont le VIH peut ou non se transmettre sur le lieu de travail.
5. Les gouvernements, en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs et d'autres partenaires concernés, devraient, dans le cadre des programmes de lutte contre le VIH, promouvoir les avantages du traitement du VIH, notamment la suppression de la charge virale, la réduction significative de la probabilité de transmission du VIH à d'autres personnes et la capacité à mener une vie saine et à travailler de manière productive.
6. Les gouvernements devraient oeuvrer à la abolition de toutes les lois et politiques sur le dépistage obligatoire du VIH à des fins d'emploi. Le dépistage du VIH pour l'emploi doit être volontaire et effectué conformément aux orientations fournies dans la recommandation n° 200.
7. Au niveau mondial, la mobilisation de la famille des Nations Unies et de ses partenaires devrait continuer de:
 - a. souligner le besoin urgent d'éradiquer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dans le monde du travail et au-delà et de créer les conditions nécessaires à l'adoption accrue de traitements antirétroviraux vitaux et à la pleine participation des personnes vivant avec le VIH sur le marché du travail;
 - b. s'efforcer de mettre fin au dépistage obligatoire du VIH;
 - c. promouvoir l'égalité des sexes et la non-discrimination; et
 - d. mettre fin à la violence et au harcèlement auxquels sont confrontées les personnes vivant avec le VIH et les populations clés.

Les recommandations supplémentaires qui pourraient contribuer à réduire la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dans le monde du travail comprennent :

8. Les gouvernements devraient abroger les lois qui criminalisent explicitement la transmission du VIH, exigent la divulgation de la séropositivité, criminalisent les relations homosexuelles et appliquer des lois qui permettent un comportement efficace et non discriminatoire sur le lieu de travail et au-delà.
9. Les gouvernements, en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, devraient ratifier et mettre en oeuvre la Convention sur la violence et le harcèlement, 2019 (n° 190)³ et la Recommandation sur la violence et le harcèlement, 2019 (n° 206), qui l'accompagne⁴
10. Les gouvernements, en collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs et d'autres partenaires, devraient renforcer l'accès à la justice des personnes vivant avec le VIH, en soutenant les prestataires de services d'aide juridique communautaires et dirigés par la communauté. Ils devraient être en mesure de signaler les plaintes par des voies sûres et de faire examiner leurs plaintes de manière confidentielle.

3 OIT, «C190 - Convention sur la violence et le harcèlement, 2019 (n° 190)».

4 OIT, «R206 - Recommandation sur la violence et le harcèlement, 2019 (n° 206)».

11. Les gouvernements, en collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs et d'autres partenaires, devraient s'engager à élaborer des programmes de protection sociale inclusifs qui améliorent progressivement la prise en charge, l'adéquation et l'exhaustivité pour tous, y compris les personnes vivant avec, affectées par et exposées au VIH.
12. Les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs devraient intégrer les questions de non-discrimination liées au VIH dans les politiques et programmes de sécurité, de santé et de bien-être au travail ainsi que dans les conventions collectives.
13. Les gouvernements devraient renforcer les capacités des administrations du travail et des inspecteurs du travail pour surveiller et évaluer la mise en oeuvre des politiques sur le lieu de travail visant à prévenir la discrimination liée au VIH dans le cadre de programmes plus larges de santé et de bien-être au travail.
14. Les gouvernements, en collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs et d'autres partenaires concernés, devraient soutenir la recherche orientée vers l'action afin de mieux comprendre les causes des pratiques de travail déloyales et discriminatoires fondées sur la séropositivité réelle ou perçue, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, l'origine ethnique ou d'autres caractéristiques.
15. L'OIT, la famille des Nations unies, les partenaires de développement et tous les autres intervenants associés devraient renforcer leur collaboration pour mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH, y compris dans le monde du travail, en soutenant le Partenariat mondial pour l'action de l'ONUSIDA visant à éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH. Une attention prioritaire doit être accordée aux régions où la stigmatisation et la discrimination liées au VIH sont les plus élevées.

▀▀ L'OIT promeut les droits et la dignité de tous les travailleurs, y compris de ceux vivant avec le VIH, et soutient des programmes qui visent à créer des environnements de travail propices au sein desquels les travailleurs peuvent contribuer de manière productive et gagner leur vie. Les recommandations visent à fournir des orientations et à susciter un nouvel élan politique permettant de lutter de manière proactive contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dans le monde du travail. ▀▀



► Annexe: Approche et méthodologie de l'enquête

Approche de l'enquête

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination par le VIH dans le monde du travail a été menée pour mieux comprendre les attitudes à l'échelle mondiale quant au fait de travailler avec des personnes vivant avec le VIH. L'objectif principal de l'enquête est d'évaluer le niveau de stigmatisation et de discrimination liées au VIH dans le monde du travail et de comprendre les raisons, le manque de connaissances ou les idées fausses qui peuvent sous-tendre de telles attitudes. Les données sur ces questions permettraient aux parties prenantes, y compris les mandants de l'OIT (c'est-à-dire les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs), aux programmes nationaux de lutte contre le SIDA, aux organisations de la société civile et à d'autres organisations des Nations unies de mettre en oeuvre des politiques et des programmes fondés sur des données probantes permettant de réduire et d'éradiquer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH sur le lieu de travail.

L'enquête a été élaborée conjointement par l'OIT et Gallup, en utilisant une approche de recherche en deux phases, et le module d'enquête a été mis en place dans le cadre du sondage mondial de Gallup 2020.¹ Les sections suivantes fournissent un aperçu détaillé de l'évolution du questionnaire mondial de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail.

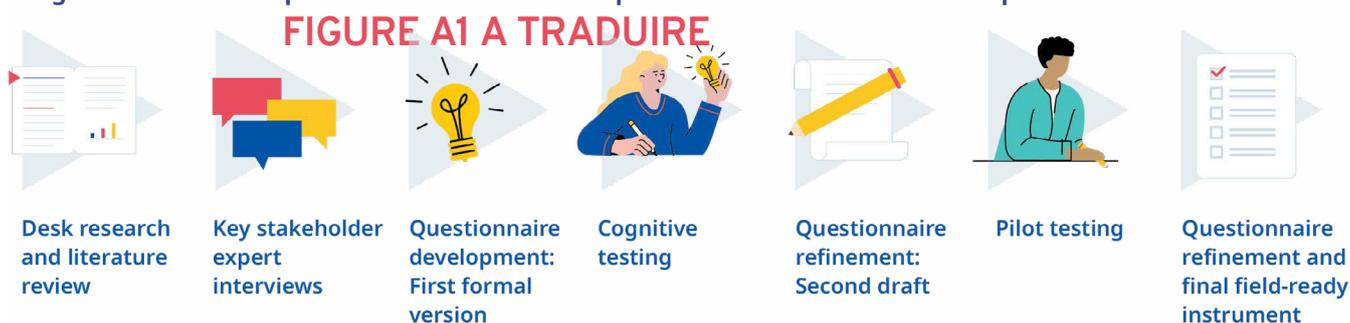
Le processus d'enquête comportait deux phases:

1. La phase 1 a consisté à élaborer et à tester minutieusement et systématiquement un questionnaire d'enquête transnational sur divers aspects de la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (voir figure A.1).
2. La phase 2 a consisté en mise en oeuvre de l'enquête dans 50 pays (en utilisant les langues locales) par le biais d'un échantillonnage probabiliste permettant de recueillir des données représentatives au niveau national pour tous les pays étudiés.

¹ Les lecteurs intéressés par des informations supplémentaires sur le sondage mondial de l'institut Gallup sont invités à visiter le site Web suivant: <https://www.gallup.com/178667/gallup-world-poll-work.aspx>.

Phase 1: Élaboration et tests systématiques du questionnaire d'enquête

► Figure A.1. Phases du processus d'élaboration du questionnaire dans le cadre de la phase 1



Idées initiales

Le processus d'élaboration du questionnaire a commencé par un examen des idées initiales de l'OIT sur la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dans le monde du travail. Les idées initiales ont mené à l'élaboration de la première série de questions préliminaires de l'enquête, à modifier par la suite en fonction de l'examen de la littérature, des interviews d'experts, des entretiens cognitifs et des tests pilotes.

Revue de la littérature

L'examen de la littérature s'est concentré sur les enquêtes de population sur la stigmatisation et la discrimination liées au VIH. Les progrès considérables réalisés au cours de recherches antérieures ont permis de recueillir les différentes attitudes à l'égard des personnes vivant avec le VIH. Un examen des enquêtes de population au cours des dernières décennies – y compris celles de Kaiser and Pew,² d'Ipsos MORI,³ du Programme des enquêtes démographiques et de santé,⁴ et de Gallup⁵ – a mis en évidence certaines questions et leçons importantes qui ont éclairé l'élaboration du questionnaire.

Des recherches antérieures ont révélé que la discrimination liée au VIH et au SIDA tirait souvent son origine d'informations erronées sur la transmission du VIH.⁶ Cela signifiait que l'inclusion d'une question permettant d'évaluer les idées fausses et les malentendus sur la transmission du VIH était essentielle pour l'enquête.

L'examen de la littérature a révélé que les recherches antérieures n'incluaient pas de définition simplifiée et facile à comprendre du VIH et du SIDA. Par conséquent, pour l'enquête de population de l'OIT sur la stigmatisation et la discrimination liées au VIH à l'égard des personnes vivant avec le VIH dans le monde du travail, il était essentiel de définir d'abord la maladie en termes simples pour garantir aux répondants des nombreux pays, aux niveaux de sensibilisation et d'instruction différents, une même compréhension – ou pour le moins très similaire – de ce que signifient le VIH et le SIDA.

Interviews d'experts

L'examen de la littérature a été suivi par des interviews avec 12 experts en la matière qui détiennent des connaissances spécialisées sur la recherche et les politiques sur le VIH et le SIDA. Les interviews ont porté sur divers aspects de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH afin d'acquérir de plus amples connaissances et observations pour aider à façonner et à mettre au point le questionnaire. Les principaux objectifs des interviews comprenaient l'acquisition de nouvelles observations sur les différents domaines d'expertise, permettant d'éclairer la mise au point du questionnaire, d'identifier le manque de données utiles à l'élaboration de politiques sur la question et d'examiner les idées initiales pour les besoins des questions de l'enquête.

Les experts sont à la fois internes et externes à l'OIT et possèdent un large éventail de compétences dans les domaines du VIH et du SIDA, y compris

les droits humains, la société civile, la protection sociale, les questions LGBT+ et la recherche et l'analyse détaillées sur le VIH et le SIDA (voir encadré A.1).

2 Kaiser and Pew, *A Global Look at Public Perceptions of Health Problems, Priorities, and Donors: The Kaiser/Pew Global Health Survey*, 2007.

3 Ipsos MORI, *HIV Public Knowledge and Attitudes, 2014*, 2014.

4 Le Programme des enquêtes démographiques et de santé, *Enquête sur les indicateurs du SIDA: questionnaire individuel type*, 2011.

5 Justin McCarthy, «Gallup Vault: Fear and Anxiety During the 1980s AIDS Crisis», Gallup News, 28 juin 2019.

6 Burton O. Cowgill et al., "Fears about HIV Transmission in Families with an HIV-Infected Parent: A Qualitative Analysis", *Pediatrics* 122, No. 5 (2008), e950–e958.; Anne K. Hughes and Kristen R. Alford, "HIV Transmission: Myths about Casual Contact and Fear about Medical Procedures Persist Among Older Adults", *Social Work in Public Health* 32, No. 1 (2017), 49–52.; Faye Z. Belgrave et al., "I Don't Know and I Don't Want to Know: A Qualitative Examination of Older African American Women's Knowledge and Experiences With HIV", *Journal of Black Psychology* 44, No. 7 (2018), 644–666.

► Encadré A.1

Experts interviewés dans le cadre du processus d'élaboration du questionnaire

1. Syed Asif Altaf, Coordinateur du programme mondial sur le bien-être et le VIH, Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF)
2. Luisa Cabal, Directrice par intérim du Soutien communautaire, justice sociale et inclusion, ONUSIDA
3. Somnath Chatterji, Directeur par intérim du Département des données et de l'analyse, OMS
4. Hyung Hak Nam, Ancien président, UN-GLOBE
5. Olusegun Oshinowo, Directeur général, Association consultative des employeurs du Nigeria
6. André du Plessis, Directeur exécutif, Association internationale des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexes (ILGA)
7. Susan Preller, Cheffe de l'exploitation, South African Business Coalition on Health and AIDS (SABCOHA)
8. Gurchaten Sandhu, Chargé de programme, OIT
9. Valérie Schmitt, Directrice adjointe, Département de la Protection Sociale, OIT
10. Getrude Sima, Coordinatrice nationale du programme VIH et SIDA, OIT
11. Laurel Sprague, Conseillère spéciale, Soutien communautaire, justice sociale et inclusion, Programme commun des Nations Unies sur le VIH / SIDA
12. Kieran Walsh, Statisticien principal, OIT

Les interviews d'experts ont fourni des observations clés en vue de l'élaboration du questionnaire. Il s'agit notamment de:

- L'enquête devait proposer une définition du VIH et du SIDA qui n'était pas trop scientifique, longue ou difficile à comprendre. La définition devait être suffisamment simple pour être comprise par un non-initié. Les experts ont contribué à la rédaction de définitions du VIH et du SIDA, simples et faciles à comprendre. Deux définitions distinctes ont été élaborées pour être testées.
- L'enquête devait inclure une question sur la connaissance des modes de transmission ou des moyens de prévention du VIH. Étant donné que de nombreuses idées fausses sur la transmission du VIH alimentent la stigmatisation et la discrimination, les experts ont estimé qu'il était important de tester les connaissances des répondants pour mieux les comprendre.
- Les experts ont reconnu que les effets de désirabilité sociale amènent les personnes interrogées à répondre aux questions d'une manière qui, selon eux, serait mieux acceptée par la société dans son ensemble. De nombreux experts ont suggéré de formuler les questions de manière neutre, de demander des réponses honnêtes et de rassurer les personnes interrogées sur le caractère confidentiel de leurs réponses.
- Le rôle du lieu de travail dans le dépistage du VIH a été examiné par les experts. Cette question a soulevé de nombreuses questions préliminaires, y compris la responsabilité du paiement, l'utilisation des données de santé, l'éventualité ou pas d'un dépistage obligatoire et les mesures de confidentialité éventuellement nécessaires.

Première ébauche de questionnaire

L'examen de la littérature et les interviews d'experts ont mené à l'élaboration de la première version officielle du questionnaire. Cette version a ensuite été testée cognitivement et fait l'objet de tests pilotes avant sa finalisation.

Entretiens cognitifs

Des entretiens cognitifs ont été réalisés pour vérifier le bon fonctionnement de l'instrument d'enquête en pratique. Les chercheurs utilisent des tests cognitifs pour évaluer la compréhension des répondants, la pertinence de l'élément par rapport à la population échantillonnée, la mesure dans laquelle les personnes interrogées sont en mesure de répondre à une question d'enquête et les étapes nécessaires à la sélection d'une réponse. Les tests cognitifs garantissent de pouvoir obtenir les informations souhaitées par le biais des éléments de l'enquête et du questionnaire final tout en minimisant la charge pour les répondants.

Dans le cadre de l'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail, des entretiens cognitifs ont été menés pendant environ 30 minutes dans les langues maternelles locales de quatre pays identifiés: l'arabe en Égypte, l'anglais et le swahili au Kenya, le bahasa en Indonésie et l'ukrainien en Ukraine. Les quatre pays sont situés dans des régions différentes. Dans chaque pays, le questionnaire d'enquête a été testé auprès de dix répondants ayant des statuts socio-économiques, des niveaux d'instruction, des âges et des sexes différents.

L'enquête a été affinée sur la base des commentaires tirés des entretiens cognitifs, puis elle a été traduite, programmée et testée à titre pilote pour en assurer la pertinence sur le terrain. Les constatations issues des entretiens cognitifs ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration de la prochaine version du questionnaire d'enquête. Les constatations issues des entretiens cognitifs ont mené aux recommandations suivantes:

- Utiliser des définitions spécifiques pour le VIH et le SIDA lors de l'enquête (voir l'encadré A.2 pour les définitions choisies après avoir comparé et opposé deux propositions).
- Autoriser «ça dépend» en réponse à la question «les personnes qui ont le VIH devraient être autorisées ou pas à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ?»; cette question était difficile dans un grand nombre d'entretiens cognitifs, en raison des multiples façons d'effectuer un travail, de sorte que de nombreuses personnes interrogées ont déclaré que leur réponse à cet élément dépendait du secteur ou de la fonction professionnelle et était susceptible de varier en fonction des différents contextes.
- Autoriser «ça dépend» en réponse à la question «Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?»
- Conservez une courte liste d'options de réponse à la question «Veuillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas de VIH».
- Changez le libellé de la question «Avez-vous personnellement déjà connu une personne qui a le VIH ?» en «Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?» afin de garantir que les réponses des personnes interrogées reflètent à la fois des expériences passées et actuelles.

Tests pilotes et finalisation du questionnaire

Une fois parvenus à un accord sur les commentaires à intégrer après les entretiens cognitifs, le questionnaire a été affiné, mis à jour et testé à titre pilote. Les tests pilotes ont permis d'observer le déroulement de l'enquête pour les répondants et les problèmes de traduction éventuels. Les tests pilotes ont révélé que l'expression «personnes vivant avec le VIH» n'était pas facile à comprendre; par conséquent, elle a été remplacé par «personnes ayant le VIH».

Les tests pilotes portaient également sur l'assurance qualité de l'enchaînement des questions, du débit, de la longueur et des problèmes afférents. L'enquête a de nouveau été mise à jour afin d'en établir la durée la plus efficace et de permettre aux intervieweurs d'en assurer l'administration cohérente et appropriée.

Les questions d'enquête finalisées sont énumérées dans l'encadré A.2.

► Encadré A.2

Questions de l'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

À présent, je vais vous poser plusieurs questions sur les personnes qui ont le VIH. Le VIH est un virus qui attaque le système immunitaire, défense naturelle de l'organisme contre la maladie. S'il n'est pas traité, le VIH peut évoluer en SIDA. Une personne qui a le VIH peut ou non savoir qu'elle est porteuse de ce virus et peut ou non recevoir un traitement.

- Q1:** Pensez-vous que les personnes qui ont le VIH devraient être autorisées ou pas à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?
Autorisées, Pas autorisées, (Ça dépend), (Ne sait pas), (Refuse de répondre)
- Q2:** Veuillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ?
- Q2A: Risque que d'autres personnes contractent le VIH Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)
- Q2B: Les personnes ayant le VIH peuvent transmettre des maladies autres que le VIH Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)
- Q2C: Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)
- Q2D: Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH Oui, Non, (Refuse de répondre)
- Q3:** À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ?
- Q3A: En ayant des relations sexuelles non protégées

Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Q3B: En s'étreignant ou en se serrant la main Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Q3C: En partageant des seringues

Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Q3D: En échangeant un baiser

Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Q3E: En utilisant des toilettes communes

Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Q4: Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ? Oui, Non, (Ça dépend), (Il existe déjà un dépistage obligatoire dans ce pays) (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Q5: Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Oui, Non, (Ne sait pas), (Refuse de répondre)

Remarque: Q1, Q2, Q2A-D, Q3, Q3A-E, Q4 et Q5 sont des codes utilisés pour indiquer les éléments de question de l'enquête. Par souci de commodité, ces codes sont utilisés tout au long du rapport. Les options de réponse à l'enquête sont indiquées sous chaque question. Tout au long du présent rapport, les réponses à l'enquête mises entre parenthèses indiquent qu'elles n'ont pas été lues au répondant, mais plutôt fournies volontairement par ce dernier et acceptées comme valides par l'intervieweur. Au Pakistan et en Arabie saoudite, les éléments Q3A et Q3D ont été omis. En Arabie saoudite, une version modifiée de Q3B a été posée: «À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? En se serrant la main.» Aux fins de l'analyse du présent rapport, la forme modifiée de Q3B est traitée de la même manière que la forme originale de l'élément lors de la déclaration des résultats. De plus, aucun des éléments de la question Q3 n'a été posé aux Émirats arabes unis ; par conséquent, les données du troisième trimestre de chaque chapitre sont les résultats des 49 pays restants.

Source: L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail (2021)

Phase 2: Mise en oeuvre de l'enquête

L'enquête de l'OIT sur la discrimination mondiale liée au VIH dans le monde du travail a été mise en oeuvre en tant que module dans le cadre du sondage mondial de Gallup 2020.⁷ Le sondage international a régulièrement mené des enquêtes représentatives au niveau national dans plus de 150 pays depuis 2005. En règle générale, les enquêtes comprennent 1 000 personnes dans chaque pays ou région, en utilisant un ensemble standard de questions essentielles, traduites dans les principales langues du pays concerné. Dans certaines régions, des questions supplémentaires sont posées en plus des questions essentielles.

Alors que le sondage mondial a historiquement collecté des données par le biais d'interviews à la fois téléphoniques et en face-à-face (selon la méthodologie considérée comme la mieux adaptée à un pays donné, en termes d'obtention d'un échantillon représentatif), une réévaluation de cette approche s'est imposée en raison de la pandémie de COVID-19. Pour garantir la santé des intervieweurs et des répondants du sondage mondial, les interviews en face à face ont été largement suspendues en 2020. Au lieu de cela, des interviews téléphoniques assistées par ordinateur (ITAO) ont été mises en place.⁸ Dans quelques pays seulement, dont le Congo (Brazzaville), le Mali, le Pakistan et le Sénégal, Gallup a recueilli des données par l'intermédiaire d'interviews en face à face pour l'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination par le VIH dans le monde du travail. Ce mode de collecte de données a été utilisé après que les méthodologistes de l'institut Gallup et les chefs d'équipe du sondage mondial ont décidé que ce type d'interview pouvait être effectué en toute sécurité et conformément aux normes d'assurance qualité de Gallup. L'équipe a également estimé que cette approche d'interview améliorerait la représentativité des données pendant la pandémie de COVID-19.

En règle générale, les partenaires de collecte de données se conforment à toutes les directives émises par les autorités locales et en tiennent compte tout au long du processus d'interview.

Malgré l'ampleur de ce défi, le sondage mondial a respecté son engagement à maintenir une forte représentativité et à assurer une collecte de données de haute qualité qui reflète fidèlement les attitudes, les opinions et les expériences des personnes du monde entier.

⁷ Le Liban est une exception. Le Liban a été inclus dans l'enquête après le lancement du sondage mondial de Gallup de 2020; Gallup a mené une enquête autonome distincte pour recueillir des données au Liban, en suivant la même approche méthodologique d'enquête décrite dans la présente section.

⁸ L'interview téléphonique assistée par ordinateur (ITAO) est une méthode d'enquête téléphonique selon laquelle l'enquêteur suit un script (le questionnaire) fourni via une application logicielle. L'interview est menée par téléphone et l'intervieweur lit les questions sur l'écran de l'ordinateur et enregistre les réponses de la personne interrogée directement dans l'ordinateur.

Sélection de pays et groupements régionaux

Au total, 50 pays ont été sélectionnés pour l'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail. Un certain nombre de facteurs ont été pris en compte pour déterminer les pays à sélectionner pour l'enquête, notamment le fait que ceux-ci figuraient sur la liste Fast-Track de l'ONUSIDA.⁹ D'autres pays situés dans des régions africaines ayant une charge de VIH relativement élevée (tel que déterminé par l'équipe de l'OIT à l'aide des données de l'ONUSIDA) ont fait l'objet de considérations supplémentaires, tout comme les pays jugés sûrs en ce qui concerne la COVID-19 et adaptés à l'enquête de 2020 par l'équipe du sondage mondial de Gallup. Par conséquent, la première liste de 50 pays pour l'enquête était fortement biaisée en faveur des régions africaines. Les critères de sélection des 50 pays ont été révisés à mesure que l'impact de la pandémie de COVID-19 devenait plus apparent et que le nombre de pays dans lesquels Gallup était susceptible d'enquêter en 2020 diminuait. Les critères révisés comprenaient une liste révisée des pays de l'institut Gallup pour 2020 ; la liste des pays ciblés, essentiels et à fort impact du Fonds mondial; et la liste des pays Fast-Track de l'ONUSIDA.

Une action délibérée a été entreprise pour assurer une répartition uniforme des pays de l'enquête dans différentes régions géographiques afin d'en faciliter la comparaison. Étant donné que l'enquête traite des questions du VIH et du SIDA, les régions de l'ONUSIDA, qui prennent en compte les préoccupations relatives au VIH et au SIDA, ont été utilisées comme groupements régionaux aux fins de l'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail. Par conséquent, les régions sont l'Afrique orientale et australe, l'Afrique occidentale et centrale, l'Asie et le Pacifique, l'Europe orientale et l'Asie centrale, l'Amérique latine et les Caraïbes, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et l'Europe occidentale et centrale et l'Amérique du Nord (voir le tableau A.1 pour les régions et les pays qui les composent). Ces groupements régionaux sont utilisés tout au long du présent rapport pour démontrer les variations des résultats d'une région à l'autre, plutôt que de submerger le lecteur de données provenant des 50 pays pour chaque élément d'enquête.

► **Tableau A.1. Groupements régionaux**

Région	Code du pays	Nom du pays
Afrique orientale et australe	ETH	Éthiopie
	KEN	Kenya
	MUS	Maurice
	NAM	Namibie
	ZAF	Afrique du Sud
	TZA	Tanzanie (République-Unie de)
	UGA	Ouganda
	ZMB	Zambie
	ZWE	Zimbabwe
Afrique occidentale et centrale	BEN	Bénin
	BFA	Burkina Faso
	CMR	Cameroun
	COG	Congo (Brazzaville)
	CIV	Côte d'Ivoire
	GAB	Gabon
	GHA	Ghana
	GIN	Guinée
	MLI	Mali
NGA	Nigéria	

9 ONUSIDA, *Comprendre Fast-Track: Accélérer la riposte pour mettre fin à l'épidémie de SIDA d'ici à 2030*.

Région	Code du pays	Nom du pays
	SEN	Sénégal
Asie et Pacifique	KHM	Cambodge
	CHN	Chine
	IND	Inde
	IDN	Indonésie
	MMR	Myanmar
	PAK	Pakistan
	PHL	Philippines
	THA	Thaïlande
	VNM	Viet Nam
Europe de l'Est et Asie centrale	ALB	Albanie
	KAZ	Kazakhstan
	KGZ	Kirghizistan
	RUS	Fédération de Russie
	UKR	Ukraine
Amérique latine et Caraïbes	BOL	Bolivie (État plurinational de)
	BRA	Brésil
	CRI	Costa Rica
	DOM	République dominicaine
	PRY	Paraguay
	PER	Pérou
Moyen-Orient et Afrique du Nord	DZA	Algérie
	EGY	Égypte
	IRN	Iran (République islamique d')
	LBN	Liban
	MAR	Maroc
	SAU	Arabie saoudite
	ARE	Émirats arabes unis
Europe occidentale et centrale et Amérique du Nord	BGR	Bulgarie
	ROU	Roumanie
	USA	États-Unis

Sources: ONUSIDA, «Régions».; Statistiques commerciales des Nations unies, «Code de pays».

Traduction

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail a été traduite dans les principales langues de conversation de chaque pays dans lequel elle a été menée. Le processus de traduction a commencé par une version anglaise, française ou espagnole, selon la région. L'une des deux méthodes de traduction a été utilisée :

- Méthode 1: Deux traductions indépendantes ont été réalisées. Un tiers indépendant, ayant une certaine connaissance des méthodes de recherche de l'enquête, a tranché les différends. Un traducteur professionnel a traduit la version finale dans la langue source.
- Méthode 2: Un traducteur a traduit dans la langue cible, tandis qu'un traducteur indépendant a retranscrit le contenu dans la langue source. Un tiers indépendant connaissant les méthodes d'enquête a examiné et révisé la traduction, si nécessaire.

Les intervieweurs ont reçu l'instruction de suivre le script de l'interview et de ne pas s'écarter de la langue traduite.

Formation sur la mise en oeuvre de l'enquête

Les partenaires de formation et de contrôle qualité sur le terrain ont été sélectionnés et retenus sur la base de leur expérience en matière d'études de recherche par enquêtes à l'échelle nationale dans le mode généralement approprié pour le pays. Des sessions de formation approfondies et souvent en face à face ont été organisées avec le personnel de terrain local avant le début de la collecte de données. Cependant, dans un nombre limité de pays, les partenaires nationaux qui géraient la collecte de données au cours des années précédentes ont été remplacés ou augmentés. Toutes les formations ont été dispensées à distance à l'aide des technologies disponibles telles que l'apprentissage en ligne et la vidéoconférence. Les changements étaient en grande partie nécessaires pour remédier au manque d'expérience en matière de collecte de données téléphoniques, aux limites techniques et infrastructurelles et aux délais serrés.

Un manuel de formation normalisé a été fourni pour aider l'équipe de travail sur le terrain à suivre la formation et en assurer la cohérence et la structure. La formation couvrait les normes permettant la conduite d'interviews de qualité, telles que les questions fermées, les questions ouvertes, la possibilité de lire et varier l'ordre des questions, l'enchaînement des questions et le sondage. Elle assurait également l'enseignement du codage de la sélection et de la disposition des répondants, qui couvrait le codage des résultats de contact pour chaque tentative d'appel téléphonique, la publication et la gestion des échantillons et la sélection au sein des ménages pour les personnes jointes via une ligne fixe et un téléphone mobile dans des pays où la couverture téléphonique est faible. La formation examinait également le recrutement et le maintien en poste des intervieweurs et le contrôle de la qualité sur le terrain, abordant ainsi les caractéristiques d'un intervieweur efficace, les exigences relatives à la mise en place de la collecte de données à distance et comment surveiller la performance des échantillons et la productivité de l'intervieweur.

► Méthodologie



La présente section détaille la méthodologie du sondage international telle qu'elle a été mise en oeuvre en 2020.¹⁰ Elle présente des détails sur la méthodologie d'échantillonnage et de collecte de données, ainsi que les ensembles de données et les groupements de revenus par pays.

Méthodologie d'échantillonnage et de collecte de données

Tous les échantillons sont fondés sur les probabilités et représentatifs à l'échelle nationale de la population adulte résidente. Étant donné que tous les centraux téléphoniques fixes éligibles et les fournisseurs de services mobiles valides sont inclus, la zone de couverture s'étend à l'ensemble du pays, y compris les zones rurales. La base d'échantillonnage représente les adultes âgés de 15 ans et plus ayant accès à un téléphone (fixe ou mobile).

Pays habituels ayant réalisé des interviews téléphoniques

L'ITAO (interview téléphonique assistée par ordinateur) à double base (téléphone fixe et téléphone mobile) est généralement utilisée comme mode de collecte de données en Amérique du Nord, en Europe occidentale, dans les pays à revenu élevé d'Asie (voir tableau A.3 pour les groupes de revenus des pays inclus dans la présente enquête) et au Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG). Dans certains pays, en 2020, la téléphonie mobile constituait l'unique base d'échantillonnage – comme ce fut le cas pour les Émirats arabes unis, membres du CCG.

¹⁰ Les lecteurs intéressés par des informations supplémentaires sur le sondage mondial de l'institut Gallup sont invités à visiter le site Web suivant: <https://www.gallup.com/178667/gallup-world-poll-work.aspx>.

La répartition entre les interviews attendues, réalisées par téléphone fixe et téléphone mobile, selon une conception à double base, s'appuyait sur les informations relatives à l'utilisation des téléphones fixes et mobiles dans ces pays, les résultats de précédentes enquêtes de sondage mondial de Gallup, les données d'autres sources (secondaires) sur ce sujet, et la répartition démographique de l'échantillon final fixe / mobile par rapport aux cibles de population. Aucun autre changement n'a été apporté à la conception, à la stratification ou à l'exécution des échantillons téléphoniques dans les pays habituels ayant réalisé des interviews téléphoniques (pays dans lesquels des enquêtes ont été menées via le système ITAO au cours des années précédentes et non ceux ayant adopté l'ITAO à la suite de la pandémie de COVID-19).

Dans les pays habituels ayant réalisé des interviews téléphoniques, la sélection des répondants a suivi la même procédure que les années précédentes en utilisant ces méthodes:

- Pour les répondants contactés par le biais d'un téléphone fixe, la sélection aléatoire des répondants s'est effectuée au sein du ménage, parmi les répondants éligibles âgés de 15 ans et plus, soit en demandant la prochaine personne de 15 ans ou plus à fêter son anniversaire, soit en sélectionnant au hasard un répondant dans la liste de tous les membres éligibles du ménage.
- Pour les répondants contactés par téléphone mobile, aucune autre sélection n'a été effectuée (autre que de confirmer que le répondant avait au moins 15 ans et qu'il résidait dans le pays concerné).

Nouveaux pays ayant réalisé des interviews téléphoniques

Dans les pays où les interviews ont été réalisées par téléphone pour la première fois (pays d'Europe centrale et orientale, d'Amérique latine, de l'ex-Union soviétique, de l'Asie en développement, du Moyen-Orient et d'Afrique dans lesquels elles étaient auparavant réalisées en face à face), l'une des deux méthodes a été utilisée:

- numérotation aléatoire (RDD) à double base (téléphone fixe et téléphone mobile),¹¹ où la présence et l'utilisation de lignes fixes s'élèvent à 20 % ou plus sur la base des estimations historiques de Gallup
- de la RDD de téléphonie mobile dans les pays où la présence de lignes fixes est limitée ou inexistante (inférieure à 20 %)

Afin d'assurer une plus grande transparence et un meilleur contrôle du processus d'échantillonnage, les échantillons RDD de tous les nouveaux pays ayant réalisé des interviews téléphoniques, à l'exception d'Israël et de l'Ouzbékistan, qui ne faisaient pas partie de l'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination par le VIH dans le monde du travail, ont été achetés auprès d'une source unique. La stratification de la base de la téléphonie fixe s'est effectuée par emplacement géographique et aux endroits où les informations sur les parts de marché des prestataires de services mobiles étaient connues. La base de la téléphonie mobile a été explicitement stratifiée par les prestataires de services et l'échantillon a été prélevé proportionnellement à la part de marché. Dans l'ensemble des nouveaux pays ayant réalisé des interviews téléphoniques, des échantillons ont été sélectionnés par rapport à leur situation professionnelle. Les numéros de téléphone fixe et de téléphone mobile échantillonnés, qui ont été jugés fonctionnels, ont été reproduits séparément et diffusés de manière séquentielle, le cas échéant.

Dans les nouveaux pays ayant réalisé des interviews téléphoniques disposant d'une couverture de téléphonie fixe et mobile combinée supérieure ou égale à 80 %, les mêmes procédures de sélection des répondants que celles indiquées ci-dessus ont été appliquées :

- Pour les répondants contactés par le biais d'un téléphone fixe, la sélection aléatoire des répondants s'effectue au sein du ménage (parmi les répondants éligibles âgés de 15 ans et plus), soit en demandant la prochaine personne de 15 ans ou plus à fêter son anniversaire, soit en sélectionnant au hasard un répondant dans la liste de tous les membres éligibles du ménage.
- Pour les répondants contactés par le biais d'un téléphone mobile, aucune autre sélection n'est effectuée (autre que la confirmation que la personne interrogée est âgée d'au moins 15 ans).

Dans les nouveaux pays ayant réalisé des interviews téléphoniques disposant d'une faible couverture de téléphonie fixe et mobile combinée (inférieure à 80 %), une sélection aléatoire des répondants au sein du ménage (parmi les membres du ménage éligibles âgés de 15 ans et plus) a été effectuée, que ceux-ci aient été contactés ou non par le biais d'une ligne fixe ou d'un téléphone mobile.

¹¹ La numérotation aléatoire (RDD) est une méthode utilisée pour sélectionner les participants aux enquêtes téléphoniques. Les numéros de téléphone sont sélectionnés et générés au hasard par un ordinateur pour fournir un échantillon d'enquête représentatif. Les échantillons peuvent être définis selon divers critères, y compris l'indicatif régional et la zone géographique, et l'approche garantit à chaque numéro de téléphone une probabilité de sélection équivalente (elle inclut les numéros non répertoriés).

Pays ayant réalisé des interviews en face à face

Aux fins de la présente enquête, Gallup a mené des interviews en face à face dans un nombre limité de pays, notamment au Congo (Brazzaville), au Mali, au Pakistan et au Sénégal.

Stratification et échantillonnage

Dans les pays où des enquêtes en face-à-face sont menées, les unités d'échantillonnage sont stratifiées selon la taille de la population et/ou la géographie et le regroupement est réalisé à travers une ou plusieurs phases d'échantillonnage. En cas d'informations disponibles sur la population, la sélection de l'échantillon est basée sur des probabilités proportionnelles à la taille de celle-ci ; sinon, un échantillonnage aléatoire simple est utilisé. Les échantillons sont prélevés indépendamment de ceux recueillis lors d'enquêtes menées au cours des années précédentes. L'objectif est d'identifier 100 à 125 grappes ultimes (unités d'échantillonnage), constituées de grappes de ménages.

Pour les enquêtes en face à face, Gallup utilise trois approches d'échantillonnage différentes, en fonction des informations disponibles sur la population:

- Méthode 1: Dans les pays où l'institut Gallup dispose d'informations détaillées sur la population provenant d'un recensement récent ou d'une autre source fiable, il utilise une conception stratifiée en grappes à une ou plusieurs phases. Les unités d'échantillonnage sont sélectionnées à l'aide de probabilités proportionnelles à la taille de la population pour chaque phase d'échantillonnage jusqu'à 100 à 125 grappes ultimes, avec un nombre fixe d'interviews (huit ou dix) réalisées dans chaque grappe ultime. La sélection à plusieurs phases requiert un minimum de 33 unités primaires d'échantillonnage (UPE).
- Méthode 2: Dans les pays où les informations démographiques sont limitées (par exemple, les données démographiques disponibles au niveau de l'État, de la province ou du district), Gallup utilise une conception stratifiée en grappes à plusieurs phases. Les UPE sont sélectionnées à l'aide de probabilités proportionnelles à la taille, et les unités aux phases ultérieures sont sélectionnées à l'aide d'un simple échantillonnage aléatoire. Au moins 33 UPE sont sélectionnées à la première phase d'échantillonnage, et 100 à 125 grappes ultimes à la dernière.
- Méthode 3: Dans les pays où seules les informations démographiques globales sont disponibles au niveau des strates (zones géographiques / régions étendues ou densité de population) et en dessous du seul nom des unités jusqu'à l'unité administrative la plus basse, Gallup utilise une conception stratifiée en grappes à une phase. Les UPE (par exemple, les quartiers ou les villages) sont sélectionnées à l'aide d'un simple échantillonnage aléatoire. Le plan d'échantillonnage aboutit à 100 à 125 UPE / grappes ultimes.

Sélection des ménages

Des procédures d'itinéraires aléatoires sont utilisées pour sélectionner les ménages échantillonnés. Le superviseur ou le responsable de terrain a présélectionné un point de départ pour l'intervieweur dans chaque grappe ultime. Une fois arrivé au point de départ, l'intervieweur doit suivre des règles strictes pour déterminer les ménages à rencontrer dans le but de les interviewer.

Toutes les interviews ont lieu au varier d'un appartement d'une pièce à une maison individuelle. Pour être éligible, un ménage doit disposer de ses propres équipements de cuisine, qui peuvent varier d'un poêle reposant sur le sol dans la cuisine à un petit feu dans la cour.

Arrivé au point de départ donné, l'intervieweur doit tourner le dos à l'entrée (principale) de la structure et se déplacer vers la droite (règle: toujours aller vers la droite). En comptant trois ménages (hors point de départ), l'intervieweur tente d'établir un contact avec le troisième ménage. Il s'agira du ménage principal au sein duquel l'intervieweur tentera d'obtenir, jusqu'à trois reprises, une interview avec l'un des membres.

Après avoir rendu visite à ce premier ménage principal, l'intervieweur poursuivra en sélectionnant le troisième ménage sur sa droite, et ainsi de suite. Si l'intervieweur ne réussit pas à terminer une interview dans un ménage sélectionné, il le remplacera par un autre ménage en suivant la même procédure.

L'intervieweur compte les ménages individuels – et non les habitations – car une habitation ou un bâtiment peut abriter de nombreux ménages individuels. L'intervieweur ne compte pas les structures inoccupées.

Les logements collectifs sont généralement des institutions et d'autres modes de vie en groupe tels que des hôtels meublés, des dortoirs et des casernes militaires. Les logements collectifs sont exclus de la présente enquête.

Sélection des répondants

Après qu'une personne du ménage, âgée de 15 ans ou plus, a accepté une interview, l'intervieweur sélectionne au hasard le répondant au sein du ménage. L'intervieweur dresse la liste de tous les membres du ménage âgés de 15 ans ou plus qui vivent dans le ménage. Le système CAPI (interview assistée par ordinateur) sélectionne ensuite au hasard le membre du ménage à interroger (pour les pays ou les régions ayant recours aux interviews «papier - crayon», la sélection de la grille de Kish est utilisée).

Si le répondant sélectionné est temporairement indisponible, l'intervieweur rend à nouveau visite au ménage ultérieurement. Si le répondant sélectionné refuse de participer à une interview ou n'est pas disponible pour le reste de la période de terrain, l'intervieweur ne peut interviewer aucune autre personne du ménage et ce dernier est remplacé par un autre (en suivant la procédure d'itinéraire aléatoire). Dans quelques pays du Moyen-Orient et d'Asie où les restrictions culturelles dictent l'appariement des sexes, les répondants sont sélectionnés au hasard parmi tous les adultes éligibles du sexe correspondant.¹²

Scripts et tests

Dans les pays habituels ayant réalisé des interviews téléphoniques, les partenaires locaux de collecte de données ont continué à programmer les enquêtes, dont l'exactitude a été testée avant le lancement.

Dans les nouveaux pays ayant réalisé des interviews téléphoniques, pour assurer la cohérence de la programmation des enquêtes, l'une des deux méthodes a été utilisée dans chaque pays. Les partenaires locaux de collecte de données ont utilisé leur propre plateforme de collecte de données ITAO, préparé leur propre script et fourni des liens pour tester la logique du programme et générer des données synthétiques utilisées pour confirmer que le questionnaire a été programmé correctement. Pour les pays restants, toutes les enquêtes nationales ont été scriptées et testées en anglais et dans la langue locale avant d'être mises à la disposition des partenaires de collecte de données locaux.

Préparation des données

Toutes les données recueillies dans le cadre du sondage mondial ont fait l'objet d'un processus rigoureux d'assurance de la qualité avant d'être rendues publiques. Les données ont été examinées dans chaque région pour en vérifier la cohérence et la stabilité par intervieweur et par région.

Une fois les données évaluées, des examens de validité supplémentaires ont été entrepris. Les données ont été agrégées et nettoyées de manière centralisée, ce qui a permis l'application des justes codes de variables et étiquettes.

Pondération des données

La pondération des données a été utilisée pour minimiser les biais dans les estimations fondées sur l'enquête, afin de garantir que les échantillons étaient représentatifs au niveau national pour chaque pays et destinés à être utilisés pour générer des estimations dans un pays. La procédure de pondération a été formulée sur la base du plan d'échantillonnage et réalisée en plusieurs phases.

Pour tous les pays ayant réalisé des interviews téléphoniques, la procédure de pondération était la suivante: Un facteur de pondération de probabilité (pondération de base) a été établi pour tenir compte de la sélection des numéros de téléphone dans les bases respectives et corriger les probabilités de sélection inégales résultant de la sélection d'un adulte dans les ménages disposant d'une ligne fixe et pour tenir compte des utilisateurs doubles provenant à la fois de la base des lignes fixes et de la base des téléphones mobiles. L'ajustement des probabilités de sélection reflétant la taille relative des bases – nouvelle amélioration du processus de pondération en 2020 – a été mis en oeuvre dans tous les pays ayant réalisé des interviews téléphoniques (tant les pays habituels que les nouveaux).

Pour les pays ayant réalisé des interviews en face à face, Gallup a élaboré des poids d'échantillonnage de base pour tenir compte de la taille des ménages. La pondération en fonction de la taille du ménage (nombre de résidents âgés de 15 ans et plus) a été utilisée pour ajuster la probabilité de sélection, car les résidents des ménages de grande taille auront une probabilité disproportionnellement plus faible d'être sélectionnés pour l'échantillon.

Pour les deux types de pays – ayant réalisé des interviews téléphoniques ou en face à face – la phase suivante consistait à établir des pondérations de post-stratification pour tenir compte des non-réponses et faire correspondre les totaux pondérés de l'échantillon aux totaux connus de la population cible obtenus à partir des données de recensement au niveau national. Des ajustements en cas de non réponse ont été effectués en ce qui concerne le sexe, l'âge et – lorsque des données fiables étaient disponibles – l'éducation ou le statut socio-économique.

¹² L'interview appariée entre les sexes est l'appariement des sexes pour les intervieweurs et les répondants – les femmes interviewent les femmes et les hommes interviewent les hommes.

La taille totale de l'échantillon est d'environ 1 000 personnes dans chaque pays, à quelques exceptions près. Étant donné que l'échantillon a été sélectionné à l'aide d'un échantillonnage aléatoire fondé sur des probabilités, le nombre non pondéré de femmes et d'hommes retenus pour les interviews n'est pas nécessairement égal. Après nettoyage et validation, les données sont ensuite pondérées de manière à refléter les données démographiques globales de la population de 15 ans et plus selon le recensement national, y compris la population de 15 ans et plus divisée par sexe.

Enfin, l'effet de conception approximatif de l'étude et la marge d'erreur ont été calculés (voir les données du tableau A.2). Le calcul de l'effet de conception reflète l'influence de la pondération des données.

Pondération des projections

Tout au long du présent rapport, les chiffres sont souvent présentés au niveau transnational – soit «à l'échelle mondiale» (c'est-à-dire les 50 pays de cette enquête, sauf indication contraire) ou au niveau régional. Pour ces types de comparaisons et de calculs, les pondérations de l'enquête ont été ajustées pour tenir compte des différences de population entre les pays inclus dans l'analyse. Ces pondérations de projection accordent plus de poids aux pays les plus peuplés qu'aux pays moins peuplés.

Marge d'erreur

La marge d'erreur maximale a été calculée sur la base des proportions déclarées pour chaque ensemble de données au niveau des pays, en supposant un niveau de confiance de 95 %. La marge d'erreur comprend également l'effet de conception approximatif pour la totalité de l'échantillon de pays.

Étant donné que ces enquêtes constituaient un plan d'échantillonnage en grappes, la marge d'erreur varie selon les questions; ainsi, les utilisateurs de données doivent envisager de surévaluer la marge d'erreur dès lors qu'ils s'y réfèrent pour prendre des décisions. En outre, dans les pays où l'interview appariée entre les sexes a été mise en oeuvre, la marge d'erreur a été surévaluée pour se rapprocher de l'effet des procédures non aléatoires au cours de la phase finale de l'échantillonnage.

Entre autres erreurs susceptibles d'affecter la validité de l'enquête, figurent les erreurs de mesure associées au questionnaire, comme les problèmes de traduction, et les erreurs de couverture, lorsqu'une partie de la population cible a une probabilité nulle d'être sélectionnée pour l'enquête. En outre, en raison de la présence de gouvernements autoritaires dans certains pays, certains répondants étaient potentiellement moins que prompts à communiquer leurs appréciations, entraînant ainsi un potentiel de scores surévalués. Le tableau A.2 ci-dessous fournit les détails de l'ensemble de données par pays, y compris les estimations de la marge d'erreur et de l'effet de conception, pour les 50 pays inclus dans l'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail.

Ensemble de données et détails sur les revenus par pays

► **Tableau A.2. Détails de l'ensemble de données par pays**

Pays ¹	Date de collecte des données	Nombre d'interviews	Effet de conception ²	Marge d'erreur ³	Mode d'interview ⁴	Langues
Albanie	24 nov.-21 déc. 2020	1 000	1,59	3,9	Téléphone mobile	Albanais
Algérie	21 déc. 2020-11 janv. 2021	1 038	2,02	4,3	Téléphone fixe et mobile	Arabe
Bénin	23 nov.-15 déc. 2020	1 013	2,17	4,5	Téléphone mobile	Bariba, fon, français
Bolivie (État plurinational de)	24 nov.-24 déc. 2020	1 000	1,50	3,8	Téléphone mobile	Espagnol
Brésil	3 nov. 2020-6 janv. 2021	1 000	2,16	4,6	Téléphone fixe et mobile	Portugai

► **Tableau A.2. Détails de l'ensemble de données par pays (suite)**

Pays¹	Date de collecte des données	Nombre d'interviews	Effet de conception²	Marge d'erreur³	Mode d'interview⁴	Langues
Bulgarie	14 déc. 2020–22 janv. 2021	1 004	1,90	4,3	Téléphone fixe et mobile	Bulgare
Burkina Faso	28 nov. 2020–2 janv. 2021	1 004	3,15	5,5	Téléphone mobile	Dioula, français, fulfulde, mooré
Cambodge	25 déc. 2020–15 janv. 2021	1 000	2,46	4,9	Téléphone mobile	Khmer
Cameroun	23 nov.–19 déc. 2020	1 024	3,01	5,3	Téléphone mobile	Français, anglais, fulfulde
Chine	8 sept.–28 oct. 2020	3 503	2,16	2,4	Téléphone mobile	Chinois
Congo (Brazzaville)	6–29 déc. 2020	1 000	1,56	3,9	Face à face (HH)	Français, kituba, lingala
Costa Rica	12 déc. 2020–14 janv. 2021	1 005	1,58	3,9	Téléphone fixe et mobile	Espagnol
Côte d'Ivoire	17–30 déc. 2020	1 020	2,60	4,9	Téléphone mobile	Français, dioula
République dominicaine	23 nov.–9 déc. 2020	1 004	1,80	4,2	Téléphone fixe et mobile	Espagnol
Égypte	5–18 janv. 2021	1 001	2,53	4,9	Téléphone fixe et mobile	Arabe
Éthiopie	7–31 déc. 2020	1 022	3,10	5,4	Téléphone mobile	Amharique, anglais, oromo, tigrinya
Gabon	2–26 déc. 2020	1 028	2,58	4,9	Téléphone mobile	Français, fang
Ghana	28 oct.–15 nov. 2020	1 000	2,03	4,4	Téléphone mobile	Anglais, éwé, twi, haoussa
Guinée	30 nov.–24 déc. 2020	1 009	2,95	5,3	Téléphone mobile	Français, malinké, poular, soussou
Inde	28 déc. 2020–26 janv. 2021	3 103	3,53	3,3	Téléphone mobile	Assamais, bengali, gujarati, hindi, kannada, malayalam, marathi, odia, pendjabi, tamoul, télougou
Indonésie	4 déc. 2020–10 janv. 2021	1 011	2,49	4,9	Téléphone mobile	Langue Indonésienne (bahasa Indonesia)
Iran (République islamique d')	5–12 août 2020	1 009	1,45	3,7	Téléphone fixe et mobile	Farsi

► **Tableau A.2. Détails de l'ensemble de données par pays (suite)**

Pays¹	Date de collecte des données	Nombre d'interviews	Effet de conception²	Marge d'erreur³	Mode d'interview⁴	Langues
Kazakhstan	11-25 déc. 2020	1 000	1,58	3,9	Téléphone mobile	Russe, kazakh
Kenya	2-12 déc. 2020	1 000	1,98	4,4	Téléphone mobile	Anglais, swahili / kiswahili
Kirghizistan	26 nov.-10 déc. 2020	1 000	1,47	3,8	Téléphone mobile	Kirghize, russe
Liban	23-31 mar. 2021	1 011	1,16	3,3	Téléphone mobile	Arabe
Mali	5-21 déc. 2020	1 000	1,30	3,5	Face à face (HH)	Français, bambara
Maurice	4 sept.-11 oct. 2020	1 000	1,91	4,3	Téléphone fixe et mobile	Créole, anglais, français
Maroc	17 déc. 2020-6 janv. 2021	1 010	1,44	3,7	Téléphone fixe et mobile	Arabe marocain
Myanmar	9-25 déc. 2020	1 000	2,05	4,4	Téléphone mobile	Myanmar, Birman
Namibie	19 nov.-10 déc. 2020	1 003	1,80	4,2	Téléphone mobile	Anglais, oshiwambo, afrikaans
Nigéria	9-21 déc. 2020	1 019	1,98	4,3	Téléphone mobile	Anglais, haoussa, igbo, anglais pidgin, yoruba
Pakistan	9 janv.-5 févr. 2021	1 001	1,49	3,8	Face à face (HH)	Ourdou
Paraguay	22 sept.-9 déc. 2020	1 000	1,71	4,1	Téléphone fixe et mobile	Espagnol
Pérou	27 nov. 2020-4 févr. 2021	1 003	1,60	3,9	Téléphone fixe et mobile	Espagnol
Philippines	16 nov.-19 déc. 2020	1 000	1,62	3,9	Téléphone fixe et mobile	Philippin, iloko, cebuano, waray, bicol
Roumanie	2 nov.-17 déc. 2020	1 006	1,60	3,9	Téléphone fixe et mobile	Roumain
Fédération de Russie	2-28 déc. 2020	2 002	1,55	2,7	Téléphone mobile	Russe
Arabie saoudite	30 sept.-17 oct. 2020	1 013	1,79	5,0	Téléphone fixe et mobile	Arabe, anglais, hindi, ourdou

► **Tableau A.2. Détails de l'ensemble de données par pays (fin)**

Pays ¹	Date de collecte des données	Nombre d'interviews	Effet de conception ²	Marge d'erreur ³	Mode d'interview ⁴	Langues
Sénégal	7-23 déc. 2020	1 000	1,43	3,7	Face à face (HH)	Français, wolof
Afrique du Sud	19 nov.-13 déc. 2020	1 004	1,93	4,3	Téléphone mobile	Afrikaans, anglais, sotho, xhosa, zoulou
Tanzanie (République -Unie de)	2-15 déc. 2020	1 000	2,50	4,9	Téléphone mobile	Swahili, kiswahili
Thaïlande	13 déc. 2020-25 janv. 2021	1 000	2,48	4,9	Téléphone mobile	Thaï
Ouganda	28 oct.-27 nov. 2020	1 000	2,56	5,0	Téléphone mobile	Ateso, anglais, luganda, runyankole
Ukraine	28 oct.-8 nov. 2020	1 000	1,80	4,2	Téléphone fixe et mobile	Russe, ukrainien
Émirats arabes unis	22 nov.-16 déc. 2020	1 017	1,20	3,4	Téléphone mobile	Arabe, anglais, hindi, ourdou
États-Unis	14 oct.-8 déc. 2020	1 008	1,68	4,0	Téléphone fixe et mobile	Anglais, espagnol
Viet Nam	19 oct.-6 déc. 2020	1 000	2,62	5,0	Téléphone mobile	Vietnamien
Zambie	14 déc. 2020-20 janv. 2021	1 005	1,94	4,3	Téléphone mobile	Bemba, anglais, lozi, nyanja, tonga
Zimbabwe	14-26 déc. 2020	1 002	2,02	4,4	Téléphone mobile	Anglais, shona, ndebele

¹ Les échantillons sont représentatifs au niveau national, sauf indication contraire. Quelques exclusions s'appliquent à certains pays. Pour la Chine, le Tibet a été exclu de l'échantillon. La zone exclue représente moins de 1 % de la population chinoise. Pour l'Inde, les populations vivant dans les États du Nord-Est et les îles éloignées ont été exclues. Pour le Mali, les régions de Gao, Kidal, Mopti et Tombouctou ont été exclues en raison de l'insécurité. Les quartiers et villages de moins de 50 habitants ont également été exclus de l'échantillon. Les zones exclues représentent 23 % de la population totale. Pour le Pakistan, l'Azad Jammu-et-Cachemire (AJK) et le Gilgit-Baltistan ont été exclus. La zone exclue représente environ 5 % de la population. Un échantillonnage apparié selon le sexe a été utilisé au cours de la phase de sélection finale. Pour l'Arabie saoudite, la population interrogée comprend des Saoudiens, des expatriés arabes et des non-arabes qui ont pu répondre à l'interview en arabe, en anglais, en ourdou ou en hindi. Pour les Émirats arabes unis, la population interrogée comprend uniquement les Émiratis, les expatriés arabes et non arabes qui ont pu répondre à l'interview en arabe, en anglais, en hindi ou en ourdou. ² Le calcul de l'effet de conception reflète les pondérations et n'intègre pas les coefficients de corrélation intra-classe. Calcul de l'effet de conception: $n^*(\text{somme des pondérations au carré}) / [(\text{somme des pondérations})^2 * (\text{somme des pondérations})]$. ³ La marge d'erreur est calculée sur une proportion au niveau de confiance de 95 %. La marge d'erreur maximale a été calculée en supposant un pourcentage déclaré de 50 % et en tenant compte de l'effet de conception. Calcul de la marge d'erreur: $\hat{O}(0,25 / N) * 1,96 * \hat{O}(DE)$. ⁴ Le mode d'interview «en face à face (HH)» indique la collecte de données sur un appareil portable.

Source: Gallup

► **Tableau A.3. Groupements de revenus par pays**

Groupe de revenu	Code du pays	Nom du pays
Faible revenu	BFA	Burkina Faso
	ETH	Éthiopie
	GIN	Guinée
	MLI	Mali
	UGA	Ouganda
Revenu intermédiaire inférieur	DZA	Algérie
	BEN	Bénin
	BOL	Bolivie (État plurinational de)
	KHM	Cambodge
	CMR	Cameroun
	COG	Congo (Brazzaville)
	CIV	Côte d'Ivoire
	EGY	Égypte
	GHA	Ghana
	IND	Inde
	IDN	Indonésie
	IRN	Iran (République islamique d')
	KEN	Kenya
	KGZ	Kirghizistan
	MAR	Maroc
	MMR	Myanmar
	NGA	Nigéria
	PAK	Pakistan
	PHL	Philippines
	SEN	Sénégal
	TZA	Tanzanie (République-Unie de)
	UKR	Ukraine
VNM	Viet Nam	
ZMB	Zambie	
ZWE	Zimbabwe	
Revenu intermédiaire supérieur	ALB	Albanie
	BRA	Brésil

► **Tableau A.3. Groupements de revenus par pays (Fin)**

Groupe de revenu	Code du pays	Nom du pays
	BGR	Bulgarie
	CHN	Chine
	CRI	Costa Rica
	DOM	République dominicaine
	GAB	Gabon
	KAZ	Kazakhstan
	LBN	Liban
	MUS	Maurice
	NAM	Namibie
	PRY	Paraguay
	PER	Pérou
	ROU	Roumanie
	RUS	Fédération de Russie
	ZAF	Afrique du Sud
	THA	Thaïlande
Revenu élevé	SAU	Arabie saoudite
	ARE	Émirats arabes unis
	USA	États-Unis

Source: La Banque mondiale, «Nouvelles classifications des pays de la Banque mondiale par niveau de revenu : 2020-2021».



▶ Résultats de l'enquête, par pays

Des personnes de 50 pays à travers le monde ont répondu aux questions de l'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail. Les pages suivantes fournissent des détails et des résultats d'enquête pour chaque pays.

[Albanie](#)

[Algérie](#)

[Bénin](#)

[Bolivie
\(État plurinational de\)](#)

[Brésil](#)

[Bulgarie](#)

[Burkina Faso](#)

[Cambodge](#)

[Cameroun](#)

[Chine](#)

[Congo \(Brazzaville\)](#)

[Costa Rica](#)

[Côte d'Ivoire](#)

[République
dominicaine Égypte](#)

[Éthiopie](#)

[Gabon](#)

[Ghana](#)

[Guinée](#)

[Inde](#)

[Indonésie](#)

[Iran \(République
islamique d'\)](#)

[Kazakhstan](#)

[Kenya](#)

[Kirghizistan](#)

[Liban](#)

[Mali](#)

[Maurice](#)

[Maroc](#)

[Myanmar](#)

[Namibie](#)

[Nigéria](#)

[Pakistan](#)

[Paraguay](#)

[Pérou](#)

[Philippines](#)

[Roumanie](#)

[Fédération de Russie](#)

[Arabie Saoudite](#)

[Sénégal](#)

[Afrique du Sud](#)

[Tanzanie](#)

[République Unie de\)](#)

[Thaïlande](#)

[Ouganda](#)

[Ukraine](#)

[Émirats arabes unis](#)

[États Unis](#)

[Viet nam](#)

[Zambie](#)

[Zimbabwe](#)

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Albanie

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

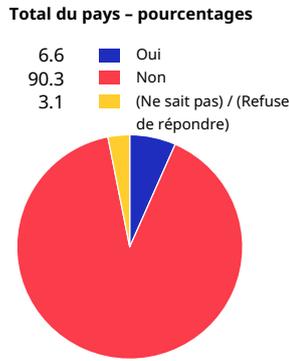
Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Europe de l'Est et Asie centrale	Revenu intermédiaire supérieur	1 000 (femmes = 509, hommes = 491)	24 nov.–21 déc. 2020

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
39.5	50.5
43.4	35.6
3.0	2.8
14.1	11.1

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?



Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
58.0	59.6
20.8	27.4
8.5	4.1
0.0	0.5
12.7	8.4

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH		N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »	Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
**	**	38.1	44.8

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

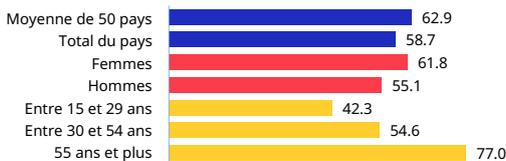
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



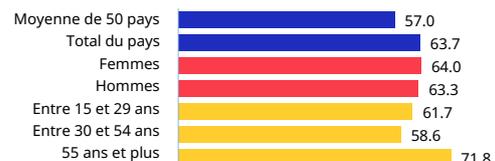
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

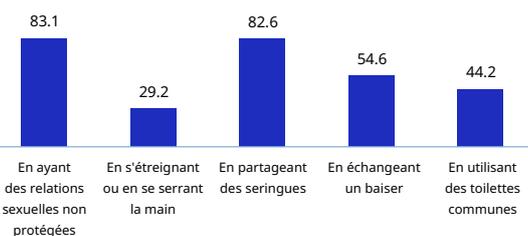


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



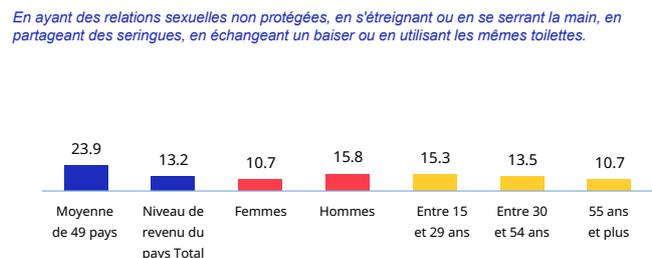
Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : « Oui » est une **bonne** réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une **mauvaise réponse** à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Algérie

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Moyen-Orient et Afrique du Nord	Revenu intermédiaire inférieur	1 038 (femmes = 410, hommes = 628)	21 déc. –11 janv. 2020

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

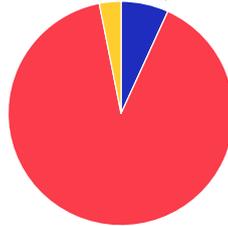
Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
51.9	50.5
22.0	35.6
10.3	2.8
15.8	11.1
	(Refuse de répondre)

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Total du pays - pourcentages

6.8	Oui
90.1	Non
3.1	(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)



Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

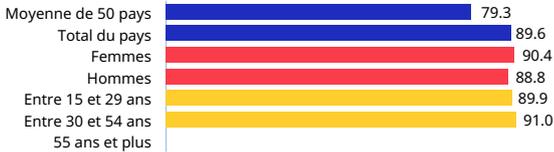
Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
28.6	59.6
38.4	27.4
13.2	4.1
0.0	0.5
19.8	8.4
	(Refuse de répondre)

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

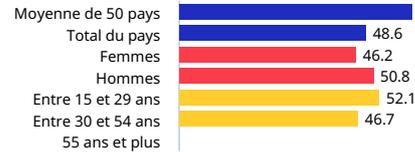
Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH		N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »	Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
**	**	52.7	21.3

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

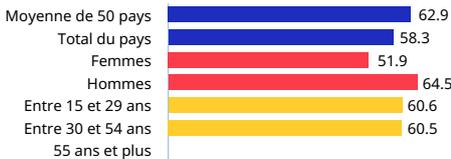
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



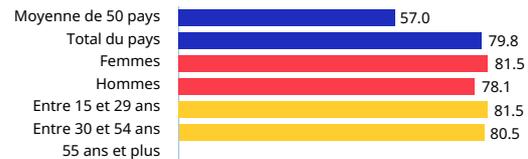
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

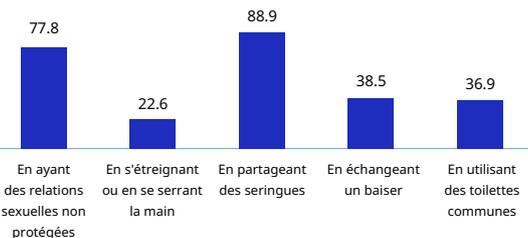


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Bénin

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Afrique occidentale et centrale	Revenu intermédiaire inférieur	1 013 (femmes = 538, hommes = 475)	23 nov. -15 déc. 2020

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

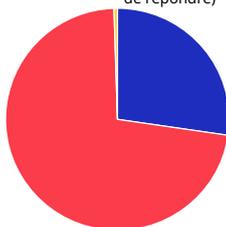
Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages		Moyenne de 50 pays - pourcentages
71.3	Autorisées	50.5
24.7	Non autorisées	35.6
1.6	(Ça dépend)	2.8
2.4	(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11.1

Total du pays - pourcentages

27.3 Oui
 72.2 Non
 0.5 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)



Total du pays - pourcentages		Moyenne de 50 pays - pourcentages
64.8	Oui	59.6
23.1	Non	27.4
9.3	(Ça dépend)	4.1
*	(Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0.5
2.4	(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8.4

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH		N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »	Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
77.3	19.9	69.3	26.7

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

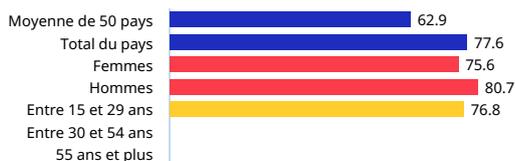
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

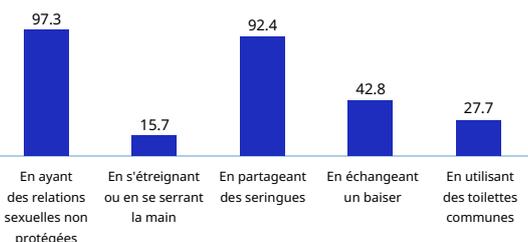


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



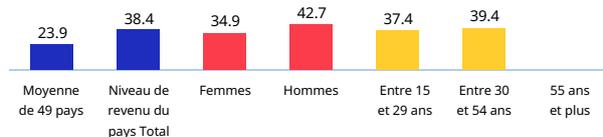
Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : « Oui » est une **bonne** réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une **mauvaise** réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Bolivie (État plurinational de)

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Amérique latine et Caraïbes	Revenu intermédiaire inférieur	1 000 (femmes = 480, hommes = 520)	24 nov. –24 déc. 2020

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

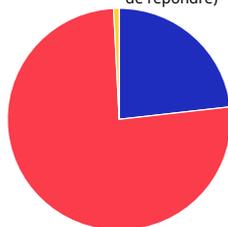
Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
76.4 Autorisées	50.5
15.6 Non autorisées	35.6
1.5 (Ça dépend)	2.8
6.5 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11.1

Total du pays - pourcentages

23.2 Oui
 76.0 Non
 0.8 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)



Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
70.9 Oui	59.6
23.0 Non	27.4
3.4 (Ça dépend)	4.1
* (Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0.5
2.6 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8.4

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
82.3	14.3

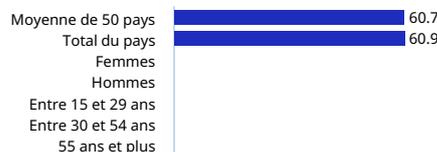
N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
74.6	16.2

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

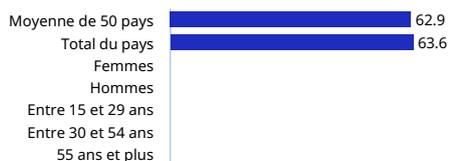
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



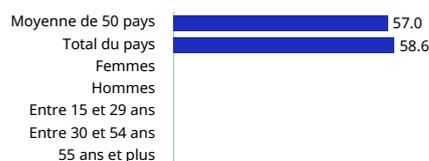
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

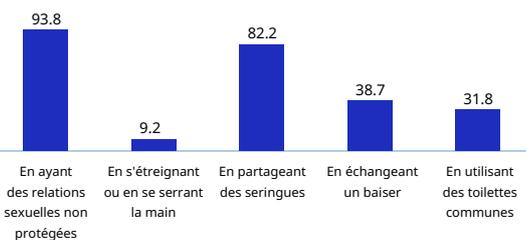


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



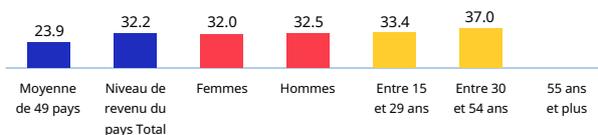
Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Brésil

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Amérique latine et Caraïbes	Revenu intermédiaire	1 000 (femmes =476, hommes = 524)	3 nov. 2020–6 janv. 2021

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

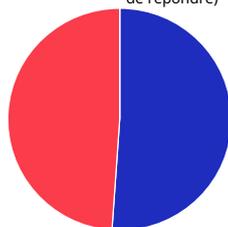
Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
74.6 Autorisées	50.5
21.2 Non autorisées	35.6
1.4 (Ça dépend)	2.8
2.8 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11.1

Total du pays - pourcentages

50.9
48.7
*
(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)



Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
61.4 Oui	59.6
35.8 Non	27.4
0.6 (Ça dépend)	4.1
0.0 (Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0.5
2.2 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8.4

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
79.5	17.3

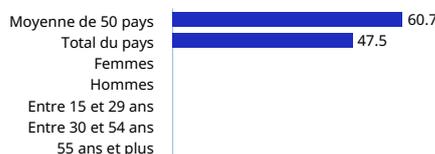
N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
69.4	25.4

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

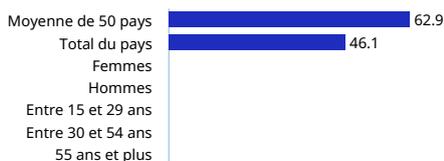
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



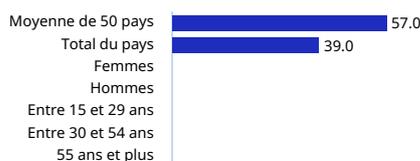
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

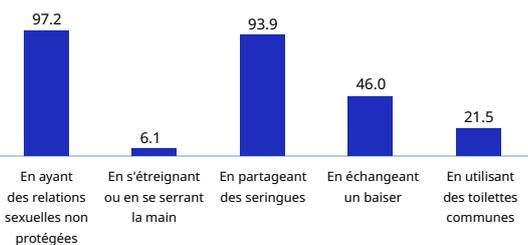


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



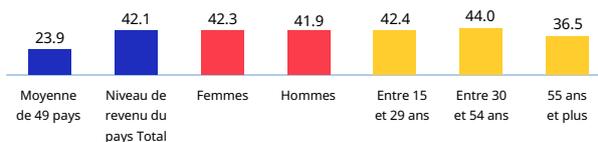
Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : **Bulgarie**

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Europe occidentale et centrale et Amérique du Nord	Revenu intermédiaire supérieur	1 004 (femmes = 511, hommes = 493)	14 déc. 2020–22 janv. 2021

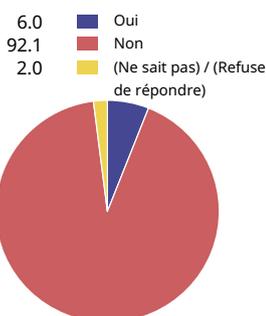
Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
62.8 Autorisées	50.5
21.8 Non autorisées	35.6
7.6 (Ça dépend)	2.8
7.8 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11.1

Total du pays - pourcentages



Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
37.6 Oui	59.6
48.5 Non	27.4
7.5 (Ça dépend)	4.1
* (Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0.5
6.3 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8.4

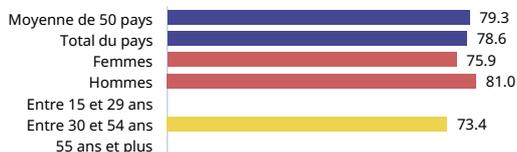
Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

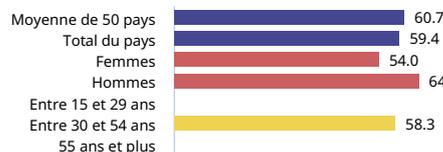
Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH		N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées » **	Déclarent « non autorisées » **	Déclarent « autorisées » 63.4	Déclarent « non autorisées » 21.9

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

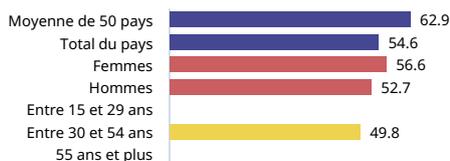
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



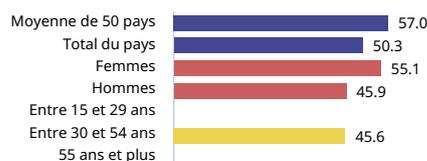
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

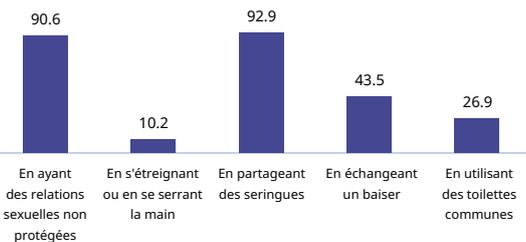


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



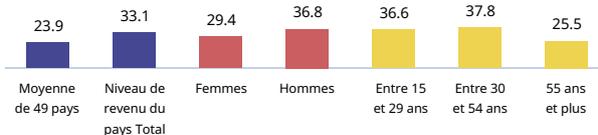
Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : « Oui » est une **bonne** réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une **mauvaise réponse** à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Burkina Faso

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Afrique occidentale et centrale	Revenu faible	1 004 (femmes =499, hommes = 505)	28 nov. 2020–2 janv. 2021

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

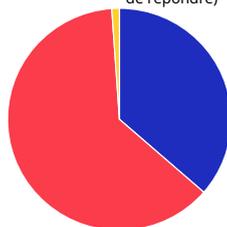
Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages		Moyenne de 50 pays - pourcentages
67.5	Autorisées	50.5
26.7	Non autorisées	35.6
3.7	(Ça dépend)	2.8
2.0	(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11.1

Total du pays - pourcentages

36.4 Oui
62.5 Non
1.1 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)



Total du pays - pourcentages		Moyenne de 50 pays - pourcentages
67.9	Oui	59.6
24.3	Non	27.4
4.6	(Ça dépend)	4.1
0.7	(Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0.5
2.5	(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8.4

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH		N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »	Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
78.4	16.6	62.3	32.4

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

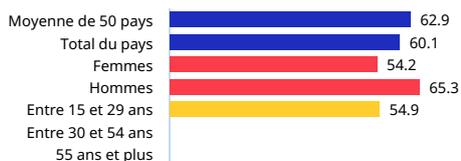
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



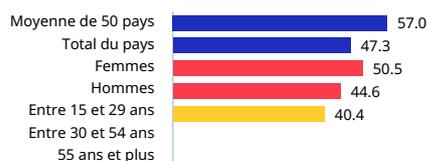
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

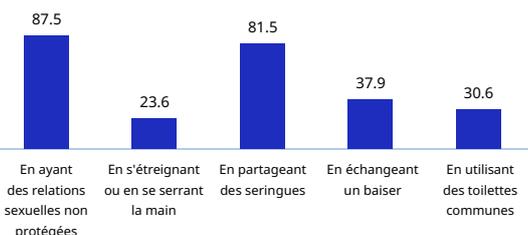


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

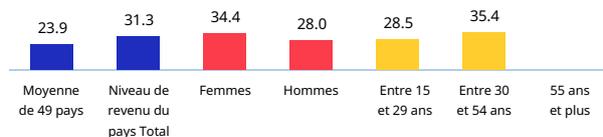
À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : « Oui » est une **bonne** réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une **mauvaise réponse** à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : **Cambodge**

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Asie et Pacifique	Revenu intermédiaire inférieur	1 000 (femmes =429, hommes = 571)	25 déc. 2020–15 janv. 2021

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

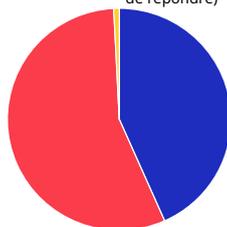
Total du pays – pourcentages	Moyenne de 50 pays – pourcentages
73.3 Autorisées	50.5
18.8 Non autorisées	35.6
* (Ça dépend)	2.8
7.9 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11.1

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Total du pays – pourcentages

43.4 Oui
 55.9 Non
 0.8 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)



Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays – pourcentages	Moyenne de 50 pays – pourcentages
70.9 Oui	59.6
21.3 Non	27.4
1.0 (Ça dépend)	4.1
0.7 (Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0.5
6.1 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8.4

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH		N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »	Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
88.3	8.6	61.8	26.3

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

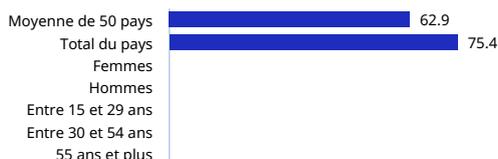
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

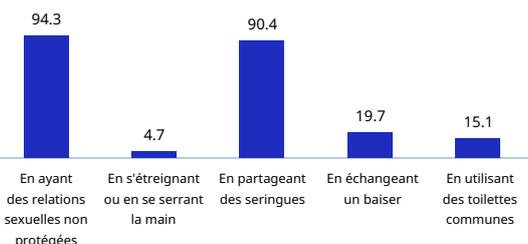


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

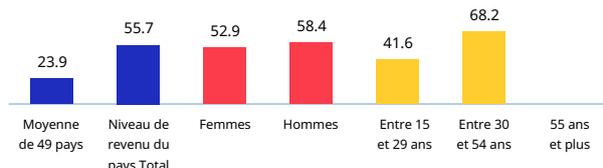
À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : « Oui » est une **bonne** réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une **mauvaise réponse** à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Cameroun

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Afrique occidentale et centrale	Revenu intermédiaire inférieur	1024 (femmes = 518, hommes = 506)	23 nov. – 19 déc. 2020

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

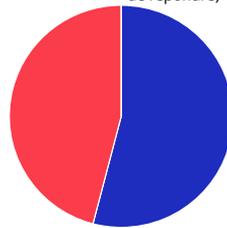
Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
78,6 Autorisées	50,5
20,0 Non autorisées	35,6
0,5 (Ça dépend)	2,8
0,9 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11,1

Total du pays - pourcentages

53,9
45,8
*
(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)



Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
67,6 Oui	59,6
29,6 Non	27,4
1,4 (Ça dépend)	4,1
0,0 (Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0,5
1,3 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8,4

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

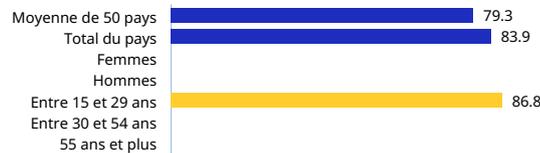
Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
79,0	18,8

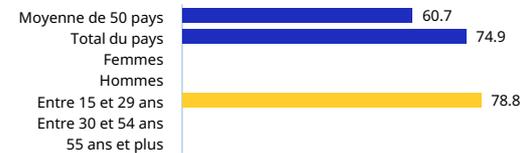
N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
78,1	21,7

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

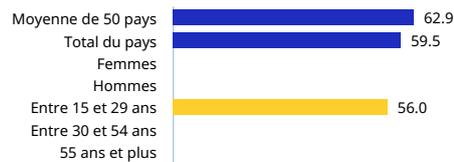
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



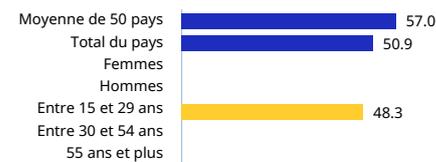
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

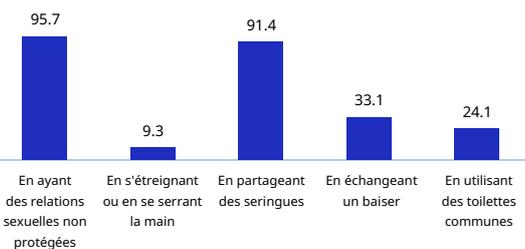


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

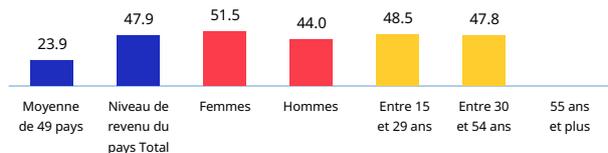
À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Chine

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Asie et Pacifique	Revenu intermédiaire supérieur	3503 (femmes = 1148, hommes = 2335)	8 sept. – 28 oct. 2020

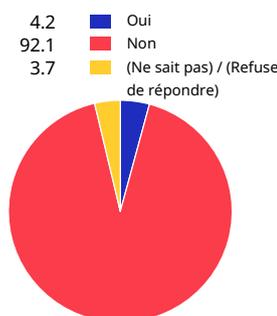
Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
35,6 Autorisées	50,5
47,8 Non autorisées	35,6
2,5 (Ça dépend)	2,8
14,1 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11,1

Total du pays - pourcentages



Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
59,6 Oui	59,6
27,1 Non	27,4
3,6 (Ça dépend)	4,1
* (Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0,5
9,6 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8,4

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH

Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
52,0	39,6

N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH

Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
35,4	48,6

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

Risque que d'autres personnes contractent le VIH



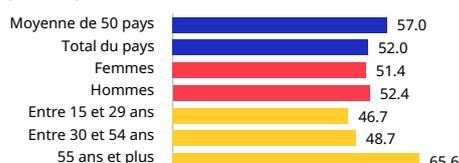
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

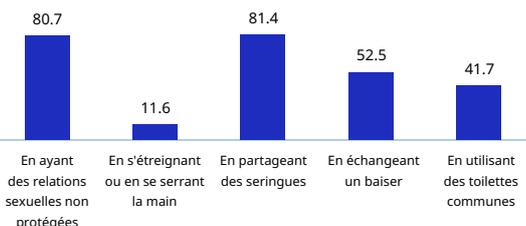


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

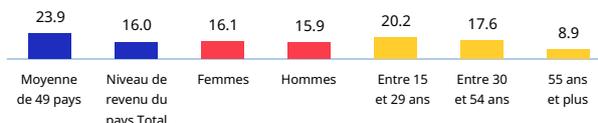
À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Congo (Brazzaville)

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Afrique occidentale et centrale	Revenu intermédiaire inférieur	1 000 (femmes = 516, hommes = 484)	6 – 29 déc. 2020

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

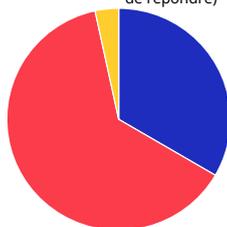
Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
54.9 Autorisées	50.5
36.8 Non autorisées	35.6
1.5 (Ça dépend)	2.8
6.9 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11.1

Total du pays - pourcentages

33.4 Oui
63.2 Non
3.4 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)



Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
66.9 Oui	59.6
23.4 Non	27.4
3.1 (Ça dépend)	4.1
* (Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0.5
6.3 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8.4

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

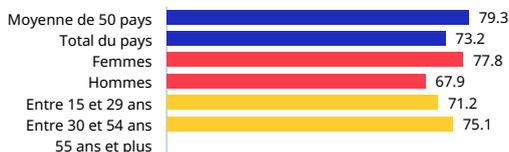
Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
65.9	31.0

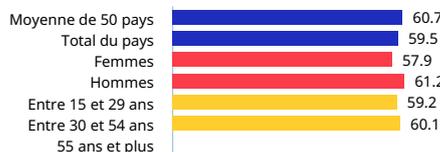
N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
51.6	40.3

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

Risque que d'autres personnes contractent le VIH



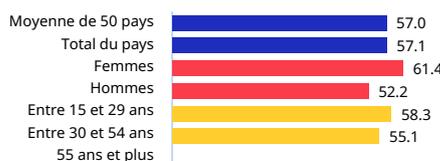
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

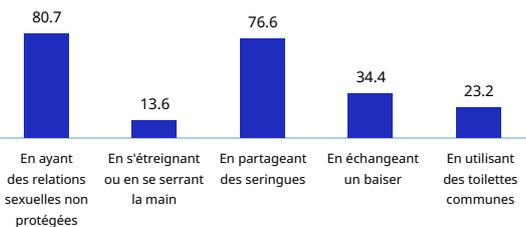


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

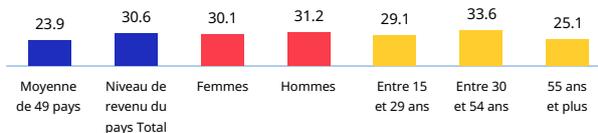
À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Costa Rica

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Amérique latine et Caraïbes	Revenu intermédiaire supérieur	1 005 (femmes = 525, hommes = 480)	12 déc. 2020 – 14 janv. 2021

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

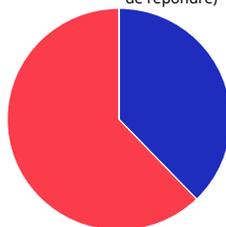
Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
79.9 Autorisées	50.5
13.5 Non autorisées	35.6
3.3 (Ça dépend)	2.8
3.3 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11.1

Total du pays - pourcentages

37.7
62.1
*
(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)



Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
53.2 Oui	59.6
41.3 Non	27.4
3.9 (Ça dépend)	4.1
* (Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0.5
1.5 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8.4

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
83.7	11.5

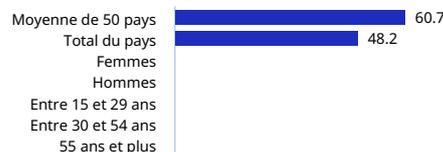
N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
77.6	14.7

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

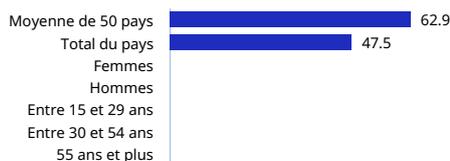
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



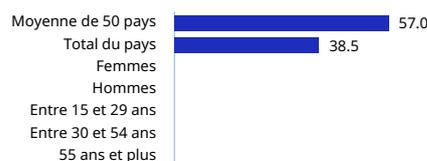
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

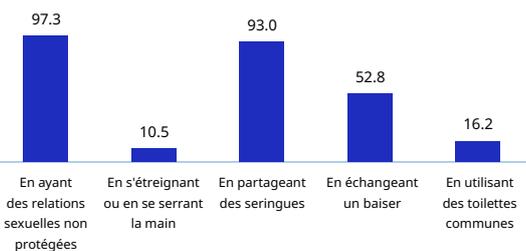


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



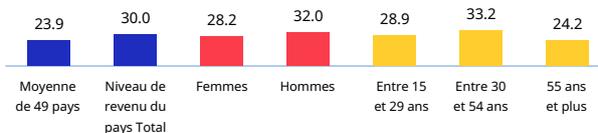
Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Côte d'Ivoire

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Afrique occidentale et centrale	Revenu intermédiaire inférieur	1 020 (femmes = 505, hommes = 515)	17-30 déc. 2020

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

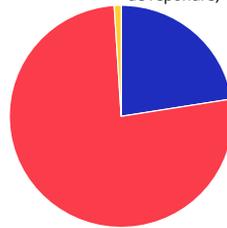
Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
71.8 Autorisées	50.5
22.3 Non autorisées	35.6
3.9 (Ça dépend)	2.8
2.0 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11.1

Total du pays - pourcentages

22.5 Oui
76.5 Non
1.0 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)



Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
53.5 Oui	59.6
36.3 Non	27.4
7.0 (Ça dépend)	4.1
0.7 (Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0.5
2.5 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8.4

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
74.7	18.7

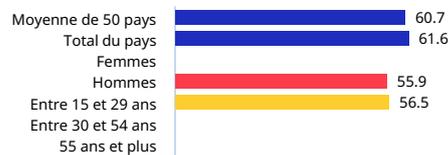
N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
70.7	23.6

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

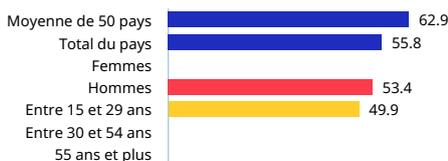
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



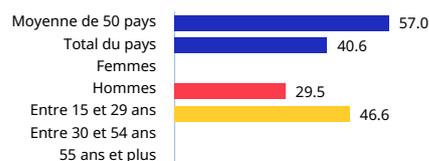
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

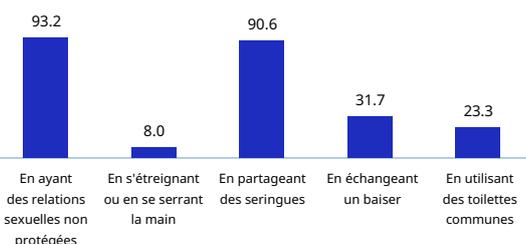


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : République dominicaine

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Amérique latine et Caraïbes	Revenu intermédiaire supérieur	1 004 (femmes = 509, hommes = 495)	23 nov. – 9 déc. 2020

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages		Moyenne de 50 pays - pourcentages
77.2	Autorisées	50.5
19.1	Non autorisées	35.6
1.2	(Ça dépend)	2.8
2.5	(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11.1

Total du pays - pourcentages



Total du pays - pourcentages		Moyenne de 50 pays - pourcentages
79.4	Oui	59.6
16.9	Non	27.4
0.9	(Ça dépend)	4.1
1.4	(Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0.5
1.4	(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8.4

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

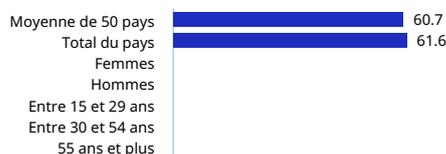
Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH		N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »	Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
78.2	18.7	74.4	20.1

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

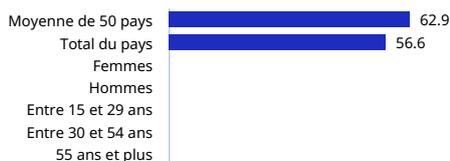
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



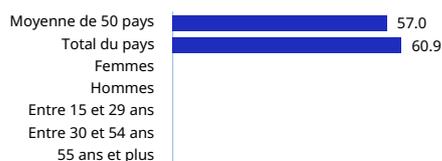
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

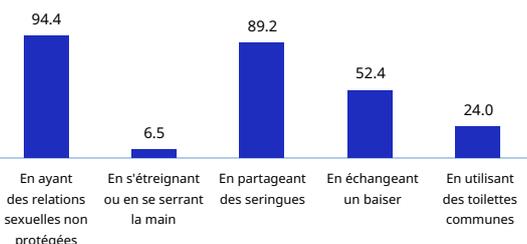


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



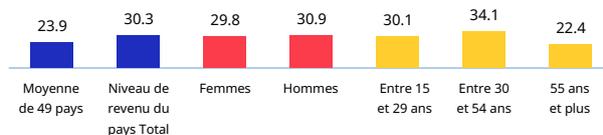
Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : République dominicaine

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Amérique latine et Caraïbes	Revenu intermédiaire supérieur	1 004 (femmes = 509, hommes = 495)	23 nov. – 9 déc. 2020

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

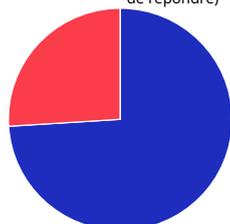
Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages		Moyenne de 50 pays - pourcentages
77.2	Autorisées	50.5
19.1	Non autorisées	35.6
1.2	(Ça dépend)	2.8
2.5	(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11.1

Total du pays - pourcentages

74.0
26.0
*



Total du pays - pourcentages		Moyenne de 50 pays - pourcentages
79.4	Oui	59.6
16.9	Non	27.4
0.9	(Ça dépend)	4.1
1.4	(Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0.5
1.4	(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8.4

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH

Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
78.2	18.7

N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH

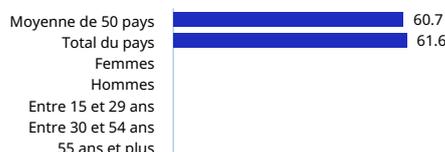
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
74.4	20.1

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

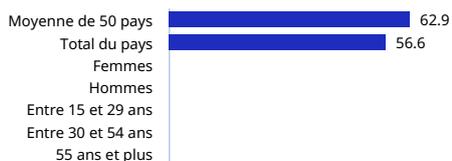
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



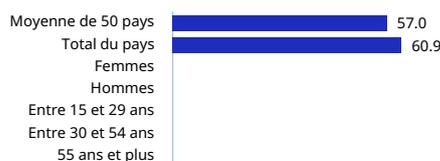
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

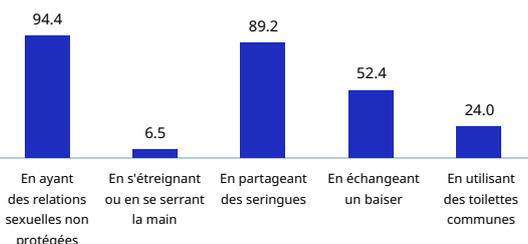


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



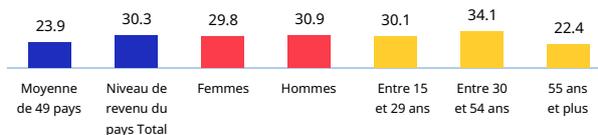
Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Éthiopie

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Afrique orientale et australe	Revenu faible	1 022 (femmes = 443, hommes = 579)	7-31 déc. 2020

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

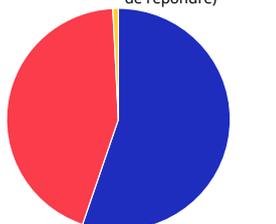
Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages		Moyenne de 50 pays - pourcentages
83,0	Autorisées	50,5
13,7	Non autorisées	35,6
3,2	(Ça dépend)	2,8
*	(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11,1

Total du pays - pourcentages

55,2
44,0
0,8



Total du pays - pourcentages		Moyenne de 50 pays - pourcentages
62,8	Oui	59,6
31,1	Non	27,4
5,9	(Ça dépend)	4,1
0,0	(Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0,5
*	(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8,4

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

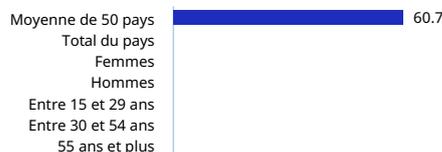
Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH		N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »	Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
87,7	8,2	76,8	20,9

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

Risque que d'autres personnes contractent le VIH



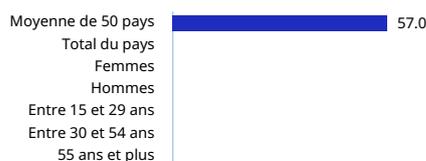
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

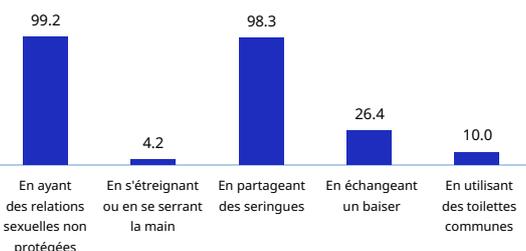


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



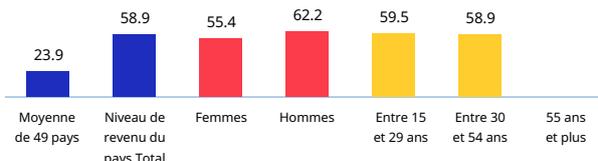
Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Gabon

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Afrique occidentale et centrale	Revenu intermédiaire supérieur	1 028 (femmes = 550, hommes = 478)	2-26 déc. 2020

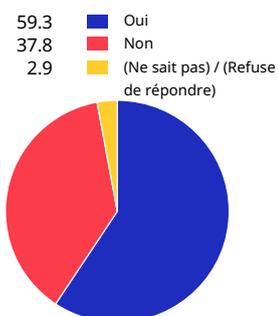
Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
81.6 Autorisées	50.5
12.3 Non autorisées	35.6
3.7 (Ça dépend)	2.8
2.4 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11.1

Total du pays - pourcentages



Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
46.7 Oui	59.6
37.5 Non	27.4
11.1 (Ça dépend)	4.1
1.8 (Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0.5
2.9 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8.4

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH

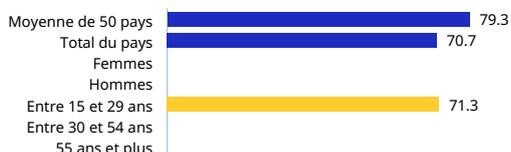
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
87.8	8.4

N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH

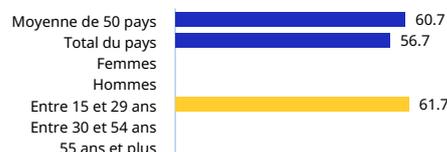
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
74.7	19.4

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

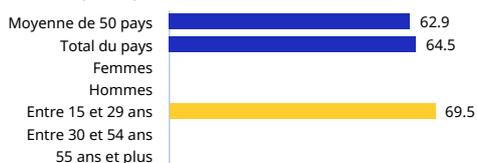
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



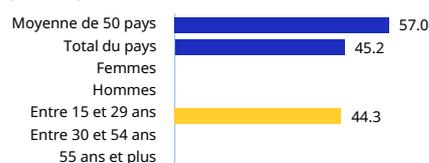
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

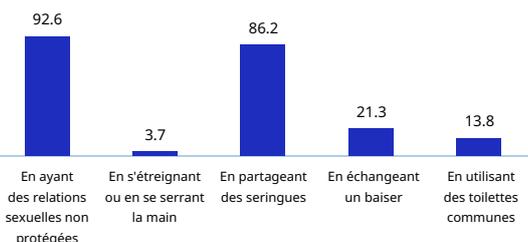


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

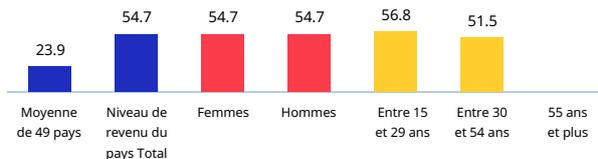
À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Ghana

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Afrique occidentale et centrale	Revenu intermédiaire inférieur	1 000 (femmes = 530, hommes = 470)	28 oct.–15 nov. 2020

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

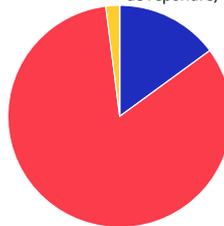
Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
70.3 Autorisées	50.5
22.9 Non autorisées	35.6
3.9 (Ça dépend)	2.8
2.8 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11.1

Total du pays - pourcentages

14.9 Oui
83.1 Non
2.0 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)



Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
56.7 Oui	59.6
29.8 Non	27.4
8.9 (Ça dépend)	4.1
* (Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0.5
4.5 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8.4

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH

Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
79.7	13.4

N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH

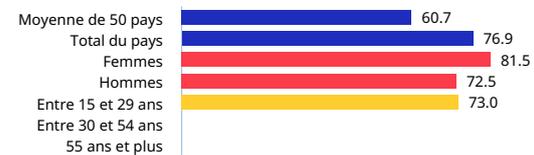
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
68.9	24.6

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

Risque que d'autres personnes contractent le VIH



Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

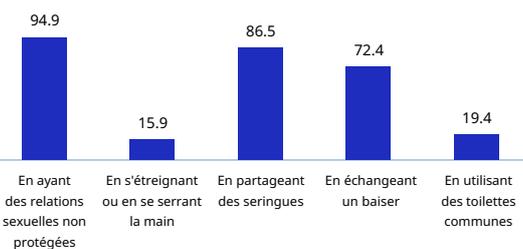


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH

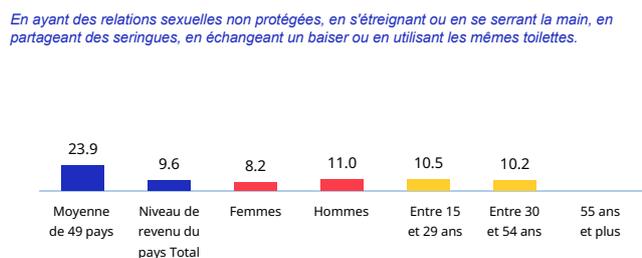


Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Guinée

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
* > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Afrique occidentale et centrale	Revenu faible	1 009 (femmes = 494, hommes = 515)	30 nov. – 24 déc. 2020

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

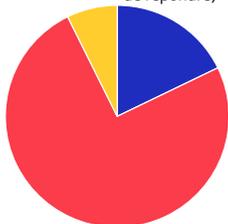
Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
48,5 Autorisées	50,5
34,0 Non autorisées	35,6
1,8 (Ça dépend)	2,8
15,6 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11,1

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Total du pays - pourcentages

17,8 Oui
74,9 Non
7,3 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)



Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
70,1 Oui	59,6
13,9 Non	27,4
4,6 (Ça dépend)	4,1
0,5 (Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0,5
10,9 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8,4

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH

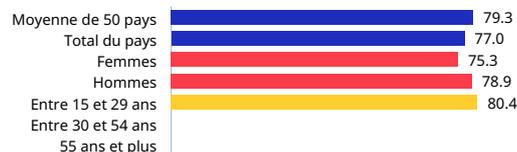
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
69,3	24,7

N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH

Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
47,0	38,2

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

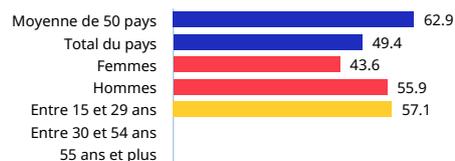
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



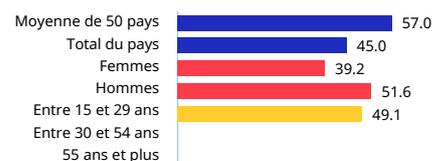
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

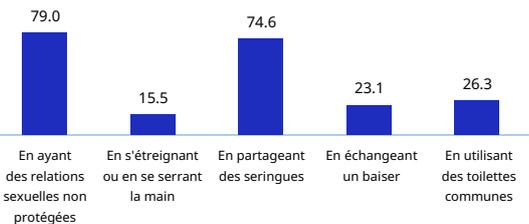


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Inde

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Asie et Pacifique	Revenu intermédiaire inférieur	3 103 (femmes = 917, hommes = 2 186)	28 déc. 2020 – 26 janv. 2021

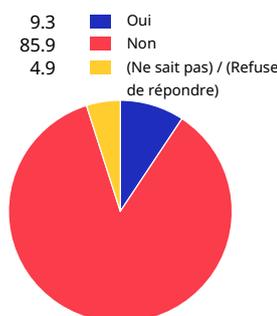
Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
46.8 Autorisées	50.5
31.9 Non autorisées	35.6
1.6 (Ça dépend)	2.8
19.7 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11.1

Total du pays - pourcentages



Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
62.3 Oui	59.6
16.2 Non	27.4
4.5 (Ça dépend)	4.1
1.0 (Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0.5
16.0 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8.4

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	69.0
Déclarent « non autorisées »	24.7

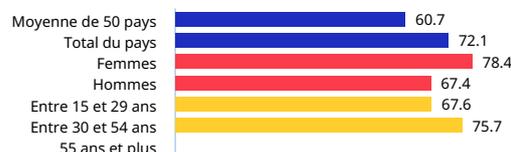
N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	46.5
Déclarent « non autorisées »	33.1

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

Risque que d'autres personnes contractent le VIH



Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades



Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH

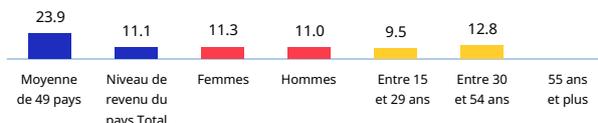
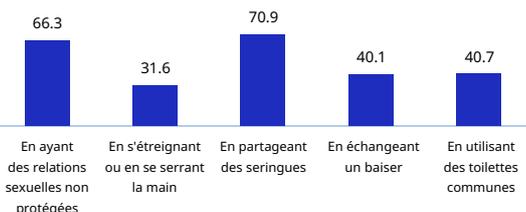


Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Indonésie

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Asie et Pacifique	Revenu intermédiaire inférieur	1 011 (femmes = 426, hommes = 585)	4 déc. 2020 – 10 janv. 2021

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

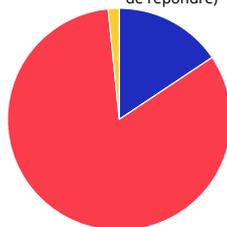
Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
27.3 Autorisées	50.5
63.1 Non autorisées	35.6
3.9 (Ça dépend)	2.8
5.7 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11.1

Total du pays - pourcentages

15.6 Oui
82.9 Non
1.6 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)



Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
69.0 Oui	59.6
19.1 Non	27.4
5.7 (Ça dépend)	4.1
0.6 (Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0.5
5.6 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8.4

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

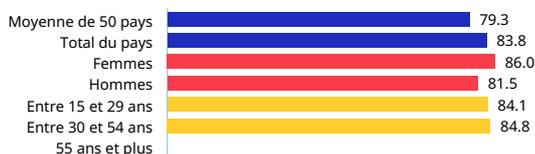
Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH
 Déclarent « autorisées » 33.9
 Déclarent « non autorisées » 62.2

N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH
 Déclarent « autorisées » 25.7
 Déclarent « non autorisées » 64.0

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

Risque que d'autres personnes contractent le VIH



Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

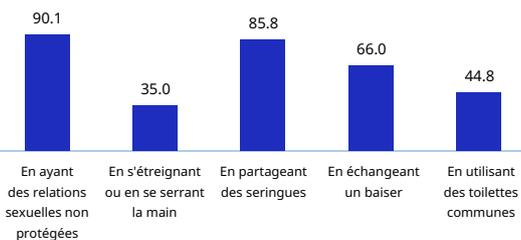


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

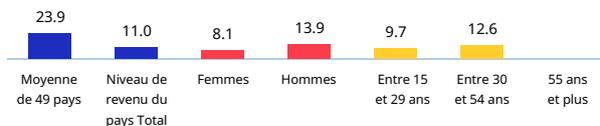
À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Iran (République islamique d')

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Moyen-Orient et Afrique du Nord	Revenu intermédiaire inférieur	1 009 (femmes = 502, hommes = 507)	5 – 12 août 2020

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
51.2	50.5
28.7	35.6
9.6	2.8
10.5	11.1

Total du pays - pourcentages



Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
71.8	59.6
25.3	27.4
0.5	4.1
0.0	0.5
2.3	8.4

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

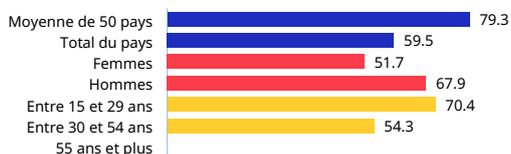
Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH
 Déclarent « autorisées » ** Déclarent « non autorisées » **

N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH
 Déclarent « autorisées » 51.8 Déclarent « non autorisées » 28.4

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

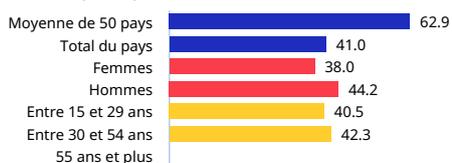
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



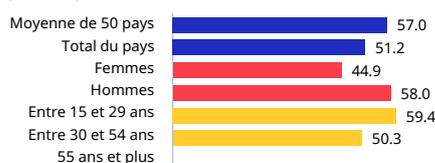
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

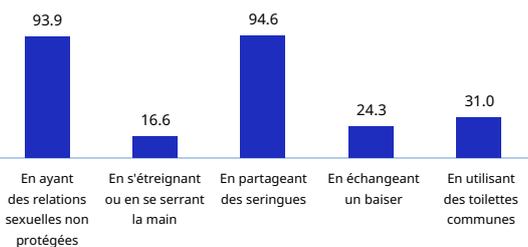


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

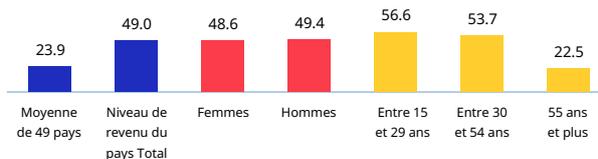
À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Kazakhstan

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Europe de l'Est et Asie centrale	Revenu intermédiaire	1 000 (femmes = 521, hommes = 479)	11 – 25 Déc. 2020

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

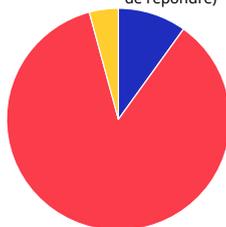
Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
48,7 Autorisées	50,5
28,9 Non autorisées	35,6
6,5 (Ça dépend)	2,8
15,8 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11,1

Total du pays - pourcentages

9,9 Oui
86,0 Non
4,2 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)



Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
51,1 Oui	59,6
20,3 Non	27,4
12,3 (Ça dépend)	4,1
3,6 (Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0,5
12,6 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8,4

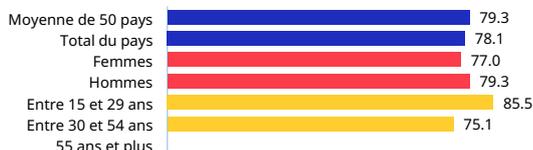
Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

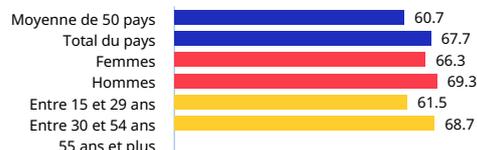
Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH		N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées » **	Déclarent « non autorisées » **	Déclarent « autorisées » 49,0	Déclarent « non autorisées » 29,3

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

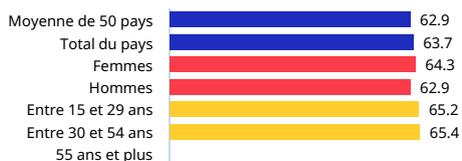
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



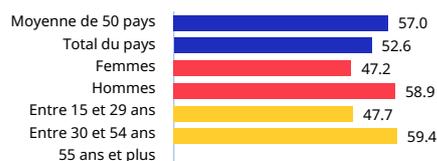
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

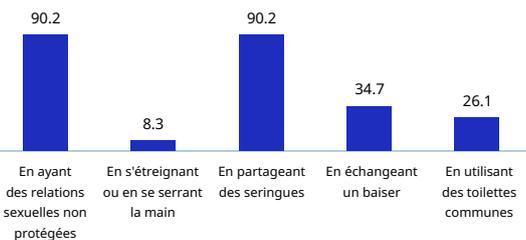


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

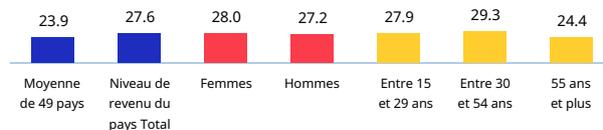
À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Kenya

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région Afrique orientale et australe	Niveau de revenu du pays Revenu intermédiaire inférieur	Taille de l'échantillon 1 000 (femmes = 463, hommes = 537)	Période de mise en œuvre de l'enquête 2-12 déc. 2020
---	--	---	---

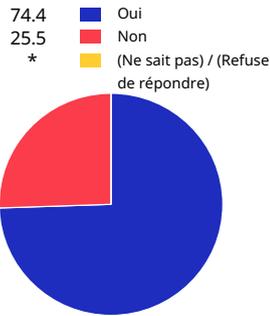
Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages		Moyenne de 50 pays - pourcentages
96.7	Autorisées	50.5
2.6	Non autorisées	35.6
*	(Ça dépend)	2.8
0.6	(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11.1

Total du pays - pourcentages



Total du pays - pourcentages		Moyenne de 50 pays - pourcentages
35.2	Oui	59.6
61.3	Non	27.4
2.2	(Ça dépend)	4.1
*	(Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0.5
1.1	(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8.4

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH

Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
97.7	1.9

N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH

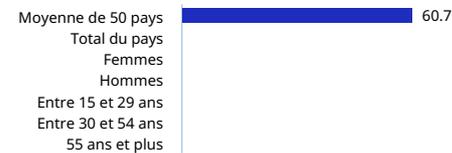
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
93.9	4.6

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

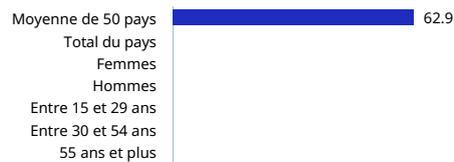
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



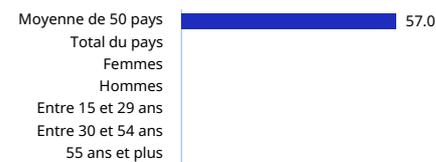
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

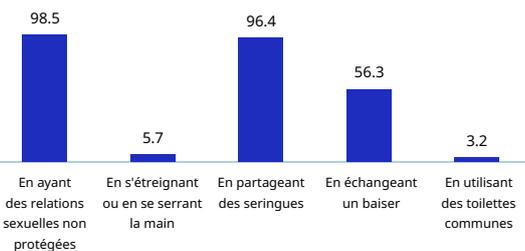


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



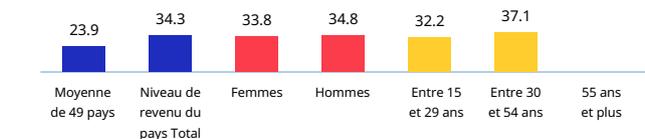
Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Kirghizistan

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Europe de l'Est et Asie centrale	Revenu intermédiaire inférieur	1 000 (femmes = 530, hommes = 470)	26 novembre –10 déc. 2020

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

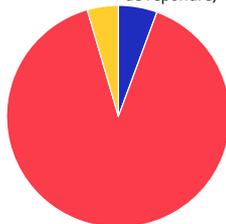
Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
37,0 Autorisées	50,5
40,6 Non autorisées	35,6
8,9 (Ça dépend)	2,8
13,6 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11,1

Total du pays - pourcentages

5,6 Oui
 89,9 Non
 4,5 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)



Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
67,7 Oui	59,6
10,4 Non	27,4
13,4 (Ça dépend)	4,1
0,5 (Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0,5
7,9 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8,4

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

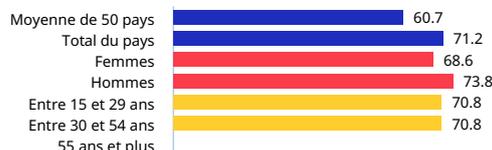
Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH		N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées » **	Déclarent « non autorisées » **	Déclarent « autorisées » 36,7	Déclarent « non autorisées » 41,8

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

Risque que d'autres personnes contractent le VIH



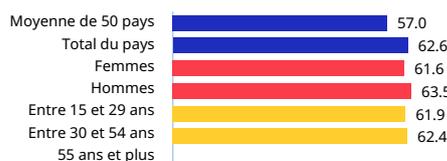
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

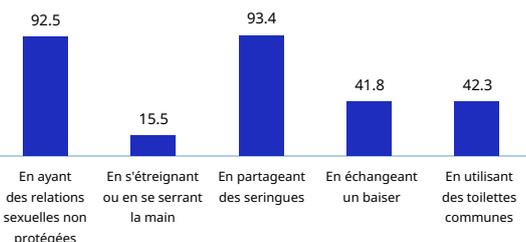


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : « Oui » est une **bonne** réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une **mauvaise réponse** à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Liban

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Moyen-Orient et Afrique du Nord	Revenu intermédiaire supérieur	1 011 (femmes = 511, hommes = 500)	23-31 mars 2021

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

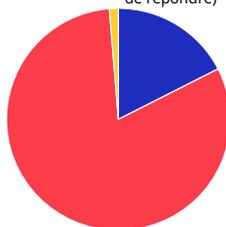
Total du pays - pourcentages		Moyenne de 50 pays - pourcentages
39,0	Autorisées	50,5
45,1	Non autorisées	35,6
6,1	(Ça dépend)	2,8
9,7	(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11,1

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Total du pays - pourcentages

17,5	Oui
81,2	Non
1,3	(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)



Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages		Moyenne de 50 pays - pourcentages
62,4	Oui	59,6
21,9	Non	27,4
7,0	(Ça dépend)	4,1
2,4	(Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0,5
6,4	(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8,4

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH		N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »	Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
26,6	61,3	41,6	41,3

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

Risque que d'autres personnes contractent le VIH



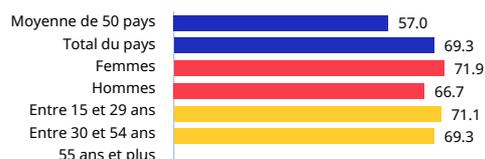
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

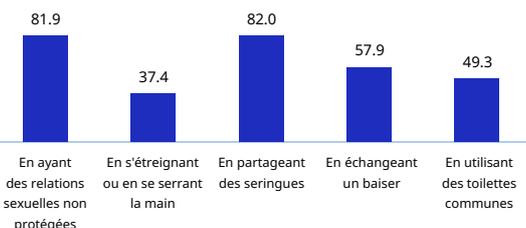


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

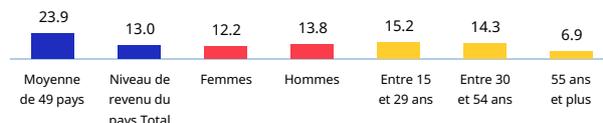
À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : « Oui » est une **bonne** réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une **mauvaise réponse** à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Mali

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Afrique occidentale et centrale	Revenu faible	1 000 (femmes = 518, hommes = 482)	5-21 Déc. 2020

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

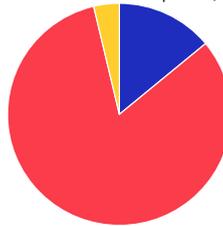
Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
52.1 Autorisées	50.5
30.8 Non autorisées	35.6
1.9 (Ça dépend)	2.8
15.2 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11.1

Total du pays - pourcentages

14.0 Oui
82.3 Non
3.7 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)



Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
76.2 Oui	59.6
9.2 Non	27.4
4.8 (Ça dépend)	4.1
* (Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0.5
9.8 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8.4

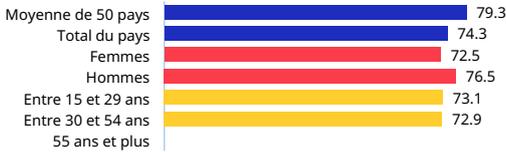
Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

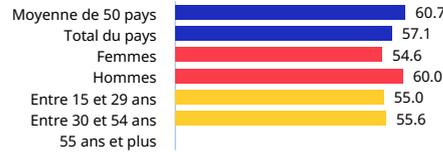
Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH		N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »	Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
59.1	30.7	53.1	31.8

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

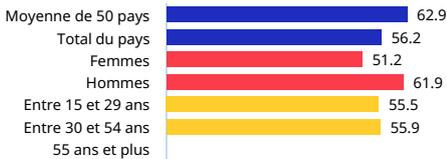
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



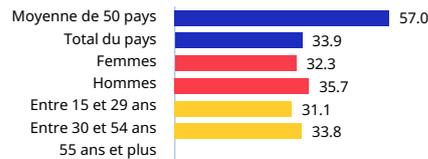
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

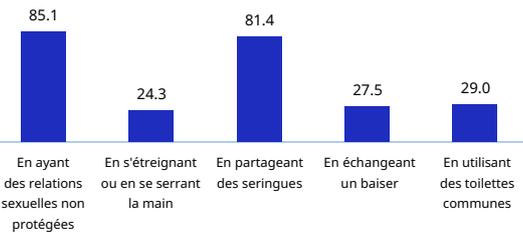


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



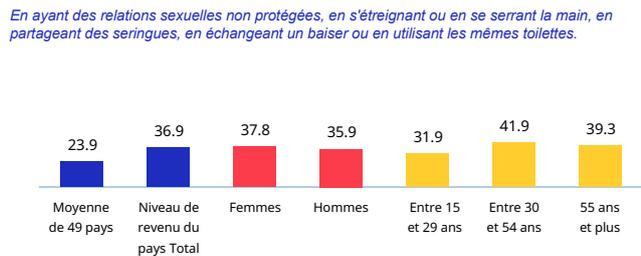
Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Maurice

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Afrique orientale et australe	Revenu intermédiaire supérieur	1 000 (femmes = 526, hommes = 474)	4 sept. – 11 oct. 2020

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

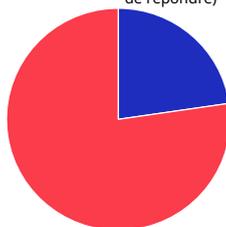
Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
67.0 Autorisées	50.5
27.3 Non autorisées	35.6
1.0 (Ça dépend)	2.8
4.7 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11.1

Total du pays - pourcentages

22.7
77.3
*
(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)



Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
70.8 Oui	59.6
25.4 Non	27.4
1.5 (Ça dépend)	4.1
0.0 (Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0.5
2.2 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8.4

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

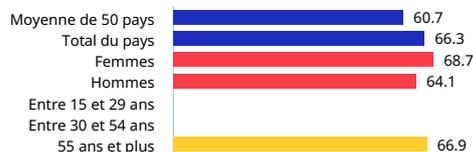
Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH		N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »	Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
82.9	15.7	62.4	30.7

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

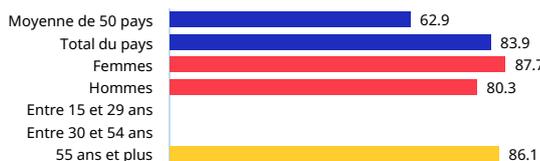
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

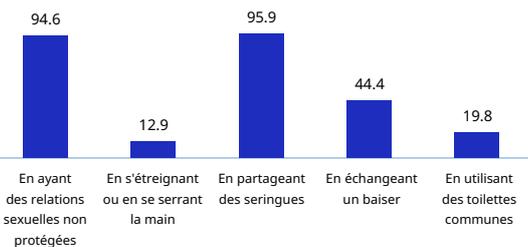


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



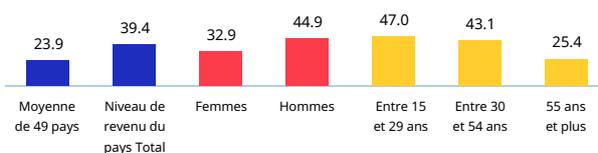
Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Maroc

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Moyen-Orient et Afrique du Nord	Revenu intermédiaire inférieur	1 010 (femmes = 441, hommes = 569)	17 déc. 2020 – 6 janv. 2021

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
40,8 Autorisées	50,5
39,8 Non autorisées	35,6
4,7 (Ça dépend)	2,8
14,7 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11,1

Total du pays - pourcentages



Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
51,3 Oui	59,6
24,7 Non	27,4
6,6 (Ça dépend)	4,1
* (Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0,5
17,3 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8,4

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	43,8
Déclarent « non autorisées »	46,0

N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	43,5
Déclarent « non autorisées »	40,5

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

Risque que d'autres personnes contractent le VIH



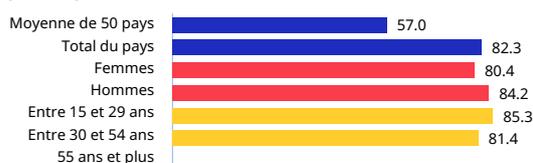
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

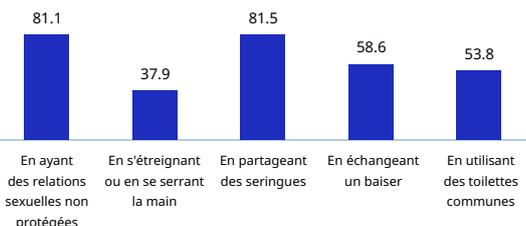


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

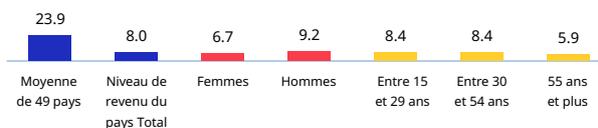
À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Myanmar

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Asie et Pacifique	Revenu intermédiaire inférieur	1 000 (femmes = 409, hommes = 591)	9-25 déc. 2020

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

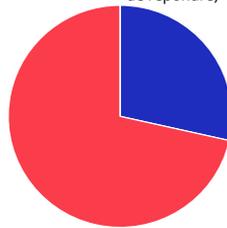
Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
47,5	50,5
Autorisées	
50,4	35,6
Non autorisées	
0,5	2,8
(Ça dépend)	
1,7	11,1
(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Total du pays - pourcentages

28,5 Oui
 71,5 Non
 0,0 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)



Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

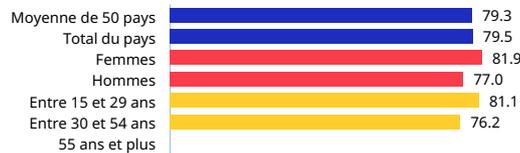
Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
83,3	59,6
Oui	
14,1	27,4
Non	
0,9	4,1
(Ça dépend)	
*	0,5
(Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	
1,7	8,4
(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

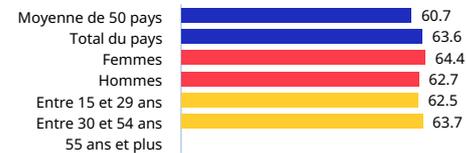
Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH		N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »	Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
71,7	28,1	37,8	59,2

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

Risque que d'autres personnes contractent le VIH



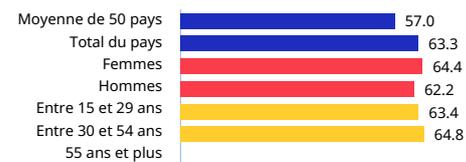
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

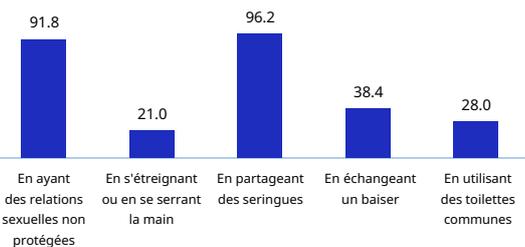


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

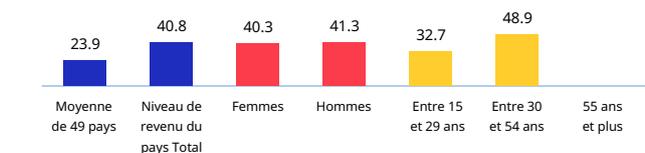
À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Namibie

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Afrique orientale et australe	Revenu intermédiaire supérieur	1 003 (femmes = 614, hommes = 389)	19 nov. – 10 déc. 2020

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

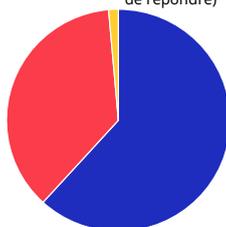
Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
97.4 Autorisées	50.5
2.3 Non autorisées	35.6
2.5 (Ça dépend)	2.8
0.6 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11.1

Total du pays - pourcentages

61.7 Oui
 36.8 Non
 1.4 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)



Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
35.7 Oui	59.6
54.9 Non	27.4
6.9 (Ça dépend)	4.1
* (Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0.5
2.3 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8.4

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH

Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
94.9	2.5

N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH

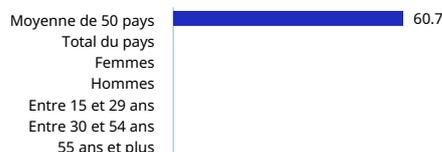
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
94.3	2.1

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

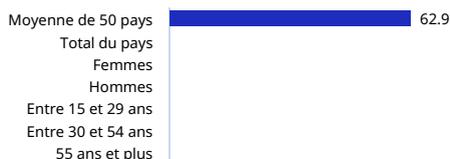
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



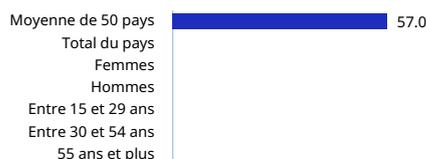
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

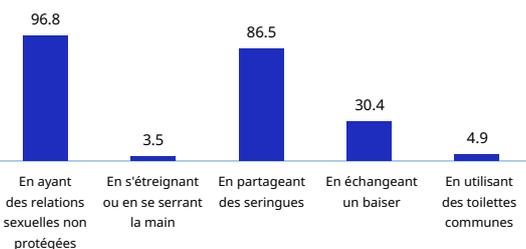


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

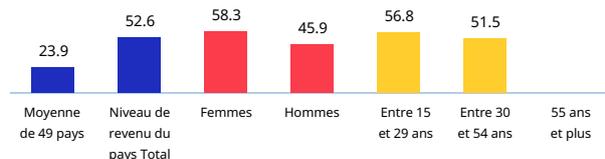
À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Nigéria

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Afrique occidentale et centrale	Revenu intermédiaire inférieur	1 019 (femmes = 433, hommes = 586)	9-21 déc. 2020

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

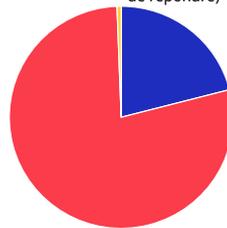
Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
75.2 Autorisées	50.5
20.6 Non autorisées	35.6
2.4 (Ça dépend)	2.8
1.7 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11.1

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Total du pays - pourcentages

21.0 Oui
 78.4 Non
 0.6 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)



Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
67.7 Oui	59.6
23.0 Non	27.4
5.3 (Ça dépend)	4.1
1.9 (Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0.5
2.3 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8.4

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH

Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
73.9	23.1

N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH

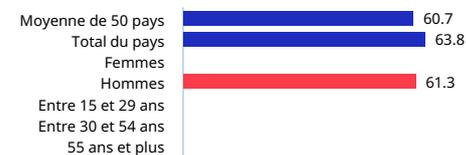
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
75.8	19.7

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

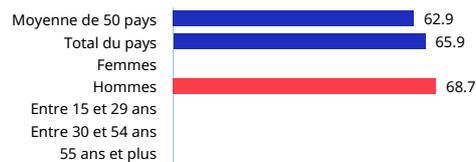
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



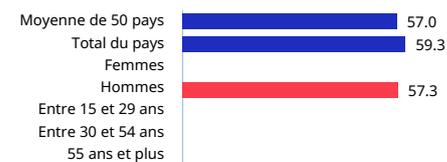
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

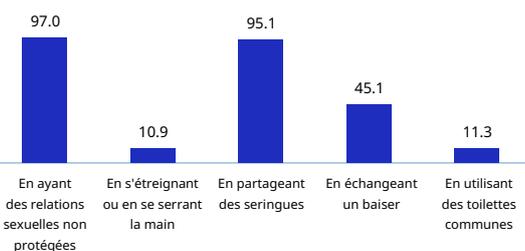


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Pakistan

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Asie et Pacifique	Revenu intermédiaire inférieur	1 001 (femmes = 499, hommes = 502)	9 janv. – 5 fév. 2021

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages		Moyenne de 50 pays - pourcentages
31.6	Autorisées	50.5
51.6	Non autorisées	35.6
6.2	(Ça dépend)	2.8
10.7	(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11.1

Total du pays - pourcentages



Total du pays - pourcentages		Moyenne de 50 pays - pourcentages
72.0	Oui	59.6
14.7	Non	27.4
4.8	(Ça dépend)	4.1
1.7	(Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0.5
6.8	(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8.4

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

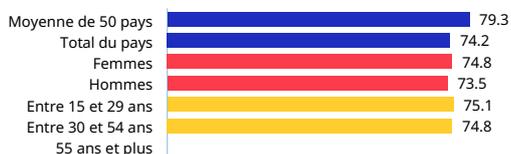
Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH
 Déclarent « autorisées » **
 Déclarent « non autorisées » **

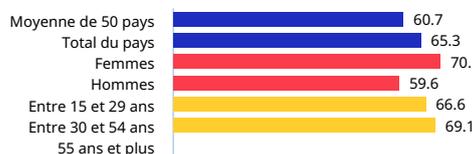
N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH
 Déclarent « autorisées » 30.4
 Déclarent « non autorisées » 52.2

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

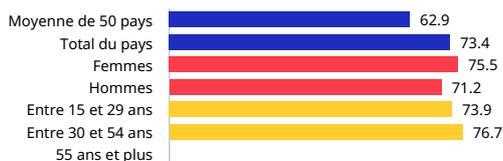
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



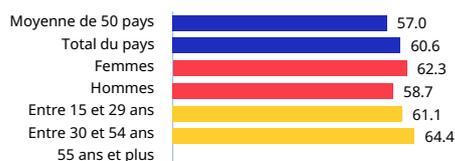
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

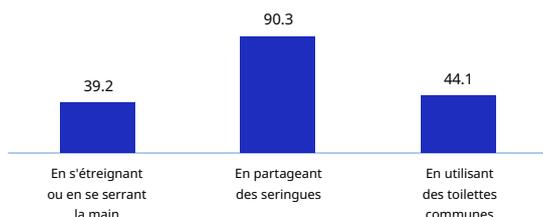


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

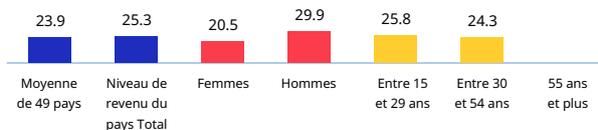
À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Paraguay

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Amérique latine et Caraïbes	Revenu intermédiaire supérieur	1 000 (femmes = 482, hommes = 518)	22 sept.– 9 déc. 2020

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

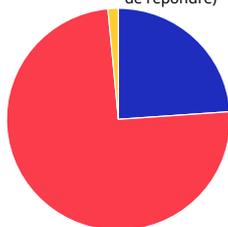
Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
67.2 Autorisées	50.5
19.3 Non autorisées	35.6
6.4 (Ça dépend)	2.8
7.1 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11.1

Total du pays - pourcentages

23.9 Oui
74.6 Non
1.5 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)



Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
48.4 Oui	59.6
38.1 Non	27.4
6.9 (Ça dépend)	4.1
* (Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0.5
6.3 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8.4

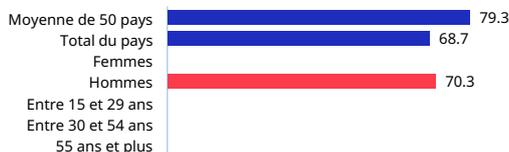
Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

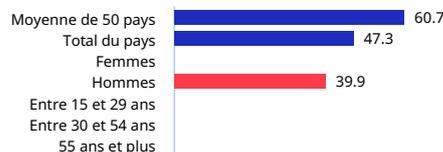
Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH		N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »	Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
75.2	15.9	64.9	20.5

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

Risque que d'autres personnes contractent le VIH



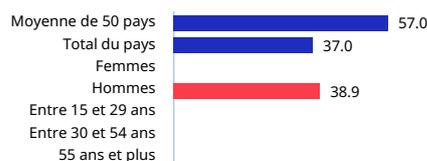
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

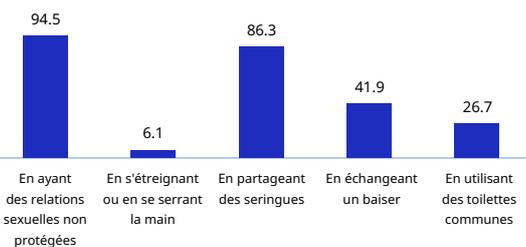


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Pérou

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région Amérique latine et Caraïbes	Niveau de revenu du pays Revenu intermédiaire supérieur	Taille de l'échantillon 1 003 (femmes = 479, hommes = 524)	Période de mise en œuvre de l'enquête 27 nov. 2020 – 4 fév. 2021
---------------------------------------	--	---	---

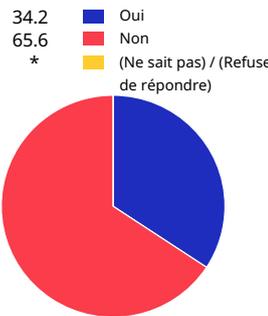
Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

Total du pays - pourcentages		Moyenne de 50 pays - pourcentages
80,8	Autorisées	50,5
16,0	Non autorisées	35,6
0,8	(Ça dépend)	2,8
2,4	(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11,1

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Total du pays - pourcentages



Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages		Moyenne de 50 pays - pourcentages
74,9	Oui	59,6
23,9	Non	27,4
0,5	(Ça dépend)	4,1
0,0	(Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0,5
0,7	(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8,4

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH

Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
85,8	11,9

N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH

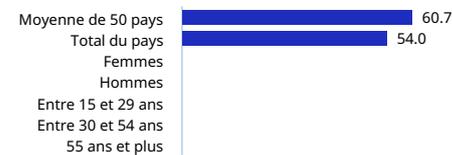
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
78,2	18,0

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

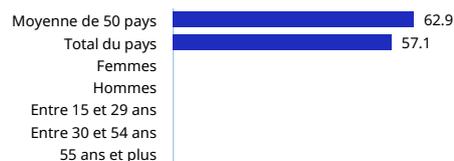
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



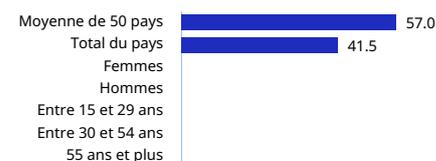
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

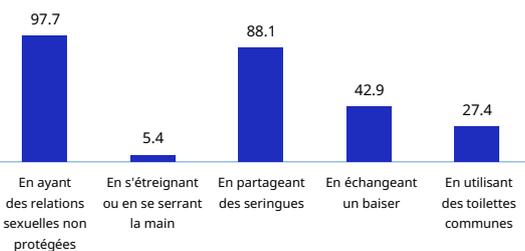


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Philippines

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Asie et Pacifique	Revenu intermédiaire inférieur	1 000 (femmes = 570, hommes = 430)	16 nov. – 19 déc. 2020

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

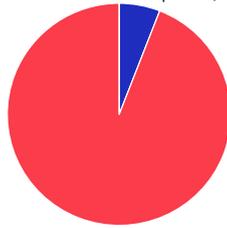
Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
45,4	50,5
Autorisées	
54,0	35,6
Non autorisées	
0,6	2,8
(Ça dépend)	
*	11,1
(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Total du pays - pourcentages

5,9 Oui
 94,1 Non
 0,0 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)



Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
73,8	59,6
Oui	
25,3	27,4
Non	
0,8	4,1
(Ça dépend)	
0,0	0,5
(Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	
0,0	8,4
(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	

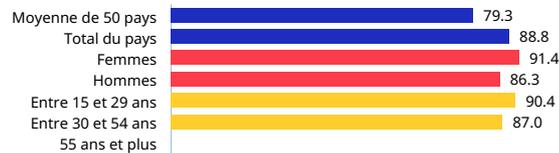
Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH
 Déclarent « autorisées » **
 Déclarent « non autorisées » **

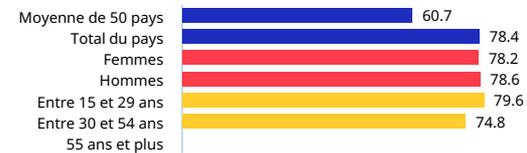
N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH
 Déclarent « autorisées » 44,4
 Déclarent « non autorisées » 55,0

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

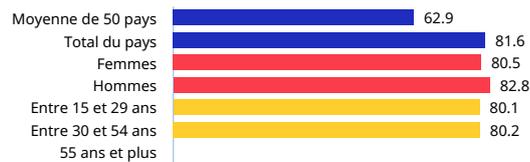
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

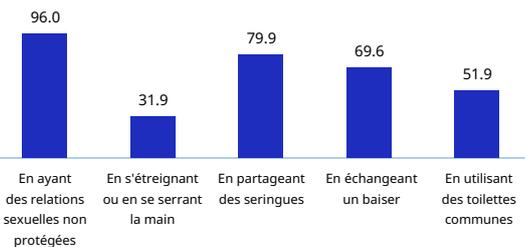


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Roumanie

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Europe occidentale et centrale et Amérique du Nord	Revenu intermédiaire supérieur	1 006 (femmes = 536, hommes = 470)	2 nov. – 17 déc. 2020

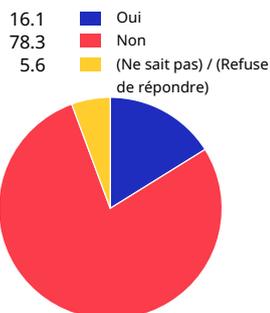
Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
56.6 Autorisées	50.5
21.0 Non autorisées	35.6
6.1 (Ça dépend)	2.8
16.3 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11.1

Total du pays - pourcentages



Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
43.3 Oui	59.6
32.0 Non	27.4
11.2 (Ça dépend)	4.1
0.7 (Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0.5
12.8 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8.4

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

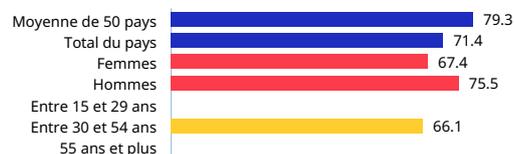
Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	73.5
Déclarent « non autorisées »	18.3

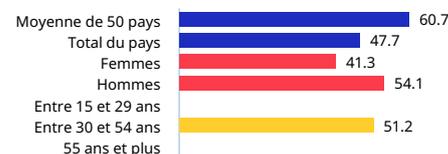
N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	56.0
Déclarent « non autorisées »	23.0

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

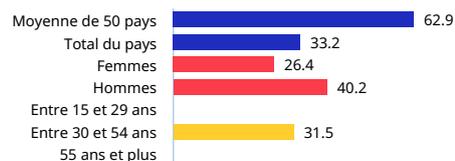
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



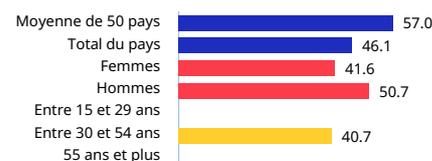
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

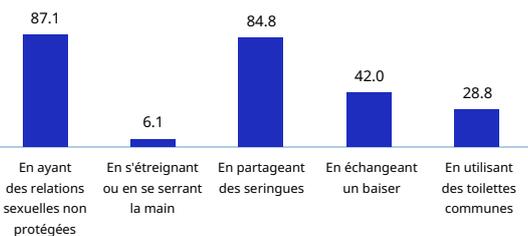


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



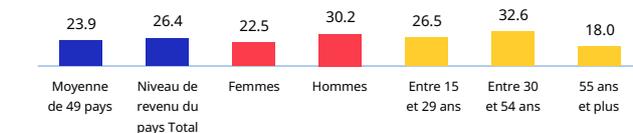
Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Fédération de Russie

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Europe de l'Est et Asie centrale	Revenu intermédiaire supérieur	2 002 (femmes = 1 066, hommes = 936)	2-28 déc. 2020

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

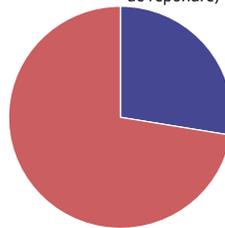
Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
68.3 Autorisées	50.5
27.0 Non autorisées	35.6
1.7 (Ça dépend)	2.8
3.0 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11.1

Total du pays - pourcentages

27.5
72.2
*
(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)



Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
59.4 Oui	59.6
38.0 Non	27.4
1.4 (Ça dépend)	4.1
* (Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0.5
1.0 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8.4

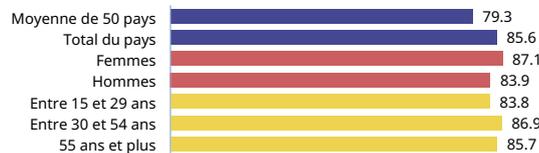
Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

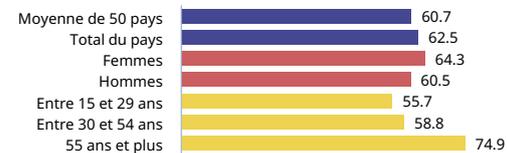
Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH		N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »	Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
76.4	20.2	65.3	29.7

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

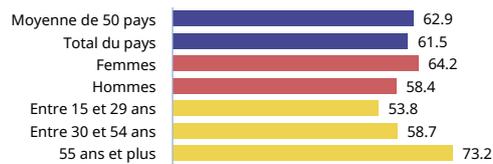
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



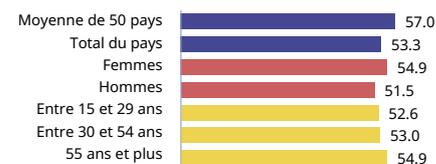
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

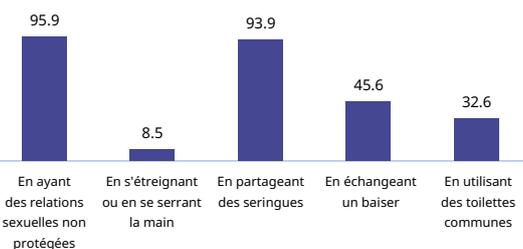


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



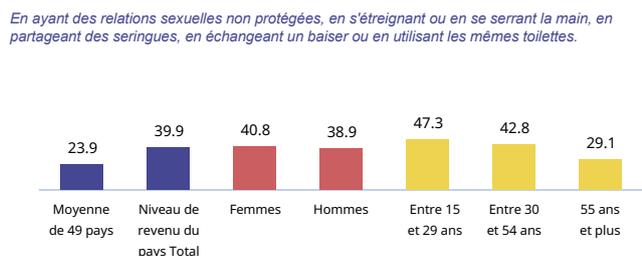
Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Arabie Saoudite

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Moyen-Orient et Afrique du Nord	Revenu élevé	1 013 (femmes = 502, hommes = 511)	30 sept. – 17 oct. 2020

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
38.8 Autorisées	50.5
55.2 Non autorisées	35.6
3.9 (Ça dépend)	2.8
2.1 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11.1

Total du pays - pourcentages



Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
68.9 Oui	59.6
24.9 Non	27.4
4.5 (Ça dépend)	4.1
* (Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0.5
1.4 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8.4

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

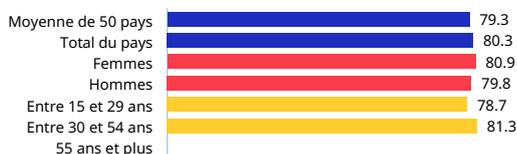
Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH
 Déclarent « autorisées » ** Déclarent « non autorisées » **

N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH
 Déclarent « autorisées » 39.0 Déclarent « non autorisées » 54.9

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

Risque que d'autres personnes contractent le VIH



Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

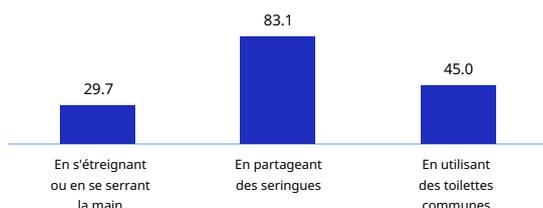


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Sénégal

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Afrique occidentale et centrale	Revenu intermédiaire inférieur	1 000 (femmes = 510, hommes = 490)	7-23 déc. 2020

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
54.7	50.5
32.3	35.6
4.5	2.8
8.5	11.1

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?



Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

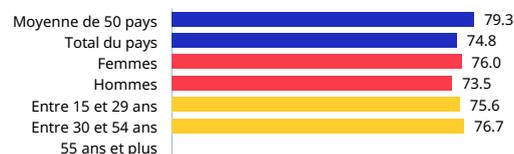
Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
62.9	59.6
23.7	27.4
7.8	4.1
*	0.5
5.5	8.4

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

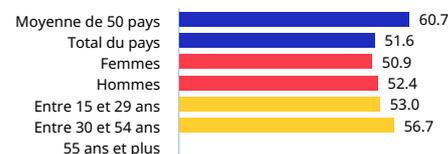
Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH		N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »	Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
**	**	56.2	32.0

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

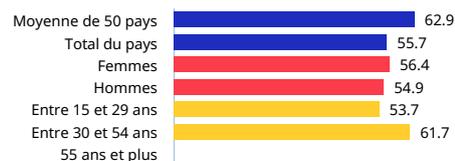
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



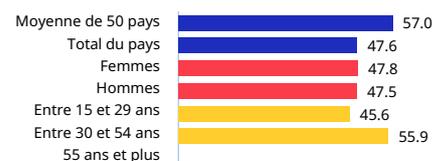
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

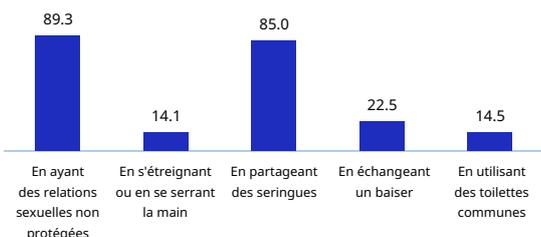


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

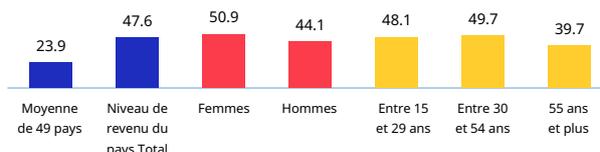
À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Afrique du Sud

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Afrique orientale et australe	Revenu intermédiaire supérieur	1 004 (femmes = 620, hommes = 384)	19 nov. – 13 déc. 2020

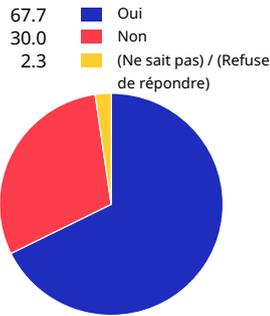
Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
89,3 Autorisées	50,5
6,1 Non autorisées	35,6
2,4 (Ça dépend)	2,8
2,2 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11,1

Total du pays - pourcentages



Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
31,6 Oui	59,6
57,0 Non	27,4
9,6 (Ça dépend)	4,1
* (Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0,5
1,7 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8,4

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH

Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
92,9	4,7

N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH

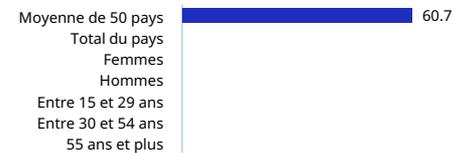
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
84,1	9,8

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

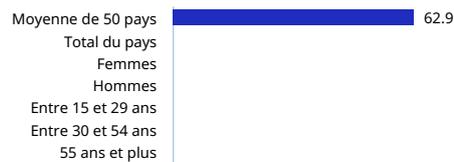
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



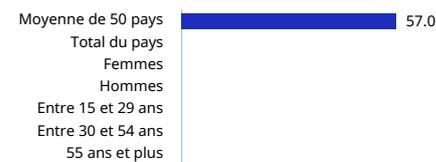
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

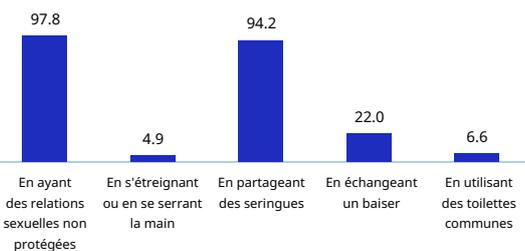


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



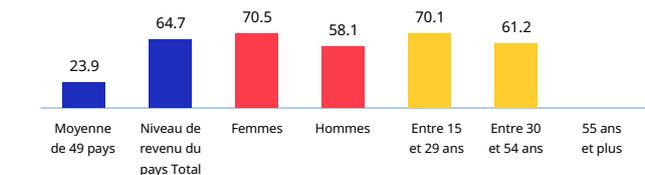
Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : **Tanzanie (République-Unie de)**

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Afrique orientale et australe	Revenu intermédiaire inférieur	1 000 (femmes = 455, hommes = 545)	2-15 déc. 2020

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

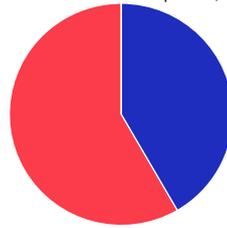
Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
93,6 Autorisées	50,5
5,7 Non autorisées	35,6
* (Ça dépend)	2,8
0,5 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11,1

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Total du pays - pourcentages

41,6 Oui
 58,3 Non
 * (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)



Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
64,1 Oui	59,6
31,6 Non	27,4
2,6 (Ça dépend)	4,1
* (Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0,5
1,6 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8,4

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH

Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
94,5	4,8

N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH

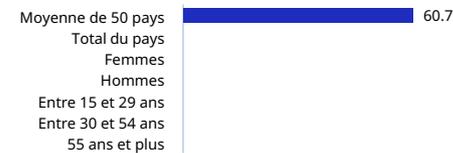
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
93,0	6,4

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

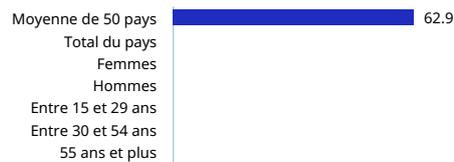
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



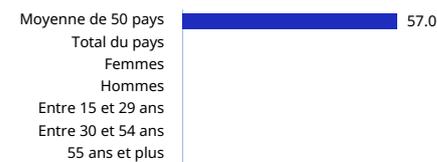
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

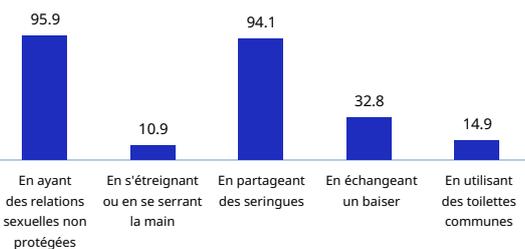


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

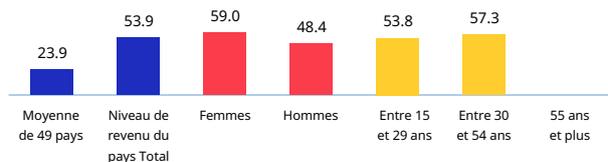
À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Thaïlande

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Asie et Pacifique	Revenu intermédiaire supérieur	1 000 (femmes = 554, hommes = 446)	13 déc. 2020 – 25 janv. 2021

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

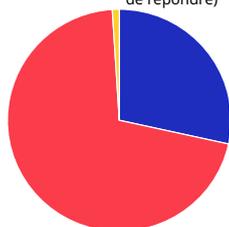
Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
56.3 Autorisées	50.5
29.7 Non autorisées	35.6
5.8 (Ça dépend)	2.8
8.2 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11.1

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Total du pays - pourcentages

28.4	Oui
70.5	Non
1.0	(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)



Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
68.3 Oui	59.6
18.6 Non	27.4
7.9 (Ça dépend)	4.1
* (Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0.5
5.1 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8.4

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH

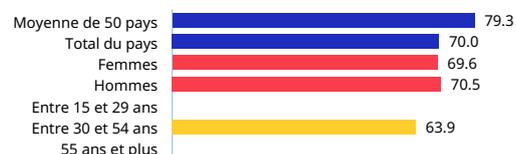
Déclarent « autorisées »	68.6
Déclarent « non autorisées »	24.6

N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH

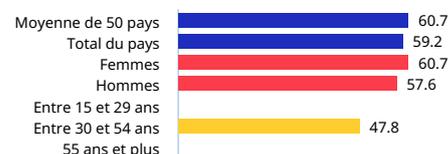
Déclarent « autorisées »	51.2
Déclarent « non autorisées »	32.1

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

Risque que d'autres personnes contractent le VIH



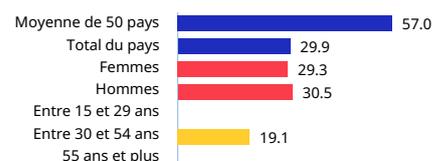
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

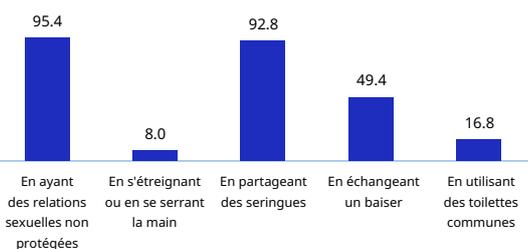


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

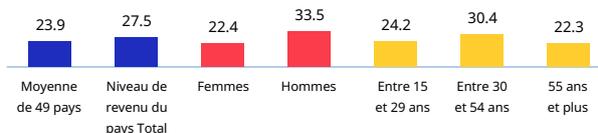
À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Ouganda

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Afrique orientale et australe	Revenu faible	1 000 (femmes = 452, hommes = 548)	28 oct. – 27 nov. 2020

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

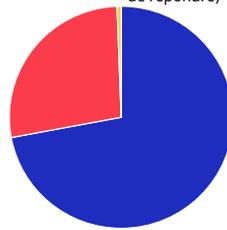
Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
93,8 Autorisées	50,5
3,1 Non autorisées	35,6
2,2 (Ça dépend)	2,8
0,8 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11,1

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Total du pays - pourcentages

72,0 Oui
 27,3 Non
 0,6 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)



Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
53,1 Oui	59,6
38,7 Non	27,4
5,8 (Ça dépend)	4,1
* (Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0,5
2,1 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8,4

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

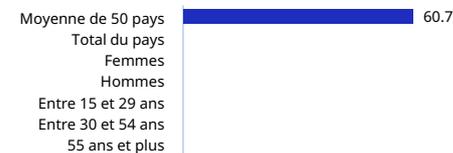
Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH		N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »	Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
96,4	2,0	87,5	6,2

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

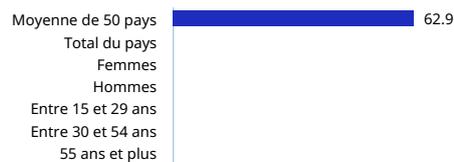
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



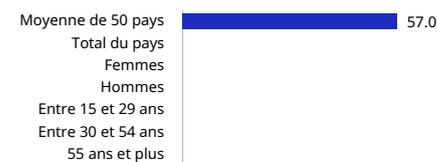
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

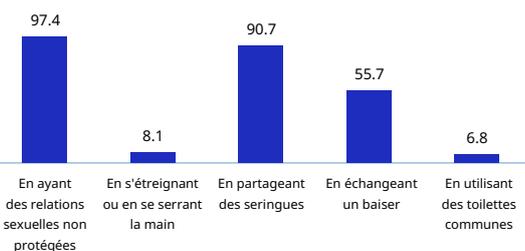


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Ukraine

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Europe de l'Est et Asie centrale	Revenu intermédiaire	1 000 (femmes = 545, hommes = 455)	28 oct. – 16 nov. 2020

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

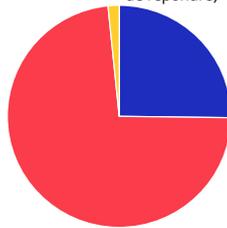
Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages	
55,3	Autorisées	50,5
31,7	Non autorisées	35,6
4,4	(Ça dépend)	2,8
8,6	(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11,1

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Total du pays - pourcentages

25,2	Oui
73,2	Non
1,6	(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)



Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages	
59,6	Oui	59,6
29,4	Non	27,4
6,8	(Ça dépend)	4,1
*	(Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0,5
3,7	(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8,4

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH

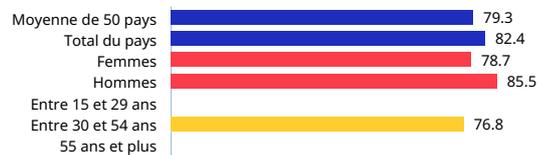
Déclarent « autorisées »	64,4
Déclarent « non autorisées »	24,9

N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH

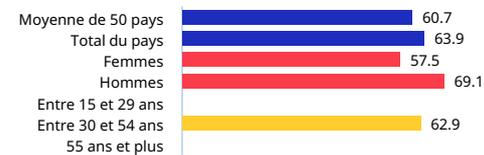
Déclarent « autorisées »	52,6
Déclarent « non autorisées »	34,4

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

Risque que d'autres personnes contractent le VIH



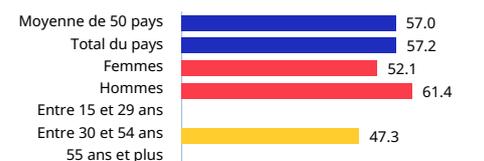
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

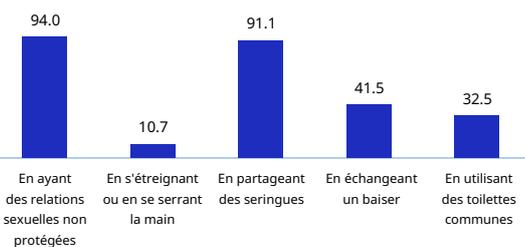


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Émirats arabes unis

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Moyen-Orient et Afrique du Nord	Revenu élevé	1 017 (femmes = 241, hommes = 776)	22 nov. – 16 déc. 2020

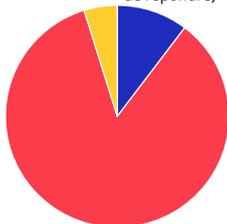
Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
47,6 Autorisées	50,5
38,8 Non autorisées	35,6
2,1 (Ça dépend)	2,8
11,5 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11,1

Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Total du pays - pourcentages

10,3 Oui
 84,9 Non
 4,8 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)



Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
72,4 Oui	59,6
14,2 Non	27,4
1,2 (Ça dépend)	4,1
2,3 (Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0,5
9,9 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8,4

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH

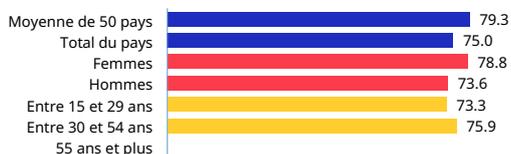
Déclarent « autorisées » 56,4
 Déclarent « non autorisées » 37,9

N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH

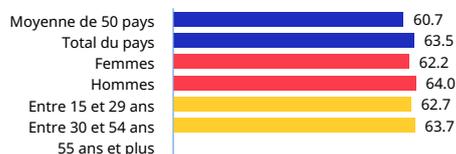
Déclarent « autorisées » 48,7
 Déclarent « non autorisées » 40,2

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

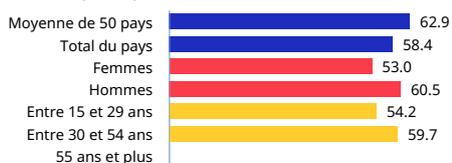
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades



Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.

Not Applicable



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : États-Unis

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Europe occidentale et centrale et Amérique du Nord	Revenu élevé	1 008 (femmes = 477, hommes = 531)	14 oct. – 8 déc. 2020

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

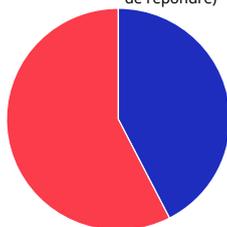
Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
83,8 Autorisées	50,5
12,5 Non autorisées	35,6
2,6 (Ça dépend)	2,8
1,1 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11,1

Total du pays - pourcentages

42,4
57,5
*
(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)



Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
21,9 Oui	59,6
75,2 Non	27,4
2,3 (Ça dépend)	4,1
0,0 (Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0,5
0,6 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8,4

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
86,5	9,2

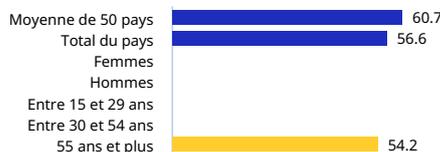
N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
81,8	15,0

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

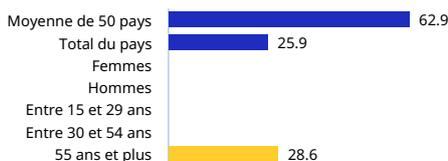
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



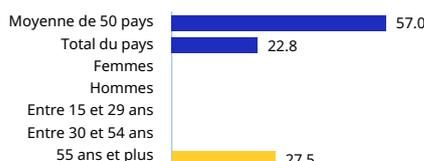
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

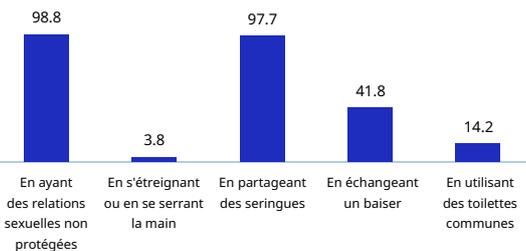


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

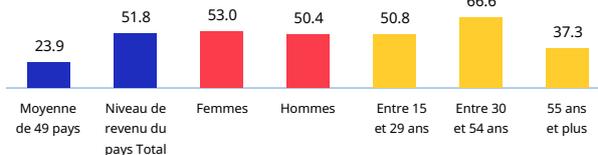
À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Viet Nam

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Asie et Pacifique	Revenu intermédiaire inférieur	1 000 (femmes = 445, hommes = 555)	19 oct. – 6 déc. 2020

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

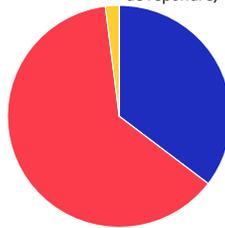
Total du pays – pourcentages		Moyenne de 50 pays – pourcentages
83.8	Autorisées	50.5
12.5	Non autorisées	35.6
2.6	(Ça dépend)	2.8
1.1	(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11.1

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Total du pays – pourcentages

42.4
57.5
*
(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)



Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

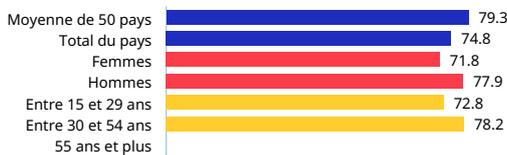
Total du pays – pourcentages		Moyenne de 50 pays – pourcentages
21.9	Oui	59.6
75.2	Non	27.4
2.3	(Ça dépend)	4.1
0.0	(Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0.5
0.6	(Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8.4

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH		N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »	Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
71.1	18.4	58.6	25.1

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

Risque que d'autres personnes contractent le VIH



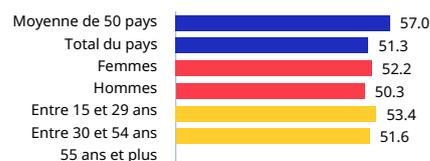
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

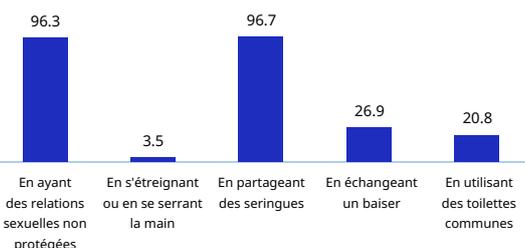


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

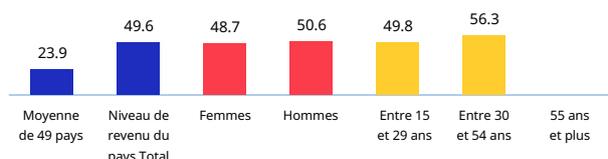
À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : **Zambie**

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Afrique orientale et australe	Revenu intermédiaire inférieur	1 005 (femmes = 481, hommes = 524)	14 déc. 2020 – 20 janv. 2021

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
95,3 Autorisées	50,5
3,5 Non autorisées	35,6
0,6 (Ça dépend)	2,8
0,5 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11,1

Total du pays - pourcentages



Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
52,0 Oui	59,6
41,8 Non	27,4
4,6 (Ça dépend)	4,1
* (Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0,5
1,3 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8,4

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	94,4
Déclarent « non autorisées »	4,2

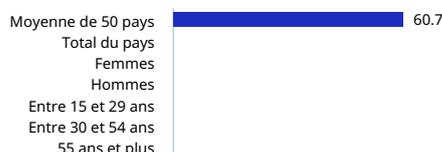
N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	98,3
Déclarent « non autorisées »	1,5

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

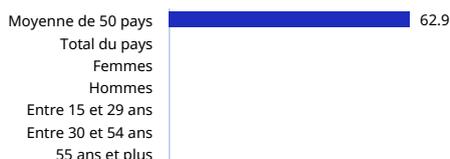
Risque que d'autres personnes contractent le VIH



Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

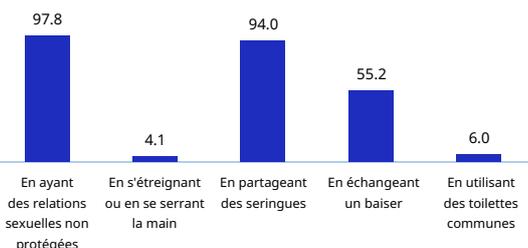


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



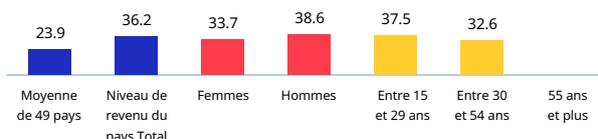
Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

L'enquête mondiale de l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail

Pays : Zimbabwe

Remarque : Chaque rapport national peut (mais pas nécessairement) comporter des astérisques indiquant les éléments suivants :
 * > 0,0, mais < 0,5 % des répondants ont donné la réponse d'enquête indiquée.
 ** Les données ont été exclues en raison de n < 100.

Région	Niveau de revenu du pays	Taille de l'échantillon	Période de mise en œuvre de l'enquête
Afrique orientale et australe	Revenu intermédiaire inférieur	1 002 (femmes = 527, hommes = 475)	14-26 déc. 2020

Pensez-vous que des personnes contaminées par le VIH devraient être autorisées à exercer n'importe quel type d'emploi en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont PAS le VIH ?

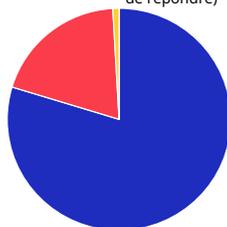
Avez-vous personnellement déjà connu une personne ayant le VIH ?

Dans ce pays, les personnes devraient-elles subir un dépistage obligatoire du VIH avant d'être autorisées à travailler ?

Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
91.5 Autorisées	50.5
5.3 Non autorisées	35.6
2.3 (Ça dépend)	2.8
0.9 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	11.1

Total du pays - pourcentages

79.7 Oui
19.4 Non
0.9 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)



Total du pays - pourcentages	Moyenne de 50 pays - pourcentages
48.0 Oui	59.6
37.0 Non	27.4
10.8 (Ça dépend)	4.1
1.2 (Les tests sont déjà obligatoires dans ce pays)	0.5
3.0 (Ne sait pas) / (Refuse de répondre)	8.4

Remarque : Les réponses de l'enquête entre parenthèses indiquent une réponse fournie volontairement par le répondant et acceptée comme valide par l'intervieweur

Pourcentages de personnes dans ce pays qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH devraient être « autorisées » ou « non autorisées » à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH, selon qu'elles ont déjà connu ou non une personne vivant avec le VIH

Ont déjà connu une personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
93.8	4.1

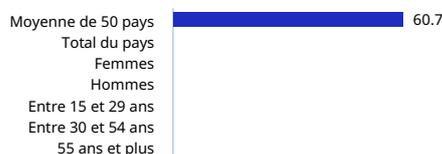
N'ont jamais connu de personne vivant avec le VIH	
Déclarent « autorisées »	Déclarent « non autorisées »
83.6	10.2

Veillez me dire si vous pensez que chacun des éléments suivants est une raison pour laquelle les personnes qui ont le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH. (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

Risque que d'autres personnes contractent le VIH



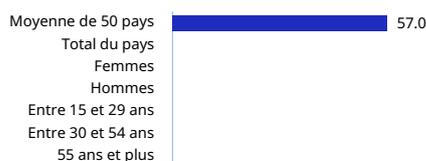
Les personnes ayant le VIH peuvent propager des maladies autres que le VIH



Les personnes ayant le VIH ne peuvent pas être productives au travail, parce qu'elles sont souvent malades

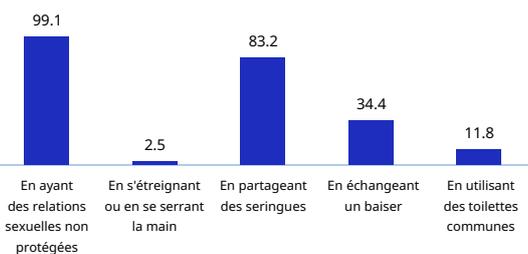


Les personnes ayant le VIH ne devraient pas s'associer à des personnes qui n'ont pas le VIH



Remarque : Les données figurant dans les tableaux des « raisons » sont basées sur les répondants qui déclarent que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler directement avec d'autres personnes qui n'ont pas le VIH ou répondent « ça dépend »

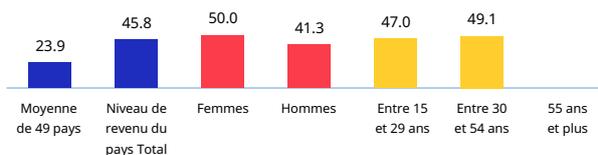
À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu « oui » ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)



Remarque : « Oui » est une bonne réponse à la proposition « en ayant des relations sexuelles non protégées » et « en partageant des seringues ». « Oui » est une mauvaise réponse à la proposition « en s'étreignant ou en se serrant la main », « en échangeant un baiser » et « en utilisant des toilettes communes ».

À votre connaissance, le VIH peut-il se transmettre de l'une des manières suivantes ? (Pourcentages de personnes ayant répondu correctement à tous les éléments de question ; toute mesure manquante indique que les données ont été exclues en raison de n < 100)

En ayant des relations sexuelles non protégées, en s'étreignant ou en se serrant la main, en partageant des seringues, en échangeant un baiser ou en utilisant les mêmes toilettes.



Remarque : L'enquête a été menée dans 50 pays, mais la question sur la transmission du VIH n'a pas été posée aux Émirats arabes Unis ; par conséquent, ce graphique fournit une moyenne pour seulement 49 pays.

